

COLLOQUE

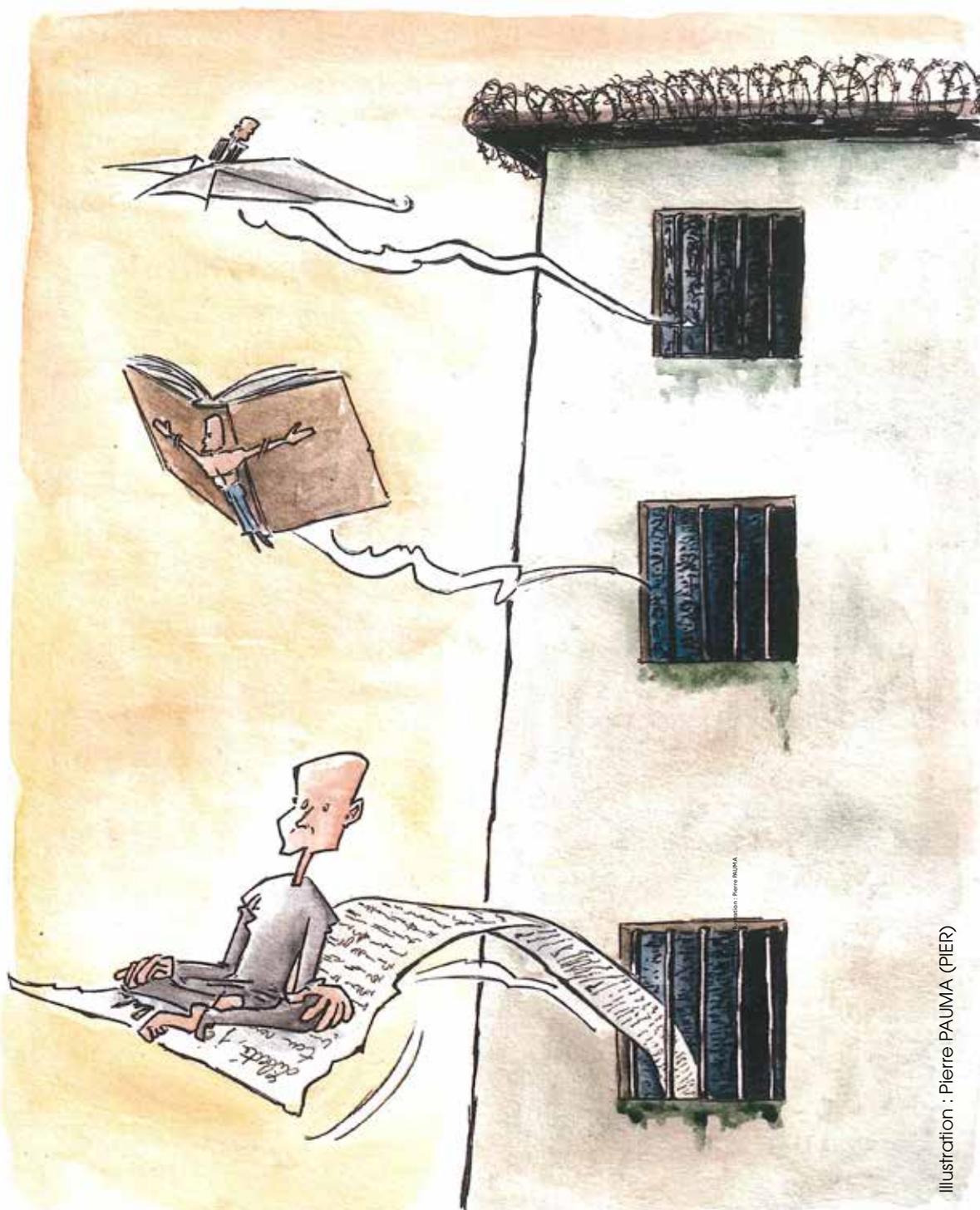


Illustration : Pierre PAUMA (PIER)

Un ciel par-dessus le toit

Littérature et univers carcéral du Moyen Âge à nos jours

Institut droit et économie - AGEN
En partenariat avec l'Énap

Introduction

Sophie DELBREL (Institut de Sciences Criminelles et de la Justice, Université de Bordeaux),

Fabienne HUARD-HARDY (Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire, École Nationale d'Administration Pénitentiaire)

Josette RICO (ISCJ)

*Le ciel est, par-dessus le toit,
Si bleu, si calme !
Un arbre, par-dessus le toit,
Berce sa palme.*

Verlaine

L'univers carcéral constitue depuis longtemps un sujet à part entière de la littérature dans son acception la plus large, de la poésie aux arts visuels. Tous les modes d'expression ont été utilisés afin de suggérer ou de décrire l'enfermement et ses effets sur l'esprit et le corps, sans d'ailleurs que la vision en soit nécessairement négative.

Ainsi, enfermé dans sa cellule de la tour Farnese, Fabrice del Dongo, qui a tué en légitime défense le comédien Giletti, vit « le moment le plus beau de (sa) vie » : collé contre les barreaux de fer de la fenêtre, il vient d'apercevoir, Clélia, la jeune fille dont il est amoureux, venant soigner les oiseaux de sa volière pour se désennuyer. Fabrice est émerveillé, disposé à refuser, avec « transports » sa liberté si on la lui offrait :

Mais ceci est-il une prison ? Est-ce là ce que j'ai tant redouté ? Au lieu d'apercevoir à chaque pas des désagréments et des motifs d'aigreur, notre héros se laissait charmer par les douceurs de la prison.

Stendhal, La Chartreuse de Parme (Livre II, chap.18) 1839

Faut-il être poète ou romancier pour déceler, derrière les barreaux, dans une forteresse, les douceurs de l'enfermement comme l'écrit Stendhal ? N'y a-t-il pas ici un affront fait à la société qui croit à la vertu punitive de l'incarcération ?

A contrario, d'autres auteurs ont vu avec justesse et ressenti l'expérience angoissante de la fragilité de la vie, de son caractère impitoyable quand des circonstances tragiques vous conduisent à l'intérieur d'un cachot, où le compte à rebours vers la mise à mort ou l'exil occupent désormais toutes les pensées. Villon, condamné à mort, s'attend à être pendu et nous livre son « Chant du cygne » avec la Ballade des pendus :

*Frères humains qui après nous vivez,
N'ayez les cœurs contre nous endurcis,
Car, si pitié de nous pauvres avez,
Dieu en aura plus tost de vous merciz.*

De cette manière, la littérature permet aussi de s'échapper, coûte que coûte, d'un espace contraint, par la voie de la création ou, plus simplement, de la lecture. Certains systèmes juridiques reconnaissent même à la lecture un caractère bénéfique sur le condamné, allant jusqu'à sanctionner sa pratique par des réductions de peine. Souvent la lecture laisserait déceler une volonté de réinsertion de la part du détenu. Elle jouerait à tout le moins un rôle apaisant, propre à faciliter l'exécution de la peine. Les relations entre littérature et prison convoquent ainsi le droit, mais aussi d'autres sciences humaines permettant d'appréhender le ressenti de l'individu comme le regard jeté par la société sur l'enfermement. Sans doute les évolutions accompagnent-elles la manière dont nos sociétés conçoivent la prison, ce qui appelle une réflexion historique sur la peine.

Reste que la reconnaissance du rôle bénéfique de la littérature pour ceux qui subissent l'enfermement ne peut concerner qu'une littérature considérée comme inoffensive par le pouvoir en place. Car la dimension politique de la littérature ne doit pas être sous-estimée. D'une part, même les régimes les plus libéraux surveillent les lectures de leurs prisonniers. D'autre part, les lectures, et, plus largement, les productions littéraires et artistiques peuvent revêtir un caractère dérangeant, voire criminel dans les régimes les plus autoritaires.

De fait, il existe un paradoxe de l'enfermement, qu'il soit réellement et matériellement subi ou choisi, mérité ou pas, fortuit ou structurel, ou encore purement métaphorique, immatériel, invisible. Les diverses expériences - judiciaire, clinique, littéraire et poétique, politique - individuelles ou collectives lèvent quelque peu le voile sur l'ambiguïté troublante de cette modalité singulière d'existence, à considérer d'ailleurs que l'enfermement puisse être, ou devenir, un mode d'existence...

La condition humaine elle-même n'a-t-elle pas été qualifiée par Pascal de « petit cachot où (l'homme) se trouve logé », en vue de faire mesurer à l'homme sa « misère » sans Dieu ? L'enfermement est ainsi susceptible de revêtir une dimension métaphorique, immatérielle mais non sans effet sur celui qui y « loge »... À bien des égards, cela rejoint l'expérience de la folie dont l'étau laisse échapper des paroles poétiques, des images incongrues, inédites. Là encore, l'écrivain peut en témoigner : Artaud nous l'enseigne.

Telles sont les considérations ayant eu l'heur d'inspirer les contributeurs de ces actes, dont l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire avait prévu d'accueillir les échanges les 2 et 3 avril 2020. En parallèle, l'Institut Droit et Économie d'Agen, où étudient de futurs juristes, devait jouer le rôle d'interface entre le grand public et une manifestation dont l'intérêt dépassait largement les seuls spécialistes du droit. Le partenariat entre l'Université de Bordeaux et l'Énap se concrétisait ainsi de façon prometteuse, tant il était le fruit d'une confiance mutuelle maintes fois affermie par des projets menés d'un commun accord. L'entreprise bénéficiait en parallèle du soutien chaleureux de l'Ordre des avocats d'Agen, ce dont nous restons très reconnaissants.

Or la crise sanitaire liée au Covid-19, en bouleversant les êtres et les institutions, n'est pas restée sans répercussions sur les actes ici proposés, différant quelque peu de ceux qui se dessinaient de prime abord. Nos premières pensées vont naturellement à ceux que la maladie a durement éprouvés, dans ou hors de France, tandis que leur venue à Agen s'organisait. La publication de ces actes a vocation à leur rendre hommage, ce, dans l'attente de rencontres ultérieures. Et pour ceux qui ont pu en définitive se plier à l'exercice, ce dernier à n'en pas douter, s'est avéré singulier. Au fond, l'année 2020 à nulle autre pareille n'exacerbait-elle pas toutes les formes de sensibilité à l'univers carcéral ? N'était-elle pas de nature à concrétiser, plus que jamais, l'importance de la littérature pour accéder à l'humanité ? Sans relancer le débat sur le livre bien essentiel de consommation, les longs mois suivant l'entrée en confinement général au printemps 2020 ont montré combien la production intellectuelle, loin de pouvoir être réduite de façon péjorative à une posture théorique ou imaginaire, était nécessaire à la (sur)vie humaine.

L'hypothèse, souvent sous-jacente, s'impose à la

lecture des articles qui suivent, dans une dialectique relevant désormais de l'évidence : si la prison est saisie par la littérature, la littérature à son tour est saisie par la prison. Les approches, en la matière, ne sauraient se limiter à l'évocation de pages célèbres ou méconnues de littératures variant dans le temps et l'espace. Parce que la littérature se vit et fait vivre, notamment derrière les barreaux, elle révèle les maux par les mots. Ce faisant s'ouvre la voie d'une forme d'apaisement malgré la longueur du cheminement, ce que savent bien les intervenants auprès des détenus. Claudine Sampo en pose d'emblée le cadre avec « Survivre ou vivre en détention », moyen d'approcher le cœur du sujet. La réflexion en la matière d'ailleurs ne date pas d'hier, ce que Fabienne Huard-Hardy souligne à travers « La Société Générale des prisons sous la III^e République ». Certes, des personnages réels ou fictifs ont pu alimenter les débats. À cet égard, un personnage-type du XIX^e siècle se trouve selon Sophie Delbrel dans « Jacques Damour ou les prisons d'un Communard selon Zola ». Si chaque conflit présente des spécificités, la Seconde Guerre mondiale incontestablement a généré des interrogations complexes dont l'actualité demeure. Yann Delbrel en apporte l'illustration dans « La prison contre la justice, du vécu à la création littéraire : Fabrice de Pierre Benoit. » De même, peut être appréhendée grâce à Mathilde Briard la manière dont la question carcérale a pu être source d'inspiration au sortir du conflit mondial avec « Haute surveillance de Jean Genet – L'expérience de l'enfermement ou la relation manquée ». Il serait du reste erroné de séparer le vécu carcéral de perspectives littéraires et éditoriales. Sophie Saulnier en fournit une démonstration édifiante par « Lectures de prison. Fiction et réalité, représentations croisées » après la publication de cet ouvrage majeur. Sandra Travers de Faultrier revient pour sa part sur l'essence même de la littérature, grâce à laquelle s'opère « L'échappée captive », perspective stimulante s'il en est. Marguerite Rodenstein nous conduit à prendre la mesure de telles échappées en retraçant une expérience personnelle riche, « Écrire à la maison d'arrêt de Colmar ». Mais la figure la plus emblématique de ces regards croisés est peut-être celle de l'Italienne Goliarda Sapienza, tant elle personnifie l'ambivalence du sujet. Nathalie Castagné nous fait partager la personnalité complexe d'une auteure dont elle a contribué à la reconnaissance au sein de son propre pays, « Goliarda Sapienza, l'emprisonnement paradoxal ». S'agissant de paradoxes, notre

dernier empereur n'est certainement pas en reste et Juliette Glikman dégage fort opportunément une dimension souvent méconnue dans nos démocraties contemporaines, celle de « La prison, école du pouvoir. Louis-Napoléon Bonaparte au fort de Ham ». Ugo Bellagamba, enfin, nous transporte en des ailleurs spatio-temporels propres à aiguïser notre regard et donc à replacer la réflexion dans une large perspective : « Sous des cieux indifférents : les planètes-prisons de la science-fiction ».

Voilà le programme de (re)découvertes auxquelles nous vous convions avec un enthousiasme entier, en espérant que la publication en ligne attire un public friand de littérature et avide d'Humanité.

Cette publication n'aurait pu s'opérer de manière satisfaisante sans la collaboration de l'unité édition de l'Énap, dont nous saluons le travail et la relecture minutieuse et efficace de Sandrine Husson du département droit et service public de l'Énap. Nous remercions également les membres du Comité scientifique pour leur concours précieux (voir ci-dessous). Enfin, ces actes n'auraient pu voir le jour sans le soutien sans faille de M. Yann Delbrel, directeur de l'IDE Agen et de M. Christophe Millescamps, directeur de l'Énap ; qu'ils en soient vivement remerciés.

Comité scientifique :

Mme Caroline Casseville, Maître de conférences à l'Université Bordeaux-Montaigne, directrice du Centre d'études et de recherches sur François Mauriac,

M. Yann Delbrel, Professeur à l'Université de Bordeaux,

M. Paul Mbanzoulou, HDR, Directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales, Responsable des Presses de l'Énap

M. Jean-Claude Ragot, Président d'honneur de la Fédération nationale des Maisons d'écrivain et des Patrimoines littéraires

Sommaire

La prison contre la justice, du vécu à la création littéraire : <i>Fabrice de Pierre Benoit</i>	
Yann Delbrel	9
<i>Sous Haute surveillance</i> : l'enfermement comme échec de la relation	
Mathilde Briard	19
<i>Jacques Damour</i> ou les prisons d'un communard	
Sophie Delbrel	27
Le <i>Bulletin de la Société générale des prisons</i> : une gazette littéraire ?	
Fabienne Huard-Hardy	35
Survivre ou vivre en détention	
Claudine Sampo.....	41
<i>Lectures de prison. Fiction et réalité, représentations croisées</i>	
Sophie Saulnier.....	47
L'échappée captive	
Sandra Travers de Faultrier.....	55
Littérature et écriture dans les prisons françaises des XIX^e-XX^e siècles : une histoire juridique	
Hinda Hedhili.....	63
Ecrire à la Maison d'arrêt de Colmar	
Marguerite Rodenstein.....	69
Goliarda Sapienza, l'emprisonnement paradoxal	
Nathalie Castagné.....	73
La prison, école du pouvoir. Louis-Napoléon Bonaparte au fort de Ham	
Juliette Glikman	81
Sous des cieux indifférents : les planètes-prisons de la science-fiction	
Ugo Bellagamba	89
Le Castelet, mémoire d'une prison	
Julia Gaillard et Marie-Madeleine Rotelli	99
Présentation des ouvrages rares du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'Énap	
.....	103

Yann Delbrel Professeur, Université de Bordeaux,
Institut de Sciences criminelles et de la Justice (ISCI)

La prison contre la justice, du vécu à la création littéraire : *Fabrice* de Pierre Benoit

Lorsque les éditions Albin Michel publient *Fabrice*, en 1956, la carrière de Pierre Benoit touche à son terme. Auteur prolifique, abonné aux immenses succès de librairie dès la parution de *L'Atlantide* en 1919, élu à l'Académie française en 1931, à l'âge de 45 ans, Pierre Benoit a connu une véritable gloire littéraire au cœur de l'entre-deux guerres. Il reste l'un des auteurs français les plus lus au XX^e siècle. Grand voyageur, auteur de plus de quarante romans, mais aussi de poèmes, de dialogues de films et de centaines d'articles, proche de Roland Dorgelès, de Francis Carco et de Colette, Pierre Benoit était doté, selon son ami Jean Cocteau, du « génie de l'imprévu ». Conteur né, il passe pour le maître du « roman romanesque »¹, création où la trame du récit, les revirements de situations et la flamboyance des personnages, en particulier féminins², comptent davantage que l'étude des caractères ou l'introspection psychologique.

Homme de droite, marqué par la pensée de Charles Maurras mais rétif à toute forme d'embrigadement, insoupçonnable d'antisémitisme ou de la moindre complaisance à l'égard de l'Allemagne nazie, Pierre Benoit paiera cher ses amitiés éclectiques, son goût de l'intrigue et de la provocation ainsi que sa bienveillance à l'égard du Maréchal Pétain.

Le 16 septembre 1944, il est arrêté à Bayonne par de jeunes maquisards, puis transféré à la prison de Dax. Il ne découvrira les charges qui pèsent contre lui qu'un mois plus tard. Alors qu'il est toujours détenu, Pierre Benoit apprend qu'il lui est reproché une atteinte à la sûreté extérieure de l'État, sur le fondement du fameux article 75 du Code pénal de l'époque. Autrement dit, il est soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, à l'instar d'authentiques écrivains collaborateurs, tels que Paul Chack ou Henri Béraud, ou à l'image d'antisémites notoires, comme Lucien Rebatet ou Robert Brasillach. La presse se délecte de cette nouvelle arrestation d'une personnalité du monde des lettres. C'est le déshonneur.

Le 15 novembre 1944, après deux mois de détention provisoire, l'écrivain est placé en résidence surveillée, toujours à Dax. Mais le répit est de

courte durée. Le 29 novembre, Pierre Benoit reçoit notification d'un mandat d'arrêt émis par le Parquet de Paris ; il est fait injonction à tout huissier ou agent de la force publique d'arrêter le romancier et de le conduire à la maison d'arrêt de Fresnes. Son avocat, Maître Maurice Garçon, sait qu'il faut gagner du temps, en une période troublée où les règlements de compte expédient à la mort des accusés avant même qu'ils ne soient jugés³. Pierre Benoit souffre d'une sciatique aiguë ; il doit être soigné avant de rejoindre son nouveau lieu de détention. Dans ce contexte, l'écrivain séjourne deux mois dans une clinique de Dax avant d'être écroué, le 23 janvier 1945, à la prison de Fresnes, lieu où se trouvent rassemblés tous les détenus poursuivis pour intelligence avec l'ennemi. Il y demeure jusqu'au début du mois d'avril 1945, moment où le Parquet de la Cour de Justice de la Seine décide d'un classement sans suite. Pierre Benoit est donc resté à la disposition de la justice pendant près de huit mois, dont six en détention provisoire. Il y vit une expérience hors norme dont le souvenir précis irrigue de nombreuses pages de *Fabrice*.

C'est donc un homme humilié et amer qui reprend peu à peu sa place dans la vie littéraire de la France libérée, conscient d'avoir été la victime d'un moment particulier de l'Histoire et d'un système judiciaire, celui de l'épuration, construit dans la négation des principes essentiels d'un État de droit. « Cette période (...) m'a durement, profondément marqué : elle m'a donné le sens de l'injustice, le dégoût de l'humanité – dégoût où se mêlait une certaine pitié »⁴ confie l'écrivain vingt ans plus tard.

De fait, le dossier de Pierre Benoit était quasiment vide. Comme Chardonne, Giono et Montherlant, il fait partie des rares écrivains français recommandés par la Propaganda Abteilung⁵. On lui reproche surtout, bien qu'il n'en ait pas fait partie⁶, d'avoir organisé le voyage des écrivains en Allemagne, en octobre 1941⁷. Sans y contribuer

¹ Johan Daisne, *Pierre Benoit ou l'éloge du roman romanesque*, Paris, A. Michel, 1964.

² Luc Ranson, « Modernité de Pierre Benoit ? », in Anne Struve-Dubeaux (dir.), *Pierre Benoit, maître du roman d'aventures*, Paris, Hermann, 2015, p. 30.

³ Maurice Garçon, *Journal (1939-1945)*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.658.

⁴ Christine Garnier, *L'homme et son personnage. Confidences d'écrivains*, Paris, Grasset, 1955, p. 29.

⁵ Jeanyves Guérin, *Les listes noires de 1944. Pour une histoire littéraire de l'épuration*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2016, p. 18.

⁶ Maurice Garçon, *op.cit.*, p.405.

⁷ François Dufay, *Le voyage d'automne. Octobre 1941, des écrivains français en Allemagne*, Paris, Plon, 2000.

de manière effective, il a aussi donné son accord pour figurer dans le comité d'honneur du groupe *Collaboration*, aux côtés de trois autres académiciens, le cardinal Baudrillart, Abel Bonnard et Abel Hermant⁸. Quant aux publications, il est reproché à Pierre Benoit d'avoir fait paraître des extraits d'œuvre dans la presse collaborationniste, en l'espèce *Le Petit Parisien* et *Gringoire*. À l'évidence tout cela révèle des sympathies, voire des opinions, sans permettre toutefois de caractériser juridiquement l'infraction d'intelligence avec l'ennemi. Certes, pendant l'Occupation, Pierre Benoit a rendu visite une fois au Chef de l'État français, mais il a refusé toutes les fonctions officielles que lui proposaient les autorités de Vichy, notamment la direction de la Comédie-Française. Il a par ailleurs opposé son veto à la traduction de ses livres en allemand, de même qu'à l'adaptation de ses romans en films. Dans le même temps, il est intervenu de nombreuses fois pour obtenir la libération de tel ou tel prisonnier ou d'hommes envoyés en STO⁹. Pierre Benoit n'a certes pas été un résistant, mais pas non plus un collaborateur, encore moins un admirateur du IIIe Reich. S'il figure sur les deux « listes noires » des auteurs infréquentables dressées par le Comité national des écrivains à l'automne 1944¹⁰, il s'en trouve radié en 1946 sur l'intervention décisive d'Aragon¹¹.

L'essentiel est donc ailleurs. C'est à la fois l'inanité des charges portées contre lui, le caractère absurde de la situation à laquelle il se trouve confronté et le manquement de certains de ses proches qui déstabilisent Pierre Benoit. Comment se défendre d'un crime que l'on n'a pas commis ? Où trouver la force de convaincre un juge d'instruction alors que ceux dont on attend naturellement le soutien font défaut ? Comment sortir indemne de l'épreuve avilissante de la prison ?

Ces questions constituent la genèse de *Fabrice*, qui occupe sans conteste une place à part dans l'œuvre romanesque de Pierre Benoit. Il s'agit d'un récit largement autobiographique et très explicite quant aux événements décrits, l'auteur ayant cherché à réduire le plus possible la distance séparant les aventures de son héros de son vécu personnel. *Fabrice* permet d'évoquer un moment de la vie de Pierre Benoit, revisité par un écrivain soucieux de laisser à son public sa part de vérité.

⁸ *Collaboration*, « groupement des énergies françaises pour l'Europe continentale », se veut l'opérateur de cette « unité continentale dont l'Allemagne eut déjà la préscience et que les armées européennes sont en train d'édifier. » Fondé le 24 septembre 1940, le mouvement a pour président Alphonse de Châteaubriant, le directeur de *La Gerbe*. Cf. Jeanyves Guérin, *Les listes noires de 1944*, op. cit., p. 32.

⁹ CORTIANZE (de) (G.), *Pierre Benoit. Le romancier paradoxal*, Paris, Albin Michel, 2012, p. 475.

¹⁰ Jeanyves Guérin, op. cit., p. 37 et 51.

¹¹ Gisèle Sapiro, *La guerre des écrivains (1940-1953)*, Paris, Fayard, 1999, p. 656.

Situé entre les Landes et Bordeaux, le roman conte les derniers mois du commandant Fabrice Hersent, riche propriétaire de pins et héros de Verdun, revenu sur ses terres après plus de trois années de captivité passées en Allemagne. Entre janvier et novembre 1944, il est pris dans un enchaînement de faits tragiques qui l'amènent à être emprisonné, jugé et exécuté pour trahison. En réalité, si Fabrice a sauvé des soldats allemands et s'est affiché avec les autorités d'Occupation, il a dans le même temps sauvé six otages d'un village de la Haute Lande, tenté de faire libérer un résistant et accueilli un officier britannique en mission. Soupçonné à tort de l'avoir dénoncé, il meurt sans que le lecteur connaisse la véritable identité du délateur, probablement un résistant. Rien, ni l'innocence de Fabrice, ni son passé irréprochable au service de la France, ni les outils que donnent le droit et la procédure ne permettront d'éviter l'issue fatale. Destiné à mourir pour une faute qu'il n'a pas commise, Fabrice apparaît comme un homme désabusé, brisé par une guerre qu'il n'a pas voulue, qui l'a privé de sa liberté et de sa jeune femme, partie à Londres où elle s'illustre dans la Résistance et les conquêtes amoureuses.

Victime de l'ingratitude et de la lâcheté, Fabrice, au-delà de son drame personnel, subit le drame d'une époque marquée par le poison du soupçon, les dénonciations fallacieuses et l'achat à bon prix de bonnes conduites. Renvoyant dos à dos collaborateurs et résistants comme les acteurs d'un moment dont il s'est senti profondément étranger, Pierre Benoit essaie d'exorciser un passé qui aurait pu être tragique pour lui, tout en tentant de se délivrer de l'humiliation de l'arrestation et de la prison.

Mais il n'y parvient pas. *Fabrice* est un roman dominé par un pessimisme fondamental sur l'Homme et sur les institutions qu'il a créées. Rien ne permet de faire dévier ni le cours de l'Histoire lorsque celle-ci s'est emballée ni le destin des êtres qui s'y trouvent, malgré eux, mêlés. A cet égard, dès les premières pages du roman, Fabrice Hersent est littéralement victime d'un enfermement, appréhendé à la fois de manière symbolique et très concrète, un enfermement qui donne au héros son ultime certitude : il n'a pas d'avenir. Dans ces conditions, plus rien ne compte pour l'accusé, pour lequel tout espoir est impossible (I) et par conséquent toute défense inutile (II).

L'impossible espoir

Dans ce roman-testament, Pierre Benoit annonce d'emblée au lecteur les difficultés qui attendent le héros, dont la mort prochaine ne fait aucun doute. Prisonnier d'un compte à rebours dont il perçoit l'écoulement et sur lequel il n'a aucune prise, Fabrice sort de captivité pour tomber aussitôt dans un piège qui le ramènera en détention puis à la disparition physique. Le thème de l'enfermement est omniprésent dès les premières pages. Il s'agit d'abord d'un enfermement physique, favorisé par le paysage des Landes dans lequel l'auteur puise de nombreuses évocations de la prison : « *L'occident était imprégné d'une sorte de couleur rougeâtre. De minces barreaux perpendiculaires s'y découpaient. Les pins ! Toujours les pins !* »¹² ; « *Les noirs barreaux des pins avaient pour prisonnier un soleil de plus en plus rouge* »¹³. Fabrice est rentré chez lui, mais ce chez-lui ressemble tragiquement à une cellule. Surtout, au-delà de l'espace dans lequel il évolue, le héros est victime d'un enfermement sur lui-même. À l'image de son père littéraire, Fabrice nourrit une profonde détestation de la guerre et des errements auxquels elle conduit. Il se place volontairement en retrait d'une période dont il réprouve tout et dans laquelle il se refuse à prendre parti : « *Résistance ? Collaboration ? A d'autres s'il vous plaît ! Blessé en 1918, reblessé en 1940, il avait (...) le droit de vivre désormais tranquille. Il en avait assez. Il était las !* »¹⁴. Convaincu de l'absurdité du moment, l'auteur insiste à maintes reprises sur le besoin de Fabrice de s'extraire du contexte, d'échapper aux événements. Son refus de choisir un camp contre un autre le condamne à une mise à l'écart sociale, mais choisir reviendrait à accepter le cours des choses, c'est-à-dire la bêtise des hommes : « *Était-ce lui qui l'avait déclarée, cette guerre inepte, à une Allemagne qui n'attendait que cela ?* »¹⁵. Le pacifisme de Pierre Benoit est ici évident, de même que la consternation que lui inspirent les haines qui ravagent le pays : « *Jamais, même au temps des Cosaques, de la Ligue, des Grandes Compagnies, la pitié du Royaume de France n'avait été aussi tragique.* »¹⁶ Ce faisant, Fabrice apparaît comme un véritable marginal au sens littéral du terme. Cette position de retrait, à la fois espérée et vécue, procède aussi de la géographie des lieux. Non seulement Bergonce, « *village des Landes situé entre Marmande et Mont-de-Marsan* »¹⁷ est loin du monde et à l'écart des grandes voies de communication mais le domaine des Hersent se trouve lui-même à l'extérieur du

bourg, ce qui renforce encore la solitude du héros en son refuge.

Au vrai, de tout son être, Fabrice aspire à disparaître - « *Il voulait dormir, il voulait dormir ... Ne plus penser ! Avoir la paix !* »¹⁸ -, c'est-à-dire à ne plus être mêlé à l'Histoire en train de se faire. Pourtant, par une sorte de force irrésistible, le voici toujours replacé en son cœur, du fait d'une série de porte-à-faux dont il pressent les conséquences funestes. En captivité, Fabrice s'est lié d'amitié avec un autre militaire français, le lieutenant-colonel d'Yberville qui, lui, parviendra à s'évader avant de se placer au service du Maréchal Pétain. Au cœur de l'État français, Yberville s'emploie auprès des autorités occupantes à faire libérer un maximum de prisonniers français en Allemagne, à commencer par Fabrice. Ce dernier, profondément reconnaissant, s'en trouve à jamais redevable. C'est l'un des ressorts du piège. Qu'il le veuille ou non, Fabrice a partie liée non avec le régime de Vichy mais avec certains de ses acteurs. Il répugne à tourner le dos à un homme qui lui a permis de recouvrer la liberté sans adhérer pour autant à l'idéologie du régime. Justifier la politique de collaboration par l'amélioration du sort des prisonniers : c'est manifestement la position de Pierre Benoit, position par ailleurs très classique et depuis largement mise en pièces par les historiens du régime de Vichy¹⁹. Par ailleurs, Fabrice a rencontré, au hasard d'une visite chez sa belle-mère, un officier allemand, le commandant Haugwitz, aide de camp du gouverneur militaire de Bordeaux. Vichy - Bordeaux : sans qu'il l'ait voulu, Fabrice se trouve en situation de faire appel à des connaissances bien placées, ici pour permettre la libération d'un prisonnier, là pour éviter la mort de civils promis à l'exécution après une opération réussie de la Résistance. La dimension autobiographique paraît une fois de plus évidente. De fait, plus il cherche à s'extraire du tourbillon de la fin de la guerre, plus Fabrice est amené à faire jouer ses relations, tant par humanité que par refus du manichéisme de la période. Plus il rend service, plus il s'enferme et plus il se condamne.

À cet égard, le voyage de Fabrice à Vichy constitue l'acmé de la marche annoncée vers une inévitable fin tragique. Quelques semaines après avoir retrouvé Bergonce, en janvier 1944, le héros du roman brave la neige et tout sens de l'opportunité pour gagner en voiture Vichy afin de dire sa gratitude au lieutenant-colonel d'Yberville, son ancien compagnon de camp et son libérateur. Celui-ci le reçoit à l'Hôtel du Parc, au cœur de l'État français, tandis qu'il ne fait plus aucun doute que la guerre est perdue pour l'Allemagne nazie. Alors qu'Yberville conseille à Fabrice de rentrer chez lui et d'y attendre la fin des événements, les deux

¹² *Fabrice*, Paris, Albin Michel, 1956, p. 37.

¹³ *Ibid.*, p. 135.

¹⁴ *Ibid.*, p. 54.

¹⁵ *Ibid.*, p. 49.

¹⁶ *Ibid.*, p. 82.

¹⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹⁸ *Ibid.*, p. 80.

¹⁹ Jean-Paul Cointet, *Histoire de Vichy*, Paris, Perrin, 2003, p. 163.

hommes croisent le Maréchal Pétain. S'ensuit une promenade de quelques minutes pendant lesquelles le chef de l'État français tente de justifier ses choix – « *Les prisonniers ! ... En quatre années, je n'aurai pas cessé de penser à eux. C'est à cause d'eux qu'il a été souscrit à bien des choses qui n'ont pas toujours été comprises* »²⁰ - tout en confiant à ses interlocuteurs sa certitude de devoir à brève échéance rendre des comptes à la justice. Partagé entre son admiration pour l'homme de Verdun et son sens des convenances, Fabrice ne peut pas s'échapper de ce face à face aussi improbable que compromettant. Toujours prisonnier, mais cette fois des circonstances, il assiste de l'intérieur à l'agonie du régime de Vichy - « *Ils allaient, à travers cette funèbre atmosphère de ville d'eau qui ferme* »²¹ - sans aucune illusion sur les conséquences de cet épisode sur son propre destin.

Pierre Benoit, qui a lui-même rendu une fois visite au Maréchal Pétain à Vichy²², déploie une énergie de tous les instants pour faire de Fabrice une victime des apparences²³ car il est sincèrement persuadé de l'avoir lui-même été. C'est en tout cas la conviction de son avocat Maurice Garçon qui, au sujet de son prestigieux client, confie à son *Journal* : « *Il n'a pas fait grand-chose. Son tort est d'avoir toujours voulu jouer au plus fin. Il n'a pas fait de politique, ne s'est mêlé de rien, mais lorsqu'il venait à Paris, il déjeunait avec Brinon, prenait le café avec Abetz, passait une heure chez Monzie et dînait avec les gens du maquis. A force de voir tant de monde, il a fini par se compromettre partout. Si l'on va au fond des choses, il n'a rien fait de répréhensible.* »²⁴

Tout ce qui attend Fabrice est ici résumé. Jusqu'à son arrestation, le héros ne cesse de se trouver au contact des uns et des autres, franchissant les frontières symboliques qui séparent chaque camp, sans se cacher de ce mouvement permanent de va-et-vient. A Garbay, le maquisard venu lui demander d'intercéder pour obtenir la libération de l'un de ses proches, Fabrice dit sa disponibilité et présente son prochain voyage à Vichy comme un moyen d'obtenir gain de cause. A quoi bon mentir lorsqu'on n'a, au fond, rien à se reprocher ? A quoi bon prendre des précautions puisque tout est perdu ? Ce n'est pas tant l'absurdité de la guerre qui a raison de la prudence du héros – « *Que des camions fussent là, vingt-six ans après l'armistice de 1918, quel amas de criminelles stupidités n'avait-il pas fallu pour aboutir à un résultat aussi extravagant ?* »²⁵ - que la trahison intime dont il a d'ores et

déjà été victime. Fabrice a échappé au camp de prisonniers, mais il n'échappe pas à la torture de savoir sa femme dans les bras d'un autre.

Ainsi, le thème de la défection et de l'ingratitude, redoutées ou vécues, est omniprésent dans le roman. Douter de tous et en permanence, ne jamais pouvoir accorder sa confiance à quiconque, savoir que l'allié d'un jour a le visage du dénonciateur du lendemain : pour Pierre Benoit, l'ancienneté, la nature ou la teneur du lien qui unit les individus n'a hélas plus aucune importance en temps de guerre. Conduit à une forme d'indifférence – « *De tout le mois de juin, il ne sortit guère, ne s'intéressant ni aux faits ni aux êtres* »²⁶ - Fabrice semble voué à une insécurité fondamentale qui participe de son enfermement. Rien ne le sauvera. Aucun acte, aucun geste, aussi bienveillant, courageux ou noble fut-il ne permettra de lui attirer la sympathie des vainqueurs, à défaut de leur reconnaissance. Le lendemain même de son intervention réussie auprès des autorités allemandes pour sauver les otages de Bergonce, Fabrice reçoit une lettre anonyme fustigeant sa proximité avec l'occupant et le menaçant d'une fin prochaine. L'auteur du courrier est sans doute l'un des proches de Garbay, sinon Garbay lui-même, ce chef local de la Résistance qui doit l'acquisition de ses métairies au prêt autrefois consenti par la famille Hersent et dont Fabrice vient d'obtenir la libération du beau-frère. Il est des dettes insupportables au point que les débiteurs les retournent contre les créanciers : « *Désormais, il fallait bien qu'il en acceptât l'évidence (...). Chaque mesure de clémence arrachée par lui à l'occupant ne manquerait point d'être portée à son débit* »²⁷.

Le drame de Fabrice est de ne pas avoir adapté suffisamment tôt son comportement à ce constat. N'a-t-il rien vu ou n'a-t-il rien voulu voir ? Pierre Benoit ne tranche pas ce point, le considérant au fond comme secondaire. Fabrice est un héros, innocent et malchanceux, qui n'a pas pris à temps la mesure des passions et des déchirements propres à la période de l'Occupation. « *Tous les humains ne sont pas faits pour vivre dans la terrible et affreuse ardeur des catastrophes* »²⁸ : les mots de Gérard d'Houville annonçant dans la *Revue des Deux Mondes* la parution de Fabrice pourraient à l'évidence s'appliquer à Pierre Benoit lui-même. À l'image de l'auteur, tout ce que fera dorénavant le héros du roman lui sera reproché à la Libération comme autant de preuves de proximité voire d'entente avec l'ennemi. Le piège se referme. Fabrice n'en réchappera pas. Le degré de haine à son égard est trop grand pour qu'à l'enfermement succède autre

²⁰ Fabrice, *op. cit.*, p. 100.

²¹ *Ibid.*, p. 105.

²² Gérard de Cortanze, *op. cit.*, p. 380.

²³ Robert d'oeet, « *Fabrice de Pierre Benoit* », *Le Monde*, 28 avril 1956.

²⁴ Maurice Garçon, *op. cit.*, p. 657-658.

²⁵ Fabrice, *op. cit.*, p. 18-19.

²⁶ *Ibid.*, p. 239.

²⁷ *Ibid.*, p. 147.

²⁸ Gérard d'Houville, « *Lectures romanesques* », *La Revue des Deux Mondes*, Mai 1956, p. 355.

chose que la souffrance et la mort : « *Le calice était là, tout prêt, rempli de sanie et d'abjection jusqu'aux bords, jusqu'à ces bords frottés d'un fiel que Fabrice n'avait encore fait qu'effleurer* »²⁹. À l'évidence, Pierre Benoit n'a rien oublié des vilenies dont il a fait l'objet³⁰.

Naïf, Fabrice est avant tout un prisonnier des circonstances, au premier rang desquelles le débarquement des Alliés. Alors qu'il n'a pas revu sa femme Aydée depuis quatre ans, l'intrépide résistante vient une nuit lui demander secours, à l'occasion d'une livraison d'armes réalisée avec l'aide de l'aviation anglaise. Blessé, l'un des parachutistes doit être mis à l'abri. Les retrouvailles sont aussi inattendues que rapides. Alors qu'il brûle de reprocher à sa femme son infidélité, Fabrice comprend que l'homme dont il doit s'occuper est le nouvel amant d'Aydée. Toujours épris d'elle, fasciné par sa présence inattendue, il consent à rendre ce service en forme de sacrifice. Aydée repart accomplir une autre mission, non sans avoir assuré Fabrice de la constance de son amour pour lui ; l'Anglais, soigné et réconforté, est sur le point de quitter la maison où il peut être repéré par les Allemands, lorsque la Gestapo vient l'arrêter – ainsi que son hôte dévoué.

Le destin de Fabrice achève alors de basculer. En acceptant de faire ce qui lui demandait sa femme et, ce faisant, de rendre service à la Résistance, Fabrice s'est condamné à mort.

L'inutile défense

Piégé par son imprudence et son refus obstiné de soumettre son comportement au dualisme de l'époque, voilà Fabrice enfermé pour de bon, au fort du Hâ, à Bordeaux. Pierre Benoit établit ici un parallèle saisissant entre les impressions du héros et ses propres souvenirs, sans négliger la portée des symboles. Comme la prison de Fresnes, le fort du Hâ a d'abord permis la détention des résistants et des agents britanniques, puis celle des collaborateurs et de tous les suspects de complaisance à l'égard de l'Allemagne nazie. Mêmes lieux, mêmes barreaux, même finalité et finalement même absurdité : à cinq mois d'intervalle, Fabrice est emprisonné à deux reprises au fort du Hâ, une première fois sur arrestation de la Gestapo, une seconde fois sur dénonciation de résistants. Poussant jusqu'au bout la similitude des situations au point d'en révéler le caractère inique, le romancier recourt aisément aux métaphores : ainsi, c'est chaque

fois le même modèle d'automobile, une traction avant de couleur noire, qui permet de véhiculer le prisonnier - « *Pourquoi n'aurait-ce pas été la même, après tout ?* »³¹. La privation de liberté, lorsqu'elle est fondée sur de mauvaises raisons, obéit aux mêmes codes et s'arme des mêmes outils.

Onze ans après, Pierre Benoit, lui aussi arrêté deux fois, n'a manifestement rien oublié. Ainsi, les jeunes gens venus interpellé Fabrice sortent directement des souvenirs personnels de l'auteur : « *Ils étaient harnachés de brassards tricolores, ainsi que de divers insignes, cousus au petit bonheur et destinés à établir leurs grades respectifs. De braves enfants, au demeurant, et qui n'avaient pas l'air de buveurs de sang bien convaincus* »³². Il y a une forme de détachement mêlé d'incrédulité dans un tel récit, qui reflète avec exactitude le vécu de l'écrivain, arrêté en septembre 1944 par des maquisards espagnols, de « *très jeunes gens ne disposant pas de mandat* »³³. L'intéressé se souvient d'avoir « été arrêté à Dax par les FFI, charmants jeunes gens qui ne m'ont pas, croyez-le, réconcilié avec le sexe fort ! »³⁴. L'incertitude quant à son propre sort et le découragement viendront après.

De fait, être arrêté est une chose, devenir un prisonnier en est une autre, comme si la perte de la liberté ne pouvait être immédiate et découlait d'une forme de rituel, dans lequel l'humiliation du détenu compte au moins autant que les exigences de sécurité. La fouille constitue ici un moment clé, qui semble avoir marqué l'écrivain au point que son héros y est chaque fois confronté et ce quelle que soit l'autorité en charge de l'arrêter : « *Se répandant en excuses exagérées, ils avaient commencé par le fouiller. Il avait été allégé de son bracelet-montre, de son stylographe, de son étui à cigarettes. Puis on avait procédé à l'examen des papiers contenus dans son portefeuille, dont aucun n'était compromettant, mais dans lesquels se trouvait la lettre d'Aydée* »³⁵. Pour Pierre Benoit, la première fonction de la prison est d'avilir, comme il le confiera en 1957 à Paul Guimard³⁶. L'écrivain puise à l'intérieur de lui-même l'évocation réaliste de l'emprisonnement. « *Ce qui parut le plus invraisemblable à Fabrice, durant cette nuit de prison, ce fut d'avoir dormi* »³⁷. La situation de la cellule dans le

²⁹ *Fabrice, op. cit.*, p. 147.

³⁰ « *Oublier ce temps-là ? Impossible. Je n'ai pas oublié d'avantage les noms de certains qui alors s'en prirent à moi* », in Christine - Garnier, *op. cit.*, p. 30.

³¹ *Fabrice, op. cit.*, p. 312.

³² *Ibid.*, p. 252.

³³ Jacques-Henry Bornecque, *Pierre Benoit le magicien*, Paris, Albin Michel, 1986, p. 302.

³⁴ Christine Garnier, *op. cit.*, p. 29.

³⁵ *Fabrice, op. cit.*, p. 215-216.

³⁶ Pierre Benoit, Paul Guimard, *De Koenigsmark à Monsalvat. Quarante années, quarante romans*, Paris, Albin Michel, 1958, p. 112.

³⁷ *Fabrice, op. cit.*, p. 173.

bâtiment à son importance³⁸ de même que sa description matérielle, à laquelle le romancier, nourri là encore de ses souvenirs, ne peut déroger. Il évoque ces « détails assez sordides »³⁹, à commencer par l'état de « la couverture du grabat sur lequel [Fabrice] avait dormi »⁴⁰. Plus tard, Pierre Benoit évoquera « le baquet de propreté et le judas qui s'éclaire la nuit pour vous déverser un flot de lumière électrique en pleine face »⁴¹. Mais à l'image de l'auteur, le héros accède vite au privilège de se trouver seul en cellule. Sous l'empire de la Gestapo comme sous celui des vainqueurs, le commandant Fabrice Hersent a droit à quelques égards, de la même manière que l'académicien Pierre Benoit a bénéficié d'un traitement correct par les geôliers de l'Épuration⁴².

En vérité, davantage que l'inconfort matériel, l'écrivain conserve de la prison le souvenir d'une atteinte fondamentale à l'intimité de l'individu. Au parloir, il y a ce surveillant qui assiste, « d'une mine ennuyée et revêche »⁴³ aux entretiens. Mais au-delà, le détenu souffre de ne pouvoir choisir ses moments de solitude et de ne jamais se retrouver réellement seul avec lui-même. Au micro de Paul Guimard, Pierre Benoit se souvient qu'en détention « on (...) est à peu près protégé contre les raseurs. Mais pas autant qu'on peut croire. Stendhal met à ce sujet dans la bouche de Julien Sorel un mot admirable : « L'ennui, en prison, c'est qu'on ne peut pas fermer la porte, comme on voudrait, à tel ou tel »⁴⁴. Dans *Fabrice*, l'auteur reprend presque mot pour mot la même référence au héros stendhalien et à peu de chose près la même citation⁴⁵.

Pour tout dire, la dernière partie du roman semble entièrement dictée par le souci de Pierre Benoit de rapporter le plus fidèlement possible ce qu'il n'a, par ailleurs, jamais pu exprimer ni a fortiori raconter en détail. Dès lors, soucieux que rien n'échappe au lecteur, l'écrivain emprunte à la démarche du journaliste en délivrant des informations juridiques et procédurales essentielles sans jamais s'éloigner des considérations psychologiques qui permettent de saisir l'état d'esprit du prisonnier. Lors de sa seconde arrestation, Fabrice est « avisé qu'un mandat de dépôt

(...) vient d'être délivré contre lui, à la requête du Commissaire du Gouvernement près la cour de justice de Bordeaux, par le juge d'instruction commis à l'instruction de son affaire, sous l'inculpation du crime d'intelligence avec l'ennemi, prévu par l'article 75, 5^e du Code pénal »⁴⁶. Une fois de plus, Pierre Benoit n'a pas cherché bien loin sa source d'inspiration et se contente d'intégrer fidèlement dans le roman les éléments qui l'ont personnellement concerné. Fabrice est provisoirement détenu à Mont-de-Marsan, avant d'être transféré à Bordeaux ; l'écrivain connut la prison de Dax, puis celle de Fresnes, une fois que lui fut notifié le 29 novembre 1944 le mandat d'arrêt émis par le Parquet de Paris, consécutif à une nouvelle dénonciation⁴⁷. Il est reproché à l'écrivain une « atteinte à la sûreté extérieure de l'État, crime ou délit prévu par les articles 75 et suivants du Code pénal »⁴⁸. Il s'agit bien du crime d'intelligence avec l'ennemi, passible de la peine de mort. Par la voix de l'avocat de Fabrice, Pierre Benoit fait assaut de pédagogie juridique, citant les différents textes, précisant leur application dans le temps et explicitant tant le rôle des cours de justice que le fondement des poursuites⁴⁹. Le lecteur est parfaitement informé de ce que le Gouvernement provisoire de la République française confie l'épuration à un dispositif judiciaire d'exception⁵⁰.

Pourquoi un tel souci d'exactitude technique ? Il s'agit tout à la fois d'inscrire le récit dans la froideur la plus immédiate du réel et de souligner le caractère inique des charges qui pèsent contre le détenu. Dans ces conditions, lutter contre des accusations aussi injustes constitue en soi une absurdité. Aussi, dès le départ, Fabrice – qui achève de disparaître sous les traits de l'ancien prisonnier de Fresnes – renonce à se défendre. La prison, même provisoire, est perçue comme l'annonce certaine du châtement. L'enfermement, dans le contexte de l'épuration, rendrait en soi illusoire toute perspective de retour à la liberté et à la vie, notions indissociables pour le romancier. Le lecteur est frappé par ce pessimisme fondamental induit par la privation de liberté : le destin du détenu semble écrit à l'avance, établi, fixé pour toujours. Les événements, le procès lui-même, ne changeront rien à cet état de fait. Comme dans *L'Étranger* de Camus, le juge d'instruction construit un récit à partir de petits faits juxtaposés en vue de leur surinterprétation. Dès lors, l'emprisonne-

³⁸ « Ce fut, cette fois, la cellule n°7 qui lui échut, une assez bonne cellule, à gauche, dans la galerie perpendiculaire à la rotonde vitrée qui se trouve au centre de l'établissement », in *Fabrice*, op. cit., p. 258.

³⁹ *Ibid.*, p. 220.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Pierre Benoit, Paul Guimard, op. cit., p. 113.

⁴² Maurice Garçon, op. cit., p. 657 : « Vu Pierre Benoit à Fresnes. Mal rasé, sale, portant dans ses bras des couvertures, ayant mis dans ses pantoufles ses médicaments et ses objets de toilette, il est navrant à voir, mais rit encore ».

⁴³ *Fabrice*, op. cit., p. 289.

⁴⁴ Pierre Benoit, Paul Guimard, op. cit., p. 111-112.

⁴⁵ *Fabrice*, op. cit., p. 266.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 257.

⁴⁷ Gérard de Cortanze, op. cit., p. 364.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Fabrice*, op. cit., p. 261-262.

⁵⁰ Alain Bancaud., La construction de l'appareil juridique, Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables – L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, p. 61-97 et L'épuration judiciaire à la Libération : entre légalité et exception, *La justice de l'épuration à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Association française pour l'histoire de la justice, Paris, La Documentation française, 2008, p. 205-234.

ment lui-même – qu’il soit provisoire ou le résultat d’une condamnation, peu importe - induit l’idée de culpabilité ; la prison salit l’honneur de celui qui la subit d’une tache indélébile qu’aucune mesure ne parviendra jamais à laver. Détenu, accusé, coupable : ces trois qualités tendent à se confondre sous la plume de Pierre Benoit, considérant que l’une entraîne nécessairement l’autre, dans un enchaînement implacable qu’aucune intervention humaine ne saurait arrêter. Le droit, la procédure, ne peuvent être ici d’aucun secours. La prison conditionne tout le reste et porte en elle le malheur. Dès le départ, la trajectoire est tracée, l’issue est connue, ce sera la mort, soit la mort physique infligée à Fabrice dans le roman éponyme, soit la mort symbolique, celle ressentie par Pierre Benoit après son passage par la prison de Fresnes, c’est-à-dire l’impossible retour à une vie littéraire librement vouée à la création et donc pleinement épanouie⁵¹. La prison contreviendrait donc à l’idée même de justice car elle rendrait son avènement impossible.

L’écrivain exploite avec brio ce thème de l’inutile défense. Comme Pierre Benoit avant lui, Fabrice ne fait pas immédiatement appel à un avocat. Pourquoi chercher à être défendu lorsque l’on n’a rien à se reprocher et que la vacuité du dossier ajoutée au plus élémentaire bon sens suffiront à dire l’innocence de l’accusé ? Sa réputation de bon aloi ainsi que les fidélités diverses sur lesquelles il croit pouvoir compter devraient suffire à mettre un terme à ce qui relève à l’évidence d’une erreur. Mais dans la réalité comme dans la fiction, l’incertitude a raison des meilleures résolutions. Fabrice, comme son créateur onze ans plus tôt, n’a aucune idée de la durée de la détention. En janvier 1945, Pierre Benoit ne pensait pas que Fresnes succéderait à la semi-liberté dacquoise. Fabrice, lui, comptait sur l’intervention de Garbay, ce résistant qu’il a aidé de son mieux, pour quitter le lycée de Mont-de-Marsan où il est retenu, lorsqu’il comprend que cette aide ne viendra pas et que son transfert au fort du Hâ est imminent.

Dans ces conditions, recourir à un avocat sonne comme une première défaite, susceptible d’en annoncer d’autres : Fabrice « *désolé de tant d’indifférence et d’apathie (...) dut se résigner à faire le choix d’un avocat* »⁵². C’est un tournant doublé d’une déception. L’ordre naturel des choses eût voulu que la libération de l’intéressé intervînt sans l’aide d’un auxiliaire de justice. Dès lors, l’assistance tardive d’un avocat apparaît à la fois comme une précaution inutile et le signe que, bien qu’innocent du crime dont on l’accuse, Fabrice se trouve confronté à une situation plus dé-

licate qu’il ne l’avait au départ imaginé. Pour le notable Pierre Benoit, seuls les coupables ont besoin d’un avocat et l’intervention d’un homme de loi constitue une affliction supplémentaire, sinon le signe que tout est perdu.

Dès lors, la bonne volonté, le sérieux et même le talent du défenseur ne changent rien à l’affaire, même s’il convient naturellement de faire appel au meilleur professionnel possible. Pierre Benoit sollicite Maître Maurice Garçon, avocat d’immense renommée et dont la clientèle compte de nombreux écrivains ; Fabrice fait appel, lui, au Bâtonnier Dubuisson, « *l’un des maîtres les plus éminents du barreau de Bordeaux* »⁵³. Maurice Garçon s’adjoint les services de Maître Jean Mirat ; de son côté, l’avocat sollicité par Fabrice, convaincu que sa proximité de vues avec son client entraverait son efficacité, le renvoie vers Maître Jean Girard, un jeune avocat ayant « *joué un rôle important dans la Résistance* »⁵⁴. Jean Mirat/Jean Girard : la réalité n’est jamais bien loin de la fiction. Pierre Benoit joue à merveille de l’ambiguïté de la période et des hommes qui la peuplent. Le Barreau, à l’image de la société française, n’a pas adopté une attitude unique face à Vichy et à la Résistance. Quant à Maître Girard, le romancier le présente comme un « *membre du réseau Jeune Parque* »⁵⁵ dans une allusion aussi évidente qu’efficace à Paul Valéry. Pierre Benoit n’ignore rien de l’attitude de son collègue de l’Académie. Considéré à juste titre comme s’étant tenu à l’écart de la collaboration, Valéry a été reçu en juillet 1941 à Vichy par le Maréchal Pétain, auquel il a consacré un texte, *Paris au Maréchal. Hommage et Souvenirs*, « *délinant et fructueux hommage, en bouquet de feu d’artifice, dans un luxueux ouvrage édité par le conseil municipal de Paris pour être mis aux pieds du maréchal !* »⁵⁶. Pierre Benoit n’acceptera jamais d’avoir subi un traitement différent de l’auteur de *La Jeune Parque*⁵⁷, dont les amitiés et les fréquentations entre 1940 et 1944 n’ont pas toujours été univoques⁵⁸.

Fabrice renonce à mener le combat judiciaire, pour le plus grand désarroi de son avocat – « *c’était tout juste si maintenant il consentait à (...) satisfaire aux injonctions désespérées de maître Girard* »⁵⁹. Il est désabusé, résigné, gagné par la certitude que les dés sont pipés et que le combat est perdu d’avance. Au grand dam de son conseil, le héros accueille par un « *haussement d’épaules*

⁵³ *Ibid.*, p. 259.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 260.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 261.

⁵⁶ Cité par Jacques-Henry Bornecque, *op. cit.*, p. 303-304.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Patricia Signorile, Paul Valéry, regards sur la guerre, hal.archives-ouvertes.fr, mars 2019.

⁵⁹ *Fabrice*, *op. cit.*, p. 267.

⁵¹ Gérard de Cortanze, *op. cit.*, p. 387.

⁵² *Fabrice*, *op. cit.*, p. 257.

railleur »⁶⁰ la découverte par le juge d'instruction de la photographie attestant de sa rencontre avec « l'homme de Verdun, devenu l'homme de Montoire »⁶¹. De lui-même, il n'envisage la citation d'aucun témoin. Il ne pose aucune question à Maître Girard, lequel insiste pour l'informer des règles et des aléas de la procédure⁶², du calendrier et bien entendu de ses propres diligences. Pis, Fabrice ne délivre pas toutes les informations utiles à son avocat, non par volonté de dissimulation mais par certitude que cela ne servira à rien. Sur ce point, le roman est émaillé de moments d'incompréhension entre l'accusé et son conseil, ce dernier apparaissant « quelque peu lassé »⁶³ du peu d'entrain de l'accusé à lui fournir les matériaux nécessaires à sa défense. Le romancier pousse jusqu'au bout l'idée du désenchantement judiciaire ; à la différence du détenu Pierre Benoit, Fabrice ne forme aucune demande de mise en liberté, buvant jusqu'à la lie le calice de l'enfermement.

Le lecteur devient alors le témoin privilégié de la relation entre l'avocat et son client dans ce monde à part qu'est la prison. Le décalage est saisissant entre l'énergie professionnelle et la volonté acharnée mises par Maître Girard dans la défense de l'accusé et le détachement de Fabrice à l'égard de son propre sort. Car l'engagement de l'avocat est aussi grand que la cause de son client semble compromise. « Maître Girard s'était attaché à la défense du mari d'Aydée avec une fidélité de tous les instants, une obstination au-dessus de tous les éloges »⁶⁴.

Pierre Benoit n'a jamais fait mystère de sa dette et de sa reconnaissance à l'égard de Maurice Garçon⁶⁵. Pour l'heure, dans une sorte de front renversé, le détenu cherche à manifester sa gratitude à son avocat, allant jusqu'à le rassurer quant à l'intérêt qu'il porte à l'affaire. Toutefois, si l'avocat est l'allié principal de son client, il vient aussi troubler, d'une certaine manière, le monde intérieur dans lequel le détenu s'est réfugié et rappelle à ce dernier l'inconfort de sa condition. Cette ambiguïté fondamentale est parfaitement saisie par l'auteur de *Fabrice*. L'accusé sait gré à son conseil de l'énergie et des efforts qu'il déploie pour lui venir en aide. Mais dans le même temps, les questions, les demandes de précisions, les retours permanents sur le fond du dossier lui pèsent. « Tous ces discours où il n'était question

que de lui (...) finissaient par le fatiguer »⁶⁶. L'accusé finit par redouter les discussions avec son avocat, « ces appels sans cesse réitérés à sa mémoire »⁶⁷. Fabrice prend conscience qu'il ne peut même pas bénéficier de ce que le sens commun prêche volontiers aux prisonniers, la solitude et le silence. Il est déjà un condamné. Son épouse, dont les faits d'armes au sein de la Résistance assurent le prestige, jure qu'elle viendra témoigner en sa faveur lors du procès. Cette promesse, qui porte en elle la promesse de l'innocence reconnue, reste cependant lettre morte. Au jour fatal, Aydée ne comparait pas, scellant par son absence, ou plutôt par sa trahison, le sort funeste de son mari.

D'un strict point de vue littéraire, Jeanyves Guérin considère que *Fabrice* permet à Pierre Benoit d'évoquer « laborieusement la guerre et l'épuration » au point de considérer que parmi la quarantaine de romans de l'écrivain à succès, celui-là est « loin d'être le meilleur »⁶⁸. Critiquable sans doute – la représentation de Pétain en vieillard inoffensif et débonnaire, le scepticisme à l'égard de la Résistance méritent à l'évidence discussion – *Fabrice* peut se lire simplement comme un témoignage *a posteriori* d'un écrivain définitivement abandonné par « la sérénité du conteur romanesque »⁶⁹. Car il convient de compléter l'impression optimiste de Maurice Garçon, venu annoncer à son client sa libération prochaine de la prison de Fresnes, et découvrant un Pierre Benoit déjà tourné vers l'avenir⁷⁰. L'emprisonnement constitue une expérience marquante *ad vitam* et ce d'autant plus que le sentiment de culpabilité, à tort ou à raison, fait défaut. *Fabrice* ne dit pas autre chose ; Pierre Benoit non plus. Le 20 octobre 1949, répondant à une enquête des *Nouvelles Littéraires* sur Goethe, le romancier montre qu'il n'a rien oublié : « Je me suis fait une règle de ne plus me livrer désormais à des déclarations que je risquerais de retrouver un jour, glissées par des mains confraternelles, dans les dossiers des juges d'instruction »⁷¹.

⁶⁶ *Fabrice*, *op. cit.*, p. 266.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 267.

⁶⁸ Jeanyves Guérin, *op. cit.*, p. 247.

⁶⁹ Johan Daisne, *op. cit.*, p. 94.

⁷⁰ Maurice Garçon, *op. cit.*, p. 666 : « Il ne reste rien contre Pierre Benoit. Je vais le voir à l'infirmerie de Fresnes pour lui annoncer sa libération prochaine. Il est assis à sa table et écrit sur le haut d'une page : Chapitre V. Il écrit son prochain roman dont l'intrigue se passe à l'île Maurice. (...) Sa liberté étant assurée, il ne pense plus à sa détention, sort de son buvard la liste des fauteuils vacants à l'Académie et tire des plans. Sa stratégie est diabolique. (...) Il imagine des candidatures, précipite les écrivains contre les peintres, les sculpteurs contre les philosophes, les critiques contre les historiens, et rien ne l'intéresse plus des choses présentes ».

⁷¹ Roger Nicolle, *Pierre Benoit & Marcelle Pierre-Benoit*, Paris, Albin Michel, 1963, p. 313.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 271.

⁶¹ *Ibid.*, p. 272.

⁶² *Ibid.*, p. 262.

⁶³ *Ibid.*, p. 275.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 266.

⁶⁵ Pierre Benoit, Paul Guimard, *op. cit.*, p. 109-110.

Mathilde Briard Maître de conférences, Université de Bordeaux
Institut de Sciences criminelles et de la Justice (ISCJ)

Sous Haute surveillance : l'enfermement comme échec de la relation

Parmi les auteurs, nombreux et majeurs, qui ont fait de l'enfermement le sujet ou le contexte de leurs œuvres¹, Jean Genet n'est certainement pas celui dont l'abord est le plus évident aujourd'hui. S'il appartient à une communauté intellectuelle et à une époque où le scandale et l'exploration des limites entre vérité et fiction, entre liberté et oppression, entre morale et révolutions esthétiques, étaient des conditions –voire des critères– de l'art véritable, les productions de Genet sont aujourd'hui des œuvres dont le message est souvent confus et dont les aspects les plus polémiques ne sont plus aussi sensibles².

Genet a porté une création qui trouve peut-être moins sa place dans la société contemporaine, qui ne fait plus de l'enfermement un thème majeur³, croyant certainement que la liberté n'est plus au-

tant à conquérir que dans les années soixante-dix, connaissant en tout cas son prix, dissuasif à l'occasion. L'écriture de Genet est celle d'une époque qui n'est plus. Reste que le tableau qu'il dresse de l'expérience de l'enfermement dans son œuvre, et notamment dans la pièce *Haute surveillance* peut continuer de nourrir une réflexion sur le sens de la réclusion, au-delà de ses modalités.

L'enfermement, en tant que privation de liberté, est essentiellement privation d'une relation, aux autres, à l'autre, mais aussi à soi. C'est cela que nous permet de comprendre Jean Genet dans le récit halluciné et cruel de la scène qui se joue entre les murs d'une cellule. Ainsi, penser l'enfermement, c'est toujours repenser la liberté, et comprendre ici qu'elle n'est pas réductible à l'image libérale et matérialiste d'une possibilité de faire et de choisir⁴. La liberté se construit aussi dans le dialogue et dans l'espace qui s'ouvre entre soi et l'autre.

Haute surveillance, dont l'écriture a été reprise à l'infini par Genet qui n'a eu de cesse d'en proposer de nouvelles versions, parfois très différentes les unes des autres, et qui n'a semble-t-il, jamais atteint une forme qui puisse lui paraître satisfaisante⁵, éclaire très bien cet aspect singulier de l'enfermement comme mise en échec des rapports qui construisent la personne. Chacun des personnages principaux de la pièce peut ainsi être perçu comme la figuration d'une relation manquée spécifique. Maurice pourrait ainsi représenter l'échec de la relation à la société (I), Lefranc serait quant à lui l'image de l'échec de la relation à l'autre, entendu comme une autre personne singulière (II),

⁴ Sur le thème de la liberté, voir Jean-Marc Trigeaud, « Qu'en est-il de la liberté au fondement de la responsabilité juridique et morale ? Réflexion de synthèse », *Revue trimestrielle Fides Quaerens*, Naples, 2010, 9 p.

⁵ Genet écrivait dans une note datée de la fin de l'année 1967, publiée en exergue de « haute surveillance » (*in Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Tome IV, 1968) : « je souhaiterais que cette pièce soit reportée, comme une note ou comme un brouillon de pièce, à la fin du volume IV de mes œuvres complètes. Et puisque j'en suis à formuler des souhaits, j'aimerais encore que cette pièce ne soit plus jamais représentée. Il m'est difficile de me souvenir quand et dans quelle circonstance je l'ai écrite. Probablement dans l'ennui et par inadvertance. C'est cela : elle m'aura échappé ». Si l'on ajoute à cette déclaration le fait qu'une dizaine de versions différentes de la pièce ait été produites par lui tout au long de sa vie, il paraît clair que l'auteur était relativement insatisfait de sa pièce, sans pour autant se résoudre vraiment à l'abandonner. Signalons tout de même que pour chacune de ses pièces, Jean Genet semble avoir eu la même volonté de contrôle assez ambivalente sur la mise en scène et le jeu de ses comédiens. La lecture du premier chapitre des *Bonnes* donne une idée assez nette de ce rapport particulier de l'auteur à son art.

¹ Parmi les dramaturges, on sait quelle place a eu la prison, en tant que décors et ressort dramatique, dans le théâtre de Corneille par exemple. Mais plus nombreux sont les auteurs qui ont fait de leur captivité le temps du déploiement de leur art. Voir par exemple Michèle Sacquin, « La poésie captive au fil des manuscrits », *Revue de la BNF*, 2010/2 (n° 35), p. 5-10.

² On connaît bien sûr les travaux de Jean-Paul Sartre, *Saint-Genet, comédien et martyr*, Paris, Gallimard, 1952, 692 p. Sartre y formule notamment des hypothèses –contestables– sur la « psychologie » de Jean Genet et sur son rapport au crime et au mal. Si de fait, cette contribution s'appuie sur des études menées après 2010, les pièces de Genet elles-mêmes sont connues sans être surreprésentées, et les études académiques le visant directement ne sont pas très nombreuses. Il faut signaler le travail de Haïcha El-Basri, *L'imaginaire carcéral de Jean Genet*, Paris, éd. L'Harmattan, 2000, 194 p. ; celui de Arnaud Malgorn, *Jean Genet, Portrait d'un marginal exemplaire*, Paris, Gallimard, La découverte, 2002, 128 p. ; ainsi que celui de Pascaline Hamon qui a consacré plusieurs études à Jean Genet, dont « De l'impossible intimité physique à la provocation éthique : Le pouvoir subversif de l'hétérotopie carcérale chez Genet », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, *Ecriture et prison*, mis en ligne le 07 septembre 2010, consulté le 28 mai 2020. URL : [http://journals.openedition.org.docelec.u-bordeaux.fr/dossiers-grihl/4437](http://journals.openedition.org/docelec.u-bordeaux.fr/dossiers-grihl/4437). L'œuvre de Genet doit être lue à la lumière du contexte particulier des années soixante-dix, et des écrits qui étaient à cette époque portés par Sartre ou Foucault, ou Bataille, pour ne citer que les plus connus, et des réactions de Cocteau ou de Mauriac, dans un autre sens, à ses écrits. La question de l'homosexualité par exemple, très présente dans les écrits de Genet, ne saurait plus susciter les mêmes réactions qu'à l'époque où ces textes étaient présentés pour la première fois.

³ Cette affirmation, un peu provocante, mériterait de plus amples justifications, mais on peut formuler l'hypothèse selon laquelle le principe de l'enfermement est moins discuté que ne le sont ses modalités. Ainsi, on trouve notamment de très riches études sur les rapports qu'entretiennent surveillants et détenus et ou sur la société pénitentiaire comme ensemble normatif. Cf. par exemple : Corinne Rostaing, « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire », *Droit et société*, 2014/2 (n° 87), p. 303-328 ; ainsi que Jean-Marie Delarue, « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire », *Revue du MAUSS*, 2012/2 (n° 40), p. 73-102.

tandis que Yeux-Verts personnifierait l'impossible relation à soi dans, et par, l'enfermement (III).

Maurice : l'enfermement comme échec de la relation sociale

L'enfermement, qu'il soit pratiqué à titre punitif ou à titre médical, a toujours quelque chose à voir avec la régulation sociale, la norme et la perception de ce qui est en dehors de cette norme. Si Foucault a retracé l'histoire des institutions de cette fonction dans les asiles et les prisons⁶, ce sont les travaux de Canguilhem, qui fût son maître, qui sont les plus éclairants sur l'idée de « normalité ». Ce qui caractérise l'état de normalité, c'est la capacité à évoluer et à s'adapter à des occurrences « anormales » pour recréer un équilibre. Le normal suppose un mouvement qui inclus l'anormalité au lieu de l'exclure⁷.

L'enfermement, dès lors, mobilise de deux manières différentes ce concept : celui qui est enfermé est celui qui ne parvient pas à s'adapter à certains éléments anormaux, que ceux-ci soient des désordres de son environnement ou des obstacles personnels. De l'autre côté du miroir, celui qui enferme n'est jamais un individu. C'est un groupe, qui définit, parce qu'il fait société⁸, un seuil d'adaptabilité minimum en deçà duquel l'anormalité devient une préoccupation publique. Le même mot de « norme » n'a pas la même signification selon qu'il s'applique à la situation propre de celui qui est enfermé ou bien à l'action collective d'une société donnée, où elle se détermine sur une échelle quantitative, de l'excès ou du manque.

A plusieurs égards, le personnage de Maurice souffre de n'être ni dans la norme « du dedans »,

ni dans celle « du dehors »⁹.

A l'extérieur, bien que les faits qui l'ont conduit en cellule ne soient pas définis, il semble avoir été délinquant plus que criminel. Il est jeune (dix-sept ans) et a les pieds nus d'après les indications que donne Genet en présentant ses protagonistes. L'alliance de ces deux caractéristiques nous parle de la fragilité de Maurice¹⁰. Les pieds nus sont l'attribut du pauvre, ou de celui en tout cas qui porte sa faiblesse, en plus d'évoquer une forme d'érotisme¹¹. Maurice parle peu de sa vie au dehors, sauf pour évoquer son malheur, qu'il présente plutôt comme une forme de malédiction. Il est une victime. Avant de succomber à la violence de Lefranc, il déclare ainsi : « (...) moi, quand j'attire le malheur, ce n'est pas en avalant les aventures des autres : c'est à cause de ma gueule. Je te l'ai dit. Je suis marqué, moi aussi, mais ma vraie marque c'est ma gueule ! Ma gueule, ma jolie petite gueule de voyou¹² ». A ses attributs, s'ajoute ainsi la beauté qui semble, seule, le rendre coupable¹³. Il y a bien un hiatus entre ce que devrait être la désignation d'une norme sociale justifiant l'enfermement et la manière dont elle est présentée dans *Haute surveillance*. Si la relation sociale n'était pas vaine, Maurice d'une part comprendrait ce qui le désigne comme étant hors-norme, mais d'autre part serait hors-norme en raison d'un comportement social donné. Mais puisque, justement, la relation sociale est manquée, Maurice est enfermé pour rien, ou plus exactement parce qu'il est jeune, faible et beau. « Avec une gueule pareille, je peux tout me permettre. Même innocent on me croit coupable », affirme-t-il avec une certaine fierté¹⁴. Il est maudit plus que coupable. Son délit de faciès à l'envers rend toute expérience sociale impossible,

⁶ Il est à peine utile de citer son *Histoire de la folie* ou *Surveiller et punir*, tant le succès de ces ouvrages reste grand. Pourtant, d'autres études, plus récentes, ont montré que la manière dont Foucault avait présenté la discipline dans ces lieux clos était à pondérer largement aujourd'hui. En ce sens, on peut renvoyer aux travaux de Georges Benguigui, Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », in *Déviance et société*, 1994, Vol. 18, n°3. p. 275-294. On peut citer aussi un article de Georges Benguigui, « Contrainte, négociation et don en prison », in *Sociologie du travail*, 39^e année n°1, Janvier-mars 1997. p. 1-17. Le texte de Genet, de ce point de vue reste actuel, puisque le surveillant y tient un rôle particulièrement ambivalent, très éloigné de l'image d'une autorité disciplinaire pure. Cf. infra.

⁷ Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Paris, Quadrige, PUF, 2009, [1943], 224 p.

⁸ Si du point de vue de la sociologie, la notion de société est avant tout une construction intellectuelle, nous voudrions ici retenir une définition à la fois plus large et plus usuelle chez les juristes de cette notion. La société, c'est une communauté humaine qui se dote de règles et d'institutions.

⁹ Jean Genet a connu un certain Maurice Pilorge, pour qui il a écrit le poème érotique *Le condamné à mort*, et qui pourrait avoir inspiré le personnage qui porte ce prénom dans la pièce. En exergue de ce poème, il insiste sur la beauté et la jeunesse de cet homme, comme il insiste dans *Haute surveillance* sur celles de son personnage. « J'ai dédié ce poème à la mémoire de mon ami Maurice Pilorge dont le corps et le visage radieux hantent mes nuits sans sommeil... ». Mais alors que Maurice Pilorge était un assassin condamné à mort par la justice de l'époque, le Maurice qui est enfermé sous Haute surveillance l'est pour une raison inconnue et se trouve condamné à mort par la machinerie tragique qui se met en place dans la pièce.

¹⁰ Voir par exemple Michel Cazenave (dir.), *Encyclopédie des symboles*, Varese, Librairie Générale Française, Le livre de Poche, 2016.

¹¹ « Ne te gêne pas, je suis le plus faible ; passe tes colères sur moi. » dit-il à Lefranc, in Jean Genet, *Haute surveillance*, Saint-Amand, Gallimard, folio, 2002 [1949], p. 28.

¹² *Ibid.*, p.104 et 105.

¹³ Si l'écriture de Genet a pu être rapprochée de celle de Sade (Florence Richter, « Jean Genet, poète et voyou », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2008/2 (Volume 61), p. 73-89), et lu comme présentant le problème de la beauté du mal, on pourrait soutenir qu'ici la figure de Maurice n'est pas marquée de cette perversion là. Nulle fascination n'est entretenue à son propos, mais c'est plutôt une forme de pitié qui saisit le lecteur dans son approche de ce protagoniste. Sa mort d'ailleurs, lui concilierait bien mal cette analyse sadienne. Victime de sa beauté, il est aussi victime de son enfermement avec Lefranc et Yeux-Verts.

¹⁴ *Op. cit.* p.54.

aussi bien dans sa vie d'avant, que dans l'enfermement avec ses codétenus.

Il n'a pas su être en société au dehors. Il ne sait pas davantage comment être un vrai criminel au dedans. Il est, dans l'enfermement aussi, une victime de sa « gueule ». C'est sa mort qui permet aux deux autres protagonistes de s'accomplir : Yeux-Verts comme mentor et modèle, et Lefranc, qui était dans des versions précédentes de la pièce le personnage central¹⁵, comme criminel. C'est sa mort qui démontre aussi à quel point Maurice se trompe lorsqu'il pense appartenir à la société de Yeux-Verts. Il emploie ainsi fréquemment le « nous » ou le « on » pour désigner le couple qu'il forme avec ce dernier et pour marquer leur opposition à Lefranc¹⁶, mais c'est un « nous » tronqué. La relation que Maurice croit avoir avec Yeux-Verts est une relation impossible, non seulement parce que Yeux-Verts paraît tout au long de la pièce comme un fantôme ou un mirage, une personification du crime plus qu'une personne avec laquelle échanger¹⁷, mais encore parce que Maurice n'existe par rapport à lui que dans des rapports forcément asymétriques¹⁸. Ils ne dialoguent pas ensemble ; il lui doit la vie, c'est-à-dire tout ; il lui donne son amitié¹⁹ et son amour charnel, c'est-à-dire tout.

Maurice est donc un véritable exclu, puisque son enfermement est le fait d'une société extérieure qu'il ne comprend pas, et puisque son expérience de l'enfermement est marquée par la fausseté des relations du dedans. Faire société, dans la cellule, semble dépendre d'un critère d'identification commun à un rôle criminel. Maurice ne l'est pas assez. C'est Lefranc qui, en le tuant, parvient à jouer ce rôle. Mais ce faisant il marque l'échec d'une autre relation, plus intime, celle qui se noue dans le rapport à l'autre.

¹⁵ Une première version de la pièce intitulée *Pour la belle. Les voix mystérieuses*, lui donnait ainsi une place plus marquante encore. Cette version peut être lue dans les Œuvres complètes de Genet, parues chez Gallimard.

¹⁶ « Avoue que tu voulais sa femme, là on te croira. » ; « Tu voudrais nous réduire à zéro, Yeux-Verts et moi. » ; « On a l'habitude de t'appeler Jules. Tu devrais nous prévenir au lieu de te vexer. » ; « Nous, nous restons enfermés, ce que tu nous dois, c'est le respect. », etc.. Toute cette série d'exemple appartient au même dialogue, *op. cit.*, p. 28 et s.

¹⁷ Cf. *infra*.

¹⁸ Sur le sens d'une relation en philosophie, et sur le critère de son actualité, voir Martin Buber, *Je et Tu*, [Ich und Du], Avant-propos par Gabriel Marcel, préface de Gaston Bachelard, Roubaix, Aubier, 1969, [1923], 154 p. On peut renvoyer aussi à Gabriel Madinier, *Conscience et Amour, Essai sur le « Nous »*, Paris, P.U.F, Bibliothèque de philosophie contemporaine, deuxième édition, 1947, 141 p.

¹⁹ Ici un parallèle intéressant pourrait être fait avec une étude menée sur l'adolescence en prison : Yaëlle Amsellem-Mainguy, Benoît Coquard, Arthur Vuattoux, « Mes vrais potes, ils sont dehors ». L'adolescence en prison, in *Revue des politiques sociales et familiales*, n°125, 2017, Parcours adolescents : expériences et représentations, p. 57-69.

Lefranc : l'enfermement comme échec de la relation à l'autre

Lefranc avoue lui-même vouloir faire échec au monde²⁰. Tandis que Maurice était la victime d'une impossible relation à la société des autres, c'est à l'altérité que Lefranc choisit de s'attaquer. Il la récuse. Avec lui, tout dialogue²¹, c'est-à-dire tout échange de paroles entre des personnes, dont la découverte ou la construction d'une connaissance sont le fruit, est impossible. Lefranc sape minutieusement les conditions d'un dialogue en détruisant aussi bien sa personnalité que celle de l'autre.

Quant à sa propre personne d'abord, on l'appelle par son nom de famille –supposé, car après tout, ce nom pourrait bien n'être qu'un surnom²² : « Lefranc », lui qui manifestement manipule, cache, et trahit. L'antiphrase pouvait difficilement être plus parfaite. L'intrigue sur laquelle s'ouvre la pièce, et sur laquelle se reposaient ses toutes premières versions²³, des lettres et de la visite que doit faire au parloir la femme de Yeux-Verts en est la preuve éclatante. Lefranc profite de son statut de messenger pour tenter d'éloigner Yeux-Verts de sa femme. Il avoue lui-même avoir cherché à l'isoler. Plus encore, lorsque Yeux-Verts semble offrir sa femme en pâture aux mains assassines de qui voudra, Lefranc se démène aussi bien que Maurice pour obtenir cette « faveur », sans jamais se départir d'une forme de duplicité. On l'appelle encore Jules, alors que son prénom est Georges²⁴. Les premiers éléments de son identité civile sont tronqués. Son histoire est elle aussi falsifiée : Lefranc se

²⁰ Lefranc s'adressant à Yeux-Verts : « j'ai voulu te séparer de ta femme, j'ai fait tout ce que j'ai pu. J'ai fait ce que j'ai pu pour t'isoler du monde et séparer du monde la cellule et même la forteresse », *op. cit.*, p. 86.

²¹ Le dialogue se distingue de la négociation qui peut être mise en avant dans les études analysant notamment les rapports entre surveillants et détenus (par exemple, Corinne Rostaing, « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire », *Droit et société*, 2014/2 (n° 87), p. 303-328. Pour une étude du sens du dialogue en philosophie du droit, voir « Le dialogue sans la personne », contribution aux *Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Marc Trigeaud*, Personnes et choses, Bière, Bordeaux, à paraître.

²² On pourrait formuler l'hypothèse que Lefranc soit une manière de désigner le personnage volontairement ambiguë : si c'était son nom de famille, il lui siérait mal, mais il permettrait de placer Lefranc à un stade de dépersonnalisation intermédiaire entre Yeux-Verts et Maurice. Si c'était un sobriquet, il aurait pu lui être donné justement pour marquer son manque de franchise, mais surtout, il l'assimile à Boulede-Neige et à Yeux-Verts, du côté des *vrais* criminels, de ceux qui ont commis un crime de sang, par anticipation sur la fin de la pièce.

²³ Voir *Pour la belle*, première version dont il a déjà été question plus haut.

²⁴ « Tu vois ? Tu vois, Jules, je ne peux pas dire un mot. Tu voudrais nous réduire à zéro, Yeux-Verts et moi. Non, Jules Lefranc. -Je m'appelle Georges. », *op. cit.*, p.29 et 30. L'effet produit par ce bref échange est saisissant : tandis que Maurice cherche à saisir Lefranc d'une manière que l'on peut qualifier de solennelle, en déclinant son identité, Lefranc, répond en refusant l'adresse qui lui était faite. Le récepteur n'est pas le bon ; il n'est pas identifiable.

pare de faux tatouages, de fausses marques, d'un faux passé sur les galères. Plus précisément, il se pare d'un atavisme de galérien²⁵. Lefranc admire les « vrais » criminels, ceux qui ont effectivement connu les galères peut-être, au point de tatouer sa peau comme eux ; ceux qui assassinent en tout cas, au point d'en conserver des photographies dans son lit²⁶. Genet expose à son lecteur, et aux spectateurs de sa pièce, des évidences érotiques, mais c'est toute la sphère de l'intime qui est plus largement visée²⁷. Lefranc voudrait changer de peau, et il est prêt pour cela à troubler les principaux éléments de sa personnalité, rendant son identité insaisissable. Il n'y a pas de « je » tangible dans sa parole.

Mais le « tu » ne l'est pas davantage, pour ce personnage qui semble se dissoudre dans l'atmosphère de la cellule. La relation est impossible, dès lors qu'en se détruisant lui-même, Lefranc anéantit également l'altérité. Les philosophies de la reconnaissance²⁸, mais aussi les premiers travaux de l'anthropologie moderne ont montré comment, dans l'échange, il y avait une construction mutuelle de celui qui donne et de celui qui reçoit²⁹. C'est précisément ce que Lefranc met en échec, de façon très explicite, lorsqu'il partage ses couvertures ou sa nourriture à Maurice en pure perte, sans raison, sans envie de la donner vraiment, et sans reconnaissance³⁰. Il donne *pour rien*. Le don n'a pas davantage lieu que l'échange de paroles. Et c'est ainsi que Maurice peut à chaque instant rappeler à Lefranc sa solitude profonde³¹. Yeux-verts la lui signifie d'une autre manière, plus méprisante, à laquelle le surveillant littéralement, donne voix, en exprimant à la fois son impatience de voir Lefranc quitter la prison et le peu de considération

qu'il a pour lui comme « sous-homme »³².

Lefranc devient l'exact contraire du surhomme nietzschéen, qui dépasse l'humanité par sa faiblesse³³. Il la transcende « par en dessous », pourrait-on dire, dès lors que tout en étant dévalué en tant qu'homme véritable, il est le seul à pouvoir encore agir³⁴. Il est le seul personnage de la pièce dont les possibles ne soient pas tous déjà refermés. C'est dans l'ultime assassinat de Maurice qu'il choisit de les résoudre. De cette violence tant fantasmée, le lecteur comprend que Lefranc ne retirera rien qu'une autre forme de solitude³⁵, non moins vaine que la première. Par sa capacité à agir justement, Lefranc a organisé son geste, tout comme il avait œuvré à la falsification de son personnage. Tout ce qui constitue son passage à l'acte est finalement ce qui justifiait son exclusion et son impossible rapport à l'autre dans le monde clos de l'emprisonnement.

« YEUX-VERTS : - Ce que tu viens de faire ? Supprimer Maurice ? Le tuer pour la gloire ? Pour la gloire donc pour rien.

LEFRANC : -Yeux-Verts...tu ne vas pas me laisser ?

YEUX-VERTS (*très doucement*) : -Ne me parle plus, ne me touche plus. Tu sais ce que c'est le malheur ? Moi, j'avais tout espéré pour l'éviter. Je n'ai rien voulu de ce qui m'est arrivé. Tout m'a été offert. Un cadeau du bon Dieu. Nous voilà encombrés d'un corps.

LEFRANC : - J'ai fait ce que j'ai pu, pour l'amour du malheur.

²⁵ « Depuis trois cents ans, je porte la marque des galériens et tout va finir par un coup dur. », *op. cit.* p. 36. Lefranc se réfère peut-être à une histoire familiale, mais il se réfère peut-être aussi à une filiation imaginaire qui ferait de lui un « maudit ».

²⁶ *Op. cit.* p. 56.

²⁷ La place du lit dans la cellule a ainsi donné lieu à une étude de Lucie Bony, « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et sociétés*, 2015/3 (n° 162), p. 13-30. Cet article fait état effectivement d'un investissement plutôt fort des détenus de leur lit ou de ses abords immédiats pour garder les objets qui leur sont les plus chers et les plus intimes, non pas tant pour des raisons de proximité avec eux, mais essentiellement, semble-t-il, pour les soustraire aux regards des autres, gardiens et codétenus.

²⁸ Cette tendance de l'idéalisme est principalement représentée par Johann Gottlieb Fichte, *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science : 1796-1797*, Quadriges, P.U.F., Paris, 1998, 418 p.

²⁹ Le lien social tout entier dépend ainsi de cette mécanique du don et du contre don.

³⁰ « Fais le méchant, Jules. (...) Tout à l'heure tu as cherché à me supprimer mais il y a des nuits que tu me refiles tes couvertures. (...) Je m'en suis aperçu il y a longtemps. Yeux-Verts m'avait prévenu. C'était encore une occasion pour nous foutre de ta gueule. », dit Maurice, *op. cit.* p. 31. Plus loin, il ajoute : « En me rappelant que tu me donnes la moitié de ton pain tu espères m'attendrir ? Et la moitié de ta soupe ? (...) », p. 34.

³¹ « Parce que tu es seul, n'oublie pas », lui dit Maurice p.30.

³² *Op. cit.* p. 74 et s. Le surveillant vouvoie Lefranc alors qu'il tutoie Yeux-Verts, marquant ainsi l'inégalité qui existe entre les deux codétenus. Selon une perversion des valeurs propre à l'univers carcéral tel qu'il est imaginé par Genet, l'Homme, le vrai c'est l'assassin. Il est intéressant de noter aussi qu'il ne s'adresse pas à Maurice, qu'il désigne par la troisième personne du singulier, une seule fois, comme pour marquer cette fois l'absence totale de rapport entre lui et le jeune voyou.

³³ Pier Paolo Ottonello, *Structure et formes du nihilisme européen, Essais introductifs*, Bibliothèque de philosophie comparée, Bordeaux, Bière, 1987, 150 p.

³⁴ Cela n'implique pas qu'il puisse agir librement. Il agit, mais son action est de l'ordre de celle du héros tragique.

³⁵ Sur la solitude en prison, voir Julien Léon et Julien Denans, « La solitude, au-delà des quatre murs », *VST - Vie sociale et traitements*, 2014/4 (N° 124), p. 36-42. « À suivre l'enseignement winnicottien, toute approche de la solitude suppose toujours et conjointement l'existence d'un lieu commun avec l'autre, ciblant cet espace potentiel entre l'individu et son environnement où se manifeste le mode de vie créatif, ou encore l'expérience culturelle. Nous songerons ici à tout ce qui concerne les phénomènes transitionnels, le transitionnel s'appuyant sur le jeu dialectique dedans/dehors, et dont la prison s'avère une mise en forme assez féconde (...) La prison ne constitue-t-elle pas un lieu qui, de par son architecture et sa sociologie même, aurait tendance à produire des « incapacités d'être seul » du fait d'un réel effractant, de la promiscuité de la cellule, de l'absence de barrières intimes, de la violence et des hurlements scandant les journées ? », p. 41. De fait, Lefranc n'est jamais seul dans sa cellule, mais il est parfaitement seul au monde.

YEUX-VERTS : - Ce n'est rien savoir du malheur si vous croyez qu'on peut le choisir ? Le mien m'a choisi (...) »³⁶

Yeux-Verts : l'enfermement et l'impossible relation à soi

Yeux-Verts est celui qui a, dans la cellule, toutes les faveurs de ses codétenus et du surveillant. Il est aussi, dans la prison, celui qui a l'amitié de Boule-de-Neige, et à l'extérieur, celui qui a une femme. Il pourrait passer pour le personnage principal de la pièce, s'il n'était pas, à plusieurs égards, une forme singulière d'antihéros³⁷ ; une personnification du crime plus qu'un personnage criminel.

Sans prénom, ni nom de famille, Yeux-Verts³⁸ n'est déjà plus que son surnom de criminel. Cette désignation semble marquer, dans l'univers carcéral de Genet, une ascension dans la hiérarchie pénitentiaire des détenus, ainsi qu'une perte d'identité. Mais de manière plus sensible, si Yeux-Verts est le seul à avoir une histoire, au sens où il a un passé (son crime est connu), des relations présentes, et un avenir (son exécution), cette histoire semble ne pas le constituer. Il en est totalement détaché, comme si elle était une abstraction, ou plutôt comme s'il était devenu un être abstrait. Son crime, il le raconte comme un rêve, à la limite du délire ou de la vision³⁹, dans une forme quasi-poétique qui n'est pas sans rappeler l'esthétique des

³⁶ *Op. cit.* p. 110 et 111. Yeux-Verts passe au vouvoiement, sans que l'on puisse savoir exactement si c'est une manière de marquer la distance désormais irrémédiable qui le sépare de Lefranc, ou bien si c'est une manière de s'adresser au public en même temps qu'à son codétenu. L'utilisation des pronoms dans la pièce est en tout cas toujours signifiante.

³⁷ Jean-Marc Trigeaud, « Le mythe du héros et l'esthétique de la justice », in *Archives de Philosophie du Droit*, Tome 40, *Droit et esthétique*, 1995, p. 34 à 55. Il relève que : « La faiblesse est la première marque de l'emprise de l'être, le premier signe de l'objectivité, quand elle consiste à céder au poids de ce qui est hors de soi plus qu'à l'intérieur de soi », p. 41. L'antihéros « classique » est celui qui rejette l'objectivité du monde, sur un mode « anti-affectif », pourrait-on dire, qui est parfaitement représenté par Lefranc. Mais Yeux-Verts est un autre type d'antihéros, qui rejette aussi bien l'objectivité du monde que la sienne. Il est *dissolu*.

³⁸ Ce surnom, qui décrit une caractéristique qui lui appartient, puisque ses codétenus font effectivement allusion à la couleur de ses yeux, fait aussi appel à la symbolique de la couleur verte, qui, selon Michel Pastoureau, dans le *Dictionnaire des couleurs de notre temps* : symbolique et société, Paris, C. Bonneton, 2007 (nouvelle édition), p. 191 associe le vert au destin, à la bonne et à la mauvaise fortune, à une constante précarité des choses et à une ambivalence des événements. En suivant cette piste symbolique, Yeux-Verts serait la représentation d'un destin du prisonnier.

³⁹ *Op. cit.* p. 59 et s. Yeux-Verts parle de sang, de lilas, de cloches... et il danse. Tout se passe comme dans une hallucination. Il se voit après le crime métamorphosé en animal ou en objet (ici ce sont des métamorphoses manquées, en chien, en chat, en cheval, en tigre, en table), ou en femme (« j'avais changé de sexe », dit-il p. 67). Le « jour du crime » est le jour de la disparition de la personne que fût Yeux-Verts.

Chants de Maldoror. Si Sartre ou Bataille⁴⁰ ont pu lire Genet, notamment par ces manières d'esthétiser le crime, comme un héritier plus ou moins légitime de Sade, il est possible de nuancer cette interprétation : le crime de Yeux-Verts est *irréel*. Il tient du récit mythologique archaïque, ou si l'on veut, de la littérature. Il n'est peut-être même pas crédible. On peut dès lors formuler l'hypothèse selon laquelle les rôles, dans *Haute Surveillance*, ne cessent jamais vraiment de tenir de la mascarade. La prison de Genet, c'est la prison de l'impossible authenticité, de la dissolution complète du soi, des autres et du monde, et du temps.

Yeux-Verts n'est pas davantage concerné par son présent : sa femme, il l'offre à qui voudra la tuer (Maurice ou Lefranc) ou la séduire (le surveillant), avec un détachement égal. Et sa mort future ne le concerne pas non plus. Il l'évoque presque comme un soulagement ; en tout cas comme un résultat aussi logique qu'inéluctable de son crime⁴¹.

L'expérience de l'enfermement de Yeux-Verts, c'est une existence qui tourne en rond, hors du temps à force d'être privée d'espace⁴². Rien, dans la cellule, n'avance, jusqu'au meurtre de Maurice, qui est le seul événement⁴³ se produisant dans la pièce, et encore, pour la clore immédiatement. Les sujets des disputes sont toujours les mêmes : Boule-de-Neige, la lettre à la femme de Yeux-Verts, son crime. Ils sont inlassablement ressassés, et puisque aucun des personnages ne peut vraiment dialoguer avec les autres, les mêmes malentendus se réitèrent à l'infini. Yeux-Verts, en tant que « vrai » homme-criminel de la cellule, n'est plus un homme⁴⁴, ni même un personnage : c'est un mythe. Son temps est celui du sacré⁴⁵, et ses codétenus sont pris dans les rets de cette circularité

⁴⁰ Jean-Paul Sartre, *Saint-Genet, comédien et martyr*, *op. cit.* et Georges Bataille, *La littérature et le mal*, Barcelone, Gallimard, Folio Essais, 2016 [1957], 202 p. Sur le même thème, Florence Richter, « Jean Genet, poète et voyou », *op. cit.* « Comme Sade encore, Genet lie l'érotisme avec la souffrance et la violence. Il trouve sa volupté dans la douleur. » p.76.

⁴¹ Par exemple p. 44.

⁴² Jean-Marie Delarue, « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire », *Revue du MAUSS*, 2012/2 (n° 40), p. 73-102. Pour l'auteur il y a trois étapes temporelles : la rupture entre l'avant prison et la prison (le « choc carcéral »), le déroulement de la vie carcérale (la fragmentation), et enfin la longue durée. « Sans passé, le détenu dispose d'un présent immobile. » p. 81.

⁴³ « Si la vie en institution totale est fondamentalement routinière, puisque les modalités de fonctionnement sont minutieusement réglées, en compagnie des mêmes personnes, elle reste cependant marquée par l'imprévisibilité. En prison, il n'y a d'autre événement possible que l'incident, ce qui perturbe l'ordre interne ou externe. Ce sont les détenus qui créent l'événement, cognent dans les portes, s'automutilient, cassent leur cellule ou y mettent le feu, injurient ou agressent les personnels ou leur codétenu ou refusent d'obtempérer aux ordres donnés. » Corinne Rostaing, *op. cit.* p.307. L'incident est en somme le seul marqueur du temps qui passe.

⁴⁴ En opposition parfaite à Lefranc, il est certainement devenu un surhomme nietzschéen.

⁴⁵ Mircea Eliade, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1987, 185 p.

temporelle. Ils se perdent de vue, et perdent en même temps irrémédiablement la vue d'un « ciel par-dessus le toit ».

Le surveillant conclut la pièce par cette adresse à Yeux-Verts :

« On a tout entendu, tout vu. Pour toi et de ton poste, ça devenait cocasse ; pour nous, de l'œille-ton du judas ce fut une belle séquence tragique, merci. (*Il salue.*) »⁴⁶

Il signifie par là, non seulement une forme exacerbée de voyeurisme, en partage avec le public de la pièce, mais encore, par son appel au tragique et son salut final, il donne à voir que tout cela n'était qu'un récit de théâtre. Genet n'a manifestement pas cherché à montrer une réalité carcérale, mais

⁴⁶ *Op.cit.* p. 112.

plutôt une mise en jeu de ce que l'enfermement symbolise. Alors que l'enfermement était, dans le théâtre classique⁴⁷, une occasion de révéler le héros, grâce à son isolement, il devient chez Genet le lieu de la dissolution du soi, entre isolement impossible et exclusion profonde.

⁴⁷ Alain Couprie, « Prison et prisonniers dans le théâtre de Corneille », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1985, n°37, p. 137-150. L'auteur présente la prison comme « une épreuve de vérité » dans le théâtre de Corneille. C'est en prison que le héros se révèle et comprend lui-même son véritable but. La prison est comme une retraite spirituelle. Chez Genet elle est l'inverse : une retraite impossible, vaine et « déréalisante ».

Sophie Delbrel Maître de conférences, Université de Bordeaux
Institut de Sciences criminelles et de la Justice (ISCI)

Jacques Damour ou les prisons d'un communard

Jacques Damour est une nouvelle écrite par Émile Zola en juillet 1880. Contemporaine de *Nana* dans sa production, elle ne paraît pas immédiatement. Le romancier la destine initialement à une publication dans le nouveau journal que se propose de fonder son ami Huysmans¹. Cette publication ne voyant guère le jour, *Jacques Damour* paraîtra d'abord dans le journal *Le Voltaire* puis dans *Naïs Micoulin*, recueil de contes publié en 1883 sous la plume de Zola. *Jacques Damour* peut ainsi être regardé comme un court récit naturaliste dans lequel l'auteur s'appuie sur des événements réels, sans pour autant éprouver le besoin d'utiliser des dates ou des personnages célèbres. *Jacques Damour* vise à appréhender les difficultés individuelles et collectives induites par la Commune de Paris, vécue comme une véritable secousse dramatique.

La composition de *Jacques Damour* ne doit rien au hasard : elle fait écho à la loi d'amnistie des Communards adoptée le 11 juillet 1880. La nouvelle loi permet le retour sur le sol français de nombreux Communards déportés ou exilés, non sans susciter un certain émoi. Du côté des insurgés comme du côté des Versaillais, l'événement pousse à se remémorer les heures difficiles de la défaite de 1870 et la guerre civile qui s'en est suivie. Zola lui-même n'a guère varié dans ses prises de position. Partisan de l'ordre, le romancier n'a eu de cesse de saluer l'action de Thiers à qui il voue une grande admiration. Au-delà d'en avoir fini avec le désordre de la Commune et permis l'installation de la république, Thiers présente l'immense qualité d'avoir honoré la mémoire de François Zola, père d'Émile, ingénieur de grand talent ayant notamment bâti le canal d'Aix². Aussi la critique de la politique conduite par l'Assemblée de Versailles ne saurait-elle être de mise pour l'écrivain. Néanmoins l'approbation de l'action politique n'exige pas, pour Émile Zola, de jeter *ipso facto* l'opprobre sur ceux dont il ne partage pas le point de vue. Les sans-grades, en particulier, recueillent sa pitié, manière pour lui d'exprimer son souci de l'humanité souffrante. La guerre et sa cohorte de violences ont exacerbé cette sensibilité aux fragilités de l'homme. Plus largement, c'est la guerre elle-même qui est

absurde, conviction ouvertement affichée par les contributeurs des *Soirées de Médan*, recueil de nouvelles destiné à cristalliser le naturalisme littéraire ; conviction qui s'avèrera définitivement ancrée chez Émile Zola, fidèle à ce qu'il dénonce à travers *L'Attaque du moulin* où la violence mène au néant³.

Le naturalisme zolien constitue-t-il pour autant la voie d'une démarche documentaire grâce à laquelle la mesure historique des événements pourrait être prise ? Rien n'est moins sûr, car la quête de vérité qui guide Zola, bien qu'elle conduise, spécialement dans *La Débâcle*, à révéler une réalité de terrain pour les protagonistes des combats, n'est pas d'un seul bloc. La vérité résulte aussi d'un jeu de l'esprit par lequel le novelliste, ici, se met à la place de l'un de ces pauvres hères dont la vie a été suspendue par l'effet d'une condamnation résultant d'une justice expéditive. En s'intéressant à l'individuel, Zola pointe l'universel du cycle de la vie en même temps que son caractère tragique, l'absence ayant somme toute vocation à être comblée, fût-elle celle d'un être humain. Là encore, la tristesse véhiculée par *Jacques Damour* ne doit pas surprendre. Les six premiers mois de l'année 1880 ont été calamiteux pour l'auteur, qui a eu maille à partir avec la critique bien-pensante lors de la parution en feuilleton de *Nana*. Surtout, Zola perd successivement deux amis chers à son cœur, Duranty puis Flaubert, qu'il regarde comme des modèles. La maladie du premier a amplifié les tendances hypocondriaques du créateur des *Rougon-Macquart*, qui s'arrête de fumer au printemps. La disparition subite du second et le grotesque de la cérémonie funèbre rouennaise confortent un sentiment de vacuité. Le romancier ne vit plus dès lors que dans la crainte, voire l'attente de sa propre mort⁴. Zola a d'ailleurs commencé à préparer le prochain tome des *Rougon-Macquart*, un roman consacré à la douleur, qui s'intitulera *La Joie de vivre*.

¹ Colette Becker, Gina Gourdin-Servenière, Véronique Lavielle, *Dictionnaire d'Émile Zola*, Paris, Robert Laffont, 1993, v° Huysmans Joris-Karl, le journal doit s'appeler *La Comédie humaine*.

² C'est la dernière réalisation de François Zola, qui ne l'a pas vue finie ; l'ouvrage est remarquable sur un plan technique car il s'agit du premier barrage voûté au monde.

³ Outre *L'Attaque du moulin*, le volume des *Soirées de Médan* publié en 1880 contient les contributions de Maupassant (*Boule de Suif*), Huysmans (*Sac au dos*), Céard (*La Saignée*), Hennique (*L'Affaire du grand 7*) et Alexis (*Après la bataille*). Le but des auteurs est de démystifier la guerre en n'éludant pas ses horreurs et donc en ne tombant pas dans l'exaltation nationaliste de rigueur depuis la défaite de Sedan. Le titre initialement prévu pour le volume était *L'Invasion comique*.

⁴ Georges Bafaro, « Quatre lettres inédites d'Émile Zola à Numa Coste », *Les Cahiers naturalistes*, 1972, p. 219-224.

L'antiphrase prévaut également, à bien des égards, pour Jacques Damour, nom du personnage principal et titre de la nouvelle. Artisan travailleur, formant un ménage prospère avec une épouse sérieuse, Damour, fort de convictions républicaines, s'engage au sein de la Commune de Paris. Après la mort de son fils, Damour poursuit le combat et se voit traduit en conseil de guerre. Condamné, il est déporté en Nouvelle-Calédonie. Il s'en échappe au bout de quelques années et erre en divers pays avant de rentrer en France lorsqu'il apprend le vote de la loi d'amnistie. Damour parvient à retrouver sa femme, mais celle-ci, le croyant mort, s'est remariée. Elle a du reste perdu de vue leur fille, tandis que deux enfants lui sont nés de son nouveau mari.

Dans un tel contexte, le retour à Paris de Jacques Damour annonce le désordre, intimement lié, au fond, à son statut de condamné. Comme le colonel Chabert de Balzac⁵, Damour constate que son ancienne vie n'est plus et que sa famille l'a oublié. À la prison légalement infligée à celui qui ne voulait pas accepter la défaite de 1870 se substitue le carcan résultant de sa condamnation à la déportation. Afin d'y échapper, Damour s'assignera à un cantonnement géographique, seul moyen pour lui de survivre en paix. Toutefois une telle évolution ne s'opèrera qu'au prix du reniement de ce qu'il a été, évolution possible parce que tout ce qui composait son monde s'est écroulé. S'il apparaît immédiatement que Damour est prisonnier de ses rêves (II), de façon plus profonde, il est possible de se demander si cet acteur insignifiant de la Commune ne correspond pas au profil-type de l'insurgé condamné pour Zola (I).

Damour un condamné-type ?

Nom-titre, *Jacques Damour* fait également figure de nom-programme. Certes, le choix de ramener une fiction à celle de son personnage principal n'est pas neuf pour Zola, dont les romans de jeunesse portent les noms de leurs héroïnes, Thérèse Raquin et Madeleine Férat. En son temps, l'écrivain en devenir s'avouait très impressionné par *Germinie Lacerteux*, des frères Goncourt⁶. La maturité venant, les titres adoptés traduisent une plus grande recherche de sens, si bien que *Jacques Damour* acquiert une portée symbolique plus élevée que *Thérèse Raquin* ou *Madeleine Férat*. Indubitablement, le prénom Jacques a une résonance positive pour Zola, qui l'utilisera des années plus tard pour son propre fils. Le nom

Damour, s'il est répandu et répond en ce sens aux exigences naturalistes de participer du réel, renvoie à la question des sentiments, dont le caractère déterminant se dessine tout au long de la nouvelle. Le poids des émotions s'observe ainsi autant par des mots-repères que par leur place dans le récit de la vie des Damour. La femme de Jacques se prénomme ainsi Félicie et, grâce à sa prudente gestion du ménage, la famille connaît des jours heureux. Les vicissitudes de la vie quotidienne ne réussissent pas à entamer ce bonheur simple qui s'articule entre le père, la mère, leur fils aîné Eugène et Louise, leur fille. La famille Damour loge rue des Envierges, nom empreint de réalité : située à Belleville, la rue des Envierges doit son nom au lieu-dit « La Vierge »⁷, dans son acception religieuse de protection. Bref, Zola établit un fort contraste entre la vue depuis son habitation calédonienne, par laquelle débute la nouvelle, et la description de la vie du condamné avant le drame de la Commune : « Là-bas, à Nouméa, lorsque Jacques Damour regardait l'horizon vide de la mer, il croyait y voir parfois toute son histoire, les misères du siège, les colères de la Commune, puis cet arrachement qui l'avait jeté si loin, meurtri et comme assommé. »⁸ Le basculement dans la vie de proscrit apparaît d'autant plus brutal que les Damour ont vécu, grâce au labeur du père et du fils, dans une quasi-aisance, parvenant même avant la guerre à se constituer des économies. Tout dérape à partir du moment où, emporté par la colère de savoir les Prussiens défilier sur les Champs-Élysées, Damour laisse tomber son travail en vue de participer à la Commune. La « figure bouleversée » de Félicie⁹ apparaît pourtant de nature à mettre en garde Jacques contre les jours funestes risquant de survenir. C'est le travail régulier de l'artisan qui, jusque-là, a préservé sa famille des aléas socio-économiques, lui donnant un statut enviable au sein des quartiers populeux de Belleville. Avec la fin du travail rime la raréfaction du pain quotidien et l'entrée dans le monde des nécessiteux. Sans doute les rémunérations versées à Jacques et à Eugène du fait de leur engagement au sein de la garde nationale les retiennent-elles sur la pente de la déréliction, de même que les distributions de vivres dont ils bénéficient de temps à autre. Toutefois le changement se révèle profond, car « Chez lui, il n'aurait pas été capable d'écraser un insecte ; mais aux avant-postes, il démolissait les gendarmes sans un scrupule »¹⁰. Damour participe de la sorte sans état d'âme aux combats communards en compagnie d'Eugène, gaillard

⁷ Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris, Paris, Les Éditions de Minuit, 1963, V^o Envierges (rue des).*

⁸ Émile Zola, *Contes et nouvelles, Paris, Gallimard, Coll. La Pléiade, 1976, p. 896.*

⁹ *Ibid.*, p. 900.

¹⁰ *Ibid.*, p. 901.

⁵ Marie-Hélène Antoine-Meyzonnade, « Jacques Damour, un parent de Chabert ? », *Les Cahiers naturalistes*, 2007, p. 253-258, souligne les proximités sur la forme et le fond de ces deux « hitoires de revenants ».

⁶ Le roman a paru en 1865 ; Zola a alors 25 ans.

chez qui la fougue guerrière remplace le savoir-faire professionnel acquis dans les pas du père. En creux, le propos n'est pas sans rappeler ce que Zola écrivait dans *Le Ventre de Paris* au sujet de Florent, présenté par le peintre Claude Lantier comme « Un garçon doux comme une fille, que j'ai vu se trouver mal en regardant saigner des pigeons... Ça m'a fait rire de pitié quand je l'ai aperçu entre deux gendarmes. »¹¹

Or survient l'irréparable, à savoir la mort du fils, tué au cours des combats. Sur la photographie-symbole où Eugène pose en costume de garde national, Jacques s'engage formellement à le venger. La pompe déployée pour l'enterrement du jeune homme entretient le désir de vengeance du père et, au plus fort des assauts de la Semaine sanglante, Jacques réapparaît chez lui « en lambeaux, chancelant et hébété comme un homme ivre »¹². L'impression de vivre un cauchemar se formalise par la mention de la « fumée » des coups de feu tirés et des incendies ; la seule précision temporelle se réduit à la référence aux « journées de mai », formule elliptique ne rendant que plus sombres les événements qui s'y produisent. Jusqu'au bout, au demeurant, Jacques conserve la possibilité de s'extraire de la bataille, Félicie lui en offrant le moyen comme à son habitude : au sens littéral du terme elle le nettoie, le lavant par là-même de tout soupçon de violence afin qu'il puisse échapper aux rafles. En parallèle, Zola emploie un vocabulaire participant de l'éclaircie pour souligner ces dernières chances d'échapper à l'orage versaillais, tandis que le danger désormais d'être fait prisonnier est palpable : « Entre les ormes, cachés derrière les marbres qui blanchissaient au soleil, quelques gardes nationaux lâchaient encore des coups de feu sur les soldats, dont on voyait les pantalons rouges monter. » Damour, loin de se protéger, « [arrive] juste à point pour être pris »¹³. La tournure de la phrase ne manque pas d'ambiguïté, car d'un côté Damour, tenté de suivre son fils dans la tombe, ne cherche pas à se soustraire à l'armée versaillaise ; de l'autre, il joue de malchance dans la mesure où il ne commet justement aucune violence le jour de son arrestation. La malchance à certains égards doit être relativisée puisque dans le même temps trente-sept de ses compagnons sont exécutés. L'ellipse touche ici la « justice sommaire » dont les fusillés ont été les justiciables malheureux, justice qui ne dispose concrètement de rien contre Damour mais qui le condamne malgré tout. L'absence d'éléments à charge semble de nature à lui éviter la peine capitale, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'est trouvé au mauvais endroit au

mauvais moment. De plus, Damour avoue « d'un air tranquille » sa participation à l'insurrection¹⁴. Aussi le fait d'être un sans-grade ne suffit-il pas à compenser l'affront d'une telle affirmation. Le caractère expéditif de la procédure devant le conseil de guerre, la sidération engendrée par les violences commises avant comme après la décision juridictionnelle concourent au sentiment de cauchemar traversé par Jacques Damour. À l'exaltation collective entretenue par la Commune succède un destin individuel aux allures de précipice.

Comme pour éviter l'écueil d'une réflexion d'ordre idéologique, Zola limite la narration à ce qui relève du seul devenir de Jacques Damour. Rien ne transparait au sujet des actions politiques de la Commune ou de ses prises de positions. Tout au contraire s'impose d'emblée, dans la personne de Jacques, le rejet d'une approche critique : « Il n'entrait pas dans les complications théoriques de l'idée communaliste. À ses yeux, la Commune était simplement l'âge d'or annoncé, le commencement de la félicité universelle »¹⁵. Est-ce à dire qu'une telle simplification éteint efficacement tout questionnement politique ? Ici se révèle une part de l'ambivalence zolienne vis-à-vis de la Commune. L'horreur du désordre et de la violence ne saurait s'accompagner, pour l'homme de lettres, d'une indifférence à la grandeur des sentiments. Dans la perspective qui est la sienne, c'est bien parce que nombre de Communards ont été mus par des idéaux généreux qu'ils ont voulu défendre leurs idées jusqu'au bout. Ne s'est donc pas grandie la justice sourde et aveugle ayant condamné pêle-mêle meneurs et rêveurs. Un cas symptomatique a d'ailleurs interpellé Zola en la matière, celui de Gustave Courbet, dont il assiste à l'interrogatoire devant le conseil de guerre en 1871. Le romancier juge alors surréaliste de voir accuser le peintre de meurtre et d'incendie, lui qu'il a personnellement entendu « parler des nids des petits oiseaux, avec des larmes dans les yeux »¹⁶. Zola, qui en ces moments douloureux jette un regard de journaliste sur les acteurs de la Commune, les juge avant tout médiocres et impuissants, incapables de réfréner la masse et ses dérives. « Ce sont des idéalistes révolutionnaires, des moralistes de doctrine nuageuse, qui glissent dans le sang, et qui tomberont en criminels, en s'imaginant tomber en martyrs »¹⁷. Jacques Damour, de ce point de vue, opère la synthèse des impressions que le mouvement de la Commune et sa clôture tragique ont laissées à Zola. Damour, homme sincère dans ses convictions

¹¹ *Ibid.*, *Les Rougon-Macquart*, t I, p. 893.

¹² *Ibid.*, *Contes et nouvelles*, p. 902.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 903.

¹⁵ *Ibid.*, *loc. cit.*

¹⁶ Cité par Roger Ripoll, « Zola et les Communards », *Europe*, avril-mai 1968, p. 16-26.

¹⁷ *Ibid.*, p. 19.

comme dans ses emportements, ne peut, à son tour, que glisser dans le sang. Singulièrement le sang de son fils l'empêche, à proprement parler, d'y voir clair. Les mises en garde de Félicie restent lettre morte face à ce que Jacques désigne comme son « devoir », mot fort dans la bouche de l'artisan spécialisé dont l'habileté fait la noblesse¹⁸. Le devoir néanmoins semble au final se résumer au fait d'avoir été entraîné, sans en prendre conscience, sur une voie dangereuse. Là s'observe l'inadaptation de l'idéaliste Damour à une société violente et arbitraire : alors que la cérémonie funèbre en l'honneur de son fils avait paru tirer le père de l'anonymat, la procédure devant le conseil de guerre met au jour une autre réalité, celle d'une profonde solitude. Entre son arrestation et sa déportation, Damour connaît « de longues heures passées dans des endroits obscurs, des marches accablantes au soleil, des cris, des coups, des foules béantes au travers desquelles il [passe] »¹⁹. Là encore Zola s'appuie sur son expérience de journaliste et ses lectures pour donner chair, à travers Jacques, à des milliers de condamnés dont le traitement ne le satisfait guère. Le sort d'Eugène illustre non moins les dizaines de milliers de tués dont le sang tache la république naissante²⁰. Au moment des faits, Zola n'a pas hésité à dénoncer le caractère expiatoire. De la commission des grâces instituée pour traiter les recours des condamnés, l'écrivain retient qu'elle entrera dans l'histoire plutôt sous le nom de « commission des exécutions »²¹.

Il demeure que la guerre civile résulte, pour Zola, du déchaînement des Communards. S'il condamne leur violence, il cherche à en dégager rationnellement les causes ; cela relève à bien des égards d'une approche sociologique tant la perspective naturaliste, dans un souci d'objectivité, s'appuie sur les manifestations extérieures de la personnalité. En même temps, l'intérêt pour l'âme humaine justifie de s'attacher au cheminement intellectuel de Jacques, matière plus secrète. Artisan « ciseleur sur métaux »²² celui-ci a, pendant la Commune, ciselé ses propres barreaux au grand désarroi de Félicie. Car Damour s'avère surtout prisonnier de rêves qui déterminent sa destinée.

Damour prisonnier de ses rêves

À l'approche de la guerre, les époux Damour, qui vivent ensemble depuis une vingtaine d'années, accusent déjà les stigmates physiques de leurs différences de tempérament. Félicie a embelli, toute à la satisfaction de mener une vie agréable dans une famille unie, tandis que son mari s'est desséché²³, paraissant par là-même plus vieux. Jacques donne quelques signes d'insatisfaction quand il a bu, mais le fait demeure occasionnel. L'artisan montre par ailleurs sa générosité, n'hésitant pas à convier à sa table son voisin Berru, « un grand diable de peintre en bâtiment (...) qui crevait de faim »²⁴. Cette première caractérisation du personnage dans la nouvelle ne manque pas d'intérêt, car si Zola s'inspire ici du nom véritable d'un proscrit²⁵, il lui attribue surtout le rôle de celui qui entraîne Damour dans la descente aux enfers. Le métier de Berru suggère à première vue la simple proximité socio-professionnelle des deux hommes ; toutefois elle instille aussi l'idée que Damour, rêveur, sera tenté de prendre pour la réalité ce que voudra bien lui peindre Berru des événements. Du reste la fonction de peintre en bâtiment-pervers révolutionnaire fera-t-elle florès dans *La Débâcle*, avec le personnage de Chouteau²⁶. Dans le cas de Jacques Damour, celui-ci se rapprocherait de Florent, du *Ventre de Paris*, par sa volonté de faire le bien et d'être prêt à faire de grands sacrifices pour cela. Si la quête du bonheur commun participe à coup sûr, au moment où écrit Zola, des idées révolutionnaires socialistes et donc de la marginalité politique, l'écrivain, à bien y regarder, n'y est pas insensible. Certes, en bourgeois se revendiquant comme tel, Zola a une vision caricaturale de l'idéologie socialiste ; toutefois son humanisme viscéral le pousse de manière diffuse à proposer des explications à l'envie de révolte. La raideur du journaliste de *La Marseillaise* tend ainsi progressivement à s'effacer devant la bienveillance du romancier soucieux de décrire toutes les couches sociales, au premier rang desquelles les classes populaires. Entre la folie dénoncée dès 1871 et le rêve d'un Communard-type comme Damour, l'évolution est tangible, quoique discrète. Elle se cristallise dans *Germinal*, roman paru en 1885 par lequel Zola explore les mouvements ouvriers et leurs

¹⁸ Émile Zola, *op. cit.*, p. 901.

¹⁹ *Ibid.*, p. 902.

²⁰ Stéphane Gacon, « L'amnistie de la Commune (1871-1880) », *Lignes*, 2003/1, n° 10, p. 45-64, souligne que la répression de la Commune ne concerne pas que les chefs du mouvement ; près de 50000 décisions de justice ont été rendues. Plusieurs milliers de condamnations à la déportation sont prononcées, pas moins de dix mille individus se trouvant proscrits.

²¹ Roger Ripoll, *op. cit.*, p. 22.

²² Émile Zola, *op. cit.*, p. 896.

²³ David Baguley, « Les sources et la fortune des nouvelles de Zola », *Les Cahiers naturalistes*, 1966, p. 118-131, les descriptions physiques rappellent la distinction opérée dans *Le Ventre de Paris* entre les « gras » et les « maigres ».

²⁴ Émile Zola, *op. cit.*, p. 897.

²⁵ *Ibid.*, p. 1539-1540, il s'agit de Camille Berru, secrétaire de rédaction à L'Indépendance belge, dont le nom figure dans les articles consultés par Zola au sujet de la vie des Communards réfugiés à l'étranger.

²⁶ Pour Roger Ripoll, *op. cit.*, p. 24, il s'agit d'une « réincarnation de Berru ».

ressorts²⁷ ; elle se manifeste aussi, naturellement, dans *La Débâcle*, volume consacré à la chute du Second Empire et à la Commune de Paris, qui clôture sur le plan historique le cycle des *Rougon-Macquart* en 1892.

Jacques Damour, de fait, souligne la sensibilité du personnage principal à travers ses rêves, voire ses chimères. Corollaire d'un tempérament rêveur, le caractère influençable de Damour le transforme en proie idéale pour Berru, ogre d'un nouveau genre au nom sonnante rugueusement. Félicie s'en alarme aussitôt, bien qu'elle ne puisse trouver de reproche solide à formuler contre ce dernier : « C'était un farceur ayant le mot pour rire, si bien qu'il finit par désarmer Félicie, inquiète et révoltée devant cette large bouche qui engloutissait les meilleurs morceaux »²⁸. Car la faconde du peintre en bâtiment séduit et enflamme Jacques le sentimental : « il croyait fermement que, si Paris entier, les hommes, les femmes, les enfants, avaient marché sur Versailles en chantant *La Marseillaise*, on aurait culbuté les Prussiens, tendu la main à la province et fondé le gouvernement du peuple »²⁹. Grandi dans un milieu où la république tient lieu de fantasme, Damour trouve dans le mouvement communal le moyen de renouer les fils d'une histoire glorieuse, celle de « 93 » et de « 48 ». Il s'agit simplement de donner au peuple ce pour quoi il s'est battu depuis la Révolution française. En contrepoint, Félicie n'affiche pas moins de sentiments républicains. Néanmoins elle conserve de son histoire familiale une méfiance instinctive pour la révolution et croit aux vertus de la modération. La raison, toutefois, n'a guère sa place dans le contexte de l'humiliation française à Sedan, la guerre ayant ôté à Jacques sa pratique. Cet aspect mérite d'être souligné, tant pour Zola le travail constitue une vertu à part entière³⁰, formant à terme le sujet du second de ses *Évangiles*. Seule l'activité professionnelle était de nature à contenir l'illumination politique de Damour. Aussi le désœuvrement et la faim jettent-ils Jacques et Eugène dans la révolte, leur raison étant abolie. Désormais une condition physique dégradée amplifie la résonance des événements liés à la défaite face à la Prusse, si bien que le comportement du père et du fils relève de la maladie : « Quand Damour rentrait avec Eugène, tous deux enfiévrés par le coup de folie du dehors, ils ne parlaient plus que de tuer le monde, devant Félicie pâle et muette »³¹. De cette ma-

nière, les rumeurs colportées par Berru, qu'elles reposent sur les complots des bonapartistes ou des monarchistes, s'ancrent aisément dans les esprits malléables de Jacques et de son fils. La disparition de Berru dans les instants de vrai danger, bien que dénoncée par Félicie, n'alerte guère Damour ; dans l'absolue sincérité de ses sentiments il se montre « décidé à mourir pour la défense de la liberté », la Commune représentant pour lui « l'âge d'or annoncé »³².

Même la solitude calédonienne ne réussit pas à déchirer le voile que Damour a tissé devant ses yeux. Les souvenirs du condamné s'accrochent à la promesse de retour formulée à l'adresse de Félicie avant son départ. Sur l'île, malgré un comportement exemplaire laissant augurer d'une grâce prochaine, Damour agit en dépit du bon sens. Au lieu de patienter comme d'autres l'auraient fait à sa place, il s'évade. Les corps de compagnons d'infortune étant retrouvés, Damour après une enquête rapide est lui aussi déclaré mort, nouvelle abondamment reprise dans la presse nationale et internationale. L'annonce inopinée de son décès encourage Jacques Damour à s'imaginer de nouvelles vies grâce auxquelles, confusément, il reviendrait sauver sa femme et sa fille de la déchéance sociale. Dans les faits s'ouvre une existence hasardeuse qui finit par le conduire à la frontière belge, où il s'abrute dans le travail souterrain de la mine. C'est la nouvelle de l'amnistie apprise impromptu qui fait rentrer en France Damour. Dans son retour effectué en obscur ouvrier desservi par son vieillissement prématuré et sa pauvreté, tout contraste avec son vécu : loin d'être regardé comme un héros de la Commune³³, Damour doit taire ses souffrances. Il demeure de fait prisonnier d'une apparence louche que lui ont donné des années d'errance. De sa vie rue des Envierges il ne subsiste rien, pas même la nouvelle adresse de sa femme. De nouveau, il faut compter sur l'irruption de Berru dans son triste quotidien pour que Damour sache ce que devient Félicie. Remariée au boucher Sagnard dont le nom fleure le sang, celle-ci a de nouveaux enfants, un fils et une fille, en forme de réplique à sa vie d'avant. De manière pressante, Berru attise le ressentiment de Jacques : « Moi, à ta place, j'irais chez eux, et je m'installerais, et je flanquerais le Sagnard à la porte (...) Tu es le maître, après tout. La loi est pour toi. »³⁴ Une fois de plus, le proscrit se heurte à la réalité : Félicie mène légitimement une vie nouvelle, la disparition de Louise sonnante comme la fin de l'ère Damour. Jacques en prend son parti,

²⁷ Sur cet aspect, v. David Baguley, « Les sources et la fortune des nouvelles de Zola », *Les Cahiers naturalistes*, 1966, p. 118-131.

²⁸ Émile Zola, *op. cit.*, p. 897.

²⁹ *Ibid.*, p. 898.

³⁰ La devise du père des *Rougon-Macquart* qui se voit comme un travailleur des lettres est « *Nulla dies sine linea* » (pas un jour sans une ligne).

³¹ Émile Zola, *op. cit.*, p. 898.

³² *Ibid.*, p. 900.

³³ *Ibid.*, p. 906, le jour de son arrivée à Paris, « une foule tumultueuse » se presse aux abords de la gare du Nord pour ovationner un membre de la Commune se trouvant dans le même train. David Baguley, *op. cit.*, p. 128, indique que l'écrivain ici s'inspire du retour de Jules Vallès en France.

³⁴ Émile Zola, *op. cit.*, p. 911.

même s'il n'a eu de cesse de répéter qu'il « saignerait » Sagnard ; il ne cherche d'ailleurs pas à soutirer une quelconque compensation financière de l'opulent boucher. Non sans paradoxe, le revenant devient gardien sur le chantier de l'Hôtel de Ville, bâtiment à l'incendie duquel il a participé durant la Commune. Le bâtiment devient ainsi le symbole de l'échec d'une vie, Damour ne parvenant même pas à conserver ce modeste emploi. Au bord de la mendicité, le condamné procède sans s'en rendre compte aux derniers reniements de ses engagements passés. Berru, encore, le met en contact avec Louise, devenue une cocotte à la manière de celles qui pullulaient à la fin du Second Empire. Sincèrement heureuse de retrouver son père, cette dernière lui ouvre les bras sans retenue. Toute à la satisfaction de s'embourgeoiser grâce à ses charmes, Louise abhorre les Communards, « Tous des sales gens »³⁵ dont la seule vocation est la ruine générale. La vie douce qu'elle promet à son père repose de la sorte sur un pacte de silence relativement à la Commune. Jacques ressent confusément la honte d'accepter un tel engagement, mais la lassitude, la faim, la faiblesse y concourent. Craignant toujours d'être rattrapé par la justice, Damour voit dans la proposition de sa fille le moyen de vivre « dans son trou, perdu, oublié, n'étant personne »³⁶ : par un renversement de valeurs, la réclusion choisie vaut mieux que la liberté subie. Signe ultime de l'évanouissement des rêves, la photographie de son frère que Louise remet à Jacques avec émotion a tellement pâli que « le pauvre Eugène, vêtu de son uniforme de garde national, [semble] une ombre d'émeutier »³⁷. Ici le récit se rapproche du conte en interrogeant le fantastique : la représentation d'Eugène ne s'estompe-t-elle pas en raison du comportement de son père ? À son tour ombre de lui-même, Damour réaffirme son désir de vengeance, avec toute la force de l'incantation³⁸.

La leçon³⁹ de *Jacques Damour* se conforme à la conviction profonde de son auteur, à savoir qu'entre les meneurs et les suiveurs de la Commune, les premiers ont mieux tiré leur épingle du jeu que les seconds. Dans la droite ligne de ses convictions affichées au lendemain de la Commune, Zola regarde positivement l'amnistie, tant la vigueur de la répression lui a fait horreur. En filigrane, c'est bien une prospérité commune retrouvée qui permettra d'éteindre la flamme révolu-

tionnaire, ou, *a minima*, de cantonner la violence au verbe. Berru et Damour en témoignent, ramollis par un confort durablement trouvé : s'ils commentent ensemble la presse anarchiste en rêvant d'établir le bonheur universel par l'extermination de la bourgeoisie, ils sont devenus parfaitement inoffensifs. À « l'horizon vide de la mer »⁴⁰, soit, à certains égards, à l'utopie, peut et doit concrètement s'opposer « le nez dans l'herbe »⁴¹, soit l'absence de préoccupations vitales dont souffre ordinairement le peuple. *Germinal* le montrera ô combien, sitôt achevé *La Joie de vivre*⁴².

³⁵ *Ibid.*, p. 926.

³⁶ *Ibid.*, p. 929.

³⁷ *Ibid.*, p. 928.

³⁸ *Ibid.*, p. 929, « au moment de monter se coucher, Damour, qui a fait encadrer la photographie d'Eugène, s'approche, s'approche, la regarde, brandit sa pipe en criant : "Oui, oui, je te vengerai !" Et, le lendemain, le dos rond, la face reposée, il retourne à la pêche ».

³⁹ L'insertion de *Jacques Damour* dans un recueil de contes invite à s'interroger sur la morale de l'histoire ; au-delà, Zola estime que la littérature doit avoir une utilité sociale.

⁴⁰ Émile Zola, *op. cit. et loc. cit.*, l'expression est employée dans la première phrase de la nouvelle.

⁴¹ *Ibid.*, p. 929, ce sont les derniers mots de la nouvelle.

⁴² *La Joie de vivre* paraît en 1883 et *Germinal* en 1885.

Fabienne Huard-Hardy Docteure en droit, Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ pénitentiaire

Le Bulletin de la Société générale des prisons : une gazette littéraire ?

La Société générale des prisons est née peu de temps après la grande enquête parlementaire nationale sur les prisons du comte d'Haussonville¹. Née en 1877², dans la continuité de la Société royale des prisons, elle devient un lieu privilégié pour les réflexions de ses contemporains dans le domaine pénal et pénitentiaire. Elle sera même reconnue d'utilité publique en 1889. La loi sur l'encellulement individuel de 1875 s'est penchée sur son berceau et a tout au moins guidé ses premiers pas. Elle possède les traits des sociétés savantes de cette fin de siècle mais donne également une impression de commission extraparlamentaire, composée de juristes donc mais aussi de pénitentiaires, de criminologues, bref de savants. Si dans un premier temps la Société se donne comme ambition de veiller à la bonne application de la loi sur l'encellulement individuel de deux ans son aînée, elle va également participer au chantier plus vaste de la réforme pénitentiaire. Son bulletin qui relaye les informations pénales et pénitentiaires sera le médium des intellectuels s'intéressant à ces questions. Ils y découvrent ainsi les dernières nouveautés en la matière, des comptes rendus de colloques, des articles de doctrine, le suivi de débats parlementaires. Ce périodique très sérieux est destiné à des personnages non moins sérieux et éminents qui sont parfois de prime abord éloignés du monde de la prison. C'est ainsi que dans la liste des membres se trouvent des libraires éditeurs comme Chaix, Calmann-Lévy, Delagrave, Firmin-Didot, ou encore Gallimard. Des auteurs participent également (Tourgueniev et Maxime du Camp) aux côtés de journalistes du Monde ou de la Revue coloniale³. Est-ce la raison pour laquelle au fil des pages du bulletin de la Société apparaissent des objets non identifiés qui se rapportent à la littérature ?

Un examen exhaustif des *Bulletins* de 1877 jusqu'à 1914⁴ a permis de découvrir cinq pépites qui livrent une autre façon d'envisager les réflexions sur la question pénitentiaire. Les cinq articles du *Bulletin* vont paraître dans cette fourchette qui court de 1878 jusqu'à 1908. Trente années avec si peu

de références, ce n'est pas une règle mais des exceptions. Cependant les exceptions sont intéressantes à plus d'un titre car elles visent à relier les prisons à la littérature et dégagent les questions essentielles de l'époque au travers de l'œuvre littéraire. La liste étant courte, elle peut être présentée dans son intégralité. En 1878 Othonin D'Haussonville signe un article sur un ouvrage-témoignage d'un prisonnier anglais qui a vécu cinq ans de travaux forcés dans différentes prisons de son pays⁵. En 1898, c'est l'ouvrage de Ferri sur les criminels dans l'art et la littérature⁶ qui fait l'objet d'une présentation critique⁷. En 1901⁸, c'est Tolstoï pour son œuvre *Résurrection* qui sera « décortiqué » avec un titre prometteur⁹ et un auteur éminent pour la Société, Paul Cuche¹⁰. En 1907, la revue se permet de rendre compte d'un spectacle joué au théâtre de l'Odéon, *La Maison des juges* de Gaston Leroux, une histoire qui ne pouvait les laisser indifférents comme le laisse entendre les premières lignes de l'article : « Cette Revue n'a pas coutume de rendre compte des spectacles ; mais, lorsque les comédies se mêlent de droit pénal, il est naturel que les criminalistes se mêlent de comédies »¹¹. Enfin comme un écho à l'article paru un an avant, un court texte, seulement signé M., paraît sur une pièce de Suderman, encore jouée à l'Odéon, *Parmi les Pierres*¹².

La singularité de ces articles ne déroge cependant pas à la ligne éditoriale du *Bulletin* car malgré l'originalité de la forme, le fond coïncide bien avec les articles savants qui les entourent. Chronologiquement l'ordre d'apparition des articles montre une évolution des centres d'intérêts de la société. C'est véritablement une apologie de l'encellulement individuel qui ouvre la danse en 1878 avec le compte rendu de l'ouvrage *Cinq ans de servitude*

¹ Enquête de 1872 qui mènera à la promulgation de la loi sur l'encellulement individuel de 1875.

² Les statuts sont approuvés par décret du 22 mai 1877.

³ Kaluzynski Martine, La prison un laboratoire paradoxal des politiques, note 37. *La prison (et sa réforme), un enjeu formateur pour l'État républicain en construction* (openedition.org), consulté le 21 janvier 2021.

⁴ Le Bulletin change de nom en 1892 pour devenir la *Revue pénitentiaire et de droit pénal*.

⁵ *Bulletin de la société générale des prisons*, N°4, Avril 1878, Cinq ans de servitude pénale par quelqu'un qui les a endurés, p. 375-383.

⁶ Enrico Ferri, *I delinquenti nell'arte*, Gênes, Libreria editrice Ligure, 1896.

⁷ *Bulletin de la Société générale des prisons*, N° 6, juin 1898, Les criminels dans l'art et la littérature, Camoin de Vence, p. 858-863.

⁸ *Bulletin de la Société générale des prisons*, N°3, mars 1901, p. 516-533.

⁹ *Tolstoï criminaliste*.

¹⁰ Doyen de la faculté de droit de Grenoble, à côté d'ouvrages destinés aux professionnels il écrivit de nombreux articles dans diverses revues tel le Bulletin.

¹¹ *Bulletin de la Société générale des prisons*, N°3, mars 1907, La maison des juges, p. 370-377.

¹² *Bulletin de la Société générale des prisons*, N°11-12, novembre-décembre 1908, p. 1262-1263.

pénale.(I) Quelques années après avec les deux articles sur l'ouvrage de Ferri et le roman de Tolstoï, le pas de côté, fait par les auteurs, permet de porter sur un plan plus artistique la critique des théories lombrosiennes (II). Enfin les pièces jouées à l'Odéon donnent à s'interroger sur le sens de la peine prononcée ainsi que sur le sens à donner à l'exécution de la peine (III).

I. Panégyrique de l'encellulement individuel

D'Haussonville inaugure le genre, avec cette première insertion d'une critique littéraire juste deux ans après son travail pour introduire en France l'encellulement individuel. La loi de 1875 est toute récente et la mise en application de ses principes rencontre les difficultés liées aux architectures peu adaptées des établissements existants. Si, bien sûr, le grand projet de Fresnes¹³ va voir le jour, quelle place donner à ces innombrables établissements qui ne sont pas conformes et continuent à entasser les prisonniers dans des dortoirs et des ateliers insalubres ? L'aspect gestionnaire supplante les volontés pénitentiaires qui tendent depuis 1875 à isoler un détenu, indépendamment des résultats bénéfiques espérés dans cette grande lutte contre la récidive. Mal de cette fin de siècle, la cellule individuelle est bien cette panacée qui doit conduire le condamné à expier et s'amender pour enfin se réintégrer dans la société dont il s'était détourné. D'Haussonville renvoie à son enquête pénitentiaire qui selon ses propos posait le problème de savoir ce qui se passait réellement dans les prisons. C'est donc pour donner à voir à ses collègues lecteurs ce qui se passe derrière les barreaux qu'il livre à la « curiosité » cet ouvrage qui se veut être un témoignage d'un ancien condamné à la servitude pénale, dont la peine a expiré et qui retourné à la liberté « a reconquis dans son pays une situation aisée et honorable ». Alors qu'est expliqué au lecteur français que la servitude pénale outre-manche correspond « dans la législation anglaise [à] une pénalité qui occupe la place de la réclusion et des travaux forcés dans notre code », le parcours pénal de notre condamné anglais est décrit de son arrivée à Newgate, à son passage à Millbank pour enfin terminer à la prison de Dartmoor. Le système irlandais en usage à Millbank est particulièrement détaillé et d'Haussonville se charge dans son compte rendu de faire un léger cours sur le système pénitentiaire en usage outre-manche. Telles les leçons de choses pour les enfants, d'Haussonville se sert de cet exemple pour glorifier le système de 1875, ses applications et rappeler la similitude avec ce

qui se passe à la prison parisienne de Mazas¹⁴. Notons que le rôle de la lecture est valorisé avec cependant le regret pour d'Haussonville que, dans les prisons françaises, les condamnés ne puissent avoir suffisamment le temps de s'adonner à celle-ci d'autant que les ouvrages disponibles ne sont souvent pas aussi nombreux¹⁵. Arrivé à la prison de Dartmoor la situation de ce prisonnier se dégrade mais là encore le prisonnier « n'a qu'un refuge, c'est la lecture. [...] La bibliothèque de la prison le fournit abondamment de livres sans qu'il soit entravé par aucune de ces absurdes réglementations qu'on a eu tant de peine à faire disparaître du règlement des maisons centrales ». La critique est portée mais aussi une solution qui pour d'Haussonville ne peut être efficace que si le détenu est seul dans sa cellule. S'il condamne la prison en commun comme une véritable école du crime¹⁶, aggravée par la promiscuité, il apporte des solutions pratiques comme les dispositifs de cloisons amovibles entre croisées de fer, et que nous désignerons familièrement plus tard les cages à poules. Ces aménagements ne sont pas encore installés comme c'est le cas en Hollande et d'Haussonville de profiter de cette tribune pour mettre en avant le faible coût de ces dispositifs dans les maisons centrales : « Tant que cette réforme n'aura pas été réalisée, on ne doit perdre aucune occasion d'en signaler la nécessité et l'urgence. » D'Haussonville considère que « son livre mérite d'être inscrit au rang des témoignages dignes de foi », et reprend les mots de l'ex condamné comme un gage d'authenticité : « L'opinion que je me suis formé dit-il, d'après une expérience de quatre années, c'est que le système de l'emprisonnement en commun est radicalement mauvais et doit à tout prix être abandonné. »

¹⁴ La maison d'arrêt cellulaire, appelée couramment prison Mazas, est une prison de Paris construite par l'architecte Emile Gilbert entre 1845 et 1850 pour remplacer le dépôt des condamnés de la prison de la Force. Mazas sera détruite en 1898 pour l'exposition universelle de 1900.

¹⁵ « La lecture des ouvrages de piété ou d'agrément qu'il trouve dans la bibliothèque de la prison très abondamment fournie est pour lui une consolation très grande dont les détenus dans nos maisons cellulaires françaises ne sont peut-être pas autorisés à profiter aussi librement ». BSGP, N°4 avril, 1878, p. 378.

¹⁶ « Non seulement pendant les quatre années que j'ai passées en prison, j'ai acquis une plus grande connaissance du mal et de la corruption humaine, ainsi que des ruses et des tours des voleurs de profession, que je n'aurai pu le faire partout ailleurs. » BSGP, N°4 avril, 1878, p. 383.

¹³ Le domaine de Fresnes a été construit par l'architecte Henri Poussin entre 1894 et 1898.

II. Analyse critique des théories criminalistiques de Lombroso

La Société devient assez rapidement « un espace d'expertise et d'élaboration législative ¹⁷ ». Véritable laboratoire des idées selon M. Kaluszynski, c'est principalement aussi le lieu d'autonomie scientifique française avec les travaux du Lyonnais Lacassagne qui sont mis à l'honneur au détriment du positivisme italien instruit par Lombroso et ses disciples¹⁸. Et c'est notamment dans la critique de l'ouvrage de son principal disciple, Enrico Ferri, que le *Bulletin* attaque frontalement les thèses du maître. Ce compte rendu de l'ouvrage sur les criminels dans l'art et la littérature est certes celui d'un écrit qui se veut scientifique mais dont le thème est bien la fiction. Ferri renforce sa théorie en établissant un parallèle entre les criminels créés par des auteurs et les données de l'anthropologie criminelle italienne qui, pour lui, se recoupent et se répondent ; même si pour Ferri la sculpture et la peinture expriment moins que la littérature et le théâtre. Notre rapporteur, que l'on peut supposer grand connaisseur et appréciateur de littérature, ne peut laisser tel quel un exposé qui associe les auteurs et leurs personnages : « les Lombrosiens ont une singulière manière d'expliquer le goût des artistes pour les crimes passionnels. C'est que leur tempérament se rapproche de celui des criminels ! Voilà qui n'est pas flatteur pour les artistes. En réalité cette observation est complètement fautive. »

L'exemple de Shakespeare est repris pour railler Ferri qui pose que le « tempérament de Shakespeare aurait dû se rapprocher des monstres criminels qu'il créait. » L'exemple de Zola, quant à lui, est là pour replacer la bonne chronologie entre littérature et « science ». L'auteur du compte rendu précise que Zola dans *La Bête humaine* ne dévoile pas les prémisses d'une science mais qu'il vulgarise, avec toutes les limites de la simplification, les théories déjà exposées de Lombroso. Il explique que l'auteur de la saga des *Rougon-Macquart*, a, pour des raisons « commerciales », choisi de suivre les grands débats et évolutions scientifiques de son temps en les incorporant dans ses romans. Dans cet article ce sont bien les théories lombrosiennes qui sont visées avec cette remarque que les stigmates physiques ne sont pas nécessairement présents chez tous les criminels et cette pique directe à Ferri qui comme cela est rappelé, a

dû, au congrès de Genève de 1896, été forcé de reconnaître l'inanité de ce principe. C'est cependant l'occasion pour l'auteur de l'article de poser un problème majeur dans la « question de l'influence morale exercée par les artistes et de la responsabilité qui leur incombe ». En ces temps fastes pour les publications périodiques telles *Le petit journal* et ses descriptions minutieuses des crimes de fait divers, le contributeur de la Société en profite : « Nous ne saurions trop insister sur le déplorable effet produit par les récits détaillés et surtout illustrés des crimes les plus odieux ».

En 1901, après la parution de l'œuvre de Tolstoï, *Résurrection*, c'est un véritable hommage à cet auteur, tel un « apôtre par le livre » qui « n'écrit plus pour plaire, mais pour convaincre ; il ne cherche plus à émouvoir que pour donner à l'âme de ses lecteurs cet ébranlement salutaire qui fait monter la prière aux lèvres et provoque les conversions ». Paul Cuche, auteur de l'article, n'est donc pas un farouche détracteur du romancier russe, cependant son texte met en lumière ce « que son œuvre contient d'erroné ou d'excessif » dans la digestion qu'il fait des théories criminologiques de son temps. Ce sont les paradoxes criminologiques que Cuche relève chez Tolstoï qui sont surtout rapportés sans jamais départir l'illustre auteur russe de sa valeur et de ce que Cuche désigne comme sa « pensée héroïque ». C'est l'organisation pénale des sociétés civilisées qui est critiquée par Tolstoï en lui apparaissant « comme quelque chose de monstrueux et d'inexplicable ». Et même si Cuche relève que l'auteur russe a bien lu les grands auteurs, de Lombroso à Tarde en passant par d'autres confrères de la criminologie, le roman *Résurrection* met en évidence que ces écrits n'ont été pour lui « qu'une source d'amères déceptions ». Petit à petit c'est une discussion sur la peine en elle-même, sa puissance et sa force dans son application qui conduit Cuche, en s'appuyant sur *Résurrection*, à discuter de la peine privative de liberté. Après les diverses descriptions des prisons russes, les réflexions de Tolstoï se portent sur les régimes de détention, sur leur inanité et la dureté des humiliations, sur une peine qui ne sait répondre aux besoins de la défense sociale. Cependant en relevant les erreurs du grand auteur, Cuche dévie le propos en amenant son lecteur à prendre en compte « les avancées de l'organisation rationnelle et moralisatrice de la séparation individuelle des détenus » ainsi que le chemin qui reste à parcourir pour que la transformation soit profonde. Une transformation qu'il ne voit possible que si le personnel de garde est réformé, « condition essentielle du progrès pénitentiaire ».

¹⁷ M. Kaluszynski, la prison et sa réforme, un enjeu formateur pour l'Etat républicain en construction. Criminocorpus, en ligne, <https://criminocorpus.revues.org/3173>

¹⁸ « Nous avons, dès l'origine et souvent depuis, combattu les exagérations des théories lombrosiennes, en soutenant que la genèse du crime n'a pas seulement des facteurs biologiques et sociaux, mais surtout des facteurs moraux. » BSGP, N°6, juin, 1898, p. 858.

III. Le sens de la peine

Les deux dernières critiques sont plaisantes à plus d'un titre car elles renvoient à deux pièces jouées au théâtre de l'Odéon en 1907 et en 1908. On imagine assez ces membres de la Société générale des prisons se rendant à cette sortie mondaine, hauts-de-forme vissés sur le crâne, qui rentrant chez eux prennent la plume pour écrire une analyse savante de ces pièces de divertissement. Mais le théâtre ne semble pas seulement là pour divertir le mondain, il l'interroge aussi sur des questions plus graves, et notamment sur des questions intimement liées au sens de la peine.

La pièce de Gaston Leroux, *La Maison des juges*, discute « le fondement philosophique du droit pénal » dans l'acte de juger et plus précisément de la légitimité du droit de punir. « *Et après tout, pourquoi pas ? Parce que des savants ennuyeux et très pédants ont agité cette dispute en des livres obscurs, est-ce une raison pour que les dramaturges ne s'en emparent pas, pour la traiter à leur tour, en nous divertissant.* » C'est l'âme du magistrat qui est alors disséquée par Leroux et rapportée dans le bulletin. Sur quoi se fonde le magistrat pour condamner son semblable, et peut-il changer et évoluer au cours de sa carrière ? Si l'auteur ne fait pas de lien avec le juge Paul Magnaud, surnommé « Le bon juge »¹⁹, on ne peut passer à côté de cette antithèse de Magnaud dans la pièce de Leroux. L'analyse de la pièce renvoie le lecteur à des théories de défense sociale. Le bulletin s'insurge sur l'omnipotence du vieux juge présenté dans la pièce, qui considère que l'innocent doit être condamné si « *sa perte est nécessaire au salut commun* ». Au contraire la critique permet au Bulletin de mettre en avant les évolutions à donner au sens de la peine. S'il ne peut s'agir d'une simple punition pour expier et protéger la société et assurer sa sécurité, la peine et surtout la peine de prison prend un autre sens. Un sens que Leroux semble avoir choisi, comme l'indique l'article, « *chez le procureur de Melun lorsqu'il dit : « Le devoir de sauvegarder la société et la nécessité momentanée d'isoler l'individu, n'impliquent pas le droit de punir. Vous n'avez pas plus le droit de rester des geôliers que vous n'avez celui d'être des bourreaux. J'apprendrai aux juges à se pencher avec moi sur les misérables, comme les médecins des hôpitaux se penchent sur des malades, non pour les condamner mais pour essayer de les guérir* ». Une peine qui se veut donc moderne dans le sens où le criminel, comme un malade, doit être soigné.

Et c'est bien de guérison qu'il s'agit dans le dernier article intitulé *Parmi les Pierres* et paru fin 1908. La pièce de Suderman est alors l'occasion pour

" M." de présenter cette relative nouveauté du patronage des libérés avec la croyance en « *la régénération possible du libéré* ». Cependant cette pièce devient le prétexte de donner des précisions sur le patronage aux libérés qui selon l'auteur ne peut réussir que sur les délinquants occasionnels et tout le moins non récidivistes. Les remarques entendues par l'auteur " M. " à la sortie de la pièce sont d'autant intéressantes qu'elles mettent en lumière une certaine incompréhension par la population non initiée à la science pénitentiaire sur les objectifs du patronage.

Le Bulletin contient certes peu de comptes rendus, mais ceux recueillis, mettent en évidence la place particulière de la littérature. On peut la voir comme un appui à la présentation de théories, comme un point d'entrée à des présentations savantes, mais « *on ne peut pas fonder sur des œuvres d'imagination des vérités scientifiques* » comme le dit si bien Camoin de Vence dans le Bulletin de 1898 sur l'ouvrage de Ferri.

¹⁹ Il reçut en 1905 la Légion d'honneur.

Claudine Sampo Psychologue, SMPP, Centre de détention Bordeaux Gradignan

Survivre ou Vivre en détention

Virginie, quarante ans, a sollicité un entretien. Nous nous sommes rencontrées à quelques reprises lors de son incarcération. Elle a été libérée, elle revient sept mois après, condamnée en comparution immédiate pour un vol. Elle tient à m'expliquer : « j'ai senti qu'avec mon compagnon ça repartait mal, il me parlait méchant, j'étais mal, je savais que j'allais craquer et repartir à Bordeaux me prostituer et prendre de l'héroïne, je me suis dit que j'allais jamais m'en sortir... alors je suis allée dans le supermarché à côté de chez nous, j'ai volé un truc sous le nez du vigile et je l'ai provoqué... comme ça au moins je suis ici, je suis obligée de m'occuper de moi, peut-être que je vais pouvoir mettre quelque chose en place ».

Ainsi pour Virginie, face à une alternative destructrice, la prison est venue représenter un asile. Il ne s'agit pas uniquement pour elle de se protéger de son compagnon, ce qu'elle énonce va bien au-delà...

Nous ne manquons pas de recherches sur la vie en prison, ses effets négatifs sur les détenus. J'invite tous ceux qui ne le connaissent pas encore à lire l'excellent travail de Didier FASSIN *L'ombre du monde, une anthropologie de la condition carcérale* paru en 2015 aux éditions du Seuil. Je cite quelques mots de sa conclusion : « l'inanité du temps de l'incarcération, un temps qui ne sert à rien comme le répètent les détenus et qui leur inculque le sentiment de leur propre dépréciation... l'ultime vérité de la condition carcérale... réside donc en ceci que la prison est un lieu vide de sens ».

Et cependant ce lieu vient prendre sens pour certains...

C'est ce que je vais tenter d'illustrer en vous parlant de Jessy. Mais avant je vais planter le décor, et vous présenter rapidement mon lieu de travail.

Le centre pénitentiaire de Bordeaux Gradignan

C'est un établissement, mis en service en 1967, qui comporte une partie « maison d'arrêt », une partie « centre de détention » pour courtes peines, un quartier « femmes », un quartier « mineurs », et un quartier de semi-liberté (QSL – CPA).

Dotée officiellement d'une capacité opérationnelle de 350 places, cette prison est constamment

en surpopulation. Pour citer un chiffre, au 1^{er} octobre 2019 il y avait 645 détenus, soit un taux de sur-occupation de 185.10 %.

Il reçoit des personnes en procédure correctionnelle et criminelle, en attente de jugement ou condamnées.

Concernant les procédures correctionnelles, on peut y rencontrer des personnes en détention provisoire ou condamnées à de courtes peines, notamment dans le cadre de comparutions immédiates.

Concernant les procédures criminelles, certains sont en détention provisoire depuis quelques semaines ou plusieurs mois, d'autres, condamnés, attendent un jugement en appel ou une réponse de la Cour de cassation, d'autres encore patientent pour un transfert vers un Centre de Détention ou vers le Centre National d'Évaluation (CNE).

L'établissement se caractérise par une diversité des publics, une surpopulation chronique, et sa vétusté.

L'encellulement individuel constitue une exception, réservée aux DPS (Détenus Particulièrement Signalés) et aux détenus présentant un état de dangerosité physique ou psychique. On vit à deux, voire à trois quand il y a trop de monde, dans une cellule de moins de 9 m². Les possibilités de travail et d'activité sont limitées.

Les détenus ne manquent pas de critiquer la prison, la saleté, le bruit, la nourriture, les dysfonctionnements des cantines, le manque de travail, les lenteurs dans le traitement de leurs demandes. Mais beaucoup pointent la dimension humaine de l'établissement : contrairement à d'autres plus récents, la relation avec les surveillants et les gradés prime sur la surveillance vidéo, malgré un manque chronique de personnel.

Jessy

J'ai rencontré pour la première fois Jessy il y a huit ans. Elle a trente-huit ans, elle est en mandat de dépôt dans une procédure criminelle (tentative de meurtre). Jessy est une femme mince, elle s'exprime avec aisance, et se met d'emblée dans un questionnement sur son parcours de vie.

Pas de souvenirs de ses premières années. Placée à la DDASS à l'âge de trois ans, avec son frère d'un an son cadet, pour des violences physiques répétées et peut-être des abus sexuels. Vie en foyer pendant cinq ans puis placement en vue d'adoption, ce que Jessy, alors âgée de huit ans n'accepte pas : « on m'a imposé d'aimer d'autres personnes et on a effacé les huit premières années de ma vie ».

Elle se décrit en retrait, une petite fille sage, pratiquement inexistante, auprès d'un frère hyperactif qui la « cherche » constamment.

Naissance d'un garçon trois ans après, dont les problèmes de santé mobilisent les parents. Jessy se sent d'autant plus « inexistante ». Peu après son frère est placé en internat en semaine, « ça m'a fait du bien mais ça m'a enlevé mon point de repère ».

Les relations avec sa mère adoptive sont difficiles. Tout en rejetant cet amour imposé, Jessy regrette un manque d'intimité, de proximité. Mais elle refuse les cours de cuisine, les conseils de maquillage proposés, elle vit mal les remarques maternelles sur son absence de féminité. Elle parle d'une éducation fermée « c'est à l'enfant de suivre les règles, de s'adapter », elle a le sentiment d'avoir vécu dans l'ombre.

Adolescence marquée par une tentative de suicide et des comportements « rebelles » : faire le mur, sortir... Un déménagement sur Bordeaux quand Jessy a dix-neuf ans est vécu comme une nouvelle rupture.

Sur le plan scolaire, elle a entamé un CAP employé de bureau puis un CAP vente, sans aller jusqu'au terme. Peu après l'arrivée en Gironde, Jessy et son frère sont « poussés vers la sortie » par les parents, ils prennent chacun leur logement. C'est pour elle l'époque des premières relations sentimentales, un premier copain avec qui elle s'installe très rapidement, puis un autre. Ses relations dès cette période semblent fortes et instables. Sur le plan professionnel, Jessy travaille trois ans à MacDo, puis dans une usine, elle est autonome financièrement.

À vingt-six ans elle rencontre un homme, ingénieur, gentil et calme, avec qui elle construit une vie de couple. Et elle reprend contact avec ses parents. Le couple a deux enfants, un garçon puis une fille un an après. La mère de Jessy est critique vis-à-vis de l'éducation qu'elle donne à ses enfants « pour elle je n'étais pas prête à avoir des enfants ». Le fils de Jessy a des difficultés (surdité et troubles du comportement), il va intégrer un ITEP.

Le couple se sépare au bout de sept ans. Les enfants ont six et cinq ans. Jessy en obtient la garde. Un nouveau compagnon rencontré peu après, de dix ans son aîné, se révèle rigide et possessif, il

ne supporte pas ses enfants, et Jessy préfère les confier à leur père « pour les protéger », en gardant un droit d'accueil tous les quinze jours ainsi que la moitié des vacances.

La relation avec le nouveau compagnon dure deux ans, elle est marquée par la maltraitance. Lors d'un conflit, le compagnon la frappe, elle le blesse avec un couteau et appelle les secours. Tous deux sont hospitalisés, il n'y aura pas de judiciarisation de l'affaire. Elle le quitte et rencontre dans le même bar de quartier X, la victime, chez qui elle s'installe rapidement. À cette période Jessy travaille de façon plus ou moins régulière dans une entreprise de nettoyage.

Tous deux boivent, et X consomme en outre du cannabis et de la cocaïne. Le soir des faits une dispute dégénère et Jessy saisit un couteau « pour (se) défendre », blessant X d'un coup dans le dos.

Durant cette première prise en charge, Jessy se montre communicative et elle exprime le désir de faire des liens entre ce qui s'est passé et son histoire. Ce n'est pas la première fois qu'elle sollicite un professionnel. Mais dit-elle sous forme de boutade, « j'arrête au bout de six mois... c'est comme en amour, j'ai peur de m'installer ça me vaut rien ». Partagée entre le désir de renouer avec son histoire et la peur d'en être encombrée, Jessy se dit « figée dans (sa) destinée, (son) chemin sera toujours en dents de scie ».

Les débuts de la vie en prison ont été difficiles, elle pointe :

- l'absence de liberté, la nécessité de demander, l'impossibilité à être indépendante
- le manque d'intimité (six en cellule), les relations instables et exagérées entre les détenues « on se croirait à la maternelle »
- la nécessité de s'adapter et de se contenir.

Durant cette première incarcération Jessy s'engage dans des activités :

- du sport
- une formation « construction d'un projet professionnel »
- une activité/formation : initiation entraîneur sportif.

Par ailleurs elle reprend contact avec son ex-compagnon, qui va venir la voir deux fois avec les enfants.

La vie en prison passe par des hauts et des bas, parfois ça la « saoule ». Dans ces moments elle ne sort plus en promenade, ne supportant plus les commérages des autres. Après un moment difficile elle a réussi à réinvestir sa formation et exprime le désir « cette fois d'aller jusqu'au bout ».

Son affaire ayant été correctionnalisée, Jessy envisage la sortie avec une certaine anxiété « Il va falloir se réacclimater à la vie dehors. Ici c'est calme, c'est apaisant. On n'est pas pollué, je me sens plus calme. Ici on est encadré, dehors on n'est pas suivi. Ça m'a appris à vivre en communauté, une autre façon de vivre, on est obligé de se freiner au niveau des réactions ».

Jessy sort sous contrôle judiciaire. Elle a choisi d'être hébergée chez une copine. Un relais soin est mis en place.

La deuxième prise en charge a lieu un an et deux mois après sa sortie. Jessy est placée en mandat de dépôt pour violences aggravées. Le suivi reprend à sa demande : « C'est le même geste mais pas les mêmes objectifs » me dit-elle, et elle va s'évertuer à rejeter toute mise en perspective de ses deux passages à l'acte.

Résumé de sa sortie : elle est allée chez sa copine, « ça a été horrible, de (se) réhabituer aux bruits, et d'avoir quelqu'un sur le dos ». Un mois après, à la suite d'un conflit, Jessy part. Hébergement chez un copain qui lui laisse son logement, puis foyer Prado. Plusieurs prises en charge : une infirmière et une assistante sociale à l'ANPAA (centre de soins spécialisé en addictologie, en particulier alcool), le médecin généraliste et un contrôleur judiciaire.

Deux mois après sa libération, Jessy entame une relation avec Y, rencontré dans son bar habituel. Y exécute en PSE (placement sous surveillance électronique) une peine pour violences. Il a treize ans de plus que Jessy et vit avec sa fille adulte. Un mois après, Jessy quitte le foyer du Prado et s'installe chez lui. Ils se marient sept mois après leur rencontre, deux jours avant le jugement pour la première affaire. Jessy y est condamnée à un an dont neuf mois avec SME (sursis avec mise à l'épreuve) de deux ans.

Jessy présente son mari comme quelqu'un de gentil et prévenant à jeun, et violent sous alcool. Les conflits, présents dès le départ, se sont accentués après le mariage. Y est possessif et jaloux. Jessy a blessé son mari d'un coup de couteau dans l'omoplate lors d'une énième dispute. Y a fini d'enfiler son blouson et est parti... porter plainte au commissariat du coin. Jessy est restée à la maison « j'attendais ma pénitence » dit-elle en riant. Elle se sent cependant trahie par Y « il m'a dénoncée alors qu'il aurait pu dire qu'il avait été agressé dans la rue ».

Jessy retrouve rapidement ses marques en détention. Elle est positionnée sur une formation peinture, elle apprécie le formateur, mais trouve que les autres participantes manquent de motivation. Elle est au chauffoir « avec des blacks on n'a pas

la même culture mais on s'entend bien ». S'il lui arrive fréquemment d'avoir selon sa formule « à faire régner l'ordre et la propreté », elle peut aussi s'occuper d'une codétenue qui déprime, ou en dépanner une autre en tabac.

Jessy parle peu de son quotidien, mais je note que ses humeurs fluctuent principalement en fonction des courriers d'un mari dont l'ambivalence n'a rien à envier à la sienne.

Jessy sort sous contrôle judiciaire après trois mois de détention provisoire. Le formateur lui a donné les coordonnées d'une entreprise d'insertion qui peut l'embaucher.

La troisième prise en charge débute trois ans et un mois après cette sortie. Jessy a quarante-quatre ans, elle est placée en détention provisoire dans le cadre d'une procédure criminelle pour meurtre.

Concernant la deuxième affaire : jugement un an et cinq mois après sa sortie. Condamnée à six mois ferme, deux mois ont été exécutés en PSE, et deux ans de SME, un suivi SPIP et une prise en charge ANPAA.

Après sa sortie, Jessy a travaillé pendant un an comme auxiliaire de vie, puis a été bénévole aux Restos du cœur.

Elle est hébergée par une amie, puis retourne chez son mari. Ce dernier la quitte au bout de quelques mois, après une tentative de suicide et une hospitalisation en psychiatrie. Il n'a pas payé le loyer, Jessy est expulsée. Elle se fait héberger par un ami, puis un autre pendant près d'un an.

Elle rencontre Z aux Restos du cœur, et un mois après elle emménage chez lui. Ce qui l'a attiré chez Z, qui a dix ans de plus qu'elle, c'est son physique, sa tenue toujours correcte, sa façon d'être « quelqu'un de cool ». Par ailleurs, Z a fait de la prison pour vols et violences conjugales « avec lui je n'ai pas honte de mon passé judiciaire ».

La relation est émaillée de conflits et de ruptures. Z est « super jaloux maladif ». Une première plainte de Jessy est classée sans suite. Peu après, la police intervient à la suite d'une bagarre, Z est placé en garde à vue, et Jessy dans un foyer d'urgence. Pour cette affaire, Z sera condamné à six mois avec SME de deux ans et une obligation de soins. Quelques jours après la bagarre, Jessy revient chercher ses affaires, et reste... La relation se poursuit sur un mode chaotique « soit ça allait bien, soit je le quittais et il me battait, soit il me mettait dehors ».

Et un jour, alors que Z la poursuit dans le logement avec un balai, Jessy prend un couteau qui traîne et le frappe mortellement. Jessy sera arrêtée plus d'un mois après. Elle a vécu en foyer, puis a noué

une relation avec une jeune femme avec qui elle partage un squat au moment de son interpellation. Jessy se dit soulagée par son arrestation.

Lorsque je la retrouve, je suis marquée par sa dégradation physique : elle est très maigre, son visage est bouffi et rempli de plaques rouges. Sur le plan relationnel elle est virulente, et ressasse sa colère contre Z « c'est lui qui a gagné ». Elle est aussi susceptible et provocatrice, par exemple « j'aime boire, si je veux boire je le ferai », « tout le monde veut me donner des ordres, c'est bon je suis pas une serpillière », « personne a le droit de dire que j'ai abandonné mes enfants ». Il faudra du temps pour que se renoue une alliance thérapeutique.

Malgré ses discours provocateurs, Jessy va prendre en charge son problème avec l'alcool : participation à un groupe de parole bimensuel, et soutien individuel avec les bénévoles de Vie Libre.

Outre nos rencontres tous les quinze jours, Jessy bénéficie d'une prise en charge avec la psychomotricienne du SMPR, et pendant plusieurs mois elle a été un membre incontournable du groupe thérapeutique mixte « impulsivité, gestion de la relation » que je co-anime. Elle s'est aussi engagée dans la Chorale du SMPR.

Depuis plus de trois ans, Jessy est une détenue très respectueuse du cadre, qui n'apprécie ni l'agitation ni les transgressions d'autres détenues. Selon elle il faut bien faire les choses, obéir. Cela étant il lui est cependant arrivé d'être elle-même dans la transgression et elle en a assumé les conséquences.

Elle est passée par une première période marquée par la rigidité et l'intolérance, ce qui a rendu son quotidien difficile.

Ainsi aux ateliers qu'elle avait rapidement intégré, une première prise de responsabilité (poste de contrôleur) se passe mal, son manque de patience et son agressivité lui valent l'inimitié de ses collègues, et la pénitencière la remet sans ménagements à un poste d'opératrice.

En détention, Jessy cohabite avec plus ou moins de succès avec ses codétenues successives. Exigeante pour elle et pour autrui, elle manque de souplesse et sa relation aux autres est souvent rugueuse.

Progressivement Jessy s'assouplit, retrouve des capacités à penser et à interagir plus sereinement avec les autres. N'y voyons pas uniquement l'effet du travail thérapeutique... c'est avant tout une rencontre d'amitié avec une autre détenue qui a fait levier « elle m'a aidée à sortir de ma carapace ».

Jessy a de multiples activités créatrices : lecture, dessin, écriture de textes et de poèmes. Elle s'engage régulièrement dans les projets du service culture de la prison.

Elle a d'abord eu tendance à s'éparpiller, s'inscrivant dans toutes les activités possibles, « j'ai un emploi du temps de ministre » disait-elle. Peu à peu elle est parvenue à définir ce qui lui fait du bien, qui la nourrit. Ce sont avant tout les mots, ceux de ses créations personnelles comme ceux partagés dans un l'atelier « écriture » ou ceux chantés à la chorale.

L'automne 2019, alors que son procès approche, Jessy pointe le chemin parcouru.

Elle constate plus particulièrement une meilleure gestion dans les relations aux autres.

Elle trouve notamment qu'elle se débrouille bien dans le poste à responsabilité qu'on lui a de nouveau confié aux ateliers, tant pour dire ce qui ne va pas que pour accepter les critiques. Ses collègues la trouvent, quant à elles, toujours autoritaire mais de façon acceptable.

Elle a pu par ailleurs nouer des relations basées sur l'échange et la réciprocité avec trois de ses co-cellulaires successives : « j'ai appris à montrer mes sentiments, me livrer, ça soulage, et écouter les autres ça fait du bien ».

Mais surtout, Jessy exprime sa satisfaction « j'avais deux objectifs dans la vie, passer mon bac et m'occuper de mes pieds, je suis contente je les ai atteints ». C'est vrai, elle a obtenu son DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires) en juillet 2019, et elle a pu être opérée des deux hallux valgus qui la gênaient depuis plusieurs années.

Je demande à Jessy, pourquoi selon elle, cela a été possible maintenant en détention, et pas avant dehors.

Voilà sa réponse :

« Ici on a du temps pour réfléchir, pour définir des objectifs et se concentrer dessus... et puis il y a des moyens, de l'aide, et aussi des gens qui me soutiennent », elle nuance ensuite « ici on oublie tout, on est comme des enfants, on est assistés... je dirais que pour moi c'est 75 % de passivité et 25 % d'activité, mais attention, il faut mettre en place des trucs pour s'en sortir, avancer, sinon c'est 100 % légume ! ».

Sur le plan psychopathologique, la personnalité de Jessy relève du trouble borderline, caractérisé par l'hétérogénéité des modes de fonctionnement, l'inadaptation sociale, un mode de relation instable et extrême, une réactivité marquée de l'humeur, la dépendance à l'autre et la crainte de l'abandon. L'alcool est ici investi comme objet d'étayage dans les situations de tension psychique.

Nous pouvons faire l'hypothèse que les murs de la prison ont pour Jessy une fonction de pare-ex-

citation et de contenance. Ce cadre rigide vient stopper sa fuite en avant, il lui offre un espace dans lequel une parole peut être dite, entendue, et produire des effets de subjectivation.

Ici Jessy se pose, s'apaise, se parle, s'écoute... Ici elle peut s'engager dans une relation à l'autre plus solide, plus étayante.

Jessy a parcouru un sacré chemin depuis notre première rencontre il y a huit ans. Je l'ai vue dégringoler jusqu'à la mort, celle d'un homme qu'elle aimait et haïssait à la fois, je la vois peu à peu se « reconstruire ». C'est le mot qu'elle emploie. En psychologie on parlera de remaniement des défenses, c'est ce à quoi nous œuvrons au SMPR, parce qu'il s'agit bien d'aider Jessy à rendre pérennes ces modes d'expression et de relation qu'elle expérimente en détention.

Des nouvelles de Jessy...

Depuis la préparation de ce travail, Jessy a poursuivi son cheminement.

Son procès lui a donné l'opportunité d'apprendre des éléments concrets sur sa prime enfance. Bien que perturbants, ils l'ont aidée à se dégager de fantasmes qui l'encombraient.

Ses enfants ont par ailleurs repris contact avec elle. Le réinvestissement de sa place de mère s'est fait au départ avec excès, mais il s'ajuste progressivement. Elle se préoccupe en particulier de son fils, dont l'impulsivité lui rappelle la sienne propre. Elle souhaite l'aider afin « qu'il ne commette pas les mêmes erreurs qu'(elle) ».

Jessy a travaillé un projet d'aménagement de peine avec une association. Il devra toutefois attendre qu'elle soit effectivement « aménageable ». Ce délai a généré une grande déception qu'elle est parvenue à dépasser.

Jessy connaît parfois « des moments de blues, de ras-le-bol » et elle utilise fréquemment les entretiens cliniques pour « lâcher la pression », s'amusant elle-même de l'usage qu'elle fait de cet espace.

Elle continue à écrire et a rédigé à mon intention un poème, qu'elle m'a autorisé à joindre à cette présentation clinique. Le voici :

Laisse le temps s'en retirer tout bas

Hier n'est plus demain sera...

De quoi poser le pied pour un pas

Et le second suivra

Laisse le temps passé en arrière

Hier n'est plus demain sans barrière...

De quoi entrer dans la lumière

Et l'ombre sera derrière

Laisse le temps s'écouler sans peur

Hier n'est plus demain un ailleurs...

De quoi s'envoler pour le meilleur

Et le malheur sera bonheur

(Jessy, Gradignan le 16 août 2020)

Sophie Saulnier Docteure en Sciences du langage, écrivaine et éditrice

Lectures de prison, fiction et réalité, représentations croisées

C'est en tant qu'éditrice de l'ouvrage *Lectures de prison*¹ que j'ai été invitée à participer aux travaux du colloque *Littérature et univers carcéral du Moyen Âge à nos jours*. *Lectures de prison* présente un ensemble de documents couvrant une large période (de 1725 à 2017) organisés en cinq chapitres permettant de répondre aux principales questions que l'on peut se poser quant à l'accès (ou au non-accès) des personnes détenues à la lecture². Outre son intérêt et ses qualités propres, qui sont nombreuses, l'ouvrage s'inscrit dans un dispositif éditorial particulier qui le met en relation directe avec les deux pôles du colloque, la littérature et l'univers carcéral. En effet, la maison d'édition³ qui le publie a fait le choix de travailler deux collections en parallèle, l'une (Nouveautés) est consacrée à la littérature contemporaine, l'autre (Curiosités) publie le (ou les) sous-texte(s) du livre publié dans la collection des Nouveautés, documents (textes, images), lettres, rapports, etc... créant ainsi un face-à-face entre littéraire et non-littéraire, fiction et réalité. Dans le cas qui nous occupe, c'est à partir d'un roman, *Le Massicot*⁴, dont une partie de l'intrigue se déroule en prison et dans lequel un personnage suggère une liste de lectures aux détenus, que nous est venue l'idée d'interroger la réalité de la lecture en prison. C'est donc d'un dispositif littéraire et à partir d'un texte de fiction que sont nées nos *Lectures de prison* : littérature et univers carcéral donc. Il faut ajouter que le dispositif éditorial n'a d'intérêt et de pertinence que si le croisement entre la fiction et sa « Curiosité » apporte du sens, si les deux pôles s'éclairent l'un l'autre⁵.

Or, il me semble que ce croisement entre la mise en fiction de la place de la littérature (et par extension de la culture) en prison et la réalité de la lecture en prison nous permet de nous interroger sur la fonction de la bibliothèque pénitentiaire : est-

elle cet intermédiaire entre enfermement et liberté à l'image du purgatoire lieu médian entre enfer et paradis ?

Du côté du réel, Lectures de prison

Naissance de la bibliothèque pénitentiaire

Si l'on trouve bien trace de l'existence de bibliothèques dans les prisons au XVIII^e siècle (par exemple, au château de la Bastille⁶), elles dépendent du bon vouloir des autorités pénitentiaires qui les organisent et des particuliers qui font don de sommes allouées à l'achat de livres⁷. Ce n'est qu'en 1841 qu'un arrêté ministériel rend obligatoire la présence d'une bibliothèque dans chaque prison. Cette obligation est assortie immédiatement d'une restriction.

" Il sera établi dans chaque prison un dépôt de livres à l'usage des détenus. Le choix de ces livres sera approuvé par le préfet, sur l'avis du maire et celui de la commission de surveillance. Aucun autre ouvrage et imprimé quelconque ne pourra être introduit dans la prison, soit pour les condamnés, soit pour les prévenus, sans une autorisation spéciale du préfet. " Article 120 du *Règlement Général pour les Prisons départementales* du 30 octobre 1841⁸

Les préfets ont la charge de sélectionner tous les ouvrages à destination des prévenus et des condamnés dans les prisons départementales, mais ils doivent se montrer extrêmement scrupuleux : « Ne permettez jamais l'introduction d'aucun livre où la religion et les mœurs ne seraient pas respectées ; le mal, vous ne pouvez l'ignorer, se propage plus rapidement encore dans les prisons que dans la société »⁹. Si l'administration s'attache

¹ Sophie Saulnier (éd.), *Lectures de prison*, Bois-Colombes, Le Lampadaire, n°1 coll. Curiosités, 2017.

² Les cinq chapitres sont les suivants : Historique de la bibliothèque de prison et représentations associées, (Constitution) organisation des fonds, Circulation du livre et fonctionnement des bibliothèques, Ce que lisent les personnes détenues, Le lieu bibliothèque.

³ Les éditions Le Lampadaire ont été fondées en 2017. On peut en avoir un aperçu sur leur site <http://le-lampadaire.org/>

⁴ Sophie Saulnier, *Le Massicot*, Bois-Colombes, Le Lampadaire, n° 1 coll. Nouveautés, 2017.

⁵ Pour que le dispositif fonctionne, il faut que la Nouveauté ait été écrite avant que ne soit pensée sa Curiosité ; dans le cas contraire, la Nouveauté deviendrait une sorte d'illustration de la Curiosité et perdrait sa fonction éclairante.

⁶ En 1787, le catalogue de la bibliothèque de la Bastille est composé de 12 feuillets correspondant aux 12 armoires composant la bibliothèque (voir p. 178-182 de *Lectures de prison*).

⁷ Dans le manuscrit 12604 conservé à la bibliothèque de l' Arsenal, on trouve trace de dons anonymes de livres « fournissant les moyens de rendre aux prisonniers leur captivité salutaire, ou de supporter au moins leur peine avec plus de patience. » *Ibid.* p. 283.

⁸ Christophe Moreau, *Code des prisons. Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles 1670-1845*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1845, p. 357.

⁹ *Ibid.* p. 337.

à « favoriser chez les détenus le goût de la lecture », c'est afin de « laisser le moins possible les prisonniers oisifs, et rien ne semble plus utile que de consacrer à cette occupation les heures de repos qui ne sont pas employés à la promenade.¹⁰ »

Fonctions de la lecture en prison

La consultation des différentes circulaires, lettres, instructions, de 1840 à 1965, concernant le fonctionnement des bibliothèques de prison montre que celles-ci sont bien souvent accompagnées d'arguments justifiant la présence des bibliothèques pénitentiaires et vantant leur utilité. La lecture a essentiellement un double but : moral et utilitaire (g)¹¹.

- utilitaire : elle sert au maintien de l'ordre (b, k) et de la discipline (h, i) et ne lui nuit en rien (j) ; en assouplissant l'esprit et le caractère des détenus ceux-ci sont plus faciles à conduire (f), ils sont apaisés (k) et supportent mieux les heures d'inaction (l) ;

- moral : elle est un moyen de moralisation (b) et maintient les détenus dans des conditions mentales et morales satisfaisantes (m), elle améliore les mœurs (a) et semble être prescrite (b) comme un médicament¹² permettant de s'amender (d, g), de se régénérer (i), de se relever (e, h, l) ;

- elle est aussi moyen d'éducation (i, k), développe les facultés de jugement (n) et améliore les connaissances (n), (l) particulièrement professionnelles (h), facilitant en cela l'entrée dans la société (g, l) ;

- enfin, la reprise de formules mettant en relation le cœur l'âme et l'esprit (c, d) montre qu'elle est un exercice complet qui permet de mieux penser, mieux sentir, mieux agir (f).

À partir de la circulaire de 1992, le type de lexique change, on ne parle plus de morale, la facilitation de la discipline se dit « sorte de passerelle pour renouer la relation entre la personne détenue et le personnel éducatif et de surveillance. » (p). Les mots changent mais la lecture est toujours un moyen, un outil, elle n'est jamais à elle-même son

¹⁰ *Op.cit.* 1870, T. IV, p. 187.

¹¹ Les lettres entre parenthèses renvoient aux citations données dans l'exemplaire à la fin de cet article.

¹² L'analogie avec la médecine est présente dans le rapport du portugais Feirreira-Deusdade : « Les livres, les publications périodiques, les discours servent à transmettre le vrai et le faux, le bien et le mal, ce qui vivifie l'esprit et ce qui le tue. On offre fréquemment le mélange de cas contraires, comme dans une pharmacie où les remèdes destructeurs sont à côté des remèdes salutaires. Mais dans la pharmacie il y a quelqu'un qui préside à leur séparation et à leur emploi, ce qui n'arrive pas toujours dans une bibliothèque et même dans les différents chapitres du même livre. Il nous semble qu'une bibliothèque de cette nature doit renfermer des livres soigneusement choisis, qui parlent aux sens et à l'imagination et qui, indirectement, instruisent l'intelligence et forment le cœur. » *Congrès pénitentiaire (Paris 1895)*, Melun, Imprimerie administrative, Rapports de la troisième section Vol. 5, p.93.

propre but, elle n'est pas autosuffisante. À la question « Pourquoi lire en prison ? », on ne prévoit pas de répondre « Je lis parce que je lis. Je lis parce que j'aime lire. »

Pour que ces buts soient atteints, il faut choisir avec attention les lectures, les diriger (c). Il ne faut surtout pas lire, par exemple, les *Ruines*¹³ de Volney, livre qui pousserait à la révolte.¹⁴

Il faut lire, en fonction de son sexe et de son âge – car certaines lectures bénéfiques aux hommes et aux enfants, ne seraient d'aucune utilité aux femmes – les ouvrages inscrits dans le catalogue de 1864¹⁵. Celui-ci liste 641 ouvrages classés en six catégories : Piété (150) (sont distingués ceux qui sont à l'usage des catholiques (37), des protestants (5), des israélites (4) et ceux qui relèvent de l'instruction religieuse et morale (104)) ; Histoire (107) ; Voyage et géographie (80) ; Littérature (76) ; Sciences usuelles et arts professionnels (102) ; Nouvelles et récits divers (126). On remarque la faible place de la littérature par rapport aux autres catégories, c'est sans doute qu'elle sert moins bien le projet utilitaire et moral de l'administration.

Les bibliothèques pénitentiaires actuelles n'ont fort heureusement plus rien à voir avec ces prescriptions, et on peut trouver des catalogues très riches (celui de la prison d'Arles¹⁶, par exemple) ou d'intéressantes propositions de bibliothèques idéales conçues par des bibliothécaires (souvent pour leur diplôme)¹⁷.

Du côté de la fiction. Le Massicot

Un monde littéraire

Le Massicot est un roman non réaliste, il se situe délibérément hors de toute vraisemblance. Le narrateur, incarcéré dans une prison située quelque part en France, est le seul à connaître l'existence et l'entrée d'un souterrain creusé sous la prison. Accompagné d'une dizaine de détenus, il y organise des visites. C'est ainsi qu'il fait la connaissance de Saint Jérôme occupé à traduire la Bible, et d'un romancier américain venu là « pour expérimenter ce qu'[il] avai [t] écrit¹⁸ » allant ainsi vérifier dans la réalité la pertinence de sa fiction.

¹³ Constantin-François Volney, *Les Ruines, ou méditation sur les révolutions des empires*, Paris, Desenne, Volland, Plassan, 1792.

¹⁴ Lire à ce propos les pages 119-123 de *Lectures de prison*.

¹⁵ On le trouvera aux pages 182-211 de *Lectures de prison*.

¹⁶ Lire p. 333-361 de *Lectures de prison*.

¹⁷ Par exemple, le diplôme de conservateur de bibliothèque de Sandrine Haon, *Lire en prison : réflexion sur le cas de la bibliothèque de la Santé*, 2008 (voir p. 152-157, *Lectures de prison*)

¹⁸ *Op. cit.* p. 124.

Si les cellules de prison donnent peu prise aux descriptions dans *Le Massicot*, au contraire les cellules souterraines abritant Saint Jérôme et le romancier américain sont longuement décrites. Elles trouvent leur origine dans deux images : la gravure de Dürer représentant Saint Jérôme travaillant à son pupitre et accompagné du lion et du chien ; une photo de Jeff Wall¹⁹, mise en scène du prologue du roman de Ralph Ellison, *Invisible Man*²⁰, dans lequel le narrateur, un Afro-Américain, explique qu'il s'est réfugié dans un sous-sol qu'il éclaire d'une multitude d'ampoules électriques en se branchant illégalement sur le courant de la ville ; ceci, pour se venger de l'invisibilité dans laquelle les blancs l'ont maintenu, faisant de lui cet « homme invisible » qu'ils refusent de voir. Ce sont donc deux figures littéraires que rencontrent les détenus et avec lesquelles ils ont un rapport direct qui n'est plus médiatisé par le livre.

Conseils de lecture d'un personnage romanesque

« Vous ne pouvez pas vous contenter de ne lire que *Les trois mousquetaires* ou *Le comte de Monte-Cristo*.²¹ » dit le romancier américain aux visiteurs du souterrain. Il leur propose alors une courte liste de lectures constituant une sorte de bibliothèque idéale. Certaines de ses suggestions sont tributaires de la fiction et de son déroulement, soit qu'elles aient une fonction analeptique - c'est le cas des œuvres de Rilke, de la correspondance entre Saint Jérôme et Saint Augustin, des œuvres de Walter Benjamin, de Pascal (« saine lecture pour des prisonniers »²²), tous ces auteurs ayant déjà pris place dans le roman ; soit qu'elles aient une fonction proleptique - la lecture des tragédies grecques (« quelques beaux crimes, les plus beaux, pourront vous servir d'éléments de comparaison avec les vôtres.²³ ») - et deviennent le moteur d'une nouvelle action. Enfin, d'autres suggestions tiennent de son goût propre comme *La Légende dorée*, « il n'y a rien de mieux que ça », ou comme le best-seller que le narrateur dit avoir écrit, *Invisible Man*.

¹⁹ Jeff Wall, *After Invisible Man by Ralph Ellison, the Prologue*, 2020.

²⁰ Ralph Ellison, *Homme invisible pour qui chantes-tu ?* Paris, Grasset collection Cahiers rouges, 2002 (titre original : *Invisible man*, Ramdon House inc., 1952).

¹⁹ *Le Massicot*, p. 119.

²¹ Ralph Ellison, *op.cit.*, p.

²² *Id.* Même si ce n'est pas explicité dans le roman, il est évident qu'il est fait référence à la pensée 205 *Divertissement* : « j'ai découvert que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre. »

²³ *Id.* p. 119.

Fiction et réalité

Le monde d'en haut, le monde d'en bas

Dans *Le Massicot*, le monde d'en haut (la prison) et le monde d'en bas (le souterrain) s'opposent radicalement, il est impossible de transposer dans le monde d'en haut l'expérience faite dans le monde d'en bas. Ainsi les détenus sont sévèrement punis par l'administration pénitentiaire lorsque, convaincus par le concept d'invisibilité que leur a expliqué le narrateur afro-américain, ils essayent de le mettre en pratique pour sortir tranquillement de la prison, se croyant eux aussi invisibles ; ou encore lorsque, s'inspirant des tragédies grecques, ils défilent « d'abord dans un silence absolu tenant chacun dans sa main droite levée une baguette, une branche d'arbre, un bâton, une brindille enveloppée d'une bandelette blanche »²⁴, puis en poussant les cris de lamentation, les *oï, oï, ototoï* de la tragédie grecque et en énumérant la liste de leurs crimes.

Le troisième lieu

À partir de cette mise en espace romanesque, on peut revenir à la réalité de la bibliothèque pénitentiaire et se demander s'il est possible de lui appliquer le concept de troisième lieu, concept utilisé pour désigner les nouvelles fonctions de la bibliothèque municipale.

L'idée de ce concept a vu le jour dans le cadre de la sociologie urbaine. Le développement des « suburbs » affaiblit la notion de centre ville dans laquelle peuvent se rencontrer les habitants en dehors de leur cadre familial (1^{er} lieu) ou de leur travail (2^e lieu). Le lien social ne résulte pas seulement d'une citoyenneté commune mais bien des relations que les personnes peuvent construire entre elles dans le cadre de la vie ordinaire de la communauté. La bibliothèque est conçue comme un espace permettant cette rencontre des citoyens en ce qu'elle est accessible gratuitement, s'adresse à toute la population et fait preuve d'une neutralité, c'est-à-dire ne privilégie pas certaines catégories de personnes plutôt que d'autres. (Claude Poissenot ²⁵)

Comme l'explique Claude Poissenot dans le cinquième chapitre de *Lectures de prison*, le concept de troisième lieu ne peut être appliqué à la bibliothèque pénitentiaire dans la mesure où le premier lieu est absent du monde carcéral, et le deuxième lieu, celui du travail, s'il peut exister n'a plus rien à voir avec le travail du monde du dehors : la pri-

²⁴ *Id.* p. 130.

²⁵ Claude Poissenot, « La bibliothèque en prison peut-elle être un "3^e lieu" ? », in *Lectures de prison*, p. 413-414.

vation de liberté est aussi une privation des deux premiers lieux.

Un autre troisième lieu, la bibliothèque-purgatoire

Mais la bibliothèque pénitentiaire est tout de même un espace à part dans le monde carcéral. Pour mieux l'appréhender et tenter d'en rendre compte, on peut l'analyser en passant par un autre troisième lieu, celui que définit Jacques Le Goff dans *La Naissance du purgatoire*²⁶, lieu médian entre les deux opposés que sont le paradis et l'enfer et dont la naissance est relativement tardive puisqu'elle date du Moyen Âge (entre 1150 et 1250).

Dans le cadre de cet article, on ne peut développer longuement les comparaisons possibles entre le purgatoire et la bibliothèque pénitentiaire, le tableau ci-dessous permettra néanmoins de poser les points de rencontre entre les deux lieux.

Jacques le Goff, <i>La Naissance du purgatoire</i>	La bibliothèque de prison, un purgatoire?
Un acte de naissance tardif (entre 1150 et 1250)	Un acte de naissance tardif (1841)
Suppose qu'il y a un au-delà après la mort.	Existence d'un au-delà après la prison.
Suppose la projection d'une pensée de justice et d'un système pénal très sophistiqués. Système de raccourcissement des peines.	Existence d'une pensée de justice et d'un système pénal très sophistiqués. Article 721-1 « lire pour s'en sortir ».
Lieu de purgation des péchés véniels. Les auteurs des crimes graves n'ont pas accès au purgatoire.	Illettrisme, comme impossibilité de bénéficier des bienfaits de la bibliothèque.
Suppose la responsabilité de l'homme, son libre arbitre.	Prise en charge de son avenir et de sa réinsertion par le détenu.
Appartient à un système, celui des lieux de l'au-delà et n'a d'existence et de signification que par rapport à ces autres lieux.	Spécificité de la bibliothèque pénitentiaire qui se définit par rapport aux règles de la prison et en fonction du contexte carcéral. Un en-deçà du monde.
Un autre espace (cartographie enfer-purgatoire-paradis).	Un autre espace physique (même s'il a du mal à trouver sa place (entre infirmerie, église, salle d'étude, cellule ²⁷) et symbolique.

Un troisième lieu, oui, mais en tant que purgatoire : il ne s'agit plus du complément nécessaire entre le cercle du travail et le cercle de la famille, mais de ce monde intermédiaire entre deux lieux que tout oppose, le paradis et l'enfer, la liberté et la prison. Bibliothèque-purgatoire, « outil de formation et de préparation à l'insertion »²⁸, qui permettrait de parvenir plus facilement au monde libre. C'est

bien cette vision de la bibliothèque pénitentiaire que valide la modification, en juillet 2014, de l'article 721-1 du code de procédure pénale, modification qui, à la demande d'une association se nommant « Lire pour en Sortir », étend les remises de peine supplémentaires aux activités culturelles et à la pratique de la lecture. Combien de jours gagnés par livre lu ? On voit bien la relation livres lus / « indulgences ».

Un contre-monde

Ce lieu médian n'a rien à voir avec le souterrain du *Massicot* et sa gratuité totale : les détenus qui le visitent n'ont aucune intention de s'évader (de trouver une sortie) ni vers le monde libre, ni par la lecture (que l'on songe à la maladresse de l'expression « lire c'est s'évader » dans le cas de la lecture en prison). Le monde qu'ils explorent est un contre-monde dans lequel la littérature est action, contre-monde irréconciliable avec le monde réel et dont le but est de ruiner « en profondeur les projets du directeur, projets d'ennui, de désespoir, d'autorité, de réclusion morose, de limitation des esprits sous des dehors d'ouverture.²⁹ »

Dans le dispositif que nous avons mis en place et dont nous avons donné, ici, un aperçu, les croisements fiction / réalité (littérature / univers carcéral) se font sur plusieurs plans : à l'intérieur de la fiction lorsque le romancier américain vient vérifier dans une prison fictive la validité de sa fiction, fiction qu'il veut confronter avec la réalité d'une expérience vécue ; entre *Le Massicot* et *Lectures de prison*, exploration d'archives dont le but est de cerner la réalité de la lecture en prison, et qui fait surgir l'hypothèse de la bibliothèque-purgatoire ; enfin, une dernière étape va venir parfaire le dispositif : une intervention en prison autour de la thématique de la lecture et de l'image est prévue à la fin de l'année 2020. À ma demande, elle se déroulera à la prison de Meaux, lieu du roman. Le mouvement est donc à l'inverse de celui que l'on pourrait attendre : il part de la fiction, il conduit à une enquête dans les archives, et aboutit à un atelier en prison autour de la lecture mené dans la prison évoquée par le roman. Il ne manquerait plus que l'on trouve l'entrée du souterrain !

²⁶ Jacques Le Goff, *La Naissance du purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981.

²⁷ Voir « Le lieu bibliothèque », ch. 5, p. 417-433, *Lectures de prison*.

²⁸ Voir la citation (p) de l'exemplier.

²⁹ *Le Massicot*, p. 104.

Bibliographie

Ralph Ellison, *Homme invisible pour qui chantes-tu ?* Paris, Grasset collection Cahiers rouges, 2002 (titre original : *Invisible man*, Ramdon House inc., 1952)

Jacques Le Goff, *La Naissance du purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981

Blaise Pascal, *Pensées*, Paris, Gallimard, 1936 (Éditions de Port-Royal : Chap. XXVI - Misère de l'homme : 1669 et janv. 1670)

Claude Poissenot, « La bibliothèque en prison peut-elle être un "3^e lieu" ? », in *Lectures de prison*, Bois-Colombes, Le Lampadaire, n° 1 coll. Curiosités, 2017, p. 413-414

Sophie Saulnier (dir.), *Lectures de prison*, Bois-Colombes, Le Lampadaire, n° 1 coll. Curiosités, 2017

Sophie Saulnier, *Le Massicot*, Bois-Colombes, Le Lampadaire, n° 1 coll. Nouveautés, 2017

Christophe Moreau, *Code des prisons. Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles 1670-1845*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, T. 1, 1845

Ministère de l'Intérieur, *Code des prisons. Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles 1670-1845*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, T. 4, 1887

Code pénitentiaire, Melun, Imprimerie administrative, T. 31, 1946

Code pénitentiaire, Melun, Imprimerie administrative, T. 33, 1949

Paul-Gabriel d'Haussonville, *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires*, Melun, Imprimerie nationale, T. VI, 1874

Congrès pénitentiaire international (Paris 1895), Melun, Imprimerie administrative, Rapports de la troisième section, Jules Steeg, Vol. 5, p. 103-118, 1896

Congrès pénitentiaire international (Paris 1895), Melun, Imprimerie administrative, Rapports de la troisième section, Veillier, Vol. 5, p. 137-139

Références iconographiques :

Albrecht Dürer, *Saint Jérôme dans sa cellule*, gravure, 247 x 188 mm, 1514

Jeff Wall, *After 'Invisible Man' by Ralph Ellison, the Prologue*, photographie, 1740 x 2505 mm, 1999-2000 (exposition Tate Gallery 2005-2006)

Exemplier chronologique

a. La lecture de bons livres, soit en commun, soit isolément, est également de nature à améliorer les mœurs des détenus. (24 avril 1840, Circulaire sur l'instruction primaire in Code des prisons, T.1, p. 270.)

b. Comme mesure d'ordre, et aussi comme moyen de moralisation, le règlement prescrit l'établissement, dans chaque prison, d'un dépôt de livres dont vous aurez à faire le choix. (30 octobre 1841, Règlement général pour les prisons départementales. Chapitre V. Régime moral et religieux. in Code des prisons, T.1, p. 337.)

c. La règle du silence imposée aux détenus par le règlement disciplinaire du 10 mai 1839 leur inspire naturellement le goût de la lecture. Je remarque avec satisfaction cette disposition des détenus à s'instruire. Bien dirigée, elle peut opérer sur leur âme et sur leur esprit une heureuse influence (4 septembre 1844, Circulaire pour la formation de bibliothèques dans les maisons centrales. in Code des prisons, T.1, p. 471)

d. Il importe, en effet, de laisser le moins possible les prisonniers oisifs, et rien ne semble plus utile que de consacrer à cette occupation les heures de repos qui ne sont pas employées à la promenade. [...] faire sur leur cœur et sur leur esprit une impression propre à concourir à leur amendement et à leur instruction. (22 août 1864, Circulaire et lettre d'envoi du catalogue des livres de lecture admis dans les prisons et établissements pénitentiaires. 2^e bureau, in Code des prisons, T.4, p. 187.)

e. Faire naître chez eux un courant d'idées et de préoccupations plus élevées que celles où ils sont habituellement plongés. [...] réveiller dans ces natures dégradées ce qui subsiste encore de sentiments généreux (1873, Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires. T. VI, Rapport de M. le vicomte d'Haussonville, p. 226)

f. Mais presque tous lisent, presque tous trouvent dans les livres une distraction utile, qui assouplit leur esprit et leur caractère, les rend, de l'avis des directeurs et gardiens, plus faciles à conduire ; beaucoup peuvent trouver dans les livres des excitations à mieux penser, à mieux sentir, à mieux agir. (1895, Ve congrès pénitentiaire international, Paris, troisième section. M. Steeg, Vol. 5, p. 115)

g. Il convient de diriger les lectures des détenus vers un but moral et utilitaire. Il s'agit moins de développer leur intelligence que d'essayer de procurer leur amendement et de faciliter leur rentrée dans la société. (1895, Ve congrès pénitentiaire international, Paris, troisième section. M. Veillier, Vol. 5, p. 138)

h. Il m'a semblé que la lecture, étant un moyen efficace de maintien de la discipline et de relèvement moral et professionnel des détenus, (1939, Instruction n° 4)

i. La lecture contribue au maintien de la discipline ; elle peut également être un excellent moyen d'éducation et de régénération morale. (1945, Note. Bibliothèque, in Code pénitentiaire, T. 31, p. 35)

j. Une occupation qui ne saurait en rien nuire à la discipline. (1948, Note. Développement des bibliothèques, in Code pénitentiaire, T. 31, p. 259)

k. La lecture, par son action parfois éducative et toujours apaisante, constitue un facteur d'ordre qu'on ne saurait négliger. (1948, Note in Code pénitentiaire, T. 33, p. 348)

l. La lecture donne aux détenus la possibilité de mieux supporter les heures d'inaction ; elle leur permet d'accroître leurs connaissances et de trouver ainsi à se reclasser plus sûrement à la libération ; elle peut même, par les conseils et les exemples qu'ils y rencontrent, contribuer puissamment à leur relèvement moral. [...] (12 mars 1949, Circulaire A.P. 19. Lecture.)

m. Des mesures doivent être prises pour que, s'ils le désirent, les détenus puissent se livrer pendant leurs loisirs à des activités récréatives et culturelles propres à les maintenir dans des conditions mentales et morales satisfaisantes et à développer en même temps leurs facultés. (23 février 1959, D. 442. Décret n° 59-322.)

n. Améliorer leurs connaissances et leurs facultés de jugement. (16 juin 1965, Circulaire A.P. 64. Réception des livres par les détenus.)

o. Le développement des pratiques de lecture et d'écriture est essentiel pour la structuration de l'individu et la connaissance de son environnement. Fondement de l'accès à l'autonomie, condition d'accès aux autres activités culturelles, rempart contre la déqualification et l'exclusion, vecteur des relations que peut entretenir par courrier le détenu avec sa famille, son avocat ou toute autre personne pouvant favoriser son retour en milieu libre, il est au cœur des dispositifs d'insertion. (1992, Réf : K32. Circ. n° AP.92.08. GB 1 14.12.92. NOR:JUS E 92 40087 C)

p. Le livre peut offrir à la population incarcérée un espace d'ouverture au monde, mais également un outil de formation et de préparation à l'insertion. Il peut également nourrir leur imaginaire dans un moment de difficulté et d'exclusion de la vie sociale. Le livre peut être une sorte de passerelle pour renouer la relation entre la personne détenue

et le personnel éducatif et de surveillance, rétablir un dialogue rompu avec l'extérieur. (2008-2009, Projet pénitentiaire de Béziers)

q. Les missions de la bibliothèque/médiathèque

La bibliothèque/médiathèque de l'établissement pénitentiaire joue un rôle important dans l'ensemble de l'environnement carcéral où elle a tout à la fois vocation à être :

- Un lieu ressource de lutte contre l'illettrisme et de soutien en matière de programmes éducatifs en lien avec les enseignants ;
- Un lieu de formation et de professionnalisation ;
- Un centre de ressources pour l'approche de toutes les disciplines ;
- Un lieu d'information et de consultation de la presse ;
- Un lieu de loisir ;
- Un lieu de socialisation et de construction de soi. [...]

(3 mai 2012, Circulaire NOR : MCCR1114516C. Fiche technique 4)

Sandra Travers de Faultrier Docteure en droit, docteur ès lettres,
diplômée de Sciences Po Paris

L'échappée captive

Les Captifs de Michel-Ange, ceux que l'on peut voir à l'Accademia à Florence (ils sont quatre et inachevés), enracinés dans les blocs de pierre qui leur servent de terre-mère mais aussi de socle de rétention, s'élançant de tous leurs muscles tendus vers ce qui pourrait leur tenir lieu d'affranchissement sans pouvoir briser leur implantation qui les retient indéfinis et perdants. Entre tentation de l'évasion destructrice et tentation de l'évasion anesthésiante, ces hommes, vieux et jeunes, semblent désigner, en creux de leur tentative d'arrachement, l'arme de soumission massive que sont les liens, les murs mais aussi la condition humaine oubliée de son incarnation. Que l'enfermement asservissant relève de remparts trop hauts ou d'une finitude existentielle consubstantielle à la personne humaine, littérature et expériences semblent reconnaître à l'écriture une force génésique de nature à dissiper contention et étouffement. Car là où le présent n'est plus cette précieuse capture du temps à pleine joie, là où la cellule retient sans contenir, l'écriture, qu'elle soit mots sur la prison, mots dans la prison, mots de la prison, est cette échappée captive qui se fait échappée vive.

Energie, la littérature au sens d'œuvre d'écriture quel qu'en soit le genre ou le mérite, est, lorsqu'elle est carcérale, à la fois Personnage (I) et parole parlante (II) en ce qu'elle relève d'une sorte de *rêver-vrai*.

La littérature comme personnage

Qu'elle soit objet de lecture ou objet d'écriture la littérature est, plus particulièrement lorsqu'elle porte l'empreinte de l'enfermement carcéral, embrayeuse de vie. Mais qu'entend-t-on par littérature (A) et qu'entend-t-on par vie (B)?

Une littérature affranchie

Sous la dénomination « littérature » Madame de Staël, mais également à sa suite le droit de la propriété littéraire et artistique né tout à la fois de la Révolution Française et des Lumières qui l'ont précédée, regroupe « la poésie, l'éloquence, l'histoire, la philosophie, ou l'étude de l'homme moral »¹ que ces formes d'expression relèvent de « l'imagination » ou de « la pensée », et ce, quel

que soit leur genre, leur mérite ou leur destination. Plus que jamais cette définition exige qu'à côté des textes dont la littérarité s'impose par l'auteur qui les signe, des textes juridiquement éligibles à la qualité d'œuvre mais dont les auteurs détenus pourraient faire l'objet d'une invisibilité, soient admis comme ressources littéraires témoignant de cette écriture de l'enfermement. Bien sûr leur prise en compte ici peut être réduite à la matérialité référentielle qu'est la prison qui, à la fois lieu, matérialisation d'un droit, incarnation d'une peine, constitue la cohérence ou l'homogénéité construite du corpus de textes retenus. Il est possible d'opposer à ces choix la dénonciation d'une opération arbitraire de qualification littéraire et juridique qui constituerait ces textes comme des objets littéraires préexistants à leur étude. Pourtant ces textes sont des œuvres indépendamment du geste artificiel qui décide de les élever au rang d'objet analysable : créations de forme en ce qu'ils donnent chair et matérialité à une idée et originaux en ce qu'ils portent l'empreinte de la personnalité de leur auteur, ces textes répondent aux exigences légales de l'œuvre en ce que les critères légaux y sont réunis. Ce n'est pas tant l'aspect formel qui retient notre attention mais le dire traversé de thèmes dont il est possible de tenter la synthèse même si la singularité domine.

Des détenus collaborant de leur écriture avec des compositeurs en résidence, ont produit une littérature à même l'enfermement, à même la prison. C'est à Clairvaux, dont Claude Gueux de Victor Hugo est devenu le symbole, qu'Anne Marie Sallé, directrice artistique du Festival de Clairvaux « Ombres et lumières », a invité en résidence successivement les compositeurs Thierry Machuel² et Philippe Hersant³ pour travailler avec les détenus. Expérience d'arrachement et d'enracinement que les mots, travaillés pendant les ateliers d'écriture animés par la directrice du festival, articulent silencieusement.

Car c'est le silence bruyant de ce lieu clos qui surgit d'abord de ces poèmes écrits à cette occasion pour être mis en musique. Tintement de clefs reconnu et noyé dans l'habitude, qui est à la fois écho de l'enfermement et écho lointain du dehors, comme Thierry Pécou⁴ use du grelot pour signifier les chaînes de l'esclavage comme le ruisellement du jour libre. Que Philippe Hersant in-

¹ Madame de Staël, *De La littérature*, G/F Flammarion, 1991, p.90.

² Thierry Machuel, *Clairvaux, Or les murs*, AEON, 2010.

³ Philippe Hersant, *Clairvaux, Instants limites*, AEON, 2013.

⁴ Thierry Pécou, *Outre-mémoire*, AEON, 2004.

troduira dans *Instants limites*, sans que son œuvre ne soit mimétique car elle n'ambitionne aucune représentation et ne se veut nullement expressive. Consubstantiel à la musique le silence au creux de la partition donne abri au silence de la prison. Dont, l'écrivain, les détenus deviennent les écoutants. Ce silence bruyant c'est celui du « fracas de mes souvenirs » tandis que « je sens mes pensées s'enmurer⁵, c'est celui du « murmure silencieux de ton avenir »⁶ loin de « cette drogue dure appelée parloir »⁷. C'est aussi le silence né des échos confus des présences invisibles, de l'agitation vaine qui ne remplit pas les jours de ces personnes « sur-occupées dans la répétition »⁸ comme ces « milliers de pas qui ne mènent nulle part »⁹ effacent le temps tout en durcissant l'espace résistant de la limite, ce long présent privé de bord.

Descriptive, l'écriture résonne physiquement de la réalité carcérale, transpire, traduit, accueille une réalité par elle appropriée, objectivée. Mais elle ne saurait se réduire à cet enregistrement qui rend visible. Ni disponible ni achetable, le monde, à savoir l'univers physique rendu humainement habitable ou vivable¹⁰, se fait présence à partir de l'évocation des fleurs folles venues s'épanouir entre deux pavés de la cour, des oiseaux au regard interrogateur et complice, de l'aimée attendue dont la remémoration donne sens et repères à l'attente.

Car l'attente, comme le silence, est minée par le fait qu'elle ne signifie rien d'autre qu'elle même. Dès lors il lui faut prendre chair dans les mots pour lui donner la chance de se faire objet d'interprétation.

Personnage, la littérature carcérale, de genre poétique ici, se fait rythme, respiration qui accepte de se laisser enfermer dans la parole qui s'inscrit sur la page comme si un infini acceptait d'intégrer le fini pour que sur-place et tension s'harmonisent.

Un livre, *Peter Ibbetson* (1891) de Georges du Maurier, qui a fait l'objet d'une adaptation audiovisuelle réalisée par Henry Attaway en 1935, plante la prison au cœur d'une écriture qui en dénie la contrainte. Détenue purgeant jusqu'à sa mort une peine pour avoir tué, involontairement voire accidentellement, un homme, Peter Ibbetson développe un don particulier qui s'était révélé avant la détention, celui de *rêver-vrai*. Ce don lui permet de franchir les barreaux comme les murs et de retrou-

ver, hors du temps qui passe alors même que le temps est la mesure de ses jours heureux car la Duchesse de Towers, celle qu'il aime et avec laquelle, par une forme de gémellité postnatale il partage le même don, est soumise, elle, au déroulé du temps qui condamne à la mort, et, qui, première à mourir, provoquera la mort de Peter par transmission. Amour partagé, vécu, habité, parce que deux personnes sont « précipitées pour toujours dans un même espace psychique »¹¹ dit d'eux Hélène Cixous qui affirme tenir à cet ouvrage « comme à la prunelle de mes yeux, comme je tiens à ce qui est la condition, la loi, la grâce de toute ma vie : le don de rêver-vrai »¹². La littérature en prison c'est peut être d'abord cela, « un livre, que je ne connais pas, que je crois ne pas connaître, à qui je crois ne rien demander, personnellement, (qui ne fait) *que répondre* tout en posant lui-même devant moi mes propres questions, dans sa langue, alors que je n'ai rien dit »¹³. Rencontre qui existe aussi hors de prison mais qui dans l'univers carcéral personnifie à merveille le miracle de la littérature. « Le vrai livre, celui qui a toutes les forces des fécondités intérieures c'est ça, celui qui nous communique ce pouvoir (de communication) en laissant intacte notre solitude »¹⁴. La littérature ne féconde pas seulement les personnages de roman ou les écrivains mais aussi les détenus qui, pour beaucoup en avaient ignoré longtemps le pouvoir génésique : « Pendant des années les livres et les cahiers avaient été des instruments de torture, ils devenaient brusquement des machines d'évasion »¹⁵ avoue René Frégny.

La littérature serait à la fois le rêver-vrai et le livre qui l'enveloppe, une écriture et un objet gorgé d'immatérialité, une pratique et une nourriture. La littérature serait ce qui sauve, si l'on en croit à nouveau René Frégny qui, dans ses *Carnets de prison ou l'oubli des rivières*¹⁶, rend hommage à ce compagnon (un objecteur de conscience professeur de philosophie) qu'il compare à l'abbé Faria (compagnon d'infortune du Comte de Monte-Cristo) parce qu'il lui a ouvert les portes de la littérature à lire et à écrire. Et lorsqu'il écrit qu'« après cinq ans passés derrière des murs et des barreaux, tout homme se met à ressembler, à penser comme un mur ou un barreau »¹⁷, l'auteur donne à la prison son espace, sa puissance, désigne le droit et la justice au sens institutionnel comme instance corporelle et matérielle. La découverte de la littérature, qu'il s'agisse de lecture (« jamais je ne voyageai si

⁵ Dumé, «L'Oubli», in Anne-Marie Sallé (dir.), *Tentatives d'évasion*, Éditions Loco et association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, 2014, p.40.

⁶ Hadi, «Pars sur les flots», in *ibid.*, p.38.

⁷ Christophe, «Le Parloir, LSD du détenu», in *ibid.*, p.54.

⁸ Philippe Hersant insiste sur ce paradoxe d'une vie vide tendue d'activités répétitives.

⁹ Denis.

¹⁰ A. Berque, « La Mondialisation a-t-elle une base ? », in Guylain Mercier (dir.), *Les Territoires de la mondialisation*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2004, p.73-92.

¹¹ Hélène Cixous, *Philippines, Prédelles*, Paris, Galilée, 2009, prière d'insérer.

¹² *Ibid.*, p.45.

¹³ *Ibid.*, p.18.

¹⁴ *Ibid.*, p.17.

¹⁵ René Frégny, *Carnets de prison ou l'oubli des rivières*, Paris, Gallimard, Tracts n°11, 2019, p.19.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*, p.22.

loin que dans ces 7m² »¹⁸) ou d'écriture (« Ceux qui s'arment un jour d'un stylo sont sauvés »¹⁹) est dès lors source d'échappée fécondante. Mais une échappée qui n'est pas soustraction physique à l'univers carcéral, plutôt accroissement d'espace, gain d'horizon. Car il ne s'agit pas de se soustraire à la peine, celle-ci n'étant jamais, dans les écrits sur lesquels nous appuyons nos développements, remise en cause comme la qualification juridique de l'acte répréhensible à l'origine de l'enfermement n'est pas remise en question : « il payait sa dette, il n'accusait personne. Il avait joué, il avait perdu »²⁰, acceptation confirmée dans le documentaire *Clairvaux or les murs* de Julien Sallé. Le droit, même passé sous silence, est alors le cadre, le substrat, l'enveloppe d'une écriture adossée à sa singularité d'écriture carcérale.

Par ailleurs, il apparaît très rapidement que la liberté que respirent lecteurs et auteurs en prison à l'occasion d'une activité littéraire, est celle de la subjectivité retrouvée voire conquise. Il ne s'agit pas de fuir, il ne s'agit pas d'illusion captive, mais de renouer avec la vie. « Je pensais souvent à Edmond Dantès : un homme face à un mur devient fou, un homme qui creuse vers la liberté ou qui lit est sauvé. »²¹ Faire ou lire, creuser ou écrire et non regarder par la fenêtre, car, parlant de sa vie qui « tombait en miettes »²², Christian Molinier, victime d'une erreur judiciaire, avoue : « Je ne restais jamais longtemps à la fenêtre. Cela finissait par faire mal de regarder la liberté »²³. Lire, écrire ou la littérature comme acte qui permet la réappropriation du sujet par lui-même. Une réappropriation particulière cependant, compte tenu de cette basse continue qu'est la présence non occultée même si tue, de la prison ; une réappropriation nouée à une subjectivité responsable, à une liberté délivrée du sans limite trop souvent pris pour la condition essentielle de la subjectivité.

Si le *rêver-vrai* permet de vivre à partir du réel, l'écriture crée non une fiction ou un rêve mais un horizon qui témoigne d'une vie en vie. Une vie dont les mères et leur présence serait le symbole : « Les mères sont les seules qui viennent jusqu'à leur dernier souffle, apporter à leur enfant un quart-quart et du linge propre. Pendant quinze ans, vingt ans elles prennent des trains, des bus, chaque semaine, traversent des campagnes, des villes pour venir voir dans un parloir un assassin qui est resté leur enfant »²⁴. Odile Barral qui, à travers le regard

du juge Vermorel²⁵, s'intéresse à ces prisonniers non détenus que sont les proches des personnes incarcérées, souligne cette même constance entêtée des mères, ce même courage que rien ne semble pouvoir entamer. Elles sont comme la certitude, l'assurance, de l'existence de la vie quand l'enfermement pourrait la faire croire réduite en poussière ou absente. Littérature et maternité ne sont pas liées comme on l'entend traditionnellement à travers l'analogie faite entre conception d'un enfant et conception d'une œuvre. Elles seraient les deux faces d'un enveloppement vital qui porte. René Frégny insiste sur ce lien : « Quand on a une mère et trois livres on ne devient pas monstrueux ? Avec l'amour, les mots viennent tous seuls tourner autour de nous »²⁶. Un lien qui tient en vie, un lien pour tenir debout : « Je sais ce que je dois aux livres, aux mots et au regard de ma mère, tout me paraît si simple quand je pense à elle. Nous avons besoin de douceur et de beauté »²⁷.

Cette liaison conforte la qualité de personnage de la littérature. Entité active dotée de capacités émancipatrices, rédemptrices, mais aussi maternantes en ce qu'elle enveloppe, répond présente, accueille indépendamment des qualifications juridiques qui obscurcissent la qualité de personne de leur enfant, la littérature est présence qui fait advenir à la présence. Sortir du silence ce n'est pas parler à côté de soi avec des mots qui ne contiennent pas, ni utiliser la réalité externe pour combler le vide intérieur, mais agir à partir du sujet précaire qui en écrivant accepte l'empreinte de l'Autre, la prison, sans s'abolir dans la perte de la liberté. Instant, présent mesuré comme un silence, celui-là même qui ponctue la vie au jour le jour, se fait accueil de la vie vivante ; notes et portées, mots et virgules comme horizons pour ces exilés que sont les détenus qui, à travers l'attention à des fleurs plantées au cœur d'une cour sèche, l'étude de la langue japonaise ou quelque autre rassemblement de l'esprit ou/et des gestes créateurs, parviennent à retenir la vie voire à la susciter là où elle semble s'être retirée, là où le « cœur fané »²⁸ semble s'essouffler. Comme si de la contrainte pouvait naître de la vie. Ce qu'a vérifié Ph. Hersant lui-même, qui, au-delà de celle qui est propre aux règles contextuelles de la composition musicale, s'est imposé d'écrire à partir de notes qui, limitées à six, rétablissent symboliquement mais aussi matériellement comme un équilibre entre le visiteur et les visités. Treize pièces²⁹ brèves, essentiellement chorales, mariant voix masculines et voix féminines pour inviter l'auditeur à penser le timbre

¹⁸ *Ibid.*, p.17.

¹⁹ *Ibid.*, p.22.

²⁰ Odile Barral, *Les Passeurs de murailles*, Toulouse, Érès, 2007, p.33.

²¹ René Frégny, *op. cit. et loc. cit.*

²² Christian Molinier, *Un séjour à Fresnes*, Rambouillet, L'Anabase, 1992, p.17.

²³ *Ibid.*

²⁴ René Frégny, *op. cit.*, p.25.

²⁵ Odile Barral, *op. cit.*

²⁶ René Frégny, *op. cit.*, p.38.

²⁷ *Ibid.*, p.41.

²⁸ Takezo.

²⁹ Philippe Hersant, *Instants limites*, Aeon, 2013. Ensemble vocal Aedes, direction Mathieu Romano, Pascal Gallois basson, Jean-Luc Menet flûte, Régis Pasquier violon.

en lieu et place d'une marque sexuée, qui portent les textes écrits par les détenus de ce temps « sans fin, sans début »³⁰. Treize pièces brèves qui ne sauraient être abordées comme une série de petites pièces mais qui exigent au contraire d'être reçues comme un cycle, leur ensemble ayant fait l'objet d'un montage afin qu'elles soient une. La contrainte tant de fois élue par les créateurs comme énergie fécondante (censure des contenus, grammaire, règles formelles...) sourd ici des limites physiques imposées aux détenus. Tels *les Captifs* de Michel-Ange, ces détenus échappent à l'aimantation de la contention, s'élèvent au-dessus des barreaux tout en demeurant enracinés à cet espace qui les retient. La prison, ici incarnation de l'univers juridique, est à la fois la source, l'environnement, la chair de l'écriture qui devient ce parfait mariage du droit avec la littérature.

La vie en vie

Comme Michel-Ange parvient à signifier le poids de la glèbe tout en saisissant la vie vivante du mouvement, l'écriture en prison ne saurait se limiter à l'écriture du détenu. Car elle permet l'écriture d'un « je » qui ne serait que regard, regard par lequel des personnes invisibles adviennent à la présence. C'est ce que réussit à faire Odile Barral dans son ouvrage *Les Passeurs de murailles*³¹. La littérature prend appui sur le juge Vermorel dont « la réserve ressemble à de la timidité »³², et qui incarne tout à la fois une sorte d'impersonnalité de la parole judiciaire et l'humanité d'une sensibilité personnelle. Personnage qui fait lien entre les séquences et situations qui composent l'œuvre, ce juge sans parole rend d'autant plus nécessaire l'entremise de Jocelyne Moreau, qui, assistante sociale, pénètre plus avant dans la vie des uns et des autres, à la fois pour la décrire et la parler. Ou encore celle de Michel Vernier, travailleur social lui aussi confondu parfois dans les vies qu'il suit. Ces présences en creux sont embrayeuses de récits. Les acteurs sont les familles des détenus que les juges ont sanctionnés sans se demander s'ils étaient, eux, sanctionnés « du même coup »³³. Suzy, une mère qui élève son petit-fils en attendant que sa fille achève sa peine. Claire, une femme aimante parce que par elle il y avait « cette voix qui parlait si bien de leur commune douleur secrète »³⁴ et dont le regard saura peser la différence entre ceux qui font leur métier et ceux qui jouent leur vie. Eliane dont « bien des amis se sont éloignés d'elle, ne comprenant pas sa fidélité à un détenu »³⁵, Christian, qu'elle soutiendra jusqu'à la fin « pour que tous ces trains pris

depuis quatre ans aient un sens »³⁶, Christian avec lequel elle ne vivait pas (sans certificat de concubinage lui permettant de se voir délivrer un permis de visite) mais dont « l'absence de leurs rencontres hebdomadaires lui était insupportable ».

L'écriture carcérale c'est alors une double réalité. « La prison c'est un monde immobile et c'est une immense tranhulance : files d'attente de femmes fatiguées, porteuses de linge, de mots, de patience et d'amour effilochés. La prison, c'est du côté de Christian une vie gelée, un espace figé, des paroles qui sont toujours les mêmes, du côté d'Eliane l'errance à travers les trains, les couloirs du tribunal, la salle d'attente de l'avocate, les salles d'audience »³⁷. Un silence et une attente a deux visages : « Christian parlait de ses nuits interminables, du temps arrêté, au moment où la vie d'Eliane était devenue une course effrénée entre le travail, la maison, Thomas et les voyages à Nantes. Tant de pas vers lui qui n'avait plus rien d'autre à faire que l'attendre, rien d'autre à lui offrir que des lettres d'amour passionnées »³⁸. L'écriture d'Odile Barral donne la parole et la présence à ces visages, à ces vies sans voix dont les contours sont définis par le droit et dont les différences sont accentuées par la situation juridique de chacun : citant les compagnes de salle d'attente qui toutes parlent du même décalage, l'autrice donne chair à cet amour qui justifie ces femmes, mères ou compagnes, réduites à la vie pour lui, le détenu : « Il ne se rend pas compte, il voudrait que je lui envoie plus d'argent, que je vienne plus souvent, il ne sait pas la galère que c'est dehors »³⁹ dit l'une tandis que le regard narrateur remarque que « toutes ou presque, elles s'efforçaient de faire bonne figure, rajustant le maquillage, laissant à la porte les soucis de l'extérieur, la facture non payée, l'avertissement que s'est pris le gamin à l'école, la maladie de la grand-mère ; il ne faut pas l'encombrer de nos chagrins »⁴⁰. Ces chagrins sont aussi faits de ces « années confisquées, voyages incessants, attente dans le local glacial l'hiver et surchauffé l'été, humiliations, vexations, angoisse »⁴¹. Une violence de la prison qui contamine ceux qui n'y sont pas détenus, ceux qui entrent et sortent comme les gardiens eux-mêmes victimes de cette violence comme Laurent en fait l'expérience. La littérature carcérale donne vie à un univers et à des personnes qui débordent amplement l'évocation du prisonnier, comme si la peine privative de liberté s'étendait bien au-delà de ceux qui y sont juridiquement assignés par la justice. Échappée et captivité sont ici encore mêlées, car libres d'aller et venir, ces « passeurs de

³⁰ François.

³¹ Odile Barral, *op. cit.*

³² *Ibid.*, p.48.

³³ *Ibid.*, p.29.

³⁴ *Ibid.*, p.19.

³⁵ *Ibid.*, p.26.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*, p.30.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*, p.31.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*, p.35.

murailles » partagent le poids de l'enfermement, vivent cette dualité que l'écriture rend palpable. Loin de toute approche sociologique la littérature rend hommage à la vie vivante qui, chaos informe, vit de cette forme agissante que sont les éprouvés rendus à leur dire. Éprouvés élaborés à partir de leur visibilité fragile qui cependant permet l'advenue d'un sujet, celui-là même qui est source d'une parole parlante.

Une parole parlante

Parole en acte, comme le Bernin a saisi Daphné se changeant en laurier pour échapper aux assauts du dieu Apollon, comme Michel-Ange saisit la tension inachevée dans l'achevé des captifs, la notion de parole parlante résonne, fait écho aux développements du philosophe Maurice Merleau-Ponty, et renvoie, tout à la fois, à la dimension phénoménologique de la littérature et aux effets de réel du droit.

Dire que nous sommes

Parce que « les magistrats ont leur langage à eux : ils ne se déplacent pas ils "se transportent", ils ne s'occupent pas d'une affaire mais font "les diligences requises", ils ne parlent pas d'être humains et de leurs visages mais de dossiers »⁴², la littérature permet juridiquement de donner visage et qualité à une personne. « Parler, écrire, c'est dire que nous sommes »⁴³, « c'est se lever »⁴⁴, songer au passé et à « l'immense charnier de ces vies englouties »⁴⁵, se donner « le pouvoir de faire surgir la beauté »⁴⁶, ne pas oublier son identité fragilisée par ce « numéro sans âme »⁴⁷ que l'on devient au fil du temps ; ni oublier ceux que l'on aime, pas plus que pourquoi et depuis quand on est en prison, car « si j'oubliais tout cela, je ne serais plus moi »⁴⁸. Être, exister quand il y a cet emmurement qui insiste, lorsque l'on est paradoxalement « condamné à vie »⁴⁹, peut passer par le droit. Un droit qui prend son élan dans l'œuvre dont il déclare la qualité. Ce droit c'est celui de la propriété littéraire et artistique. Tandis que le citoyen est élevé au rang d'égal, l'auteur affranchi des protecteurs et des libraires propriétaires, se voit reconnaître en 1793 un lien direct avec son œuvre sur laquelle il pourra exercer pleinement ses droits patrimoniaux. Si l'œuvre est importante en tant qu'objet de propriété et source de revenu, elle

est bien plus importante en tant que source de la qualité de sujet de droit, notamment moral. Dans l'expérience de Clairvaux évoquée plus haut, ces « sans voix » que sont les détenus, ont été traités en cocontractants du compositeur, leurs textes trouvant abri sous le régime juridique de l'œuvre de collaboration⁵⁰. Le droit ne se réduit plus alors à cette pratique de régulation sociale froide, réulsive et auto-justificatrice comme l'entendait Michel Foucault qui faisait de la prison l'emblème de la pratique de dissolution des liens sociaux traditionnels auxquels sont substitués ceux qui arriment un individu à un lieu et à un corps collectif avec lesquels ils ne peuvent rompre, mais une ombre lumineuse qui, nominative, délivre du sortilège dont brûle glacé l'enfermé. Autre face du droit, la reconnaissance qui par lui s'actualise ne fait pas de la règle un jumeau de la musique en ce qu'il porterait comme elle, selon Gérard Mortier⁵¹, les passions humaines et permet(trait) de les régler. Parce qu'il sait être marqueur d'humanité à travers la reconnaissance du sujet créateur, le droit singulier de l'auteur actualise l'image dont la ressemblance a été perdue, celle d'une humanité appelée et appelante. Expérience musicale, expérience littéraire, et expérience juridique donc, témoignent à vif d'une humanité co-accomplie, d'une « humanité retrouvée »⁵². Être auteur cela veut dire pouvoir revendiquer un nom à soi⁵³, même si dans le cas des ateliers d'écriture et des travaux avec les compositeurs ces noms dans beaucoup de cas subissent une altération afin de protéger les détenus de la violence du dehors (vengeance, menaces). Un nom, un prénom souvent, qui, bien qu'il ne puisse épuiser le droit moral de l'auteur dont il fait partie, donne une unité à ce qui s'est fragmenté sous le poids de l'histoire, de l'évènement ou du confinement. Un nom qui devient une façon d'être présent au monde, une façon d'être présent à soi-même. Car l'invisibilité fond au profit d'une opacité résistante qui s'offre dans l'attente d'un accueil. Car l'effacement du « je » est suspendu, un temps accordé avec des mots avec lesquels il fait corps. Le droit au nom, une réconciliation avec le droit, une ouverture au cœur de l'enfermement, l'avènement d'un sujet au sein de son étouffante mise à l'écart. Rejeté par la société celui qui accomplit sa peine et accède à la qualité d'auteur triomphe au cœur même du droit, la reconnaissance juridique de sa qualité de créateur venant faire contrepoint

⁴² *Ibid.*, p.99.

⁴³ Philippe Claudel, « Là où bat mon âme », in Anne-Marie Sallé (dir.), *op. cit.*, p.7.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Franck, « Voici tomber le soir », in *ibid.*, p.32.

⁴⁶ Franck, « Abbaye et parler », in *ibid.*, p.33.

⁴⁷ Dumé, "Survivre", in *ibid.*, 2014, p.42.

⁴⁸ Augustin F.A., « Je n'ai pas oublié », in *ibid.*, p.37.

⁴⁹ Dumé, "L'Oubli", in *ibid.*, p.40.

⁵⁰ Si le droit au nom a été exercé négativement, c'est-à-dire à travers l'anonymat, c'est par choix personnel des détenus soucieux de demeurer hors d'une lumière qui pourrait être attentatoire à leur survie.

⁵¹ Gérard Mortier, cité par Marie-Aude Roux, *Le Monde*, mardi 11 mars 2014.

⁵² Anne Marie Sallé, « Regards au secret », in le livret du CD *Instants limites*, Aeon, 2013. Ensemble vocal Aedes, direction Mathieu Romano, Pascal Gallois basson, Jean-Luc Menet flûte, Régis Pasquier violon.

⁵³ Sandra Travers de Faultrier, *Droit et littérature, essai sur le nom de l'auteur*, Paris, PUF, 2001.

à la qualité de détenu.

L'œuvre, parole parlante au sein de laquelle le sujet circule, par le droit qui la reconnaît, dit que quelqu'un est. Ainsi si le droit est rappel que la liberté ne peut se conjuguer qu'avec la responsabilité, le droit est rappel aussi du pouvoir inchoatif blotti en ses mots et qualifications. Loin de ressembler à ces « médiations formelles par lesquelles le droit s'interpose entre les sujets et eux-mêmes »⁵⁴ la qualité juridique d'œuvre et le contrat qui en est une partie constituante, ouvrent activement espace et temps à ce que Péguy nommait une « matière vivante douloureuse »⁵⁵ ici transfigurée. Il ne s'agit plus d'un droit assimilable à ces techniques de prise en charge des hommes comme corps vivants, mais d'un droit qui permet à chacun de s'habiter comme l'œuvre est habitée par eux. Un droit qui fait entrer le jour pour que connaissance de soi, connaissance de l'autre, connaissance de l'humanité tiennent debout, conformément à la leçon de Bernard de Clairvaux, fondateur de l'espace monacal qu'est initialement Clairvaux.

La littérature porte au langage une expérience. Le présent n'étant pas un objet de savoir ou de mesure, mais une "dimension de notre être"⁵⁶, il est par la grâce de la littérature.

Un réel en chemin

Ni accident ni espace serré entre passé et futur, le présent, temps étiré, éprouvé plus que calculé, dénudé comme privé de bord, et qui, en prison, prend l'eau parfois de tous ses pores, se fait cheminement comme l'œuvre n'est pas objet mais concept du « en train de se faire »⁵⁷ ; comme la liberté n'est pas un état mais un mouvement d'affranchissement, la liberté n'étant pas de l'ordre de « l'enseignement mais de la transformation »⁵⁸. Le réel échapperait à l'état, ne serait que mouvement, ce temps où « l'espace de l'intimité et l'espace du monde deviennent consonnants ». Un réel qui, lorsqu'il est celui de la prison, est approfondissement de « la grande solitude de l'homme », celle où « les deux immensités se touchent, se confondent »⁵⁹.

L'écriture captive échappe à l'idée confuse de restitution ; elle construit l'appropriation et la produit comme elle produit ce soi-même de la prison séparé de soi et cependant vivant dans le désir

de l'être. Et sans doute est-ce le sens du recours à la poésie plus qu'au narratif que l'on peut relever dans les écrits de prisonniers. Gaston Bachelard disait que la poésie ne procède ni du passé ni de la poussée mais « d'une ontologie directe »⁶⁰. Poésie où sens et texte se coengendrent, ouvrant à l'écoute du deuil du dire comme à celle d'une équivalence sans adéquation. Les mots ne servent pas, ils rayonnent comme le rappelle Fabrice Midal⁶¹ qui insiste sur le fait que celui qui écrit de la poésie ne surplombe pas ce dont il parle, mais en est traversé, témoignant de cet élan vital que Bachelard identifiait dans les élans linguistiques qui sortent de la ligne ordinaire du langage pragmatique⁶². Le poème est « une image qui raisonne »⁶³ comme le disait le philosophe à propos du conte. Langage/image qui « porte en soi la dialectique de l'ouvert et du fermé (car) par le sens, il enferme, par l'expression poétique, il s'ouvre »⁶⁴. Le poème, c'est ce rêver-vrai de Peter Ibbetson qui permet la prise de « possession du moi qui est resté le mien sans rupture ni solution de continuité, excepté celle du sommeil »⁶⁵, qui ouvre à « une béatitude que je ne peux plus atteindre de nouveau de ce côté-ci de la porte d'ivoire »⁶⁶ et convoque « tous ses sens aiguisés par cette vivacité qui appartient seulement au matin de la vie »⁶⁷. Le faire de la langue poétique s'émancipe de l'intraductibilité⁶⁸, fait accéder au Oui à la vie qui nous lie à nous-même et témoigne de cette innocence qui accompagne l'assomption (assumer) de l'acte répréhensible. Paul Ricoeur voit dans ce consentement à ces « choses qui avaient été dans ma vie – non de choses qui auraient pu y être »⁶⁹, définition du *rêver-vrai* de l'illustre prisonnier anglais, la clef de la réconciliation.

« Seuls les mots peuvent réparer l'histoire blessée de chacun de nous et faire revenir dans une cuisine, une chambre, un jardin, ceux que nous avons aimés »⁷⁰ car ils créent l'espace qui « tient du temps comprimé »⁷¹ et donne à la « voix sans issue »⁷² le pouvoir de mener quelque part, de donner valeur de commencement comme le dit Bachelard de la conscience. Ce sont alors les odeurs qui s'actua-

⁵⁴ Yann Thomas, « Histoire et droit. Présentation », *Annales*, EHESS, volume 57, p.57, n°6, p.1425-1428.

⁵⁵ Charles Péguy, *Œuvres Complètes*, T.II, p.1070.

⁵⁶ Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945, p.475.

⁵⁷ Sandra Travers de Faultrier, *Droit et littérature...*, *op. cit.*

⁵⁸ Jacques Ellul, *Vivre et penser la liberté*, Genève, Labor et Fides, 2019, p.403.

⁵⁹ Gaston Bachelard, *La Poétique de l'espace*, Paris, PUF, 1957, 2012, p.184.

⁶⁰ *Ibid.*, p.2.

⁶¹ Fabrice Midal, *Pourquoi la poésie ?*, Paris, Agora, 2010, 2016, p.22.

⁶² Gaston Bachelard, *op. cit.*, p.10.

⁶³ *Ibid.*, p.152.

⁶⁴ *Ibid.*, p.199.

⁶⁵ Georges du Maurier, *Peter Ibbetson*, traduit de l'anglais par Raymond Queneau, Paris, Gallimard, 1946, 1973, p. 21.

⁶⁶ *Ibid.*, p.22.

⁶⁷ *Ibid.*, p.59.

⁶⁸ Paul Ricoeur, *Sur la traduction*, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p.40.

⁶⁹ Georges du Maurier, *Peter Ibbetson*, *op. cit.*, p.244.

⁷⁰ René Frégni, *Carnets de prison...*, *op. cit.*, p.39.

⁷¹ Gaston Bachelard, *La Poétique...*, *op. cit.*, p.27.

⁷² Denis, « Voix sans issue », in Anne-Marie Sallé (dir.), *op. cit.*, p.55.

lisent, « car les odeurs, comme les sons musicaux, sont de rares sublimateurs de l'essence de la mémoire (...) et les odeurs n'ont pas besoin d'être séduisantes par elles-mêmes pour rappeler la séduction des événements des jours passés »⁷³. Des odeurs qui disent le dehors et le dedans : « Dans chaque prison trois odeurs dominant : celle de la soupe, du désinfectant administratif et de la souffrance. Combien de détenus m'ont dit : j'avais oublié les autres odeurs »⁷⁴. Mais aussi le toucher, celui « d'une main évanouie, le son d'une voix qui s'est tue, la tendre grâce d'un jour qui est mort, devraient être nôtres pour toujours, à notre volonté, par une exquise et d'ailleurs parfaitement concevable, illusion des sens »⁷⁵. Le paradoxe apparent de l'écriture qui fait dire à René Frégny « Quand j'écris je cesse de vieillir »⁷⁶ et à Philippe Claudel qu'écrire c'est « dire qu'on est en vie »⁷⁷, arrache le « fait prison » à son lieu pour tenir à distance ce « moi fatigué (tenté de retourner) en rampant dans sa vieille prison- mon âme »⁷⁸.

Conclusion

Quand l'écriture s'apparente à une mémoire se saisissant de l'avenir, quand les mots s'offrent au silence comme un appel sans réponse, quand ce qui peut encore dire « je » s'efface dans le dire qui le fait advenir à lui-même, la littérature, plus que moyen d'expression, devient personnage. Parce que surgie d'entre les murs, parce que jaillie de l'oubli, elle est « parole parlante », renforçant et effaçant, paradoxalement, la frontière entre oralité et écrit. Comme elle arrache à ce qui retient l'écriture elle fait entrer le dehors et le temps à même les mots, respiration et percée de lumière qui crée la réalité de l'écoute. Tandis que le droit, socle identifiant et identitaire qui maintient (sujet détenu) et élève (sujet auteur), se fait contenant entre les mots, par les mots.

⁷³ Georges du Maurier, *Peter Ibbetson...*, *op. cit.*, p.61.

⁷⁴ René Frégny, *op. cit.*, p.23

⁷⁵ Georges du Maurier, *op. cit.*, p.163.

⁷⁶ René Frégny, *op. cit.*, p.4.

⁷⁷ Philippe Claudel, « Là où bat mon âme », in Anne-Marie Sallé (dir.), *op. cit.*, p.7.

⁷⁸ Georges du Maurier, *op. cit.*, p.144.

Hinda Hedhili-Azéma Maître de conférences, Université de Bordeaux
Institut de Recherche Montesquieu - Centre Aquitain d'Histoire du Droit (IRM-CAHD)

Littérature et écriture dans les prisons des XIX^e et XX^e siècles : une histoire juridique

La prison a longtemps été perçue comme un lieu de non-écriture dans lequel aucun mode d'expression ne pouvait être autorisé. La première raison de cet état de fait est que la prison se fonde originellement sur le principe de la non-communication orale. Cela ne signifie pas pour autant que la production écrite n'a pas de sens légal, bien au contraire. En effet, dès la construction des prisons modernes du XIX^e siècle, l'écrit fonde la réglementation des prisons même si la constituante consacre le principe doctrinal du silence. Le silence se perçoit alors comme un mode de rédemption du coupable, une manière aussi de permettre la rétrospection de ce dernier dans un univers clos. Plusieurs manières d'évoquer le silence sont visibles dans la législation et les penseurs du droit. D'un côté, l'idée du silence est très tôt mal vue par la doctrine, qui la dénonce comme un élément aliénant de l'individu. De l'autre, l'interdiction de parler demeure un accessoire de l'enfermement plus doux que le silence définitif que représente la mort de l'individu. Il faut ici déjà replacer la question pénitentiaire dans son cadre général d'adoucissement de la peine de mort. Il faut aussi pour être totalement juste replacer la prison comme un cadre forcé néfaste pour l'individu. Dans la doctrine classique¹, il ne s'agit pas nécessairement de couper les moyens de communication aux condamnés, mais de lui permettre de travailler sa propre écriture intérieure. L'idée de rompre le silence apporte alors plusieurs voies de réforme pensées par la doctrine juridique. L'histoire littéraire de la prison se construit ainsi par des perspectives de communication imprévues par les criminalistes du XIX^e siècle et par des événements inopinés créés par les acteurs de la prison eux-mêmes. On peut parler de véritable littérature des prisons comme l'ensemble des textes produits par les condamnés et les membres des institutions pénitentiaires complémentaires. Si on laisse de côté la doctrine criminaliste pénitentiaire qui a pour but de repenser le système pénal, on distingue deux sources d'une littérature produite au niveau pénitentiaire : celle qui a pour but de décrire la vie générale des prisons par la voie romanesque ou monographique et celle de la dénonciation. Les premières productions permettent de manière indirecte de comprendre les écueils de la

prison et la construction d'un espace fermé aux règles protectrices. La seconde voie de création de littérature est davantage une voie de l'expression directe des condamnés et prisonniers, souvent des hommes lettrés qui produisent une véritable littérature. N'en reste pas moins observable une littérature plus incidente, dite de cellule, qui s'exprimera par une forme plus libre et plus primaire. Comme dans les productions informelles primitives, la question de la littérature pénitentiaire pose celle de la forme répertoriée comme littérature véritable. La perception d'une écriture s'opère sous un angle différent de celui de la parole exprimée, avec un sens non de témoignage, mais davantage comme un moyen de réclamation. Écrire en prison est une tâche réglementée. Plusieurs cas doivent être distingués, celui de l'écriture réclamation, qui se présente comme codifiée sur le plan juridique afin de réclamer un dû, de remettre en question une chose, un état, un droit, une sanction ou une décision administrative. Le second type de cas correspond à celui d'une écriture politique, particulièrement contre le système général de la prison avec une tonalité beaucoup plus contemporaine.

La littérature et l'histoire doctrinale pénitentiaire

La production littéraire de la prison est une réponse à un contexte de privation du verbe. Les créateurs de la prison contemporaine ont construit le système pénitentiaire comme un lieu de repentance dans lequel il ne serait pas permis de produire un dialogue avec le personnel pénitentiaire. Aussi surprenant que cela puisse paraître, la question du maintien de la relation humaine doit demeurer pour les pénitentiaristes dans le lieu clos et dans un silence institutionnel. À ceci plusieurs causes sont évoquées par les auteurs, que la loi vient valider. On retrouve de manière très ordinaire la transposition pure de la doctrine monastique avec une importance particulière de la doctrine cistercienne

¹ Hinda Hedhili-Azéma, *Sciences et pratiques pénitentiaires en France, XIX^e et XX^e siècles*, Paris, L'harmattan, Coll. Champs pénitentiaires, 2014, 396 pages.

en France². L'enfermement contient le silence, celui qui s'associe au concept même de charité. Le silence contraint de manière bienveillante pour la doctrine : le prisonnier est contraint comme le moine par Dieu³. La contemplation forcée s'inscrit dans le parcours pénitentiaire accompagné d'un dialogue divin. La prison s'inspire d'une forme de prière silencieuse bénéfique. Le monastère-prison est le cadre qui organise de manière régulière la vie des condamnés, soumis à l'isolement, au silence et la prière. C'est là que se situe la réforme intérieure. Il est à noter que l'obligation religieuse est une règle fondamentale de la prison du XIX^e siècle. Le dialogue avec Dieu est donc légalement le seul autorisé. La prière nourrit la vie du détenu, quelle que soit son obéissance. Comme dans les monastères, la foi peut se vivre individuellement et de manière commune⁴. Le silence est complété par la recherche de Dieu dans la lecture de la Bible. La littérature religieuse est la première relayée au sein des prisons : « *en toi se confient ceux qui connaissent ton nom, tu n'abandonnes point ceux qui te cherchent* »⁵. Les lectures de piété sont d'ailleurs les premières lectures autorisées dans les prisons modernes. La prière et la lecture des textes sacrés est un devoir du condamné et non un loisir, puisqu'elles ont fonction de pardon des fautes dans un esprit chrétien⁶. Il faut ajouter à ces lectures les actes d'études, de catéchisme et de sacrement. Le principe du silence pénitentiaire est contrebalancé dès l'origine par la littérature catholique convoquée par la doctrine. La communication est un rapport entre Dieu, les condamnés, et les représentants du clergé régulier et séculier au sein de l'établissement. On retrouve moins en France la perception pennsylvanienne de l'absence absolue de paroles. La question du

silence est plus une boussole de moralité de l'individu emprisonné qu'un moyen du non-mélange des moralités pénitentiaires. Il faut diviser les intelligences par le classement. Il s'agit de classer les criminalités puis à travers ces dernières classer les emprisonnements. L'isolement a un double apport, celui de couper court à l'échange oral indiscipliné. Il sera pratiqué de manière ordinaire en France. L'isolement de jour et de nuit absolu qui interdit toutes voies d'échanges sera prohibé⁷. Pour Charles Lucas,⁸ le système européen doit se doter d'un isolement de jour. L'isolement est un bon moyen emprunté aux ordres religieux. Il rejette l'isolement absolu qui écarte trop de l'état ordinaire de société. La restriction de la discussion ne se justifie que par l'abus qui existe selon lui dans l'esprit d'association criminelle. Il faut ainsi supprimer les relations verbales de détenu à détenu et la possible association criminelle. Pour Lucas, il ne faut absolument pas tuer la relation collective qui doit s'exprimer dans le travail. Il n'est pas possible d'interdire le fait de la réunion à des détenus qui sont des hommes nés comme tous les autres pour la vie en commun et non pour la vie solitaire. Il n'est aussi pas possible moralement d'interdire les communications utiles à la conservation des relations sacrées de la famille. Le silence criminologique n'interdit donc pas le mode d'expression du condamné. La traduction législative et réglementaire du silence réglementé sera plus délicate dans les faits. Dans le quotidien de la prison, plusieurs espaces seront ouverts et susceptibles de créer un rapport à l'expression littéraire. Ceci va être nourri par le mode d'instruction pénitentiaire conçue comme une éducation morale et primaire. Tous les jours pour les besoins de l'instruction, les communications internes affluent. Outre l'office religieux, on notera la mise en place de classes scolaires et la création de bibliothèques.

La littérature et l'histoire culturelle pénitentiaire

La constitution d'une culture carcérale a un double sens. Elle est d'abord fruit d'ouvrages littéraires qui sont choisis pour permettre au condamné de cultiver son être social et son être profond. Elle est aussi fruit de leur écriture. La première campagne littéraire reste celle de la construction de fonds bibliothécaires. Elle est longuement abordée dans une séance du 7 mai 1883 de la Société Générale

² La doctrine spirituelle cistercienne se caractérise par 6 points : la vie chrétienne doit reproduire les mystères du Christ ; le Christ se communique à l'âme par l'Église ; la médiation de Marie est vraiment nécessaire ; l'ascétique doit tenir compte de l'action immédiate de Dieu ; le couronnement de la charité résidant dans la contemplation le sabbat de l'âme ; l'amitié divine doit être le principe et le terme de l'amitié humaine. Le sabbat de l'âme est composé de la charité parfaite, celle qui se révèle par la souplesse de l'âme et l'accomplissement de tout bien et de la contemplation. La contemplation est d'ailleurs confondue à la charité comme ce que Dieu réalise en tout bien en l'homme, soit le silence des facultés, la désoccupation de soi et des autres, le repos de l'intelligence, et du cœur dans la certitude que le verbe est Dieu et que Dieu est le seigneur. Voir, S. A., *Spiritualité cistercienne, Histoire et doctrine*, Paris, Beauchesne, 1998, p. 15.

³ La technique du silence monastique est encore relayée par de nombreuses disciplines actuelles, voir Marie-Catherine Paquier, Sophie Morin-Delerm, « Le silence monastique ou les vertus de la sobriété en communication », *Revue française de gestion*, 2019/4, n°281, p. 91-104.

⁴ Selon Saint Benoît, la prière doit être brève et pure, en communauté la prière sera très courte aussi.

⁵ Pierre Miquel, *La vie monastique selon Saint Benoît*, Paris, Beauchesne, 1979, p. 15.

⁶ Hinda Hedhili-Azéma, *Droit disciplinaire pénitentiaire de la Belle Époque, Illustration sur les prisons de Toulouse*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque de droit, 2020, 170 p.

⁷ Il sera pratiqué dans les prisons américaines de Cherry Hill. Dans certaines prisons américaines, les directeurs ont opté pour l'emprisonnement cellulaire isolé uniquement de nuit comme principe élémentaire.

⁸ Charles Lucas est un criminaliste de la Monarchie de Juillet. Avocat et philosophe pénal, il produit une somme d'ouvrages consécutive sur la théorie de l'emprisonnement pénitentiaire. Il sera président d'honneur de la Société générale des prisons et de la Revue pénitentiaire.

des prisons. L'enseignement moral et scolaire y est considéré comme un régime global de réforme du condamné⁹. Les actions ministérielles favorisent clairement la lecture¹⁰. On pose le principe de la littérature éducative et culturelle dans toutes les prisons de France, avec une bibliothèque proportionnelle à l'importance de l'établissement¹¹. La fonction de la bibliothèque est d'autant plus importante qu'elle sera contrôlée par le ministère de l'Intérieur en collaboration avec d'autres ministères (éducation, instruction et culture). La bibliothèque militaire peut être à l'époque une référence pour la constitution d'un catalogue¹². Elle se compose de littératures et ouvrages choisis par le ministère¹³. Le régime contraignant indique que seuls les textes autorisés pourront être lus. Aucun ouvrage ou imprimé ne pourra être introduit sans l'accord du ministère et du chef d'établissement et chaque don sera agréé. La liste autorisée des ouvrages implique une diffusion de la littérature à « ceux qui maîtrisent la lecture ». L'exclusion évidente d'une partie des détenus explique aussi pourquoi l'activité matérielle demeure un pendant de la lecture intellectuelle. L'action de lire est un souhait exprimé par le détenu lui-même non une obligation comme l'est celle de l'office religieux. La mise à disposition se fera une fois par semaine. L'instruction ministérielle du 25 septembre 1872 organise le service commun des bibliothèques¹⁴. Les conflits entre régime scolaire, culturel et régime de travail vont rapidement s'exprimer. Dans la logique pénitentiaire, la fonction de travail prime sur la fonction de lecture qui pourrait être comprise comme un divertissement au travail. Pour le professeur Voisin,¹⁵ l'état de lecture pose le détenu comme non occupé. Le non-travail équivaut à une faute. L'occupation de lecture est autorisée s'il est le bon moyen d'occuper le détenu ne

pouvant travailler par son âge, sa condition ou par chômage ou accident¹⁶. Le mode de consultation des ouvrages indique aussi que plus de 150000 volumes étaient présents dans l'enceinte des prisons de France, et que ces volumes étaient bien conservés (régime disciplinaire pour pages pliées, tâches ou souillures, inscription à l'encre ou au crayon, feuilles déchirées, couvertures endommagées). Le livre reste une donnée rare et respectée par le détenu¹⁷. Plus largement, la littérature n'est pas uniquement comprise comme une production en faveur des prisonniers, mais comme une production littéraire faite par le détenu en vue de défendre ses intérêts ou d'exprimer son sentiment.

L'écriture et son incidence sur l'histoire légale pénitentiaire

L'idée d'une écriture réclamation des condamnés contre les pratiques pénitentiaires n'est pas cantonnée au XX^e siècle. On constate très tôt cet élan de dénonciation de l'enfer carcéral. Dans l'histoire de la justice, chaque détenu possède à l'intérieur de son établissement le droit au conseil d'un avocat, en fonction de la nature de son emprisonnement provisoire ou définitif. Lorsqu'un condamné a le désir de faire une réclamation, cette dernière se fera de manière écrite sous des formes plus ou moins efficaces, ce dès la genèse du régime¹⁸. La demande du détenu ordinaire a souvent très peu de conséquences sur sa situation réelle. Dans les archives des prisons du XIX^e siècle, les mémoires qui présentent des réclamations et des recours sont très rares et sont écrits de la plume de prisonniers politiques ou personnalités importantes reconnues. Aussi peut-on légitimement dire que la dénonciation des prisons provient de l'intérieur même des établissements pénitentiaires par l'intermédiaire des plumes célèbres bourgeoises ou aristocrates. La dénonciation populaire occupe peu de place. Il est vrai que le sort du détenu aisé, souvent politique, est plus confortable, bien différent du prisonnier ordinaire. La littérature française moderne compte d'ailleurs des figures importantes de bagnard ou détenu qui racontent leur parcours pénal. Si on se concentre sur la période prolifique de la réforme pénitentiaire de la Monarchie de juillet, on constate que se développe une écriture politique¹⁹ d'enquête de l'in-

⁹ La commission de 1875 pose que « tout détenu non occupé et en tout cas, les prévenus et les accusés recevront en communication des ouvrages, chaque fois qu'ils en feront la demande. Les autres prescriptions concernant le service de la bibliothèque seront déterminées par des instructions ministérielles ».

¹⁰ Selon Herbet, la statistique donne des chiffres considérables de lecture. Les détenus réclament de préférence des livres d'histoire et de voyage, par l'imagination. Cf. *Bulletin de la Société Générale des prisons* Volume 8, p. 942.

¹¹ Paul Henwood, « La lecture en milieu carcéral », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1974, n° 6, p. 307-313.

¹² Les bibliothèques militaires peuvent se répartir en deux grandes catégories : les unes scientifiques et littéraires, pour les officiers de tous grades, les autres populaires à l'adage des sous-officiers et soldats. V. Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques*, Paris, Dupont, 1885, p. 288.

¹³ La politique contemporaine des bibliothèques s'intéresse à la notion de sociabilité ; des mémoires sont établies pour https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/master2_husson_villenave.pdf.

¹⁴ Jean-Lucien Sanchez. *Lire en prison, une politique pénitentiaire (XIX^e-XXI^e siècles)*, Lectures de prison 1725-2017, 2017. hal-01612171.

¹⁵ Le professeur Félix Voisin est membre de la doctrine pénitentiaire, conseiller à la Cour de cassation membre du conseil supérieur des prisons et représentant de la France au sein de plusieurs congrès internationaux pénitentiaires.

¹⁶ Sur la notion contemporaine de la lecture en prison, Jean-Louis Fabiani, *Lire en prison*, Paris, Bibliothèque publique d'information du centre Pompidou, 1995, 290 pages.

¹⁷ L'état des bibliothèques est rapporté dans l'enquête parlementaire de 1875.

¹⁸ De nouveau, consulter Hinda Hedhili-Azéma, *Droit disciplinaire pénitentiaire...*, op. cit.

¹⁹ Dans les témoignages contemporains, on trouve notamment Hélène Bellanger, *Vivre en prison : histoires de 1945 à nos jours*, Paris, Hachette Littératures, 2007, 334 p.

térieur des établissements pénitentiaires, vouée à décrire le fonctionnement de la nouvelle prison pénale. Pour illustration, nous pouvons nous pencher sur l'écriture de Raspail concernant les prisons de Paris. François Vincent Raspail est un chimiste, botaniste et homme politique français, qui fonda notamment une méthode de médecine populaire. Ancien séminariste, il étudie successivement le droit et les sciences naturelles au début du XIX^e siècle. Favorable à la Monarchie de juillet, il sera partisan de la société des amis du peuple et de la société des droits de l'homme. Sa vie politique le pousse vers une contestation de la forme monarchique pour l'élaboration d'une république sociale. Il sera condamné plusieurs fois pour ses activités militantes. Raspail va dans ses séjours pénitentiaires inaugurer une écriture informative de l'état des prisons, sous forme de lettres, qui constitueront par la suite de vrais supports de production législative. En France, dit-il, « *la réforme des lois pénales et celle du régime des prisons seront l'œuvre exclusive des détenus politiques* ». La circonstance de l'emprisonnement des militants politiques est en effet une voie propice à la correction de l'univers carcéral. En créant une visite pénitentiaire virtuelle, l'univers pénitentiaire fait l'objet d'une analyse politique. Raspail va user d'un mode d'écriture autorisée : la lettre aux amis et à la famille, droit exercé hors mise au secret²⁰. Dans sa lettre du 13 juillet 1831, il confirme l'existence de procédures disciplinaires. Chaque lettre de Raspail contribue à une meilleure observation de la discipline des prisons. Dans la lettre du 16 juillet 1831, Raspail décrit l'architecture de la maison de Sainte-Pélagie, maison politique, ancien couvent que l'on transformé en prison. Raspail explique :

« *Représentez-vous une muraille dont on ne peut voir le fait qu'en rejetant la tête en arrière, un espace de pan de montagne coupé à pic, avec une ouverture de grotte et de crabe à la base, et six fenêtres de chaque côté au rez-de-chaussée, puis aux régions supérieures quelques meurtrières (...) je suis sûr que l'artiste a rempli les conditions du programme de la pénalité. L'antipode des enfers n'en est pas un enfer moins terrible : Dieu plaça son paradis terrestre à une égale distance des deux. Et pourtant, malgré toutes les précautions qu'avait prises l'architecture, à l'effet d'abriter l'intérieur de son œuvre contre les rayons du soleil, on découvrit dès les premiers essais que le soleil y pénétrait par un bout en se levant, par l'autre en se couchant.* »²¹

La lettre du 25 juillet 1831 évoque le personnel de la prison politique avec les portraits de fauteurs de troubles punis avec violence. Dans un style enclin au détail descriptif, Raspail dépeint l'univers carcéral dans sa fonction de travail : « *tant de bruit*

(...) *toute la prison est au grand complet, par quatre cercles serrés et concentriques autour de quelque chose qui occupant le centre reçoit les coups redoublés du premier rang et fixe l'attention des autres ; l'ont frappé à coups de sabot sur un je ne sais quoi, qui ne rend aucun son et qui a l'air d'un banc de blanchisseuse couvert de linge humide, sur lequel une main vigoureuse appliquerait en cadence le battoir* ». Cette évocation critique rend compte des punitions illégales et de la violence de la vie en prison. La scène décrite par Raspail donne des précisions sur la peine de la Savatte²², notamment à travers un dialogue rapportant les subtiles déliations intérieures et le motif illégal de la punition²³ :

« *(Raspail) quoi donc ? La peine de la savatte à coups de sabot ?*

Il la mérite (un autre détenu)

Je le sais, parce que j'ai tout vu, tout entendu.

Et c'est sur votre rapport qu'on lui administre la peine

Mais certainement, certainement.

Il paraît qu'on n'a pas discuté votre rapport et qu'on a ajouté foi à votre témoignage, aussitôt qu'on a reçu votre dénonciation ?

Pourquoi ne m'aurait-on pas cru ?

Mais, parce qu'en fait de peine et de châtement on ne croit pas sur parole le plus honnête homme du monde ; on suppose qu'il peut se tromper ; et quand le témoin n'est pas connu, et qu'il semble éprouver tant de joie de voir souffrir un de ses semblables, on suppose que le témoin a intérêt à affirmer le fait et l'intérêt est si souvent le frère du mensonge !

Vous m'accusez d'avoir dit un faux témoignage !

*Pas encore (...), je vous ai rappelé la prudence de la procédure*²⁴ »

Raspail ne s'interroge pas uniquement sur les fondements de la justice disciplinaire, il s'intéresse aussi aux dysfonctionnements d'institutions fondamentales comme la cantine. La cantine est le régime qui permet aux prisonniers d'acheter des fournitures de confort. Pour Raspail, la cantine est un « *résumé de tous les inconvénients du marchand de fromage, de charbon, du marchand de vin, de*

²⁰ Cf. Hinda Hedhili-Azéma, *Droit disciplinaire...*, op. cit.

²¹ François-Vincent Raspail, *Lettres sur les prisons de Paris*, Paris, Tamisey et Champion, 1839, p. 49.

²² Le mode de la dénonciation par lettre est commode car il relève en partie du domaine privé et se rapproche aussi de la fiction romanesque. Dans l'espace contemporain, les dénonciations se font davantage par le biais des rapports et enquêtes de terrain avec la part d'inconnu qu'elles présentent, pour illustration voir : Farhad Khosrokhavar, *Prisons de France, Violence, radicalisations, déshumanisation : surveillants et détenus parlent*, Paris, Robert Laffont, 2016, Introduction, la prison est pour le détenu le théâtre d'une épreuve de force (...) Toutes les prisons ne sont pas égales ».

²³ Consulter Hinda Hedhili-Azéma, *Droit disciplinaire...*, op. cit.

²⁴ François-Vincent Raspail, op. cit., p. 63 et 64.

l'épicier, du fruitier, du boucher et du charcutier »²⁵. On y retrouve plus que des vivres alimentaires : des plumes, du papier, de l'encre. La cantine est décrite comme un grotesque manège : on y joue aux cartes et aux dominos, on y fait de la cuisine sur la table. La cantine a un lieu : une chambre carrée noire avec des portes ouvertes aux divers lieux d'enfermement. A côté des maisons pénitentiaires d'enfermement, se trouvent des lieux de simple détention comme les maisons d'arrêts ou des lieux de détention spéciaux, comme les prisons pour dettes qui est le lieu d'exécution de la contrainte par corps²⁶. Les guichets permettent de déposer de l'argent et de saisir son bien. Dans le processus d'achat, aucun mot ne peut être échangé. Le directeur de la prison en est le garant et le gérant, la boutique appartient à l'administration et la cantinière est une employée de type boutiquière. En parallèle de la cantine officielle, Raspail explique qu'il existe une nouvelle cantine, tenue par les prisonniers sans patente véritable, sans permission et sans empêchement. La cantine non officielle ne contient pas des aliments autorisés. On verse dans cette cantine du café, de la liqueur, des paires de bottes, tout ce qui est prohibé à cette époque. Raspail dénonce aussi ce lieu d'ivrognerie qui nuit aux plus jeunes. Dans sa lettre, il explique qu'il a demandé un entretien au directeur en faveur de la fermeture de cette cantine illicite. Dans ses lettres privées, Raspail revient sur des thèmes récurrents de contestation pénitentiaire, dont celui de la salubrité. Il relate ainsi sa discussion avec un inspecteur des prisons qui finalement ne saura remédier à un problème d'infection des eaux et d'épidémie. Il revient surtout sur le droit de réclamer par la voie du parloir. Le parloir est d'ailleurs le lieu dans lequel le détenu est reçu par le juge d'instruction. Raspail le confirme : ce droit est bafoué. Il est rare que le parloir soit autorisé par mandat du juge²⁷. Le mandat y est délivré en son propre nom et privé, par le chef de la division des prisons de Paris. La procédure est comme suite : le détenu est signalé par un commis par un croquis dessiné et amené au parloir. Après le signalement, Raspail explique que vient l'interrogatoire. Le préfet et le juge d'instruction sont les seuls à autoriser les visites au parloir. La procédure aboutit rarement. Le récit de Raspail peut étonner aussi par le vice de certaines institutions médicales ; si le médecin est gratuit, les infirmiers prennent des honoraires, au prorata de l'état du détenu. Raspail regrette que les infirmiers soient choisis dans le groupe même des détenus. Le monde des détenus semble curieusement le lieu de recrutement des policiers, des geôliers, des sergents de la ville, des directeurs de prisons ou

des agents subalternes. Le commentaire de Raspail²⁸ est très clair à l'égard de la légitimité disciplinaire²⁹. Pour lui, tout employé au greffe a des droits de sortie même s'il est détenu, même s'il est condamné à l'écrou. Il peut obtenir des instances de liberté, du pouvoir discrétionnaire du directeur de la maison « *mille fois au-dessus du pouvoir discrétionnaire du président des assises, et du pouvoir de la Cour de cassation* ». La dénonciation est claire, certains détenus usent du pouvoir de police et même de recommandation pour la commutation de peine et de libération. Le pouvoir des lettres de Raspail est de créer un mode de dénonciation unique de l'univers carcéral qui prouve que la littérature produite par les prisonniers est une source fondamentale de la critique du régime et aussi de son mode d'évolution.

L'écriture pénitentiaire au sein des prisons démontre donc une possibilité certaine pour les acteurs de la prison (détenus, administrateurs et visiteurs réguliers ou occasionnels), de dialoguer sur les difficultés et améliorations de la prisons moderne. Lorsque ces procédés littéraires sont inscrits dans une réglementation, ils se présentent comme une obligation légale. En ce sens, ils ont pour but de garantir une transparence de la vie pénitentiaire. Ces traces littérales administratives ou judiciaires vont permettre le déclenchement de procédures et de garanties possibles et opposables. L'écriture incidente libre des prisonniers entre davantage dans la construction d'une fresque personnelle et créative de la vie en emprisonnement. L'approche psychologique et la joute politique font de ces écrits des sources rares de l'histoire pénitentiaire. Il reste à la prison son fonds documentaire à la fois romanesque, de découverte et d'instruction destiné au temps de vie des condamnés. Ce dernier volet de présence littéraire rejoint la fonction contemporaine de la prison celle de permettre la réinsertion du condamné par la voie de la culture et de l'éducation.

²⁵ *Ibid.*, p. 89.

²⁶ Il serait intéressant de consulter l'ouvrage de Jean-Baptiste Bayle-Mouillard, *De l'emprisonnement pour dettes*, Clermont-Ferrand, 1838.

²⁷ Pour une étude complète du disciplinaire, cf. Hinda Hedhili-Azéma, *op. cit.*

²⁸ François-Vincent Raspail, *op. cit.*

²⁹ Voir Hinda Hedhili-Azéma, *op. cit.*

Marguerite Rodenstein Animatrice en milieu pénitentiaire

Écrire à la Maison d'arrêt de Colmar

J'anime depuis vingt-cinq ans à la maison d'arrêt de Colmar un Atelier d'Écriture, après y avoir donné des cours dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Cet établissement, très vétuste, est sur le point d'être transféré dans une nouvelle prison en construction à Lutterbach, près de Mulhouse, et sera donc fermé fin juin 2021.

La maison d'arrêt de Colmar a été, à l'origine, un ancien couvent dont la construction remonte à 1316. Transformé en 1791 en prison incluant un dépôt de mendicité, ce couvent est devenu définitivement une prison en 1806 et maison d'arrêt après 1919. La vétusté de cet établissement est manifeste.

Elle est située dans le quartier touristique du vieux Colmar, en plein centre ville, entre le Tribunal de Grande Instance et la Cour d'Assises, face au Tribunal d'Instance et imbriquée dans un îlot d'immeubles habités par des particuliers, sans pour autant créer de nuisances majeures.

De par sa situation très accessible, relativement proche de la gare et près du pôle d'accueil des familles, les visites se trouvent facilitées. Elles sont essentielles au maintien des liens familiaux et à la réinsertion, car tout détenu a vocation à sortir un jour de prison !

La capacité théorique de cette prison pour hommes est de 120 places, mais le chiffre moyen d'occupation, comme dans la plupart des maisons d'arrêt en France, dépasse de loin ce seuil, allant jusqu'à 190. Le rajout de matelas au sol, dans les cellules ou dans les dortoirs, n'est pas une exception. La situation est quelque peu revenue à la normale depuis les libérations précédant le confinement dû à la COVID .

L'existence de plusieurs dortoirs dans lesquels la promiscuité et les incompatibilités d'humeur sont souvent sources d'incidents et de conflits, même si une attention toute particulière est portée dans le processus d'affectation des personnes détenues, est aujourd'hui inadmissible.

Par ailleurs, malgré tout ce qui précède et en dépit de la surpopulation chronique, le fait qu'il s'agisse d'un petit établissement lui confère un aspect plus humain.

Une soixantaine de membres du personnel de surveillance et administratif tous confondus sont affectés au bon fonctionnement de l'établissement dont une dizaine de personnels féminins.

L'Atelier d'écriture fait partie des nombreuses activités proposées à l'école de la maison d'arrêt, allant de la remise à niveau à l'apprentissage de plusieurs langues vivantes, préparation au CFG, brevet, BAC, formations professionnelles, préparation théorique du permis de conduire, etc., avec la participation d'un professeur détaché de l'éducation nationale et d'enseignants vacataires.

Pour accéder à l'école il y a 13 portes ou grilles à franchir – un surveillant pour ouvrir et fermer chacune – et 43 marches à grimper dans un superbe escalier en bois, datant de l'époque monastique.

Comme dans toutes les prisons de France, toutes les activités, y compris les ateliers de travail, l'atelier d'écriture est basé sur le volontariat. Une dizaine de participants sont inscrits. Il y a souvent des absents en fonction d'empêchements divers tels que parloir, visite de l'avocat, l'infirmerie, le travail ou tout simplement, ils ne se réveillent pas ou le surveillant « oublie » d'aller les chercher.

L'atelier d'écriture n'est pas à confondre avec un cours de français. Il s'agit avant tout d'un moment de plaisir et d'évasion et de liberté à travers l'écrit, sans contraintes de français, de grammaire ou d'orthographe, pas de notation, pas de jugement. Seule compte la liberté d'expression, avec ou sans faute. Les seules consignes à respecter sont des limites de temps et l'obligation d'écrire sur place. Les écrits sont saisis par ordinateur, les fautes corrigées et chaque participant reçoit son écrit lors de la séance suivante, où il pourra le partager avec l'ensemble du groupe en le lisant à haute voix.

Il y a beaucoup de fierté dans cet exercice et souvent une prise de conscience des difficultés de français à surmonter et des démarches pour y remédier. Certains font parvenir le texte à leur famille, montrant ainsi qu'ils sont aussi « autre chose » que le délit qui les a amené en prison.

Il n'y a pas de sujet ou de thème imposé. Un événement particulier proche ou lointain peut être le support d'écriture, mais il peut aussi surgir à travers des échanges préalables qui favorisent la prise

de conscience des actes commis et la pensée à l'égard des victimes. Je les mets aussi parfois sur le chemin d'un thème facilitateur. Ce sont des cris de souffrance et de douleur ou de joie, de désespoir ou d'espoir, de révolte ou d'apaisement qui sont jetés sur le papier et qui peuvent avoir pour eux une valeur thérapeutique.

Plusieurs livres ont recueilli l'ensemble de leurs écrits, un exercice extrêmement valorisant pour eux. Cet ouvrage-ci *Dernier bout de chemin* est le dernier de la série.

J'assure deux séances hebdomadaires et durant les congés scolaires, un atelier quotidien. Chaque séance se termine par une partie de scrabble qui est une manière ludique d'enrichir le vocabulaire des participants. Une séance par semaine a lieu en même temps que l'ouverture de la bibliothèque, ce qui est propice aux échanges avec d'autres détenus, y compris pour des jeux divers, échecs, etc.

Il faut souligner une grande fluctuation des participants, étant donné le type d'établissement concerné : une maison d'arrêt avec des personnes prévenues et des courtes peines. Les ateliers d'écriture regroupent des personnes détenues dont l'âge varie de 18 à 60 ans et le niveau scolaire os-

cille entre des personnes en situation d'illettrisme et des titulaires d'un BAC+5.

Je ne connais pas le motif de l'incarcération des uns et des autres, mais beaucoup ressentent le besoin de se confier ou de demander des conseils ou de l'aide pour leur sortie et leur réinsertion.

Ceux qui sont transférés dans d'autres centres de détention gardent souvent contact à travers un échange de correspondance, aussi longtemps qu'ils le souhaitent, y compris après leur libération. J'ai ainsi gardé contact avec des personnes détenues qui sont sorties depuis une quinzaine d'années. Par ailleurs, je maintiens ce lien par le biais des visites aux personnes détenues transférées en maison centrale et qui le souhaitent.

L'écriture est un vecteur pour la rencontre. L'essentiel est d'entrer en relation avec un être en quête de reconnaissance, malgré les actes incriminés. L'humain est complexe. Il n'est jamais tout noir ou tout blanc, et il a droit à la réhabilitation. Pour peu que l'on leur en donne les moyens et le temps.

L'accompagnement dans la durée est souvent la planche de salut.

Nathalie Castagné Écrivaine, traductrice

Goliarda Sapienza, l'emprisonnement paradoxal

« On ne connaît pas une société si l'on ne connaît pas ses hôpitaux, ses asiles et ses prisons. » Peu d'enfants entendent sans doute de la bouche de leurs parents de tels propos, bientôt reçus, dans une famille portant au plus haut les valeurs de la connaissance et de l'engagement, comme une sorte d'injonction. Mais Goliarda Sapienza, petite fille – et petite fille ultrasensible –, l'entendit, ce précepte, et ne l'oublia pas. Avant ses quarante ans, la vie se chargea de lui faire connaître hôpitaux et asiles : l'asile par sa mère, un temps enfermée, en proie à la folie, après la chute du fascisme, comme si le brusque relâchement de l'extrême tension du refus, de l'espoir, qu'elle avait opposés à la dictature, l'avait livrée à un désordre psychique et à des vulnérabilités jusque-là implacablement contenues ; l'hôpital, par elle-même, traitée par électrochocs vingt ans plus tard, après une tentative de suicide. Peut-être ces conditions ne lui ont-elles pas permis d'en observer grand-chose... Restait la prison.

Dans *L'Art de la joie*, Modesta, la protagoniste et narratrice du roman, sorte de Double positif (en ce sens qu'elle est quasiment exempte de toute faiblesse) et magnifié de Goliarda, est emprisonnée pour faits de résistance : son parcours imposait cette épreuve, le temps du livre s'étendant de 1900 aux années 60, et couvrant donc la période fasciste. Mais l'imposait surtout la figure de Maria Giudice, mère de Goliarda, syndicaliste et grande militante, emprisonnée d'innombrables fois. Figure tutélaire qui a elle aussi nourri le personnage, par ailleurs pourtant bien étranger à ce qu'elle était, de Modesta.

Revenir sur l'enfance, aux origines, est une obligation si l'on veut comprendre ce qui va amener – irrésistiblement, pourrait-on dire – Goliarda Sapienza en prison, et surtout la façon dont très vite elle va vivre et appréhender ce séjour. Née en 1924, en plein fascisme donc, dans une famille absolument atypique, recomposée (enfant, elle vit entourée de nombreux demi-frères et sœurs, de jeunes adultes déjà, issus des unions précédentes de ses parents), et malgré tout marginalisée par son mode de vie dans une Sicile très traditionnaliste (le simple fait que Maria Giudice et Giuseppe Sapienza ne soient pas mariés suffit assurément à y faire scandale), même si le métier de Giuseppe, avocat pénaliste, maintient un lien fort avec cette société. Mais qui Goliarda voit-elle défiler dans l'antichambre du ca-

binet de son père ? Souvent de pauvres femmes dont le mari ou le frère est emprisonné. Giuseppe Sapienza défend les déshérités. Et dans ce monde où la division sociale a pour pendant, encore, le mélange social, tandis qu'au *piano nobile* – « l'étage noble » –, celui, paradoxalement, des parents socialistes de Goliarda, on agite les grandes idées, lit Marc-Aurèle, joue du piano, étudie le russe ou le grec..., en bas dans la cour les femmes vont au lavoir, le petit peuple vit une vie concrète bien éloignée des principes éthiques inculqués en haut, et allant parfois jusqu'aux crimes de sang. Mais c'est là, socialisme anarchiste oblige, que Goliarda a ses amies ; là aussi qu'elle deviendra un temps, enfant ou pré-adolescente, l'heureuse apprentie d'une merveilleuse quoique taciturne rempailleuse alphabète. Et au-delà de la cour de l'immeuble, c'est tout le quartier populaire et malfamé de la Civita qui s'ouvre à la petite Goliarda, avec ses prostituées et ses travestis au milieu d'un fourmillement de petits métiers.

Mais la femme qui entre à Rebibbia, la grande prison de Rome, à 56 ans, en octobre 1980, provient aussi, bien sûr, d'une autre histoire. Devenue, très jeune, comédienne, puis résistante, compagne de Francesco Maselli, réalisateur de six ans son cadet, issu de la bourgeoisie intellectuelle romaine, qu'elle suivra et secondera dans son aventure cinématographique, Goliarda s'est vite retrouvée immergée dans le monde artistique et l'intelligentsia de l'époque, alors à peu près universellement communiste en Italie, comme Maselli, bientôt responsable du cinéma auprès du PCI. Attachements, grandes amitiés, magnifiques rencontres artistiques n'empêcheront pas le décalage, entre elle et cette société choisie, de s'aggraver – d'autant que l'entachent aux yeux de Goliarda dogmatisme et mondanité. Ce n'est pas cependant la séparation d'avec Maselli, peut-être même pas l'abandon du travail théâtral ou cinématographique pour l'écriture qui marque la vraie première rupture : c'est, après la longue crise existentielle traversée de la fin des années 50 au milieu des années 60, le moment de *L'Art de la joie*.

Pour laisser advenir ce grand roman dont la création s'impose à elle irrésistiblement (elle délaisse pour lui son projet d'autobiographie en livres multiples déjà commencé), Goliarda Sapienza va larguer les amarres. Elle s'enferme – dans sa liberté, dans sa liberté créatrice, y sacrifiant sa sécurité

matérielle et, par son audace, rompant, oui, avec tous les impératifs de conformité aux diktats – moraux, mais aussi culturels – de l'époque. Ces dix ans sont aussi ceux d'une vie nouvelle : à mi-chemin du voyage, elle rencontre celui qui devient son second compagnon. Mais sans doute y a-t-elle perdu les appuis que lui aurait valu sa vie ancienne – ou l'obéissance aux conventions (fussent-elles 'transgressives') du milieu où elle se déroulait.

En octobre 1976, Goliarda termine *L'Art de la joie*. En octobre 1980, elle est emprisonnée à Rebibbia. Entre les deux ? Pour s'en tenir à ce qui va l'envoyer en prison, et d'une certaine manière la littérature entre en jeu : la blessure essentielle du rejet répété de son roman par les éditeurs, à quoi s'ajoute l'éloignement douloureux – malgré tout – de ses anciens amis, enfin le refus de l'une d'entre eux, fort riche, de l'aider financièrement. C'est alors qu'advient la seconde et plus radicale rupture, – que Goliarda commet le vol qui lui vaudra l'emprisonnement.

Emprisonnement – c'est là sa singularité – qu'elle a voulu : jusqu'à pousser à bout par ses absurdes dénégations le jeune carabinier qui l'interroge et voudrait la laisser partir avec un simple avertissement, comme elle tentera, en giflant une gardienne, de rester plus longtemps à Rebibbia dont ses amis vont très vite la faire sortir. Mais de ce temps très bref une grande expérience de vie et d'écriture naîtra.

Voici ce qu'à sa sortie de « sa petite Rebibbia », comme elle dit affectueusement, Goliarda Sapienza écrit dans ses Carnets, revenant sur sa volonté déterminée de condamnation, juridique et sociale : « Avec ce vol, que j'ai accompli en pleine conscience et santé mentale, j'ai précisément choisi une infraction qui entraînerait [...] des poursuites. Je l'avais méditée de longue date, et en y appliquant toute mon intelligence... (... je désirais être prise).¹ » Elle ajoute aussitôt après : « Je voulais mourir juridiquement [...] pour renaître différente. »

Qu'attendait donc Goliarda de la prison ? Par rapport à l'œuvre partout refusée, par rapport à l'obscurité où elle se sent peu à peu s'enfoncer – alors même qu'elle sait avoir écrit quelque chose de grand, où elle a mis toutes ses forces et l'essentiel de sa vie et de ses convictions, et alors que naguère elle a été publiée : ses deux premiers livres autobiographiques ont convaincu des éditeurs –, à n'en pas douter, une mise en lumière, par le scandale et par son retentissement. Car malgré tout Goliarda Sapienza, comédienne un temps célébrée, *compagne de route* du cinéaste Maselli, fille de la haute figure militante qu'était Maria Giudice,

n'est pas une inconnue. Et s'il faut en rester à ce premier niveau, d'ailleurs assumé par Goliarda, le vol auquel l'a contrainte (on peut le voir ainsi) le manque de générosité d'une amie fortunée, est la mise en accusation de la société dont elle s'est éloignée, certes, mais qui, également, l'a lâchée.

N'en restons pourtant pas à ce premier niveau. Bien plus fondamentalement, ce scandale marque la rupture délibérée avec un monde auquel elle demeurerait rattachée, mais qu'elle ne reconnaît plus, – où elle ne se reconnaît plus dans sa vérité. Se retrouver en prison pour vol la délivre de l'appartenance à un milieu mondain, et à la fois politisé (mais selon elle à mauvais escient) où est sanctionné tout écart par rapport aux dogmes en vigueur, en même temps que d'une image faussée d'elle-même à laquelle tous la renvoient. En prison, par la prison, Goliarda le pressent, les masques et les constructions idéologiques factices vont voler en éclats.

Ce qu'elle va chercher, par son acte transgressif suivi de sanction, c'est donc une régénération, au prix d'une « mort sociale ». Et le sursaut créatif s'ensuivra. Avec, pour commencer, le récit des jours de prison, qu'on croirait être des mois, écrit dès sa sortie à partir de quelques pages de notes prises durant ce bref séjour, *L'Université de Rebibbia*. À quoi, très vite, deux autres livres succéderont. Sursaut qui advient aussi parce que, ainsi que le dit Goliarda, loin, très loin de tout angélisme, de toute idéalisation, « la prison a été (comme le coma) le lieu où j'ai touché le fond du fond.² »

Aucun enjolivement en effet dans le témoignage que livre Goliarda Sapienza sur l'incarcération et ce qu'elle y découvre en fait d'angoisses, de misères, de violences et de bizarreries de comportement. Cela du moins dans un premier temps. Et pour commencer elle ne dissimule pas l'effroi de l'entrée en prison, ni celui de sa nuit d'isolement. Ni la nécessité d'adaptation quand elle se retrouve jetée parmi les prisonnières de droit commun : assaut, non sans danger parfois, d'une foule prolétarienne – et même du Lumpenprolétariat –, à de rares exceptions près ; aux vies, aux histoires, aux réactions bien étrangères à celles de la nouvelle arrivante, cultivée, policée en dépit de ce qu'elle a de secrètement subversif. Au langage, aussi, différent du sien – et quand, à un moment, elle veut imiter ce parler populaire en dialecte romain qu'elle envie, elle se fait aussitôt rabrouer : ici, on ne triche pas. Immédiatement identifiée comme bourgeoise, par sa tenue, ses attitudes et sa manière de parler, Goliarda ne sera pourtant pas cataloguée comme telle. On a du mal à la situer – ce qui lui vaudra d'être suspectée : on la prend

¹ Goliarda Sapienza, *Carnets*, Paris, Le Tripode, 2019, (ma traduction), p. 130.

² *Carnets*, *op.cit.*, p. 130. C'est après une tentative de suicide que Goliarda avait connu, en 1964, cette autre forme de « fond du fond » qu'est le coma.

un instant pour une moucharde. Mais très vite elle trouve sa place. De toute sa passion pour l'être humain, de toute sa mémoire sans doute d'enfant – on l'a vu – confrontée au peuple, au crime, à la misère, aux existences déviantes, et jamais, originairement, coupée de son foisonnement de vie, qu'elle admire et qu'elle aime à la fois sans condescendance et sans parti-pris béat, elle effectue, loin de l'artificialité du "monde du dehors", où l'entre-soi finit par fermer l'accès à la réalité des êtres et des choses, comme une plongée dans l'humanité retrouvée.

Cette humanité aura deux visages, dans la surpopulation des prisons et la particularité de l'époque : 1980, ce sont les années de plomb, et les "politiques" côtoient (mais ne côtoient, à vrai dire, que bien partiellement) les détenues de droit commun ; et l'on voit Goliarda aller de l'un à l'autre versant de ce pays, comme elle ne tarde pas à nommer la prison. Elle dit aussi ce royaume... Répétons-le cependant : jamais elle n'idéalise la détention. « Une potion de mort est distribuée ici ³ », écrit-elle, et plus d'une fois dans le livre est évoquée la tentation du suicide. Et d'un bout à l'autre il est scandé de ce cri : « Voglio usci' », « J'veux sortir », qui soudain explose irrésistiblement. La première cellule où elle est enfermée, dont elle va faire par son génie d'écrivain, par le génie de son regard, un lieu fabuleux de théâtre, elle n'hésite pas à le traiter de puits ou d'ancre pourri. Rebibbia, par la magie d'un chant de gitane, devient aussi haut lieu de poésie... Mais d'abord, avant même que ne s'impose à elle, parmi les détenues politiques qu'elle rejoint dans le second temps de son séjour, – que ne s'impose à elle, appelé par le bouillonnement de réflexion de ces jeunes femmes qui la fascinent, parfois même à l'excès, ce qui deviendra le titre de son livre, Goliarda Sapienza est là pour y recevoir un enseignement. Pour y accéder à une connaissance sans fard de la société. Enseignement impitoyable, même si le traversent la beauté ou l'étrangeté de certaines rencontres, et la force, envers et contre tout, de la vie. Du reste, tout affadissement, par termes infantilisants (la *domandina* pour "la requête", par exemple) ou inventions "démocratiques", est, par Goliarda et ses nouvelles amies engagées, tourné en dérision. La dureté de l'épreuve est requise, est constatée. Cela même si Goliarda découvre que certaines (sans que pour autant la violence des menaces environnantes, des révoltes, des aut mutilations pour envoi à l'hôpital soient écartées) ont su faire de leur cellule un havre de paix.

Mais cela, en vertu de quoi ? D'un privilège de naissance, que Goliarda partage, et sur lequel elle ne s'illusionne pas. Si elle passe – sans autorisation, mais la gardienne en chef, la Santomauro, Sicilienne comme elle, et qui pourtant ne plaisante

pas, le lui concède aussitôt (avec humeur certes : il faut tenir son rang ; mais sans guère hésiter) – de cette « cage aux fauves » qu'est sa première cellule au quasi paradis de la seconde (mosaïque lumineuse de papier d'argent autour de la fenêtre, bouquets, cuisine exquise œuvre de Suzie Wang, la Chinoise enfermée là pour trafic international de drogue, parmi les politiques ; longues discussions animées et silence), elle le doit à sa formation, à son milieu d'origine, à son instruction, comme les jeunes révoltées qu'elle rejoint et dont le regard sur le monde l'instruit et la transporte. Phénomène de fascination ? On s'étonne de la voir adhérer à l'idée proférée par Roberta, la meneuse, dont la réflexion la subjuge et sous le charme juvénile de laquelle elle tombe, du nazisme gentille répétition générale de l'horreur en train de s'imposer. Mais revenons à la lucidité de Goliarda, dont témoigne ce passage, pages 177-178 de *L'Université de Rebibbia* – au moment où justement va bientôt se décider le déménagement d'une cellule à l'autre de cette détenue singulière :

« En me dirigeant vers ma "cage", j'espère vraiment que le privilège brassé dans mon organisme comme dans celui de Roberta, Suzie, Marcella, va venir accomplir le miracle de m'emporter loin de cette saleté et de cette dégradation endémiques qui s'épanouissent sans trêve entre les lits. Je me répète cela en premier lieu à moi-même, parce que je ne voudrais pas passer à mes yeux, pas même un instant, pour quelqu'un à la recherche d'autopunition ou de rédemption.

Je voulais seulement, en entrant ici, prendre le pouls de notre pays, savoir à quel point en sont les choses. La prison a toujours été et sera toujours la fièvre qui révèle la maladie du corps social [...]. »

« On n'échappe pas à la marque du privilège », vient de lui dire une codétenue. Et elle-même, en une variante de ce qui précède, a écrit : « Les différences de classe règnent ici comme dehors, insurmontables : la prison est le spectre, ou l'ombre, de la société qui la produit.⁴ »

Dirons-nous que ce leitmotiv, tout en s'inscrivant dans l'analyse résolue que poursuit Goliarda dans le sillage de ce que lui avaient appris ses parents, révèle aussi une blessure intime ? La douleur de ne pas appartenir à l'univers des déshérités, ces objets, en un sens, du plus grand amour de sa mère, la douleur de ne pas les voir échapper à un misérable destin tout tracé, elle ne les aura surmontées qu'à travers l'héroïne de *L'Art de la joie*, Modesta, enfant du quart-monde – d'un arrière-pays sicilien ignare, écrasé de superstitions et de religiosité – qui deviendra princesse libertaire. Mais je simplifie, car chacun, d'où qu'il vienne, doit s'arracher à la gangue où on l'a enfermé, et le petit peuple est

³ Goliarda Sapienza, *L'Université de Rebibbia*, Paris, Le Tripode, 2013, (ma traduction), p. 78

⁴ *L'Université de Rebibbia*, op. cit., p. 176

bien souvent objet d'émerveillement. C'est aussi le cas à Rebibbia. Sans distribuer dogmatiquement le bien et le mal, sans qu'il en soit question, le livre nous présente les figures variées, plaisantes ou déplaisantes, de deux mondes qui ne se rencontrent qu'aux marges – que ne rassemblent que peu de choses communes : la drogue, partout répandue et provoquant dans ce lieu un mélange inédit de classes sociales ; et d'implacables processus d'exclusion à côté d'accueils inattendus. Là au milieu ne sont pas oubliées les gardiennes de prison, sur la fatigue desquelles Goliarda sait poser le regard, et dont elle découvre que l'une est diplômée en sciences politiques, une autre diplômée des Beaux-Arts... signe, là encore, d'un dysfonctionnement social du pays. En chacune elle sait, quand il en reste, voir un fragment d'humanité. Cela alors que tares et comportements destructeurs sont également exposés. Il s'agit d'être au plus près de la vérité.

Au plus près aussi de la matière de la vie, quand défilent sous nos yeux, quand surgissent, sur les courbes de la prison ou dans sa cour, ses couloirs, ses cellules, la grande gardienne à « l'allure de figure de proue », à l'accent ombrien – « ce vert profond du parler ombrien » –, la « petite James Dean », ultra-violente, qui sniffe chaque dimanche, faute de cocaïne, une bonbonne de gaz que lui passent "les vieilles" de la prison, l'enfantine Giovanella qui vient à Rebibbia pour avorter ; ou encore la Noire hiératique qui a « l'impétuosité dans les cheveux » du Moïse de Michel-Ange et fait une grève de la faim pour obtenir son procès, la blonde semblable à « un guerrier extragalactique » dont on apprend qu'elle est là pour avoir, avec des complices, brûlé vif un Somalien (et cette seule figure fait entrer la violence d'extrême-droite dans cet univers où il n'en est par ailleurs jamais question)... quand nous sont évoqués le « corps compact de danseuse » de Suzie Wang, ou encore le « petit visage de biscuit » de Roberta et la pose gracieuse dans le sommeil de cette brigadiste... et la belle Ornella avec ses "gardes du corps" de sexe féminin, d'apparence très peu féminine... ou bien sûr quand nous sont apparues les premières compagnes de cellule de Goliarda, Marrò « la récidiviste » toxicomane au « profil pâle et dédaigneux de guerrier », la « mastodontesque » Annunziata aux petits seins compacts d'eunuque, au ventre de Bouddha, aux « sourcils de velours noir harmonieusement dessinés » dans un visage paysan « aux traits parfaits ». Sans le dessin frappant de ces figures, et de tant d'autres, sans l'évocation de la « centrifugeuse », du « pavillon des agités », même – et ici on rejoint l'asile – qu'est la prison, transfigurée aussi en un « monde d'apparitions et de disparitions », *L'Université de Rebibbia* serait une analyse et un témoignage pleins d'intérêt ; mais ne serait pas le

produit à proprement parler littéraire d'une incarcération.

Le prodige de ce passage à Rebibbia est, certes, d'avoir pu en retirer tant d'enseignements en quelques jours. Mais il est peut-être surtout, et cela nous éclaire, nous, sur la singularité irréductible de Goliarda Sapienza – et c'est là qu'on mesure l'ineptie, et la défiguration, que fut la présentation sur le bandeau du livre par son éditeur, Rizzoli : *La traumatisante expérience carcérale d'une dame de la bonne société* – l'exploit qu'elle y a réalisé : celui de retourner en sympathie, et presque en affection, l'hostilité qui l'accueillit dans la première cellule où on la mit, celle de ces filles sans instruction, à mille lieues d'elle, passant perpétuellement du monde du dehors à la prison : Marrò et Annunziata. Bien sûr, la figure fellinienne de cette dernière ne pouvait que parler à l'imagination de Goliarda, dont il ne faut pas négliger l'expérience cinématographique, le regard qu'elle y a appris ; et c'est le moment de dire que par certains aspects son livre rejoint un filon déjà souvent parcouru par le cinéma italien. Cela pour en rester sur le plan artistique. Mais c'est le plan humain qui retient plus encore notre attention : sans ce qu'a fait d'elle une éducation hors normes, sans ce que, par sa nature propre, elle en a tiré, jamais sans doute Goliarda Sapienza n'aurait pu ainsi susciter un attachement tel chez ses codétenues qu'avant de la laisser partir, par raison (parce qu'elle y sera mieux qu'avec elles), chez les "politiques", elles menacent, quand une prétendue « dame » veut la leur arracher pour l'installer dans sa cellule plus propre, plus comme il faut, de faire une grève de la faim... À ce moment-là, quelque chose du cloisonnement entre classes vacille. Aux bien-pensantes, Goliarda préférera toujours les marginales, fussent-elles considérées comme « des sauvages ». Et surtout, pour elle l'humanité ne se divise pas : chacun, de bas en haut, porte sa richesse et ses pauvretés. On n'est pas dans l'indistinction, mais on n'est pas dans la classification valorisante ou dévalorisante, ni dans le rejet.

Nul doute – on vient en prison comme ailleurs avec tout ce qu'on est – que pour la romancière Goliarda Sapienza, Rebibbia a représenté par ailleurs, pour y revenir sans angélisme, à notre tour, une magnifique occasion de jouer sur tous ses registres, une fois l'expérience absorbée. Ce n'est pas sans enthousiasme non plus qu'elle parle de « l'histoire non-écrite – et de ce fait mythique – de ce royaume » (appelé juste avant « notre village ») et écrit : « Il suffit de s'approcher, d'offrir une cigarette, et d'incroyables histoires d'amour, de crimes, de passions et de destins exemplaires vous sont données à pleines mains.⁵ » Par le moyen

⁵ *L'Université de Rebibbia, op. cit.*, p. 185

paradoxal de la réclusion, la femme enfermée dans une image imposée d'elle-même accède à la liberté – identifiée à la vérité de l'être. Dans un lieu constamment dit de mort, l'être imaginaire renoue avec la vie.

Tenir ensemble les contraires : c'est ce à quoi parvient, par un jeu permanent de va-et-vient positif-négatif, Goliarda Sapienza. Mais il faut ajouter que c'est aussi ce qu'elle offre, à cet instant de son histoire, Rebibbia elle-même. De la promiscuité, de la violence des premiers jours, Goliarda va passer, par la grâce du recoin de prison transformé en une sorte de petit phalanstère par ces détenues d'un genre nouveau que sont les jeunes rebelles de l'époque, passées – du fait de leur toxicomanie non moins que de leur politisation – par les prisons du monde entier, à un atelier, pourrait-on dire, où l'on analyse le monde et tente déjà, dans les conditions paradoxales de l'enfermement, de le changer. Et si Goliarda peut parler de « l'horreur » que rien ne peut effacer (en l'occurrence, « aucune télévision ou radio installée dans chaque cellule ») « d'être expulsé de la société humaine et laissé à moisir dans ces lieux que dehors on croit conçus seulement pour quelques repris de justice, et que, quand on est dedans, on découvre être de vraies grandes villes, ou camps de concentration, si le mot n'impressionne pas trop⁶», elle écrit aussi, dans un sentiment d'émerveillement, après avoir vu qu'aux jeunes femmes se sont mêlées des femmes âgées (ce qu'elle est du reste plus ou moins elle-même...), comme par moments les rejoignent la gitane Ramona ou d'autres encore : « Entre ces murs, sans en avoir conscience, on est en train d'essayer quelque chose de vraiment nouveau : la fusion de l'expérience et de l'utopie [...], la formation d'un cercle biologique qui rassemble passé et présent sans fracture, sans mort. [...] en ce lieu se réalise – même si c'est par des voies détournées – le seul potentiel révolutionnaire qui échappe encore au nivellement et à la banalisation presque totale qui triomphe au-dehors.⁷ »

Elle évoque dans la même page « la recherche d'une voie différente pour exister avec soi-même et les autres », l'opposant au « baignoire sociale », à « l'immense colonie pénitentiaire qui sévit dehors » dénoncée p. 117. Et n'hésite pas à proclamer, toujours p. 117, en se réjouissant de sa disparition en prison, « la "cellule de l'état-civil" [...] plus dure que toutes les cellules d'isolement ».

À quel point cette réflexion-là a-t-elle convaincu ? Je l'ignore. Mais un compte-rendu du livre publié en 1983 a paru dans la Revue pénitentiaire italienne. Quelque chose y avait retenu l'attention de ceux qui se penchent sur les problèmes de l'incarcération. De fait, dans le versant réflexif, analytique si-

non – ici – psychanalytique de ses pages, Goliarda avait identifié, à travers le cas d'Annunziata, le « syndrome d'affection carcérale », ce phénomène d'attachement à la prison qui touche la plupart de celles qui s'y trouvent, ne rêvent que d'en sortir et vont, inconsciemment, tout faire pour y retourner. Car, en dépit de tout, c'est une communauté, où loin de l'anonymat et de l'indifférence chacun ou chacune a son rôle, – communauté en train de se défaire dehors.

Qu'écrivait Goliarda elle-même en sortant – trop tôt à son goût – de Rebibbia ? « Ici la prison est plus atroce et définitive », « Ma cellule, ici, dehors, est pleine d'inquisiteurs⁸ », mais aussi (p. 131) : « Je suis comme nettoyée, le bain de vie pris à Rebibbia m'a comme purifiée : je coupe net avec le monde des salons, des discours sophistiqués et de tout le reste. » C'est plus véridique, plus affirmée dans l'analyse que l'expérience carcérale lui a permis d'élaborer, délivrée de cette défroque de « martyre laïque » que son entourage masellien lui voulait voir encore endosser, et de nouveau capable d'écrire, après la déconvenue des refus répétés opposés à son grand roman, que renaît, forte de son sursaut et plus fragile qu'elle ne le croit – quelques années plus tard, de nouveaux refus la plongeront dans le silence et la dépression – Goliarda au sortir de cette « planète inconnue » qu'était Rebibbia.

Mais n'y a-t-il pas autre chose, chez cette femme qui s'est démarquée d'une mère que seul son héroïque militantisme avait menée en prison, en rejoignant par son vol les vraies prisonnières, elle le répète souvent, – celles dont elle partage par son délit « l'humiliation et la honte » (p. 81), les détenues de droit commun ? Assurément, il y a en elle une volonté de ne pas se tenir à distance, à Rome comme en Sicile, d'un monde de marginaux, un désir de n'être pas respectable, de se mettre aux côtés – moins des marginaux, du reste, que des rejetés. Autrefois, elle n'a pas supporté de voir sa demi-sœur Nica, cette fille du peuple, tardivement reconnue par son père, écartée par une partie de sa famille, pourtant a priori exempte de préjugés et progressiste... Au détour d'une page de Rebibbia (p. 48) cette libertaire qu'est Goliarda a du reste cette exclamation inattendue : « Grandeur de la loi si elle était justement appliquée, grandeur d'une société gouvernée par la justice où même la punition serait une obole sacrée à payer pour la tranquillité d'existence et le bien-être des autres ». Cette même mesure ou sagesse s'exprime encore à propos d'un conflit sans doute presque inévitable en prison (p. 81) : « Attention à ne pas tomber dans le piège de vouloir comme elles (= les autres détenues) rendre à tout prix la vie difficile aux gardiennes ». Pour Goliarda Sapienza, changer le monde n'est pas le mettre à feu et à sang.

⁶ *L'Université de Rebibbia*, op.cit., p. 178

⁷ *Ibidem*, p. 118

⁸ *Carnets*, p. 129

Ce n'est donc pas à une inversion des valeurs qu'aboutit cette expérience de l'incarcération, ni à une explosion fantasmatique ; on ne peut pas dire que, comme Genet, comme Sade, Goliarda ait en quelque sorte, pour mener son œuvre au plus haut, au plus fort, besoin de la prison. Ce n'est d'ailleurs pas là qu'elle écrit, même si les derniers mots de *L'Université de Rebibbia* peuvent, et veulent, faire illusion (« je prends moi aussi du papier et un stylo. Je n'ai pas le choix »). Ajoutons-le : l'illusion est pourtant vérité, car si ce n'est pas là, c'est de là qu'elle écrit. À partir de là, à partir de notes prises sur les lieux – ses Carnets, on l'a vu, en témoignent –, à partir de tout ce qu'elle y a appris. Ce récit raconte une traversée, une épreuve essentielle pour elle, cependant, et à quoi on peut se demander si, au-delà de la nécessité de la connaître directement elle aussi, de passer par cette Université où l'on reçoit un « cours accéléré de vie », et un enseignement à nul autre pareil sur l'état d'une société, quelque chose ne la portait pas plus intimement encore que l'injonction reçue dans l'enfance. Peut-être suffit-il, pour se le demander, de considérer les termes en lesquels elle décrit ses années dédiées à *L'Art de la joie* : « Je me rappelle les années de Modesta comme quelque chose de merveilleux. Un rêve magnifique. Travailler à ses aventures m'enfermait dans un coffre-fort chaud et adoré ; enserrée dans ces pensées la maudite réalité restait à distance. Maudite réalité.⁹ »

Syndrome d'attachement carcéral ? Certains auteurs mènent de front sans problème leur œuvre et leur rôle social. Certains autres, comme Goliarda Sapienza, écrivant « sans souci de réception immédiate », et comme le dit encore magnifiquement Angelo Pellegrino dans sa préface à *L'Art de la joie*¹⁰, « pour les lecteurs les plus purs et les plus lointains, les seuls qu'elle parvînt à sentir fraternellement proches », manifestent un besoin contraire, vital pour leur création : celui d'une forme libératrice (car inspiratrice, puisque amenant à puiser au plus profond de soi) de réclusion.

⁹ *Carnets, op. cit.*, p.106

¹⁰ Préface devenue postface en France. *L'Art de la joie*, Paris, Éditions Viviane Hamy, 2005, (ma traduction), p. 621. Réédition Le Tripode, Paris, 2015, (idem), p. 609

Juliette Glikman agrégée et docteure en histoire,
chercheur associé à l'Université Paris-Sorbonne

La prison, école du pouvoir ? L'expérience carcérale de Louis-Napoléon Bonaparte au fort de Ham (1840-1846)

Les déboires de « l'aigle empaillé de Boulogne »

Le 6 août 1840, le sous-préfet de Boulogne envoie au ministre de l'Intérieur une dépêche stupéfiante : « Louis Bonaparte vient de faire une tentative sur Boulogne. Il est poursuivi, et déjà plusieurs des siens sont arrêtés. » Le neveu de Napoléon a défié les lois de la proscription, qui interdisent aux Bonaparte tout séjour sur le sol national. Il a surtout défié les lois de la raison, en tentant un débarquement sur les côtes françaises, naviguant depuis l'Angleterre sur un bateau de plaisance, appuyé par un corps expéditionnaire d'une cinquantaine d'hommes qui ont découvert en pleine mer leur implication dans un coup d'État qui devait les conduire jusqu'à Paris. « Français, les cendres de l'Empereur ne reviendront que dans une France régénérée ! Les mânes du grand homme ne doivent pas être souillées par d'impurs et d'hypocrites hommages¹ », assure sa *Proclamation au peuple français*.

L'affaire échoue piteusement, tandis que le grotesque de l'équipée est brocardé par la presse. Des caricatures surnomment le neveu de l'Empereur « l'aigle empaillé de Boulogne² ». La réprobation est générale : ses amis se détournent, ses proches le sacrifient. Les éclats de rire accablent le malheureux prétendant, qui peine à transmuier le procès en tribune utile à sa cause. On l'affuble du sobriquet de « nigaud impérial³ ». Afin d'assurer la sévérité du verdict, le procès est confié à la Chambre des pairs, apte selon la Charte à juger des « crimes de haute trahison ». La culpabilité étant évidente, le suspense réside dans la formulation de la sentence. Afin de contourner les mots avilissants de « prison » ou « détention », les juges bricolent un arrêt inédit, l'« emprisonnement perpétuel » dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume. La figure de Napoléon est préservée du stigmate de la geôle, le procureur général est satisfait d'avoir réglé cette triste affaire en présen-

vant l'essentiel, la gloire de l'Empereur, qui s'offre en héritage national pour le plus grand bénéfice de la dynastie régnante, les Orléans.

Les gens bien nés n'ont perçu du coup de Boulogne que son ridicule. Le pays légal se moque de l'héritier naïf, de l'aventurier impécunieux : « L'opinion universelle fut qu'il était à jamais perdu », décrète Charles de Rémusat⁴. Du côté du pays réel, un silence qu'on aurait tort de prendre pour de l'indifférence. L'homme mis dans les fers pour avoir osé défendre, armes à la main, les droits du peuple attire la commisération. Le nom de Napoléon ne remue plus seulement de pieux souvenirs, mais résonne au présent, offert « sous une forme vivante au front de la France⁵ ». L'apologie de l'action, au mépris de tout danger, la simplicité de l'alternative « triompher ou mourir » plaisent aux plus modestes. « Dans les chaumières, on se dit qu'il existait encore un Napoléon, et on attendit⁶ », constate Émile Ollivier. Le public a découvert l'existence d'un Napoléon prêt à lever l'épée d'Austerlitz contre les haines de l'Europe coalisée et contre la dynastie bourgeoise d'abord préoccupée des intérêts des électeurs censitaires.

La prison en écriture

Le château de Ham, dans la Somme, va servir de cage à celui qui s'était imaginé en restaurateur de l'Empire. La forteresse du XV^e siècle est un agrégat gigantesque de briques et de pierres. De forme rectangulaire, elle est flanquée à ses angles de quatre tours rondes, reliées par un étroit rempart. Le canal de Saint-Quentin, qui borde les remparts au sud et à l'est, entretient une atmosphère humide, qui paraît engluier l'édifice dans une brume perpétuelle. Ces murailles, qui diffusent « un aspect glacial de nudité aride et sèche⁷ », ne seraient-elles pas la métaphore des droits du peuple bafoués par le roi bourgeois ?

¹ Edme-Théodore Bourg, *Procès du prince Napoléon-Louis et de ses coaccusés devant la Cour des Pairs*, Paris, Levavasseur, 1840, p. 49.

² Henri Pottin, *Histoire du prince racontée par l'aigle de Boulogne avant qu'il fût empaillé*, Paris, Lacrampe, [1848].

³ Émile Ollivier, « Le prince Louis-Napoléon avant la révolution de 1848 », *Revue des deux mondes*, 15 décembre 1895, p. 847.

⁴ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, Paris, Plon, 1960, t.III, p. 407.

⁵ Frédéric Briffault, *Le Prisonnier de Ham*, Paris, Plon, 1849, p. 27.

⁶ Émile Ollivier, « Le prince Louis-Napoléon avant la révolution de 1848 », *op. cit.*, p. 848.

⁷ Albert Mansfeld, *Napoléon III*, 1860, Paris, Bureau de la souscription nationale, t. I^{er}, p. 126.

D'emblée, la prison sert d'écritoire. Louis-Napoléon avait rejoint la citadelle dès le surlendemain de son débarquement raté, étape forcée sur la route de Boulogne à Paris. Un garde du génie, ancien grognard, détaille, avec émotion, un homme livide, vêtu d'un pantalon et d'un paletot gâté par l'eau de mer. La détresse du prisonnier s'accroît en pénétrant dans le « mesquin et petit pavillon, mal bâti, bas, humide, séparé à peine, par une ruelle de quelques pieds, des parapets de l'enceinte, qui lui masquent l'air et le jour⁸ ». L'écriture sert à affirmer la pérennité de ses engagements. Comme les gardes lui refusent encre, plume et papier, le prisonnier avise quelques brandons achevant de se consumer dans la cheminée. À l'aide de ce fragment de charbon, il inscrit sur le badigeon recouvrant la partie supérieure de l'âtre le recensement minutieux de son échec :

Parti de Folkestone le 4 août

Arrivée devant Vimereux (sic) le 5

Débarqué à Boulogne le 6

À Boulogne le 7

À Ham le 8⁹

Puis il ressent l'impulsion de graver la foi qui le transporte. Il ressaisit ces crayons de braise pour gribouiller : « La cause napoléonienne est la cause des intérêts du peuple. Elle est européenne. Tôt ou tard, elle triomphera. »

L'écriture, « pâture pour le cœur¹⁰ » ?

Le 6 octobre, averti de la perpétuité, Louis-Napoléon aurait commenté : « Et combien cela dure-t-il en France, la perpétuité ? » L'écriture comble le temps du prisonnier. Le donjon se transforme en tribune ; articles et brochures vont porter témoignage de ce nouveau statut. A la Conciergerie, dans l'attente de son procès, Louis-Napoléon se distrait en traduisant *L'Idéal* de Schiller. Enfermé à perpétuité, l'écriture est un moyen de rompre la monotonie de la vie carcérale en témoignant de la force de caractère de l'homme d'exception. Publier est surtout le moyen d'investir la scène nationale. Tel est du moins l'argument repris par les biographies élogieuses répandues dès l'accession à la présidence de la République : « Captif, (le prisonnier de Ham) oublia les liens qui l'enchaînaient et, libre par la pensée, il s'élança dans le vaste champ des sciences, où ni gardes ni calomnies ne pouvaient entraver ses pas¹¹ ». L'initiative édito-

riale est tolérée par le pouvoir, qui a l'obsession de décourager les parutions clandestines.

La fibre napoléonienne est largement exploitée. Le retour des cendres de Napoléon, le 15 décembre 1840, inspire au prisonnier un vibrant plaidoyer « Aux mânes de l'Empereur », par lequel il s'érige en gardien de la mémoire : « Sire, vous revenez dans votre capitale, et le peuple en foule salue votre retour ; mais moi, du fond de mon cachot, je ne puis apercevoir qu'un rayon de soleil qui éclaire vos funérailles¹². » En mai 1841, Louis-Napoléon fait parvenir son premier manuscrit, *Fragments historiques*, à un éditeur parisien. Le libelle vise à saper le parallèle, caressé par Guizot, entre la Glorieuse Révolution anglaise de 1688 et la révolution française des Trois Glorieuses : « L'année 1830, à l'instar de l'année 1688, sera-t-elle envisagée par les générations futures comme le commencement d'une nouvelle ère de gloire et de liberté¹³ ? » Le récit aboutit à une conclusion convenue : les Stuarts, aveugles aux attentes du peuple, étaient incapables de résister au torrent révolutionnaire. C'est l'avenir prédit aux Orléans, accusés de mettre « l'intrigue à la place de hautes conceptions politiques¹⁴ ».

La préface, signée de la citadelle de Ham, le 10 mai 1841, infléchit la portée de la démonstration. Les remarques fanfaronnes du candidat en exil, jouant à l'héritier au sein d'une cour factice, revêtent une valeur prophétique de la part d'un prisonnier « enterré vivant dans une étroite enceinte », qui se prévaut de ses « épreuves cruelles » pour attester de la sincérité de ses engagements : « Je remercie le ciel de m'avoir donné comme refuge (...) une prison sur le sol français¹⁵. » Les ténèbres du cachot sont garantes de clairvoyance politique ; le voile du malheur est impuissant à étouffer « une foi ardente¹⁶ ». L'enfermement participe de la formation de l'homme d'État, apte à sonder les cœurs. L'écriture doit témoigner d'un esprit énergique qui refuse de céder, comme le révèle cette confidence à Madame Cornu, amie d'enfance : « Interrogez la plupart de ceux qui sont en prison, ils vous avoueront qu'ils n'ont pas eu l'énergie de travailler. (...) Quand on est en prison, on sent en général un tel vide dans son cœur et dans sa tête qu'on ne se trouve plus capable de penser et d'exercer son esprit¹⁷. »

Dès 1841, les sources de l'inspiration de Louis-Napoléon s'infléchissent. L'expérience de Boulogne

⁸ Jean-Gabriel Cappot de Feuillide, *Le Château de Ham. Son histoire, ses seigneurs, ses prisonniers*, Paris, Dumont, 1842, p. 295.

⁹ Archives nationales, 400AP52, Flajollot (garde principal du génie), *Notes inédites des faits qui se sont passés au Château de Ham, du 8 août 1840 au 25 mai 1846*.

¹⁰ Ham, 8 juin 1841, in *Lettres de Napoléon III à Madame Cornu*, Paris, Presses Modernes, 1937, p. 9.

¹¹ Frédéric Briffault, *Le Prisonnier de Ham*, Paris, Plon, 1849, p. 57.

¹² Louis-Napoléon Bonaparte, « Aux mânes de l'Empereur » [15 décembre 1840], in *Œuvres de Napoléon III*, t. I^{er}, Paris, Plon, 1869, p. 435.

¹³ Louis-Napoléon Bonaparte, *Fragments historiques*, *ibid.*, op. cit., p. 240.

¹⁴ *Ibid.*, p. 336.

¹⁵ *Ibid.*, p. 238.

¹⁶ *Ibid.*, p. 237-238.

¹⁷ Ham, 7 juillet 1845, in *Lettres de Napoléon III à Madame Cornu*, op. cit., p. 181.

lui a ouvert les yeux : un Bonaparte ne peut se contenter de surgir l'aigle au poing pour remporter les sympathies. Il n'est plus ce naïf se targuant de plébiscites émis au début du siècle, mais un Napoléon du peuple prêt au sacrifice pour faire triompher le vœu de la nation. Depuis sa malheureuse équipée, Louis-Napoléon a pu mesurer à quel point le sentiment napoléonien ne garantit en rien les ralliements. Multiplier les écrits bonapartistes serait une impasse, empêchant tout rapprochement avec les groupes hostiles au régime de Juillet. C'est pourquoi Louis-Napoléon refuse d'entretenir à fonds perdus une feuille bonapartiste, après avoir caressé le projet de racheter le *Courrier français*¹⁸. De même, si ses convictions restent marquées par la théorie des hommes providentiels censés jalonner le progrès humain, il abandonne une recherche érudite sur Charlemagne, qui serait perçue en « monument élevé à l'empire et au principe d'autorité¹⁹ », au profit de publications réagissant à l'actualité. « La prison lui fut donc excellente, en ce sens qu'elle lui valut (...) de reprendre contact avec la réalité des espérances dont se nourrissait la partie active de la nation²⁰ », constate un biographe.

Le reclus de Ham, journaliste engagé dans les polémiques du temps

Sans renoncer à un napoléonisme diffus mêlant souvenirs d'enfance et lecture ardente du *Mémorial de Sainte-Hélène*, Louis-Napoléon investit l'arène des polémiques contemporaines en prodiguant des leçons de bon gouvernement. C'est une façon de refuser la sentence prononcée à la suite de sa prise d'armes, et de manifester la rectitude de ses engagements : « Si le Prince avait été vaincu par les événements, il prenait sur eux sa revanche, et restait, à son tour, maître du champ de bataille. Matériellement captif, il était libre par l'essor de sa pensée²¹. » A partir du printemps 1843, des salves d'articles, publiés sous la signature sibylline de XX, mènent l'attaque contre le gouvernement. Aucun domaine n'échappe à ses investigations : critique de l'opposition²² paralysée par des haines

de parti²³, refonte du système électoral contre « l'agiotage politique », méfiance envers l'inflation bureaucratique qui s'exerce au détriment de la décision ministérielle²⁴, rejet de la mainmise de l'Église sur l'école, sous peine d'autoriser le clergé à « enseigner au peuple la haine de la révolution et de la liberté²⁵ ». Louis-Napoléon prône une réforme de la conscription, en s'inspirant de la modernisation prussienne²⁶. Même la politique ultramarine est débattue, de la traite négrière²⁷ à la colonisation de l'Algérie et de la Guyane²⁸.

La silhouette du fort de Ham, nouvelle Bastille, estompée les défiances. Le camp républicain avait ostracisé le prétendant en exil : « Les radicaux se méfiaient d'un prince, et surtout d'un prince qui, tout en invoquant la souveraineté du peuple, faisait remonter ses droits à des sénatus-consultes sans valeur pour tous les partis²⁹. » Son nom demeurait incompatible avec la cause populaire, tant que ses ambitions arboraient le drapeau de la restauration impériale. La condamnation par une juridiction d'exception apaise les craintes. « En ce temps-là, il était entouré du seul prestige que puisse consentir à saluer une âme vraiment républicaine : il était malheureux. Sa dernière révolte s'était évanouie comme dans la fumée d'une aventure³⁰ », admet Louis Blanc. Degeorge, bouillant rédacteur du *Progress du Pas-de-Calais*, s'était méfié des approches du prince en exil, qu'il avait croisé à Londres. Une rencontre à Ham, en octobre 1842, suffit à le convaincre de la sincérité du captif. Amadoué, il lui ouvre les colonnes de son journal. Les intérêts seraient réciproques, le rapprochement permettant de tirer profit de l'attraction exercée par le nom de Napoléon sur les classes populaires.

La multiplication d'écrits hostiles dans les colonnes de l'opposition est ressentie par le gouvernement comme autant de camouflets. Le préfet de la Somme est confondu par l'insolence de ce prisonnier, qui refuse de s'astreindre à la moindre retenue, jouissant de facilités qu'il transforme en abus véritables³¹. En mai 1845, le ministre de l'Intérieur est consterné par l'annonce de la parution des œuvres complètes du prisonnier, d'autant que le premier volume expose la « doctrine d'après laquelle la France ne serait jamais grande et forte que si elle était gouvernée par une république et

¹⁸ Ham, 8 septembre 1844, Louis-Napoléon à Peauger : « Je suis décidé, après mûres réflexions, à mettre tout en œuvre pour obtenir des adhésions suffisantes pour acheter le *Courrier français* » (« Lettres du fort de Ham », *La Nouvelle Revue*, volume 89, juillet-août 1894, p. 662).

¹⁹ Élias Regnault, *Histoire de huit ans. 1840-1848*, Paris, Baillière, 1878, t. I, p. 313.

²⁰ André Lebey, *Les Trois Coups d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Perrin, 1906, p. 418.

²¹ B. Renault, *Histoire de Napoléon III*, Paris, Ruel, 1853, p. 140.

²² Louis-Napoléon Bonaparte, « L'Union fait la Force », *Œuvres de Napoléon III*, op. cit., t. I^{er}, p. 439-449.

²³ *Ibid.*, « L'opposition », p. 473-477.

²⁴ *Ibid.*, « Les spécialités », *ibid.*, t. II, p. 27-30.

²⁵ *Ibid.*, « Le clergé et l'État », p. 31-34.

²⁶ *Ibid.*, « De l'organisation militaire de la France », *ibid.*, t. I, p. 423-434.

²⁷ *Ibid.*, « La traite des nègres. Les philanthropes et le droit visé », p. 461-466.

²⁸ *Ibid.*, « Nos colonies dans l'océan pacifique », *ibid.*, t. II, p. 3-8.

²⁹ Élias Regnault, *Histoire de huit ans. 1840-1848*, op. cit., p. 275.

³⁰ Louis Blanc, « Une visite au fort de Ham », *Histoire de la révolution de 1848, t. II*, Paris, Flammarion, 1880, p. 215.

³¹ Archives départementales de la Somme, 1Y3, Amiens, le 31 mai 1843, préfet de la Somme au ministre de l'Intérieur.

commandée par un empereur de la famille de Napoléon³² ». Consultée, la cour royale de Paris déconseille de poursuivre. Mieux vaut traiter par le silence « ces misérables élucubrations, qui sortent d'un cerveau malade », que de s'exposer à une interdiction tapageuse³³. Les échanges avec le camp républicain sont délicats à prohiber, au risque de présenter le gouvernement en étrangleur des libertés publiques. Néanmoins, le parquet menace officieusement de suspendre le brevet des imprimeurs en cas de poursuite de la collaboration³⁴. Le prisonnier infléchit alors sa stratégie, se retournant vers des brochures publiées sous son nom.

Enquêtes sociales à partir de la question des sucres

Victime d'hommes qui « ont abusé de leur victoire au point de s'en venger comme d'une défaite³⁵ », Louis-Napoléon cultive dans ses écrits la proximité avec tous les exclus. Esprit curieux, il s'interroge également sur les particularités de l'économie locale. Or la région est une terre ouvrière, vivifiée par l'industrie sucrière. En 1840, les débats portent sur la politique douanière, indissociable du débat colonial : les facilités fiscales dont jouit le sucre importé des Antilles pénalisent la production indigène, c'est-à-dire métropolitaine. Les propriétaires betteraviers de Picardie, soutenus par leurs ouvriers, réclament l'instauration d'un régime protectionniste. La moindre rumeur de dégrèvement des sucres coloniaux déclenche le mécontentement des employés des établissements industriels du Nord, inquiets des risques de chômage.

Louis-Napoléon s'invite dans la polémique. *L'Analyse de la question des sucres*, dont la préface est datée du fort de Ham, en août 1842, tranche le débat en termes incisifs. L'auteur y dénonce l'archaïsme du système de l'exclusif, critique la monoculture du sucre, développée aux Antilles par des colons assurés de rester maîtres du marché français. Louis-Napoléon prend pied, au sens littéral, en terre française, pour peser en faveur d'un renforcement de la protection douanière, tout en suggérant de reporter l'impôt sur le sucre de la fabrication à la consommation : « Le premier intérêt d'un pays ne consiste pas dans le bon marché des objets manufacturés, mais dans l'alimentation du travail. Créer le plus d'activité possible, employer tous les bras oisifs, tel doit être le premier soin

d'un gouvernement³⁶. » L'auteur s'inquiète du destin des « cent mille bras intéressés à la fabrication qui leur donne du pain³⁷ ». Par ce biais, il s'immisce dans une controverse majeure. En effet, depuis la révolte des canuts lyonnais, la lutte sociale est déclarée : « Les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières », avait déclaré Saint-Marc Girardin, dans le *Journal des débats*, en décembre 1831.

Louis-Napoléon refuse d'assimiler populations laborieuses et classes dangereuses. Le repos des possédants ne saurait être inquiété par le renforcement de l'industrie, si ce développement offre au plus grand nombre « l'aisance dans le progrès³⁸ ». A travers l'écriture, l'expérience carcérale n'est plus une confrontation à la solitude, mais une expérimentation de maux partagés par le monde de l'atelier, frappé par le confinement. L'industrie, qui « n'a besoin ni de jour ni d'espace », est décrite en des termes qui pourraient tout aussi bien s'appliquer à une prison : « Dans un carré de quelques centaines de mètres de côté, au-dessus comme au-dessous du sol, le fabricant a tout un peuple de vassaux³⁹. » L'atelier dégrade la dignité humaine, par une servitude plus terrifiante que le joug féodal.

Résoudre la misère ouvrière

Organiser et moraliser le travail, telle est la tâche cruciale à laquelle le prisonnier entreprend de s'atteler. L'Extinction du paupérisme est datée du fort de Ham, en mai 1844. L'ouvrage se détache de la nébuleuse socialisante par son titre, au volontarisme provocateur. La langue est simple et directe, avec un sens de la formule aisée à mémoriser : « La pauvreté ne sera plus séditeuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive⁴⁰. » Quelques phrases juxtaposées suffisent à résumer l'essentiel, pour des diffusions en format abrégé qui élargissent l'audience. L'auteur prétend enrôler sous sa bannière les oubliés de la prospérité, les laissés-pour-compte du droit de vote.

L'audience du livre est assurée par la conjonction entre un nom, un lieu, une cause : Napoléon, le fort de Ham, la défense des déshérités. Le premier Napoléon était célébré pour avoir œuvré en faveur de l'émancipation civile, assurant le triomphe de la Révolution et confortant l'accès à la terre du monde paysan et bourgeois. Son successeur

³² Archives Nationales, BB18-1432 dossier 286, ministre de l'Intérieur au garde des Sceaux, Paris, 8 mai 1845.

³³ *Ibid.*, *parquet de la cour royale de Paris, procureur général au garde des Sceaux, Paris, 16 mai 1845.*

³⁴ Émile Ollivier, « Le prince Louis-Napoléon avant la révolution de 1848 », *op. cit.*, p. 850.

³⁵ Louis-Napoléon Bonaparte, *Fragments historiques, op. cit.*, p. 237.

³⁶ Louis-Napoléon Bonaparte, *Analyse de la question des sucres*, Œuvres de Napoléon III, t. II, *op. cit.*, p. 233-234.

³⁷ *Ibid.*, p. 189.

³⁸ *Ibid.*, p. 204.

³⁹ *Ibid.*, p. 210.

⁴⁰ Louis-Napoléon Bonaparte, *Extinction du paupérisme*, Œuvres de Napoléon III, *op. cit.*, t.II, p. 150-151.

transfère l'espoir d'affranchissement vers l'industrie : « La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous⁴¹. » L'auteur envisage de fonder le bien-être des ouvriers sur des « bases inébranlables », renouvelant les « masses de granit » à partir desquelles s'était consolidé l'Empire. Le travail, atout civilisateur, doit produire la richesse, et non engendrer l'asservissement et le ressentiment, vecteurs des révolutions. En livrant au public ses analyses, l'auteur s'autorise à cultiver une parenté morale avec les misérables : « Il est naturel dans le malheur de songer à ceux qui souffrent », décrète-t-il dans la préface⁴².

Sont mêlées de façon hétéroclite réflexion proudhonienne, théorie saint-simonienne, thèse fouriériste dans la projection d'une utopie qui rêve d'un bonheur accessible à tous, sans ébranler l'édifice social. Pour maîtriser l'extension industrielle, qui « agglomère la population dans des espaces sans air⁴³ », Louis-Napoléon envisage la création de colonies agricoles implantées sur des terres incultes, dont il évalue la superficie à neuf millions d'hectares. Réservoirs de main-d'œuvre, ces établissements, soumis à un encadrement quasi militaire, viseraient à absorber les ouvriers en surnombre. A terme, les colonies pourraient abriter plus d'un million d'individus, offrant un refuge momentané à une population marginale à laquelle « la prospérité de l'industrie donne une activité fébrile, et que la stagnation des affaires ou l'établissement de nouvelles machines plonge dans la misère la plus profonde ». La colonie aurait l'avantage, en servant de base arrière à la « masse flottante des travailleurs », de maintenir « les salaires à un taux rémunérateur », puisque l'ouvrier, avisé d'un repli assuré, « n'acceptera de travail dans l'industrie privée qu'autant que celle-ci lui offrira des bénéfices au-delà de ce strict nécessaire ».

La ferme-modèle aurait également une finalité salvatrice. Le paupérisme est défini comme un vice entretenu par l'ignorance, qui doit être extirpé par « l'aisance, l'instruction, la morale ». Il est prévu une formation religieuse et civile dispensée aux enfants, ainsi que des structures destinées à recueillir les malades, les invalides, les vieillards. Les bénéfices engrangés généreront de nouveaux débouchés, initiant un cycle vertueux ayant le travail pour base : « Au lieu d'aller chercher des consommateurs en Chine, qu'on augmente donc la richesse territoriale ; qu'on emploie tous les bras oisifs au profit de toutes les misères et de toutes les industries⁴⁴. »

Séduire les cercles républicains

Louis-Napoléon use de sa nouvelle notoriété comme d'une carte de visite pour aborder les cercles d'opposition, mouvance aux contours imprécis sans chef véritable⁴⁵. Il entreprend Quinet, Michelet, Carnot, et se félicite d'avoir des convictions proches de celles de Ledru-Rollin. George Sand s'enthousiasme : « Le peuple est comme vous dans les fers. Le Napoléon d'aujourd'hui est celui qui personnifie les douleurs du peuple, comme l'autre personnifiait ses gloires. » Louis-Napoléon tente de balayer les doutes des méfiants, qui le soupçonnent d'être emporté par l'intérêt du moment. Sans renier son admiration envers l'Empereur, Louis-Napoléon entend donner des gages de la sincérité de sa conversion démocratique : « Je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais que la France soit l'apanage d'un homme ou d'une famille⁴⁶. » C'est une relecture amendée de ses propres errements, le regret de l'attentat de Boulogne, ses échecs se transformant en enseignement salutaire : « Quel que soit le sort que me réserve la destinée, on ne pourra jamais dire de moi que, dans l'exil ou dans ma prison, je ne n'ai rien appris et rien oublié⁴⁷. »

Difficile de démêler la sincérité du calcul tacticien. Néanmoins, Louis-Napoléon est persuadé que son ascension vers le pouvoir s'accomplira par la voie civile, par l'appui du grand nombre, et non plus par un pronunciamiento. Se donnant pour mission de discipliner la démocratie, il se positionne comme l'homme des masses. Le soulagement des « charges accablantes du pauvre » autorisera l'épanouissement du mérite, le triomphe de la vertu, le châtement du vice⁴⁸. Prêt à admettre la justesse des principes socialistes, Louis-Napoléon entend les fusionner avec les idées napoléoniennes. Néanmoins, les milieux ciblés furent loin d'être unanimement séduits, dans la crainte d'un marché de dupes. Cavaignac, Ledru-Rollin se refusent même à céder à une neutralité bienveillante. Leurs convictions répugnent à toute transaction avec l'apôtre de l'homme providentiel, pour qui la république ne saurait être que consulaire. George Sand l'avertit de ce clivage fondamental : « Jamais nous ne reconnaitrons d'autre souverain que le peuple. Cette souveraineté nous paraît incompatible avec celle d'un homme. »

Les stratégies successives s'épuisent. La conquête de l'opinion paraît hasardeuse, les alliances n'ef-

⁴¹ *Ibid.*, p. 117.

⁴² *Ibid.*, p. 110.

⁴³ *Ibid.*, p. 112.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 148.

⁴⁵ « Il y avait bien des nuances, bien des fractions, et même des partis différents dans le parti républicain », Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, *op. cit.*, p. 388.

⁴⁶ *Journal du Loiret*, 21 octobre 1843.

⁴⁷ *Idem.*

⁴⁸ Louis-Napoléon Bonaparte, « La paix ou la guerre » [26 juin 1843], *Œuvres de Napoléon III*, *op. cit.*, t.II, p. 11.

fleurent qu'une frange des opposants. Dans le cours de l'année 1845, Louis-Napoléon, gagné par la lassitude, entretient de moins en moins la polémique, lui qui ambitionnait d'être « une épée de Damoclès pour le gouvernement⁴⁹ ». Le prisonnier ne rêverait plus que d'asseoir sa réputation scientifique. Il s'absorbe dans l'accomplissement de son œuvre maîtresse : retracer l'évolution de l'artillerie depuis la guerre de Cent Ans. En rédigeant *Du Passé et de l'avenir de l'artillerie*, le prince tient à démontrer ses capacités de stratège, bien qu'il n'ait jamais manœuvré d'armée : « Pour entreprendre un travail de si longue haleine, il me fallait un puissant mobile ; ce mobile, c'est l'amour de l'étude et de la vérité historique⁵⁰. » Au-delà de la technicité des commentaires, l'opus savant insère une apologie de l'œuvre monarchique. Les améliorations introduites dans l'artillerie témoigneraient de l'ingéniosité déployée par la royauté, unifiant le pays dans une œuvre de plusieurs siècles, contre « la féodalité arrogante et fière⁵¹ ». Par un ultime trait de provocation, l'ouvrage est daté du fort de Ham, le 24 mai 1846, la veille même de l'évasion qui devait interrompre des recherches qui avaient, selon l'aveu de l'avant-propos, adouci « l'amertume de (la) captivité ».

de son pavillon. La tentative a lieu aux premières lueurs du jour, le 25 mai, quand Louis-Napoléon, revêtu d'une chemise de grosse toile, le visage bruni, échappe à ses gardiens. Réfugié à Londres, il renoue avec la confiance insolente envers sa bonne étoile politique. Deux ans plus tard, en décembre 1848, il est élu président de la République par la voie du suffrage universel, se targuant de ses écrits sociaux pour entraîner les votes du monde ouvrier. Proclamé empereur, à la suite du coup d'État de décembre 1851 et du plébiscite de novembre 1852, il ne renie pas ses années d'emprisonnement, les considérant comme un apprentissage essentiel à son métier de souverain. D'ailleurs, il admettait avec ironie : « La prison de Ham a été mon université ! »

La prison de Ham, université de l'empereur des Français

À mesure que ses ambitions s'alanguissent, Louis-Napoléon trouve la perspective d'une évasion moins rebutante : « Les années s'écoulaient avec une désespérante uniformité, et ce n'est que dans ma conscience et mon cœur que je trouve la force de résister à cette atmosphère de plomb », écrit-il en janvier 1845⁵². Déçu par les cercles républicains, il prétend s'en remettre à la Providence, et attendre avec résignation un avenir meilleur, persuadé d'être un jour « utile à la France d'abord, à l'humanité ensuite⁵³ », selon une confiance à Madame Cornu. Séparé de ses fidèles, craint par ses alliés, son horizon obstrué par les « brumes glacées » du Nord, les murailles de Ham s'apparentent « de plus en plus (à) la mort dans la vie », selon sa correspondance. Le captif refuse de solliciter sa grâce auprès de Louis-Philippe, et préfère tenter les hasards d'une évasion, à la faveur de travaux entrepris au printemps 1846 autour

⁴⁹ Ham, 10 juin 1842, Louis-Napoléon à Vieillard, cité par Georges Duval, *Napoléon III. Enfance, jeunesse*, Paris, Flammarion, 1894, p. 278.

⁵⁰ Louis-Napoléon Bonaparte, *Du passé et de l'avenir de l'artillerie [1846]*, Œuvres complètes, t.IV, *op. cit.*, p. 21.

⁵¹ *Ibid.*, p. 77-78.

⁵² Cité par Hippolyte Thirria, *Napoléon III avant l'Empire*, Paris, Plon, 1895, t I^{er}, note 2, p. 217-218.

⁵³ Ham, 19 septembre 1845, in *Lettres de Napoléon III à Madame Cornu*, *op. cit.*, p. 201.

Bibliographie

Lettres de Napoléon III à Madame Cornu, Paris, Éditions des Presses Modernes, 1937.

« Lettres du fort de Ham », *La Nouvelle Revue*, tome 89, juillet-août 1894, p.657-672.

Œuvres de Napoléon III, 5 volumes, Paris, Plon, 1869.

Louis Blanc, « Une visite au fort de Ham », *Histoire de la révolution de 1848*, t.II, Paris, Flammarion, 1880.

Louis-Napoléon Bonaparte, *Extinction du paupérisme*, Paris, L'Esprit du temps, 2020.

Edme-Théodore Bourg, *Procès du prince Napoléon-Louis et de ses coaccusés devant la Cour des pairs*, Paris, A. Levavasseur, 1840.

Frédéric Briffault, *Le Prisonnier de Ham*, Paris, Plon, 1849.

Jean-Gabriel Cappot de Feuillide, *Le Château de Ham. Son histoire, ses seigneurs, ses prisonniers*, Paris, Dumont, 1842.

Georges Duval, *Napoléon III. Enfance, jeunesse*, Paris, Flammarion, 1894.

Juliette Glikman, *Louis-Napoléon prisonnier. Du fort de Ham aux ors des Tuileries*, Paris, Aubier, 2011.

Pierre Hachet-Souplet, *Louis-Napoléon prisonnier au fort de Ham*, Paris, Dentu, 1894.

Jacques Jourquin, *Souvenirs du commandant Parquin (1803-1814)*, Paris, Tallandier, 1979.

André Lebey, *Les Trois Coups d'État de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Perrin, 1906.

Albert Mansfeld, *Napoléon III*, Paris, Bureau de la souscription nationale, 1860.

Emile Ollivier, « Le prince Louis-Napoléon avant la révolution de 1848 », *Revue des deux mondes*, t.132, 4e livraison, 15 décembre 1895, p.814-858.

Henri Pottin, *Histoire du prince racontée par l'aigle de Boulogne avant qu'il fût empaillé*, Paris, Lacrampe, [1848].

Élias Regnault, *Histoire de huit ans. 1840-1848*, t.1, Paris, Baillière, 1878.

Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, Paris, Plon, 1960.

B. Renault, *Histoire de Napoléon III*, Paris, Ruel, 1853.

Hippolyte Thirria, *Napoléon III avant l'Empire*, t.1er, Paris, Plon, 1895.

Ugo Bellagamba Maître de conférences, Université Côte d'Azur
Laboratoire ERMES (Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés)

Sous des cieux indifférents : les planètes-prisons dans la science-fiction

« Quelle peine choisissez-vous Citoyen ?
L'exil au service de la communauté
ou la réclusion cryogénique à perpétuité ? »¹.

Depuis qu'elle a vu le jour, dans les brumes industrielles et les réflexions anthropologiques du XIX^e siècle, entre Jules Verne, Herbert G. Wells, J. H. Rosny Aîné, et bien d'autres « chasseurs de chimères »², l'avenir, les valeurs, les crises et les transformations des sociétés humaines, réelles ou hypothétiques, sont le véritable sujet de la science-fiction³. On y trouve, à foison, des empires galactiques, des fédérations de planètes, des colonies perdues, des civilisations qui peuplent des systèmes solaires entiers ou qui se nichent dans des espaces artificiels, stations orbitales démesurées, ou sphères de Dyson créées par d'autres civilisations plus anciennes encore. Des sociétés figées et des villes nomades. Des sociétés millénaires qui s'effondrent en une nuit, d'autres qui se hissent de l'idée à l'institution, de l'institution à la constitution. Des révolutions martiennes et des révoltes lunatiques. Et, de l'autre côté de l'univers, parfois, une utopie naît, confie son destin à des intelligences artificielles, resplendit, puis s'affadit, en mesurant les limites de son système politique, les angles morts de sa *Culture*. Partant de là, le droit, en tant que système d'organisation sociale et mode de règlement des conflits, y est omniprésent, se glissant dans la trame même des sociétés imaginées par les auteurs, sans que, parfois, eux-mêmes en prennent véritablement conscience. On le sait, en anthropologie juridique, il peut bien y avoir des sociétés sans État, des sociétés qui ont fait le choix de l'harmonie intérieure plutôt que l'ordre normatif, mais il ne saurait exister de société sans droit⁴.

Là-haut, de l'autre côté de l'horizon, aux confins

de l'espace, la diversité du droit, des lois et des systèmes judiciaires, participe donc de la matière première des nébuleuses diégétiques. Et les auteurs de science-fiction font de leur imagination, le plus audacieux des laboratoires juridiques. On y trouve des normes sociales aussi implacables que les lois physiques, des coutumes ancestrales qui se muent en prophétie, des procès dans lesquels se joue l'avenir de notre berceau terrestre, quand ce n'en est pas la définition même de l'humanité qui est en jeu. Même s'ils ne sont pas, la plupart du temps, des juristes accomplis, les écrivains de science-fiction se comportent au regard du droit et de la justice, comme ils le font, la plupart du temps, au regard de la science et de la technique : en s'appropriant, au service de leur fiction, les mots, les images, et les représentations du champ juridique, et parfois, les errances qui accompagnent la recherche de la vérité, qu'elle soit scientifique ou judiciaire. Ainsi, l'équivalent du rêve récurrent de l'énergie illimitée, du voyage interstellaire instantané, ou encore du robot omniscient qui guide sur l'humanité, est aisé à identifier du côté de la matière juridique : l'existence d'une société galactique aux institutions parfaites, peuplée de citoyens libérés de leurs pulsions, la mise en place d'une société débarrassée de toute forme de criminalité, parce que fondée sur la prévention de tout crime, ou, à l'inverse, par le recours à un système de sanctions si implacables, qu'elles dissuadent toute forme de délinquance. Il y a, dans les replis de l'espace-temps, des codes plus sévères que celui de l'archonte Dracon, des versions extraterrestres de la Loi du Talion, des condamnations à l'exil et des exécutions capitales qui condamnent parfois des planètes entières. Et précisément, dans le champ de la sanction pénale, largement exploitée par les romanciers pour son caractère dramatique, quelle sanction saurait être plus porteuse de tragique, et de tension narrative, que celle de la réclusion criminelle, parfois à perpétuité, dans un pénitencier cosmique, loin de la Terre, sous des cieux étrangers, froids, brûlants, hostiles, ou pire, indifférents ?

Comme nous le rappelle l'excellente et incontournable *Encyclopédie de la science-fiction* de John Clute et Peter Nicholls, « le monde-prison est un

¹ Ugo Bellagamba, « Icare hermétique », in *Vampires à contre-emploi. Anthologie officielle des 10^{èmes} rencontres de l'Imaginaire de Sèvres*, dirigée par Jeanne-A Debats, Paris, éd. Mnemos, 2014, p. 135.

² Serge Lehman (prés.), *Les Chasseurs de Chimères. L'âge d'or de la science-fiction française*, Paris, Presses de la Cité, coll. Omnibus, 2006.

³ Marcel Thacon, Gérard Klein, Jacques Goimard & alii, *Psychanalyse et science-fiction. L'imaginaire social de la S.-F.*, Paris, Dunod, 1986 ; Ugo Bellagamba, Estelle Blanquet, Éric Picholle & Daniel Tron (dir.), *Citoyennetés spéculatives*, Saint-Martin-du-Var, Somnium, coll. Sciences & Fictions à Peyresq, 2016, 336 p.

⁴ Norbert Rouland, *Anthropologie juridique*, P.U.F., coll. Droit Fondamental, 1988 ; *Aux confins du droit. Anthropologie juridique de la modernité*, Paris, Odile Jacob, 1991 ; *L'État français et le pluralisme*, Paris, Odile Jacob, 1995. Consulter en ligne : <http://classiques.uqac.ca/>

cliché reconnu de la science-fiction »⁵. Et c'est, naturellement, vers le « *space opera* »⁶ qu'il faut se tourner pour en mesurer toute l'importance. Ce courant majeur, qui a marqué l'âge d'or du genre, dans les décennies 1930-1950, et qui a trouvé ses lettres de noblesse au XXI^e siècle, dans un mariage avec la « *hard SF* » à forte probabilité scientifique⁷, a multiplié les occurrences pénitentiaires ou concentrationnaires.

Et, voici que pullulent, à l'écrit ou à l'écran, les astéroïdes de haute sécurité et les bagnes planétaires. Mais, au sein des mille et une formes que revêt la prison lorsqu'elle se pare des couleurs de la science-fiction, Combien de personnages, de nouvelles ou de romans, de longs métrages ou de séries télévisées, s'y sont retrouvés, injustement la plupart du temps, enfermés pour leur dissidence, leur différence, leurs origines ou parfois leurs actes ? Combien ont tenté d'y survivre, voire de s'échapper de ces Alcatraz célestes ? Combien de courageux capitaines de vaisseau ont-ils, à l'image de James T. Kirk dans *Star Trek*, organisé l'évasion d'un membre de leur équipage ? Combien d'héritiers d'empires galactiques, de rebelles idéalistes, y ont-ils été enfermés pour de mauvaises raisons et se sont ensuite vengés de leurs geôliers ? Combien de Masques de Fer dans les îles de l'espace ? Combien de Comtes de Monte-Cristo en orbite ? Combien de Papillon célestes, de Jean Valjean accrochés à des rochers glacés perdus dans l'immesité ?

Cette communication ne se propose pas d'établir la liste exhaustive des bagnes planétaires, mais plutôt, émanant d'un historien du droit et des idées politiques qui est aussi un auteur de science-fiction, d'en tirer quelques modestes considérations sur les représentations culturelles de l'enfermement, de la sanction pénale, notamment dans la culture populaire : quelles modalités, quelles solutions, une époque, une société, fussent-elles purement fictives, choisissent de mettre en avant lorsqu'il s'agit d'enfermer ? Quelle est la fonction sociale accordée à la réclusion criminelle ? Les auteurs de science-fiction insistent-ils sur l'éradication de la menace ou sur la rédemption de l'individu ? Leurs prisonniers peuvent-ils se rédemir ou doivent-ils se résigner ? La justice, enfin, n'est-elle que politique, écrase-t-elle les enjeux éthiques, pour mieux servir (encore un cliché) l'intérêt immanent d'un conglomérat, d'une caste, d'un dictateur, ou, à l'inverse, à l'extrême fin du récit, la Vérité triomphe-t-elle et, de pair avec la réhabilitation, offrant un nou-

veau départ pour toute une communauté ? Pour évoquer ces questions, nous allons nous concentrer sur des cas d'espèce, des textes d'auteurs qui ont fait l'histoire du genre, et qui nous serviront de garde-fous, puisque la responsabilité pénale est incompatible avec la folie. Nous resterons attachés ici à l'argumentation rationnelle. Nous utiliserons des œuvres-clefs, qui sont de celles qui font partie du trousseau de la science-fiction, garde-chiourme de nos illusions sociétales : *La planète Shayol* de Cordwainer Smith⁸, *Les déportés du Cambrien* de Robert Silverberg⁹, *Oméga* de Robert Sheckley¹⁰, et *Révolte sur la Lune* de Robert A. Heinlein¹¹.

Je me permettrai d'ajouter à ce corpus, une petite nouvelle « *L'icarc hermétique* »¹² écrite il y a quelques années pour une anthologie sur les vampires que j'ai outrageusement détournée de son objet, pour y décrire l'un de ces bagnes hautement improbables et qui révèlent pourtant une préoccupation très sérieuse.

Parce que cette communication s'inscrit dans un colloque de juristes, elle doit aussi obéir à un certain formalisme, tout comme les établissements pénitentiaires qui se conforment à des règles, drastiques, de sécurité et d'administration, et ce, depuis leur apparition¹³. Il ne saurait s'agir d'attribuer aux auteurs susnommés des cellules au hasard, fussent-elles numérotées par dates de parution (ou tour d'écrou), mais plutôt de définir, a minima, deux secteurs principaux, deux quartiers de haute réflexivité, disons, que l'on retrouve aussi dans l'histoire même de la pénologie : celui des modalités et celui des fonctions de la peine¹⁴. Les mondes-prison de la science-fiction, assurément, interrogent la peine sous ces deux aspects : s'ils sont principalement des lieux de punition, l'exemplarité de la peine y est l'une de ses plus fortes justifications, comme sous l'Ancien Régime ; il semblerait que les auteurs de science-fiction aient délibérément ignoré les leçons des philanthropes. On ne trouve rien, ou presque, sur la légalité des

⁸ Cordwainer Smith, *Le cycle des Seigneurs de l'Instrumentalité*, Paris, Gallimard, coll. Folio SF, 2004.

⁹ Robert Silverberg, *Les déportés du Cambrien*, Paris, Livre de Poche, 2002.

¹⁰ Robert Sheckley, *Omega*, Paris, Presses Pocket, 1977.

¹¹ Robert A. Heinlein, *Révolte sur la Lune*, Paris, Terre de Brume, 2005.

¹² Jeanne-A Debats (dir.), *Vampires à contre-emploi. Anthologie officielle des 10^{èmes} rencontres de l'imaginaire de Sèvres*, Paris, Mnemos, 2014.

¹³ Christian Carlier, « Histoire des prisons et de l'administration pénitentiaire française de l'Ancien régime à nos jours », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, mis en ligne le 14 février 2009, consulté le 30 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/246>

¹⁴ Charlotte Demptinne, *La peine et sa finalité. Un équilibre entre protection de la société, réparation de la victime et répression de l'auteur*, Mémoire sous la direction de Pierre Rans, Belgique, Université catholique de Louvain, Faculté de droit et de criminologie, année académique 2015-2016, disponible en ligne : https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis:8054/datastream/PDF_01/view

⁵ John Clute & Peter Nicholls, *The Encyclopedia of Science Fiction*, New-York, St Martins Press, 1995. Disponible en ligne : <http://www.sf-encyclopedia.com/entry/prisons>.

⁶ André-François Ruaud, *Space Opera ! L'imaginaire spatial avant 1977*, Lyon, éd. Les Moutons électriques, coll. Bibliothèque des miroirs, 2009.

⁷ Gardner Dozois, *Le Nouveau Space Opera*, Paris, éd. Bragelonne, 2009.

délits et de peines et les réflexions de Cesare Beccaria, en 1764¹⁵, qui devaient servir d'épine dorsale à la législation révolutionnaire, devenir le socle de la Cité idéale de Justice dont rêvaient, dès 1790, les députés de l'Assemblée nationale constituante, avant d'être rattrapés par la réalité¹⁶. Rien, non plus, sur la proportionnalité de la peine, les juges de ces futurs hypothétiques, lorgnant plus volontiers du côté de la dystopie, et d'une pénalité arbitraire, qui, par le recours à la torture, ne s'embarrasse pas non plus des droits fondamentaux de la défense, comme dans *l'Orange Mécanique* d'Anthony Burgess¹⁷. Sans doute parce que les auteurs font appel non point à notre raison juridique, mais bien à nos pulsions répressives, avec l'arrière-pensée, que nous tenterons malgré tout de faire preuve de vigilance citoyenne quant à l'administration réelle de la peine.

Pour les modalités, il apparaît très vite que la science-fiction, notamment celle américaine de l'âge d'or nous tend un miroir déformant, grossissant, qui, en exagérant les rigueurs de la prison, nous fait mieux percevoir l'inhumanité fondamentale de la réclusion, si contraire au principe aristotélicien selon lequel l'homme est un animal social. À l'exception de quelques « utopies des étoiles », dont la série télévisée *Star Trek* de Gene Roddenberry, et ses différents avatars¹⁸, constituent le fer de lance¹⁹, on ne trouve guère de traces, dans les récits de science-fiction mettant en scène des prisons de l'espace, de cette « humanisation » que l'on recherchait dans les projets de réforme pénitentiaire au début du XX^e siècle²⁰. Le pénitencier de l'avenir ressemble, ici, étrangement, à un bagne d'Ancien régime, rimant avec travaux forcés et absence totale d'hygiène et de considération pour la personne humaine.

Concernant les fonctions de la peine, on le sait, elles évoluent avec les valeurs des sociétés, elles-mêmes portées par une réflexion philosophique qui les sous-tend et les prépare²¹. Tantôt, c'est la

protection du collectif qui est mise en avant, tantôt c'est une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'individu puni qui pousse les auteurs à rechercher un équilibre entre civilisation et répression ; à envisager, sinon la réhabilitation, du moins la réinsertion de celui qui a dûment purgé sa peine. Et les retours en arrière sont fréquents. Le Comte d'Argout, ministre chargé de l'administration des prisons, ne déclarait-il pas encore en 1832, que « *une prison ne sera jamais une maison d'éducation* »²² ? Les sociétés fictives que l'on rencontre dans la science-fiction « carcérale » interrogent ces fonctions, mais là encore, de façon plutôt rétrograde : la peine y permet surtout l'élimination des délinquants jugés nuisibles à la société, et, participe à la dissuasion par son exemplarité qui préserve l'avenir. Parfois, c'est pire encore : la déshumanisation des détenus les transforme en cheptel.

Seuls sur des mondes hostiles

Quand les sociétés imaginaires qui s'accrochent à l'infini du ciel, et qui forment une chaîne de cités le long des parsecs, punissent leurs déviants, et cherchent à éradiquer la violence qui les mine, immédiatement, la figure du bagne planétaire s'impose. Dans les planètes-prisons de la science-fiction, la plupart du temps, il n'est même pas nécessaire d'enfermer les détenus, car c'est l'espace lui-même, l'environnement hostile, qui constituent les seuls murs ; c'est souvent la Nature qui assure, seule, dans sa sauvage et impitoyable indifférence, la surveillance des détenus (A). Lorsqu'ils ne sont pas contraints à se surveiller mutuellement, et à tenter de résoudre leurs différends en-dehors de tout recours juridique digne de ce nom ; si tant est qu'il ne choisissent pas de s'entredévorer, et en revenant à l'état de bestialité, de renoncer à leur appartenance au genre qui les a condamnés (B).

Hors les murs, point de salut !

La meilleure illustration qui se puisse donner de cette maxime paradoxale, c'est la façon dont Robert A. Heinlein, nous présente *Luna-City*, cette ancienne colonie pénitentiaire devenue ville, puis capitale, dans *Révolte sur la Lune*²³. À la surface de notre satellite blafard, en effet, point n'est besoin de barbelés, de miradors, ou de champ de mines pour contenir les prisonniers. Ils sont cernés par un invivable, et littéralement irrespirable, no man's land à perte de vue, qui se charge de les sanctionner durement au moindre faux pas. En-dehors du son dôme anti-météore et pressurisé de son unique ville, la Lune est un enfer absolument impropre à la vie humaine : il y fait « -170 °C à l'ombre, + 130°C en plein soleil, pas de champ magnétique

¹⁵ Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, Paris, Imprimerie de Boiste, 1796 (traduction de Chaillou de Lisy).

¹⁶ Marc Ortolani, « Le rejet de l'utopie pénale de la Constituante dans les discours préalables au code pénal de 1810 », in *Peine et utopie. Représentations de la sanction dans les œuvres utopiques*. Actes du Colloque de Nice des 7-8 décembre 2017, disponible en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01992327>

¹⁷ Anthony Burgess, *l'Orange Mécanique*, Paris, Presses Pocket, 1994.

¹⁸ Notamment la deuxième série de l'imposante franchise : *Star Trek : The Next Generation*.

¹⁹ André-François Ruaud, *Star Trek : The Next Generation. L'utopie des étoiles*, Paris, DLM, coll. Le Guide du téléfan, 1998 [épuisé].

²⁰ Martine Kaluszynski, « La République et la réforme pénitentiaire. Grandeurs et décadences d'un projet politique mobilisateur (1880-1914) », in *L'administration pénitentiaire face aux principes de la nouvelle gestion publique. Une réforme en question(s)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 41-58, 2011, CERDHP, disponible en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00603555/document>

²¹ Christian Carlier, « Histoire des prisons ... », *op. cit.*

²² *Ibid.*

²³ Robert A. Heinlein, *Révolte sur la Lune*, Paris, Livre de Poche, 2016.

pour dévier les particules »²⁴. C'est simple, la surface de notre satellite est fatale à tous les imprudents²⁵. Comme tous les prisonniers le savent et l'ont toujours su, c'est « l'endroit le plus mort qui se puisse imaginer »²⁶, ainsi que le rappelle l'auteur dans la nouvelle de *l'Histoire du Futur*, « Les puits noirs de la Lune ». Les fortes têtes n'y tiennent pas longtemps. Ainsi, lorsque débarque, « un chef de bande de Los Angeles (...) avec une troupe de comparses, prêt à mettre la main sur Luna », la Lune se charge de leur rappeler les règles de bienséance : « Aucun de ces types n'a survécu plus de deux semaines. Le chef n'est même pas arrivé jusqu'aux casernes : il n'avait pas écouté quand on lui avait indiqué comment se servir d'une combinaison pressurisée »²⁷.

En revanche, « si un nouveau débarqué survit la première année, il vivra à jamais »²⁸ ; une vigilance de chaque instant est donc requise, qui, mobilisant le corps et l'esprit, sans doute, ne laisse guère de place à des projets d'évasion. Et rend les gardiens, humains ou robotiques, tout à fait inutiles. Au fond, le message de Robert A. Heinlein ici est le leitmotiv de tout le cycle de *l'Histoire du Futur* : survivre dans une colonie lointaine, qu'elle soit ou non, pénitentiaire, c'est d'abord faire usage de sa raison, observer les règles de fonctionnement du monde, comprendre son environnement, et, avant de vouloir le conquérir, ou le dominer, s'y soumettre, et, ce faisant, ne pas mourir.

Il en va de même, bien qu'elle soit plus proche de nous dans l'espace, mais littéralement située de l'autre côté du Temps, de la colonie pénitentiaire de *Hawksbill Station*, titre original du roman de Robert Silverberg, *Les Déportés du Cambrien* (en français), et lieu où se déroule l'intrigue. Là, et même s'il y a une atmosphère à peu près respirable pour les êtres humains, rien n'attend les condamnés qui s'aventureraient au-delà des infrastructures minimalistes mises à leur disposition, sinon une mort certaine, infligée dans une indifférence totale, par une Nature inconsciente d'elle-même. Nul gardien n'est nécessaire, car, il n'y a, tout autour des prisonniers, que de « la roche nue s'étend[ant] à perte de vue en un gigantesque bouclier dolomitique sur lequel la pluie crépit[e] et dans[e] sans répit »²⁹. Pour protéger, un tant soit peu, les détenus des terribles intempéries de cet âge d'une sauvagerie inouïe,

l'auteur imagine un « vaste dôme qui abritait la plus grande partie de leurs vivres et de leur matériel. Tout autour, largement espacées, surgissant de la roche lisse comme autant de grotesques champignons verts, étaient les unités d'habitation en plastique »³⁰. Protection qui semble presque dérisoire, et qui ne cherche pas à retenir les prisonniers. Où iraient d'éventuels évadés ? Ils ne pourraient même pas espérer vivre de chasse et de cueillette, car, aucune espèce animale terrestre n'existe encore, et qu'il n'y a « ni arbre, ni végétation [et même] les insectes ne feraient leur apparition que dans deux ou trois périodes géologiques »³¹. C'est parce que nous sommes, comme le titre français l'indique, au Cambrien, un âge géologique très lointain, situé au début du Paléozoïque, soit plusieurs centaines de millions d'années avant l'apparition de l'espèce humaine³².

Par un joli procédé métonymique, le brillant auteur qu'est Robert Silverberg nous rend immédiatement sensible la profondeur de ce gouffre temporel sans fond dans lequel ont été jetés les infortunés dissidents et, en particulier, son personnage principal, Jim Barrett : « un milliard d'années le séparait de son époque et il était exclu qu'il puisse un jour retourner chez lui. Il était condamné à passer le restant de ses jours au bain »³³. L'énoncé de la sanction se confond avec l'information chronologique qui sert de repère à l'époque du récit. Superbe, tout simplement. Mais, au-delà de la technique stylistique, le message passe : l'exil temporel est une forme de peine de mort, et chaque déporté du Cambrien est « dans la situation du guillotiné qui vit ses derniers moments »³⁴.

Il faut dire que les personnages de Robert Silverberg sont des dissidents politiques qui dérangent un État cynique. Ils ont été arrachés à leur époque, par une mystérieuse machine nommée « le Marteau »³⁵, qui n'est pas sans évoquer, très délibérément connaissant l'auteur et sa passion pour la mythologie grecque, l'outil traditionnel avec lequel le Forgeron des Dieux, le boiteux Héphaïstos, passe les fers à Prométhée et le cloue à la roche, sur les ordres de Zeus. Comme le Titan arrogant, au fond, ces déportés temporels sont mis à l'écart de la société de leurs semblables, et condamnés à survivre, dans « un lieu stérile et silencieux »³⁶ ; « un monde par encore né »³⁷, ajoute un Robert Silverberg, presque lyrique, avant d'en revenir à la description très terre-à-terre de *Hawksbill Station*.

²⁴ Ugo Bellagamba & Éric Picholle, *Solutions non Satisfaisantes. Une anatomie de Robert A. Heinlein*, Lyon, Les Moutons électriques, 2007, p. 218.

²⁵ Elle ne pardonne pas, comme le suggère le titre original du roman : *The Moon is a harsh mistress*.

²⁶ Robert A. Heinlein, « Les puits noirs de la Lune », in *Histoire du Futur*, Paris, Gallimard, coll. Folio SF, n°208, 2005, p. 122.

²⁷ Robert A. Heinlein, *Révolte sur la Lune*, Paris, Terre de Brume, 2005, p. 262.

²⁸ *Ibid.*, p. 189.

²⁹ Robert Silverberg, *Les Déportés ...*, op. cit., p. 8.

³⁰ *Ibid.*, p. 12.

³¹ *Ibid.*, p. 8.

³² René Dars, « Le Temps des géologues », in *La Géologie*, Paris, P.U.F., 2005, p. 79-88.

³³ Robert Silverberg, *Les Déportés ...*, op. cit., p. 8.

³⁴ *Ibid.*, p. 18.

³⁵ *Ibid.*, p. 12.

³⁶ *Ibid.*, p. 21.

³⁷ *Ibid.*, p. 21.

Les ressources du pénitencier sont limitées, mais l'inquiétude de Jim Barrett est surtout liée à la santé mentale de ses compagnons confinés à l'origine des temps : combien de temps encore, les déportés du Cambrien pourront-ils se comporter comme des êtres humains ? Sauront-ils ne pas céder à la folie, à la violence et à l'autodestruction ? Pour l'éviter, l'organisation du bagne temporel s'établit strictement en fonction des nécessités et cela marche bien, d'autant que le Marteau ne fonctionne que dans un seul sens. Les déportés doivent, de surcroît, veiller au bon fonctionnement de Machine, puisque c'est par cette même technologie qu'il reçoivent les matières premières et les médicaments dont ils ont besoin pour survivre.

L'éternel combat de la Force et des Idées

Si, à peine moins rude est le climat qui règne à la surface d'Oméga, la planète-bagne de Robert Sheckley, dans le roman éponyme, beaucoup plus violent est, en revanche, l'ordre spontané qui naît des interactions entre les détenus qui y cohabitent, et qui ont forgé, à force d'indifférence, les cadres d'une société de la violence institutionnalisée. C'est une société littéralement *inversée*, dans laquelle, par exemple, la toxicomanie est obligatoire, les assassins sont au pouvoir, et la loi du Talion fait figure de règle de bienséance. Le personnage principal, un candide par destination, puisqu'on lui a fait subir un lavage de cerveau, effaçant non seulement son identité (qu'il retrouve ensuite, il n'a qu'un numéro d'écrou, au début du roman, le n°402) mais aussi le souvenir de la nature même de sa faute (il s'avèrera ensuite être, comme beaucoup, un meurtrier), croit tout d'abord se réveiller dans un hôpital. Puis, il apprend la vérité sur son environnement, et sur l'organisation interne de son monde de reclus : « Oméga est entièrement gouvernée par les prisonniers. Vous y trouverez la liberté anarchique et autodestructrice d'une excroissance cancérigène »³⁸. La métaphore biologique et pathologique est tout sauf anodine, et le traitement qui lui est appliqué est aussi brutal qu'une chimiothérapie. Ce sont donc, on l'apprend rapidement, les plus forts, et les plus agressifs, qui l'emportent. Et, c'est à nouveau la Nature seule, mais cette fois-ci celle de l'Homme, qui domine, sans qu'aucun système juridique digne de ce nom ne vienne la canaliser, puisque « la force ne produit aucun droit »³⁹, ainsi que l'écrivait justement Rousseau. Sur Oméga, les premiers arrivés sont les premiers servis, et surtout sont ceux qui organisent, par la force, la soumission des nouveaux.

Il n'y a ici aucun espoir de réhabilitation, ni même de réinsertion chez Robert Sheckley, puisque, dès

la première réunion d'information, à l'arrivée sur Oméga, le ton est donné : « vous êtes des hommes qui ont perdu tout droit à la considération de l'État. À une époque moins éclairée, on vous aurait exécutés. Aujourd'hui, vous êtes déportés »⁴⁰. Et l'auteur d'ajouter : « l'espérance de vie moyenne à la surface d'Oméga est de trois années terrestres »⁴¹. Il n'y a pas de gardiens à la surface d'Oméga, même si des patrouilleurs zèbrent le ciel et tirent à vue sur tout ce qui s'élève à 200 mètres au-dessus du sol. À la surface, c'est donc la déshumanisation qui est inévitable. Ravalés au rang de bêtes sauvages, les détenus d'Oméga, n'ont plus qu'une solution : s'entredévorer. C'est, littéralement, la reformulation science-fictionnelle de l'antique « *damnatio ad bestias* »⁴², sanction pratiquée à Rome, dans l'arène, contre les Chrétiens et les criminels. On le voit, une fois encore, les modalités de la peine, dans la science-fiction, sont à rebours de la civilisation.

Chez Robert Silverberg, toutefois, l'approche est plus subtile et le constat moins définitif, en termes de sociabilité pénitentiaire : la plus grande menace aux yeux du personnage principal du roman, c'est de voir ses compagnons renoncer à toute relation sociale, à toute discussion. Et, en voyant descendre de l'Enclume, sur laquelle frappe le Marteau, les nouveaux condamnés, Barrett se rassure, paradoxalement : « seuls les nouveaux arrivants les empêchent de sombrer dans la folie collective. Ils apportent des nouvelles de l'avenir, de ce monde dont une éternité les sépare »⁴³. Et, lui-même, en assumant ses fonctions de surveillant moral de sa petite communauté de moins de deux cents individus, dont une quarantaine déjà en situation de dérangement psychique, il sent vaciller la flamme de la raison. Il le dit : « Ce dont j'ai besoin maintenant, c'est de quelqu'un qui m'apporte vraiment la contradiction »⁴⁴. Car, et le message, passe, subrepticement, et avec élégance, le plus dur dans la réclusion à perpétuité, n'est pas la réclusion en elle-même, mais la vacuité dont elle se pare, le silence qui tue tel un couperet, si personne n'est là pour échanger des souvenirs ou des idées.

Les idées, voilà bien, ce qui préoccupe l'auteur, féru de spéculation et passionné d'histoire, qu'est Robert Silverberg. Voilà où se tient, à ses yeux, la plus dure des condamnations à mort qui se puisse imaginer. La mort des idées, derrière « une infranchissable barrière d'un milliard d'années »⁴⁵,

⁴⁰ Robert Sheckley, *Oméga*, op. cit. et loc. cit.

⁴¹ *Ibid.*, p. 15.

⁴² Jean-François Géraud, « Ad bestias ». Manger des hommes », in *Journées de l'Antiquité et des Temps Anciens*, 2012-2013, Saint-Denis, La Réunion, Université de La Réunion, 2012, p. 19-46, disponible en ligne : <https://hal.univ-reunion.fr/hal-01243733/document>

⁴³ Robert Silverberg, *Les Déportés du Cambrien*, op. cit., p. 14.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 35.

³⁸ Robert Sheckley, *Oméga*, Paris, Presses Pocket, 1977, p. 12.

³⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, Paris, GF-Flammari- on, 1966, p. 45.

ou, tout simplement, d'une abjecte indifférence, pire encore que la violence pointée par Sheckley. Certains des déportés du Cambrien s'occupent l'esprit en faisant des recherches scientifiques autour de Hawksbill Station. Ils étudient les roches, classent les différentes espèces de « trilobites », et rédigent des ouvrages. Mais, Barrett le sait : même en les gravant sur des feuilles d'or, « personne n'aura jamais l'occasion de les lire dans l'avenir »⁴⁶. Car l'avenir est trop loin.

On pourrait encore multiplier les occurrences à l'envi, mais la démonstration semble faite. Hors de la cité ou de la Terre, loin de la protection des murs érigés par les hommes, fussent-ils ceux d'une cellule, le condamné n'est qu'une créature frêle qui n'a plus que l'espoir fou de survivre un moment face au gigantisme des éléments ; à moins qu'il ne tombe sous les coups de ceux de ses compagnons d'infortune qui auront cédé à l'ivresse de la violence, et seront redevenus des bêtes. C'est un formidable hommage à la sanction antique de « l'exposition »⁴⁷, que rendent les auteurs que je viens de citer. Bien qu'elle se pare des apparences technologiques de la science-fiction, le plus important, c'est le fait que cette exposition soit si lointaine, si complète, si dure, qu'elle n'offre au condamné aucune alternative. Il doit, en quelque sorte, vivre comme un condamné à mort en attente de son exécution certaine, sans espoir de retour. Et pourtant, ne se pourrait-il que, d'une certaine façon, les souffrances endurées, l'exil supporté, apportent une autre dimension à la peine infligée, que celle de l'éradication du criminel ou du déviant ?

Les obscures fonctions de la peine

La réclusion criminelle, dans l'imaginaire, est souvent infligée à perpétuité. Celle-ci s'entend généralement, d'une peine qui s'applique à la durée de vie restante du condamné et elle est réputée rigoureusement incompressible⁴⁸. Or, les auteurs de science-fiction, on le sait, aiment jongler avec le temps, et bousculer nos repères et nos certitudes ; surtout ceux des juristes. Parfois, la peine prend une fonction inattendue, et plus abjecte encore que celles qu'on aurait pu imaginer (A). Et, au final, après toutes les souffrances endurées, et même lorsqu'on a perdu jusqu'au droit à la mort, ne reste-t-il pas alors, pour le condamné sempiternel, la pos-

sibilité de retrouver un semblant d'humanité, en s'évadant autrement que dans l'espace ? Le temps redevient alors son plus précieux atout, et il peut y imprimer, au littéral comme au figuré, la marque de son individualité, ou de sa révolte, dernier refuge de sa liberté (B).

Purger sa peine à jamais.

En termes d'exploration diégétique de la déshumanisation du condamné, tant sur le plan de l'âme et de l'esprit que sur celui du corps, c'est indiscutablement à Cordwainer Smith, auteur du magistral cycle des *Seigneurs de l'Instrumentalité*, et nom de plume de Paul Linebarger, spécialiste américain reconnu de la guerre psychologique et qui fut en poste auprès de Tchang K'ai-chek⁴⁹, que revient la première place, avec sa nouvelle qui n'a point d'égale, et n'en aura probablement jamais, « La Planète Shayol »⁵⁰.

Dans un futur très lointain, à quelques quinze mille ans de notre présent, et bien après la conquête du système solaire, puis des étoiles, au moyen de voiles photoniques gigantesques et à la témérité de sondes capables de contourner la limite physique de la vitesse de la lumière, les Dames et Seigneurs de l'Instrumentalité règnent sur Terra-report, le Boulevard Alpha-Ralpha, et l'ensemble des mondes habités. Parmi toutes ces planètes, il en est une qui est universellement crainte, au-delà des différences de cultures et d'espèces : la planète Shayol, aussi surnommée « La Planète de la Douleur »⁵¹.

Il s'agit d'un bain implacable, où ceux qui y sont déposés pour purger leur peine, subissent la pire des tortures, en plus de celle de la réclusion à perpétuité : par l'interaction forcée avec une forme de vie locale qu'on appelle les « dromozoaires », les prisonniers humains produisent, malgré eux, et au prix de souffrances indicibles, des organes et des membres surnuméraires, destinés à être ensuite prélevés et greffés à des citoyens loyaux de l'Instrumentalité qui en ont besoin.

Là encore, on comprend très vite le message de l'auteur du texte : la vie sur Shayol est bien pire que la mort, et le retour à la civilisation est y impossible. D'abord, la terminologie elle-même nous l'indique : le nom de Shayol est directement inspiré de « Shéol », qui signifie en hébreu « le séjour des morts » ou « le lieu des oubliés »⁵², c'est-à-dire,

⁴⁶ *Ibid.*, p. 29.

⁴⁷ Annie Allély, « L'exposition des petites filles à Rome sous la République et le Principat », *Annales de Bretagne et de Pays de l'Ouest*, 124-3, 2017, p. 49-64, disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/abpo/3692>

⁴⁸ Anne Ponseille, « La Peine et le Temps », in *Archives de politique criminelle*, n°29, 2007/I, p. 69-93, disponible en ligne : <https://doi.org/10.3917/apc.029.0069>

⁴⁹ Paul Myron Anthony Linebarger, *The China of Chiang K'ai-Shek : a political study*, Greenwood Press, publishers, Westport, Connecticut, U.S.A., 2015, disponible en ligne : <http://www.gutenberg.org/ebooks/50465>

⁵⁰ Cordwainer Smith, « La Planète Shayol », in *Les Seigneurs de l'Instrumentalité*, Paris, Gallimard, coll. Folio SF, n°166, 2004, p. 179-236.

⁵¹ Anthony R. Lewis, « Concordance de Cordwainer Smith », in *Les Seigneurs de l'Instrumentalité*, Paris, Mnémos, coll. Édition intégrale, préface de Timothée Rey, 2018, p. 955.

⁵² *Ibid.*, p. 955.

littéralement, le lieu d'où l'on ne revient pas. Ensuite, parce que, dans la chronologie propre à l'Instrumentalité, ce monde-prison, où l'on « cultive » les corps, a déjà été interdit dans le passé, et, cependant, la planète admet toujours une population de quelques centaines de maudits qui ont fini par être totalement absorbés par les dromozoaires, voire par Shayol elle-même, devant des hommes ou des femmes-montagnes, sans pour autant mourir. Enfin, parce que l'ambition narrative de Cordwainer Smith se double d'une démarche spirituelle, appuyée sur un questionnement viscéralement chrétien : quel doit être le rôle de la douleur dans la recherche de la rédemption ?

C'est cette même question à laquelle est confronté, au tout début du texte, le personnage principal, Mercer, lorsqu'à l'approche de la planète-baigne, une infirmière masquée vient lui demander : « *Que préférez-vous ? Une très forte douleur ou quelques heures d'inconscience ?* »⁵³. Ce qui frappe aussi le lecteur, c'est la « médicalisation » du processus d'application de la peine, comme s'il s'agissait de guérir Mercer, et non de lui infliger un châtiment mérité. Avant l'atterrissage sur Shayol, c'est un médecin, le docteur Vomact qui vient interroger le condamné sur la nature de son crime, et lui propose de lui effacer la mémoire : « *vosre corps, sur Shayol, va servir la science (...) je peux donner à votre enveloppe charnelle une chance de paix. Le choix vous appartient. À votre place, j'accepterais. C'est plutôt dur, en bas* ». Mercer, toutefois, refuse, faisant usage, peut-être pour la dernière fois, de son libre-arbitre. Cette scène particulière n'est pas sans rappeler la veine de l'utopie anglaise satirique, au XIX^e siècle, de Samuel Butler qui, dans *Erewhon*, choisissait de soigner et de tenter de guérir les criminels, tandis qu'il condamnait les malades⁵⁴. Le procédé de l'inversion, cher à la science-fiction moderne, fonctionne ici à plein, mais il est malgré tout subverti par Cordwainer Smith. En effet, Mercer réalisera très vite que nul ne songe à le « guérir » de ce qu'il subit, mais simplement à lui permettre, avec une aide médicale idoine, de le supporter plus longtemps.

Une fois arrivé sur Shayol, Mercer découvre l'univers qui sera le sien pour l'éternité : « *un désert, jaune ocre avec des étendues de lichens verts et des broussailles basses (...) déformées et froissées par les vents puissants et secs [et] un groupe d'objets roses et brillants qui paraissaient vivants* »⁵⁵. Ce sont là ses compagnons d'infortune, prisonniers rendus atrocement difformes par l'action des dromozoaires. Parmi eux, il y a un pied humain de la taille d'une montagne, que Mercer prend au départ pour une statue, mais qui est, en vérité, celui de Brave-Ca-

pitaine Alvarez, l'homme qui découvrit la planète Shayol, il y a 600 ans, et qui est toujours vivant, et devenu « *entièrement dromozootique* »⁵⁶. Ainsi, apparaît un autre aspect de la peine subie par les bagnards de Shayol, sur lequel je souhaitais insister : son indéfinie prolongation, puisque la planète ne permet pas que la mort mette fin à leurs souffrances.

Et dans cet enfer sempiternel de chair à la croissance anarchique et de douleur, un médecin nommé B'dikkat qui dispense une drogue qui ressemble à la morphine, joue le rôle d'un Charon et d'un éleveur. Il explique au nouvel arrivant : « *vous sautillez sur place quand les dromozoaires vous attaquent. La croissance des nouveaux organes va vous contrarier. Des têtes, des reins, des mains... J'ai eu quelqu'un, ici, qui a vu surgir trente-huit mains supplémentaires en une seule session. Je les ai toutes prises, surgelées et envoyées là-haut* »⁵⁷. Et, dès sa première journée, Mercer mesure toute l'horreur de sa peine, en découvrant les autres prisonniers, dont « *une femme [qui] en plus de ce qui semblait être son corps original (...) avait un corps nu de petit garçon qui poussait à son cou* » et « *un homme qui avait deux estomacs – ou était-ce trois ? – qui poussaient hors de son abdomen* ».

Au fil de temps, Mercer apprendra à gratter le sol, pour s'enterrer lui-même, afin d'échapper aux piqûres des dromozoaires, ou tout au moins à une partie de celles-ci. Quelques quatre-vingt-sept années plus tard, il est toujours vivant, et sa déshumanisation semble complète. Pourtant, le message que nous délivre l'auteur n'est pas si négatif qu'il y paraît, et, en tout cas, il l'est beaucoup moins que celui des précédents textes étudiés. D'abord parce qu'en dépit de cette atroce souffrance, qui s'étire en longueur, sur un monde désolé, à peine contrebalancée par des drogues, Mercer n'est pas devenu fou et s'est trouvé une communauté ; étrange, révoltante, dévoyée, mais fondée sur des liens sincères. Il a tissé des relations fortes avec les autres détenus, des relations, qui, sans dévoiler la fin du texte, l'amènent à une union improbable. Et, au final, les exilés de Shayol conservent leur humanité, par-delà la souffrance partagée, ou peut-être grâce à elle.

Cordwainer Smith, on l'a dit, a une culture chrétienne très marquée, et, celle-ci, ne se mesure pas à ce cliché de la rédemption que l'on attend, mais bien à une certaine sacralisation de l'humanité, qui ne se réduit pas à un critère biologique, mais peut-être en une aptitude unique à l'espérance. L'un des compagnons, un demi-homme dépourvu de jambes, dont les viscères ne sont retenus que par la paroi translucide de son péritoine distendu, dit à Mercer, lors de leur première rencontre :

⁵³ Cordwainer Smith, « La Planète Shayol », *op. cit.*, p. 184.

⁵⁴ Samuel Butler, *Erewhon. De l'autre côté des montagnes*, Paris, Gallimard, coll. L'Imaginaire, 1981.

⁵⁵ Cordwainer Smith, « La Planète Shayol », *op. cit.*, p. 198.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 198.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 199.

« Je vous souhaite d'heureux lendemains, mon garçon »⁵⁸. Et c'est dans cette revanche, un peu goguenarde, sur la souffrance supportée, que le texte prend tout son sens, et l'ensemble du cycle avec lui, dont le sous-titre, déjà, ne trompait pas sur les intentions eschatologiques de l'auteur : « La Redécouverte de l'Homme ». L'homme au sens le plus humain du terme, voilà bien ce que vise Cordwainer Smith, comme l'avait admirablement compris Jacques Goimard dans son étude : « non pas l'homme historique ou l'homme abstrait des philosophes, mais l'individu dans son existence personnelle, irremplaçable et solitaire, considéré à travers l'épaisseur de son intimité particulière, traité avec toute l'affection et la tendresse dont l'auteur est capable »⁵⁹.

Et, c'est aussi dans cette direction que j'ai tenté d'aller, modestement.

Les évadés immobiles.

Quand on est détenu et qu'on ne peut pas s'échapper *physiquement* de sa prison ou de son bagne pour rejoindre la cité, la civilisation, en raison d'une distance infranchissable, qu'elle soit spatiale ou temporelle, ou d'une modification biologique telle qu'elle rend l'air du monde natal irrespirable, ou sa gravité insupportable, on ne renonce pas pour autant à ses projets d'évasion, ni à sa liberté d'esprit. S'ouvre alors une voie intérieure, inaccessible aux gardiens, et que le roman de Jack London, *Le Vagabond des étoiles*⁶⁰, de 1915, pose comme une revanche absolue de l'esprit, sinon de l'âme, sur la matière, et, d'une certaine façon, sur la loi pénale, dont la nécessité sociale n'est pas discutée. Ainsi, certains des personnages que nous avons évoqués ici, le Jim Barrett de Silverberg, le Mercer de Cordwainer Smith, font écho, d'une certaine façon, au Darrell Standing de London, alter-ego de son auteur, qui, à force de volonté, de passion pour la liberté, de refus des contraintes, parvient à s'inventer de nouvelles destinées. Oserait-on dire des *Vies parallèles*. Ainsi, même coïncé dans le passé, il est possible de conquérir mentalement le futur, et d'accomplir un acte symbolique, révolutionnaire par essence, mais qui n'aura pas de conséquences sur l'ordre des choses.

Ainsi, dans ma nouvelle « L'Icare hermétique », me suis-je lancé dans la description d'un bagne très particulier : situé sur Mercure, face à soleil implacablement proche, il n'accueille que des criminels qui ont choisi la peine de l'Exil et subi

la « Morsure »⁶¹ qui les a transformés en vampires. Jouant avec la figure fantastique de ces enfants de la Nuit, je l'ai réinventée sous la forme d'une modalité punitive particulièrement perverse : seuls les vampires, dont la résistance physique et la nyctalopie sont bien connues, peuvent travailler à l'extraction du minerai de platine à la surface de ce monde brûlé, mais dont la pénombre reste glaciale. Condamnés aux travaux forcés à perpétuité, les vampires grattent la terre à mains nues, avec leurs ongles adamantins, à la recherche des filons de platine pendant une journée-standard sans dormir ni se reposer (58,6 journées terrestres) et, de retour dans leur cellule, traitent un rat domestique, qui leur apporte leur ration quotidienne de sang. Seule « la zébrure fatale » du soleil peut les tuer, et, comme l'absence d'atmosphère lunaire pour les humains, elle le fera s'ils s'attardent sur la plaine où ils minent, lorsque se meut le terminateur, tous les quatre-vingt-huit jours. Embastillés au plus près de la lumière solaire qui les tue, ces vampires sont condamnés à servir une humanité qui les a rejetés et transformés, après s'être réinventée en « État eucharistique naturel »⁶². On reconnaîtra ici, et sans difficulté si l'on m'a bien lu, toute l'influence que les auteurs précédemment cités dans cette communication ont eu sur mon imaginaire. Aucune échappatoire puis la planète est désolée, aucune rémission de peine n'est envisageable, puisque la Morsure n'est pas réversible. Et surtout, on atteint ici la superposition idéale entre l'exil au bagne et la peine capitale, puisque les vampires, précisément, sont déjà morts. Ils ne font même plus partie de l'humanité.

Pourtant, mon protagoniste principal, qui se donner lui-même nom d'Icare, et dont le rat à traire s'appelle Bram, est décidé à ne pas renoncer à la révolte, fût-elle purement symbolique. Et, recomposant l'ensemble des éléments et des contraintes de son environnement et de son corps, il trouvera le moyen d'accomplir celle-ci, au sacrifice de sa conscience, car sa vie, il l'a déjà perdue, et de celle de ses compagnons, comme un ultime acte de défi aux rouages d'un système pénitentiaire qui n'a pas pu broyer cette humanité post-mortem qui fait de lui un être véritable.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 214. L'auteur affirme que cette citation est tirée d'une pièce de théâtre, mais malgré mes lectures, je n'ai pu le vérifier.

⁵⁹ Jacques Goimard, *Critique de la science-fiction*, Paris, Presses Pocket, coll. Agora, 2002, p. 267.

⁶⁰ Jack London, *Le Vagabond des étoiles*, Paris, Phébus, coll. Libretto, 2000.

⁶¹ Ugo Bellagamba, « Icare hermétique », *op. cit.*, p. 137.

⁶² *Ibid.*, p. 139.

Julia Gaillard, Marie-Madeleine Rotelli Direction générale de la Culture,
Mairie de Toulouse / Toulouse métropole

Le Castelet, mémoire d'une prison

Situé en avant des bâtiments de la détention, le Castelet constitue l'entrée monumentale de la prison Saint-Michel à Toulouse. L'architecte Jacques-Jean Esquié a choisi l'emploi d'une « architecture parlante » utilisant un message symbolique puissant. Le Castelet a des airs de château fort médiéval. Avec ses deux larges tours imposantes évasées vers le bas qui encadrent la porte massive, ses mâchicoulis, ses créneaux, ses archères, il cherche à dissuader le passant d'y résider et à rassurer l'honnête passant sur sa sécurité. Il est aussi le seul bâtiment que l'on voit depuis la rue. La terminologie retenue est tout autant symbolique que son architecture, puisque signifiant « petit château » en Languedoc.

Le Castelet abritait les bureaux de l'administration pénitentiaire. Ses usages ont évolué au fil des siècles : les appartements directoriaux ont été scindés en bureaux, les arcades au rez-de-chaussée obstruées afin d'optimiser les espaces intérieurs. Seule est restée la destination première du Castelet : accueillir les bureaux de l'administration pénitentiaire et des services généraux.

Ces derniers bordent la cour carrée sur laquelle ils s'ouvrent, au rez-de-chaussée, par une galerie à arcades en plein cintre. Les arcades et les fenêtres de l'étage inspirées de l'architecture romane, évoquent un cloître, un monde de recueillement, de rédemption voulue par les pénalistes. Cette cour paisible s'oppose à l'apparence extérieure de château fort. Cette cour de passage, portant l'unique accès aux bâtiments de la détention, constituait initialement le seul lien entre le monde extérieur et le monde clos. Cette cour d'honneur est aujourd'hui porteuse d'une symbolique et d'une mémoire très forte au regard des événements qui s'y sont déroulés pendant la Seconde Guerre mondiale. Une plaque commémorative des résistants exécutés dans la prison y a été apposée. Et le poteau d'exécution des résistants fusillés - dont on ne saurait connaître aujourd'hui encore l'emplacement historique exact - y est installé.

C'est au cœur de ce lieu emblématique inscrit au titre des monuments historiques depuis 2011, qu'un parcours mémoriel s'implantera à l'automne 2020.

Une étoile singulière et monumentale dans la ville

La prison Saint-Michel a été construite de 1862 à 1870 par l'architecte Jacques-Jean Esquié afin d'appliquer aux détenus, selon les nouvelles directives ministérielles, les conditions nécessaires à leur réinsertion (hygiène, formation...). Elle s'inspire, comme nombre de prisons du XIX^e siècle en Europe, en Asie, en Amérique, de celle réalisée en 1829 à Philadelphie en Pennsylvanie. Ce modèle international perfectionne le panoptique du britannique Bentham où un seul surveillant peut contrôler tout l'établissement carcéral. Toutefois, la prison Saint-Michel constitue une réussite architecturale unique par son plan en étoile à cinq branches, ses techniques, la couleur de ses briques et la symbolique des références stylistiques du Castelet d'entrée. Elle offrait initialement des conditions de salubrité alors rares chez les particuliers (bains, chauffage...). Mais faute de modernisation suffisante, elle devint, à la fin du XX^e siècle, un terrible exemple de vétusté et de surpopulation carcérale.

L'histoire du quartier Saint-Michel reste indissociable de ce lieu emblématique en son cœur. La volonté très forte de préserver ce lieu par l'implication des riverains et associations de quartier montrent son enracinement profond dans la ville de Toulouse.

De la fin du XIX^e siècle à sa fermeture en 2003, la prison Saint-Michel a vu passer de très nombreux détenus mais également du personnel pénitentiaire et des professionnels de la justice. Tous constituent les « briques » humaines de l'édifice. Elle a aussi été le témoin de la répression nazie et de la collaboration vichyste pendant la Seconde Guerre mondiale. De nombreux résistants et opposants y ont été incarcérés en raison de leurs origines, de leur engagement militant ou de leur refus de l'Occupation.

Un parcours mémoriel sensible et réflexif

Porté par la Mairie de Toulouse, le parcours mémoriel occupe environ 300m², tout espace confondu, au rez-de-chaussée du Castelet.

L'enjeu majeur est de transformer cet édifice en lieu d'intérêt culturel et mémoriel vivant au cœur de son quartier, de sa ville, de sa région et en connexion avec les autres lieux de mémoire présents sur le territoire.

Il s'agit de restituer l'histoire de cette prison de sa construction à nos jours (1870-2003), au travers d'un parcours d'évocation et d'interprétation, de s'adresser à un public varié (scolaires, familles, étudiants, habitants et autres curieux toulousains) tout en prenant en compte les contraintes d'espaces (salles d'exposition restreintes) et la densité des contenus historiques. L'idée n'est pas de laisser une trace encyclopédique mais de construire une évocation de tous les aspects essentiels de l'histoire de la prison.

Pour réfléchir à une définition intelligente du parcours « muséographique » dans le Castelet, plusieurs ateliers de concertation ont été organisés tout au long du projet avec les associations de quartier et d'anciens combattants. En outre, un comité scientifique a été spécialement constitué dans le cadre du projet. Leurs réflexions ont permis de déterminer de grandes orientations sur lesquelles se sont appuyées une équipe de muséographes et de scénographes lyonnais. Leur approche sensible, leur engagement et leur expérience dans le domaine des projets mémoriels sont autant de qualités justifiant pleinement le choix de la Mairie de Toulouse de cette équipe pluridisciplinaire.

Leur parti pris muséographique est une restitution à deux niveaux, avec deux approches. Le premier niveau est celui du parcours d'évocation sensible et rapidement appréhendable. Le second niveau est celui de l'approche documentaire qui complète et permet d'aller plus loin dans la découverte et la connaissance de cette histoire. Cela permet ainsi deux types de parcours : un « rapide » essentiellement évocateur mais qui délivre les messages principaux puis un « long » où l'on peut prendre le temps d'en découvrir plus. Le parti pris choisi est également de varier la nature des dispositifs et les modes de restitution. Ainsi, le parcours est à la fois audiovisuel (ex : table tactile, films, visite virtuelle...) et scénographique (ex : panneaux muséographiques, reconstitution de cellule...). Les

contenus s'expriment à la fois de manière numérique, de manière graphique, de manière sonore et de manière photographique.

Les espaces « évocation »

Six salles sont ainsi dédiées à l'évocation. Plusieurs thématiques ont été définies. A chaque salle, une thématique. Chaque espace d'évocation est indépendant. Il n'y a pas de sens de visite.

La première salle est consacrée aux « métiers à l'épreuve de Saint-Michel ». Dans cet espace, sont présentés, au travers de plusieurs films, des témoignages de professionnels décrivant leur métier, leur vécu et leurs liens avec la prison Saint-Michel. Cette dernière est habitée par des détenus mais les personnes qui y travaillent passent aussi beaucoup de temps entre ses murs. Ce sont les personnels pénitentiaires, ceux de la justice, les travailleurs sociaux, les aumôniers, le personnel médical, etc. Tout autant de témoins de la vie et de l'évolution du lieu. Ils sont tous revenus pour en parler dans l'enceinte même de la prison.

La deuxième salle, « au cœur de la vie à la prison Saint-Michel », est dédiée aux anciens détenus. On y aborde leurs conditions d'incarcération au travers de témoignages sonores et anonymes et leurs formes d'expression par l'intermédiaire d'une fresque murale. La personne détenue est au cœur du système carcéral, conçu pour l'isoler du monde extérieur et ainsi protéger la société. Dès lors, ses moyens d'expression sont limités. Initialement prévues pour être individuelles, les cellules, souvent saturées, portent les stigmates de l'enfermement. Graffitis, posters, cartes postales et autres panneaux d'affichage expriment la privation de liberté et le quotidien en prison.

Les troisième et quatrième salles, « une étoile dans la ville » sont consacrées à l'architecture des lieux, ses caractéristiques originales et symboliques, ainsi qu'à son architecte Jacques-Jean Esquié. De nombreux plans, travaux d'études et photographies témoignent du caractère architectural exceptionnel de ces bâtiments.

La cinquième salle, « Saint-Michel au rythme de ses histoires », traite des grands événements durant l'Occupation (arrestations et exécutions à la prison, crimes de guerre : 15 fusillés du Bois de Reulle et Buzet-sur Tarn, la déportation, la Libération et l'Épuration). La prison est le témoin de la répression de la Gestapo et de la Milice toulousaine.

Enfin, le cinquième espace est dédié aux « destins singuliers de Saint-Michel ». D'une part, une

sélection de quinze portraits aborde la diversité de destins héroïques et exemplaires, mais parfois aussi funestes et malheureux. D'autres encore, plus anecdotiques, n'en sont pas moins tout aussi extraordinaires. D'autre part, des témoignages photographiques permettent de représenter tous les « sans-voix », les anonymes, tous ceux qui n'ont pas laissé le récit de leur passage à la prison Saint-Michel.

La salle documentaire et les espaces « annexes »

Afin de permettre au visiteur d'approfondir les sujets présentés dans chacune de ces salles, il peut compléter sa visite par la consultation de documents d'archives et d'histoire. Il a accès à une salle de documentation au sein de laquelle trois bornes interactives sont installées et sont à sa disposition. Chaque borne est équipée d'un programme interactif nourri de documents d'archives papiers, sonores et/ou vidéo, d'iconographies illustrant les propos de chaque item. Ce dispositif a été pensé de manière à pouvoir être alimenté à long terme, grâce aux apports de chacun.

L'espace déambulatoire fait le liant entre ces espaces. Il est lui-même un espace d'évocation accompagnant le visiteur dans sa visite. Il est habillé d'une ambiance sonore et d'une série de panneaux graphiques traitant du langage et vocabulaire carcéral. Il est ponctué par des espaces dits « tampons » tels les passages qui sont eux dédiés aux expositions temporaires. Deux espaces dits « réduits », trop exigus pour être nommés salles, sont consacrés à l'évocation de la cellule du détenu et aux grandes affaires qui ont rythmés l'histoire de la prison Saint-Michel. Enfin, le Castelet sera ouvert sur l'historique jardin du directeur. Il s'agira d'un véritable lieu de vie et de convivialité disposant d'un café aux beaux jours et accessible pour tous.

Enfin, outre ce parcours mémoriel permanent, le Castelet, exploité en régie directe par la Mairie de Toulouse, accueillera des expositions temporaires, notamment dans la cour d'honneur.

Présentation des ouvrages rares du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'Énap

Quand les fondations de ce colloque sur la littérature ont été posées, il est apparu comme une évidence de solliciter le fonds ancien du Centre de ressources historiques (CRHCP) de la Médiathèque Gabriel Tarde de l'Énap. Les ouvrages conservés devaient eux aussi participer à ces échanges. Les sortir de leurs rayonnages et les mettre en lumière afin de donner du corps aux diverses interventions. Ce choix fut merveilleusement bien accueilli par le comité scientifique et le parti fut pris de déplacer les ouvrages dans les locaux de la bibliothèque universitaire de l'université, site du Pin. Acteurs incontournables, les livres, ceux dont devaient parler les intervenants, mais aussi d'autres relatifs à la thématique, devaient être exposés pour le profit d'un public étudiant et d'extérieurs. Si l'exposition devait être inaugurée en tout début de colloque et faire l'objet d'une médiation, la crise sanitaire a saisi l'initiative dans son envol. La mesure de confinement a bien évidemment empêché la tenue du colloque mais a aussi laissé ces ouvrages reclus dans leur fonds. Choisis par l'équipe du CRHCP, ces derniers sont à nouveau sortis afin d'être immortalisés par la photographie et ils se présentent à vous en guise de conclusion de ce recueil. Point de départ et d'achèvement de cette aventure autour de la littérature saisie par la prison.

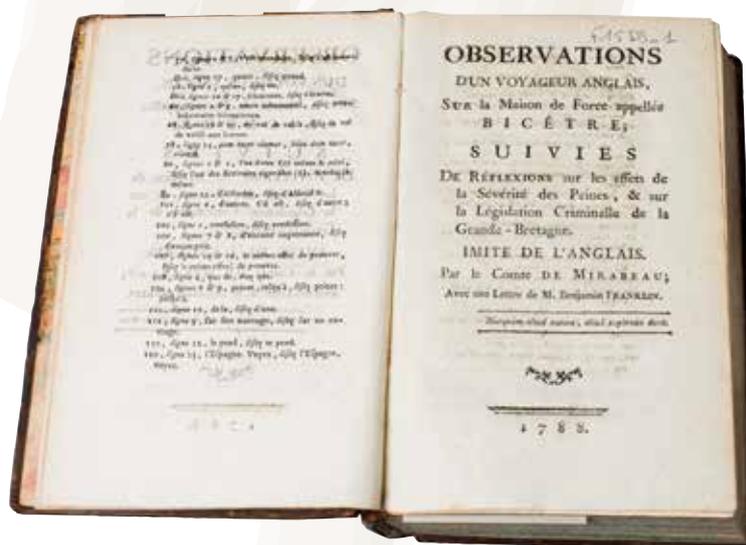
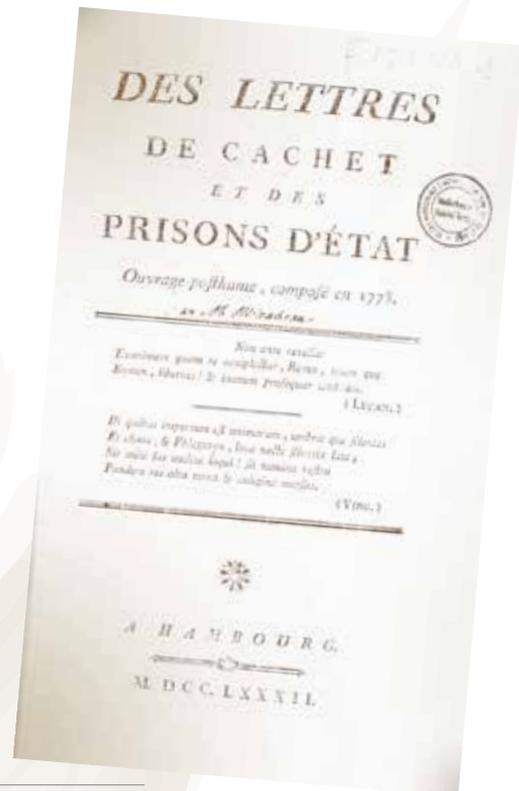
Sélection des ouvrages et rédaction des cartels : Jack Garçon et David Freigneaux (CRHCP)

Photos : Marie-Christine Pujeau (APN) et Christian Prêleur

Honoré-Gabriel Riquetti Comte de Mirabeau

(1909-1945), (1749-1791), *Des lettres de cachet et des prisons d'État*, 1782

Ecrivain et homme politique français du 18^e siècle. Son père à l'aide de lettres de cachet l'a fait emprisonner à de multiples reprises pour mettre fin à ses frasques (Ile-de-Ré, château d'If, forteresse de Joux, donjon de Vincennes). Il rencontra le marquis de Sade lors de son enfermement à Vincennes où il écrivit un petit ouvrage dans lequel il dénonça la justice arbitraire sous l'Ancien Régime.

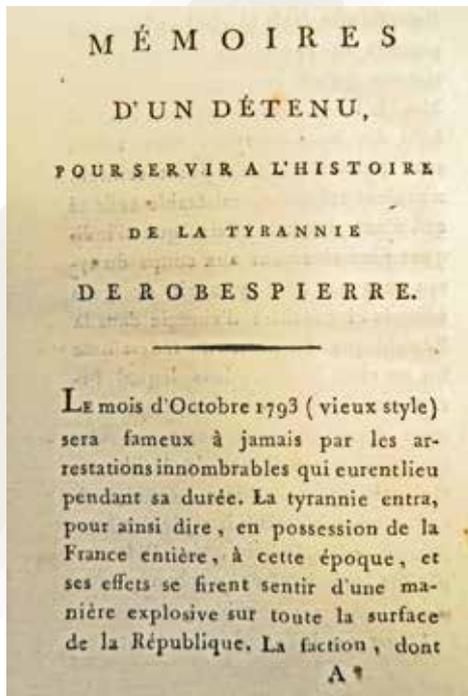


Benjamin Franklin

(1706-1790), *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre : suivies de réflexions sur les effets de la sévérité des peines, et sur la législation criminelle de la Grande-Bretagne*, 1788

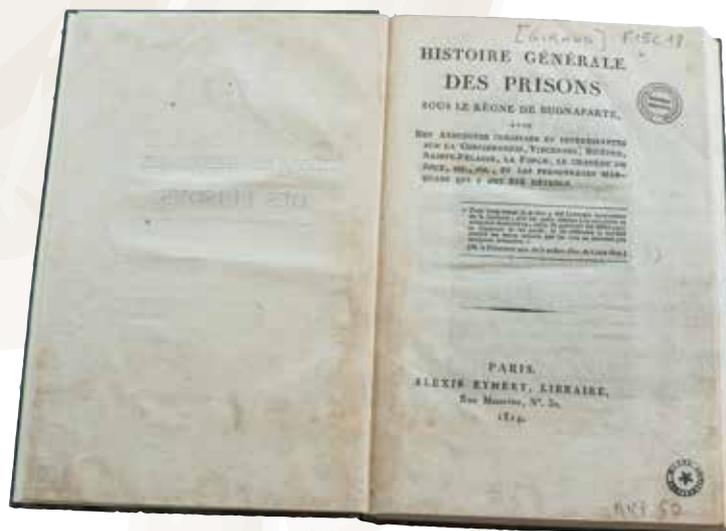
Ouvrage réalisé par Benjamin Franklin, sixième président des États-Unis lorsqu'il était ambassadeur en France entre 1777 et 1785. Il a été amené à visiter certains lieux et un l'a particulièrement marqué : Bicêtre à Paris où l'on enfermait les mendiants et les vagabonds.

Honoré-Jean Riouffe



(1764-1813), *Mémoires d'un détenu*, 1795

Homme politique français proche des Girondins pendant la Révolution Française, ce qui lui vaut d'être arrêté sous la Terreur (1793-1794) et enfermé à la Conciergerie à Paris. Il écrit son ouvrage *Mémoires d'un détenu* durant sa période de captivité. Il est libéré après la chute de Robespierre et de ses partisans puis devient préfet sous Napoléon.



Pierre-François-Félix-Joseph Giraud

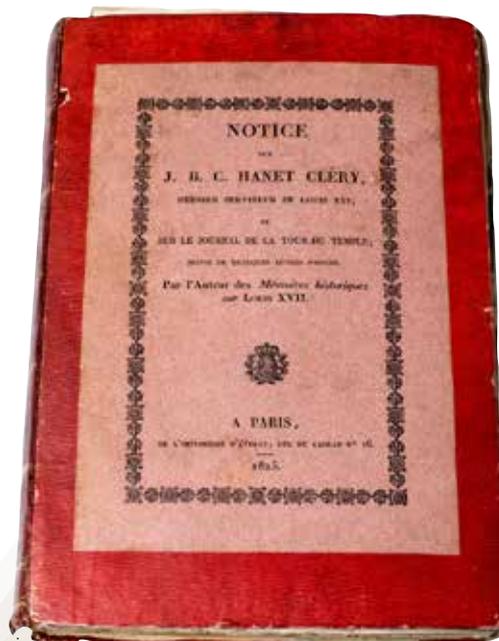
(1745- 1821) Histoire générale des prisons sous le règne de Bonaparte : avec des anecdotes curieuses et intéressantes sur la Conciergerie, Vincennes, Bicêtre, Sainte-Pélagie, La Force, le Chateau de Joux : et les personnages marquans qui y ont été détenus, 1814.

Homme politique, député de l'Allier entre 1792 et 1795 et auteur d'une satire violente contre Napoléon Bonaparte, intitulée *Le moderne Attila*. Il est emprisonné sur ordre de l'empereur peu après et va être transféré de prison en prison. Cette expérience va l'inspirer puisqu'il écrira un livre sur la vie en détention et sur les prisons qu'il décrit comme « des enfers terrestres ».

Jean-Baptiste Cant Hanet, dit Cléry

Notice sur J. B. C. Hanet Cléry, dernier serviteur de Louis XVI, et sur le Journal de la tour du Temple, suivie de quelques autres notices, 1825

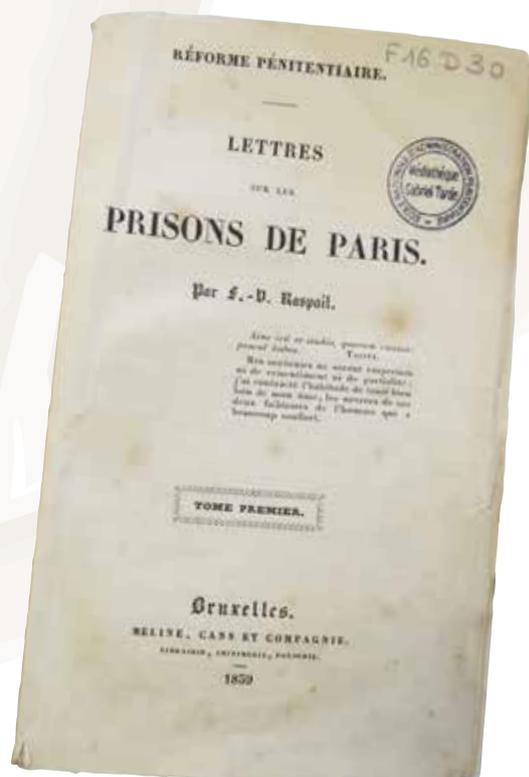
Jean Baptiste Cléry (1759-1809) est un royaliste qui a servi comme valet de chambre auprès du dauphin Louis XVII entre 1785 et 1792, puis auprès du roi Louis XVI lors de sa captivité à la prison du Temple (1792-1793). Sa proximité avec la famille royale lui vaut d'être emprisonné à la prison de la Force à la mort du roi. Il est libéré en 1794 après la chute de Robespierre. Il s'exile en Autriche puis en Angleterre où il publie ses mémoires. Cet ouvrage est édité en France en 1825 par un avocat Jean Eckard.



François-Vincent Raspail

(1794-1878), *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839

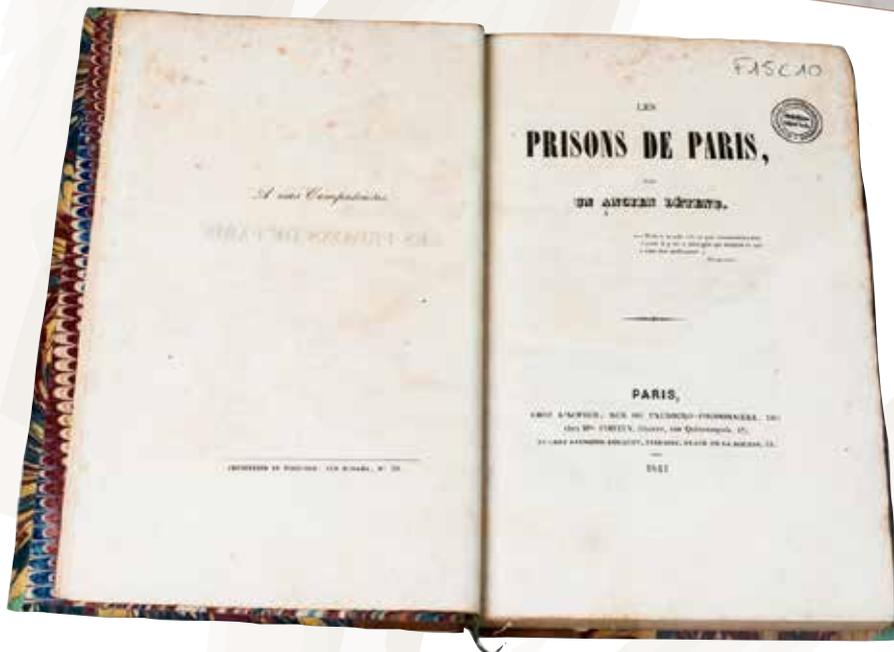
Scientifique et homme politique. Il a été arrêté à de nombreuses reprises comme opposant politique. Ainsi, sous la Monarchie de Juillet (1830-1848), Louis-Philippe le fait emprisonner pour son adhésion au carbonarisme (mouvement politique né en Italie qui cherche à instaurer une indépendance nationale et une monarchie constitutionnelle) et pour son journal d'opposition républicaine, *Le Réformateur*, qu'il a fondé. Il est également arrêté en 1848 et condamné à 4 ans de prison après sa participation à la révolution de Juillet. Ses différentes expériences l'ont inspiré dans son ouvrage *Lettres sur les prisons de Paris*.



Baron Verteuil de Feuillas

Un an de prison, ou souvenirs de Sainte-Pélagie, 1840

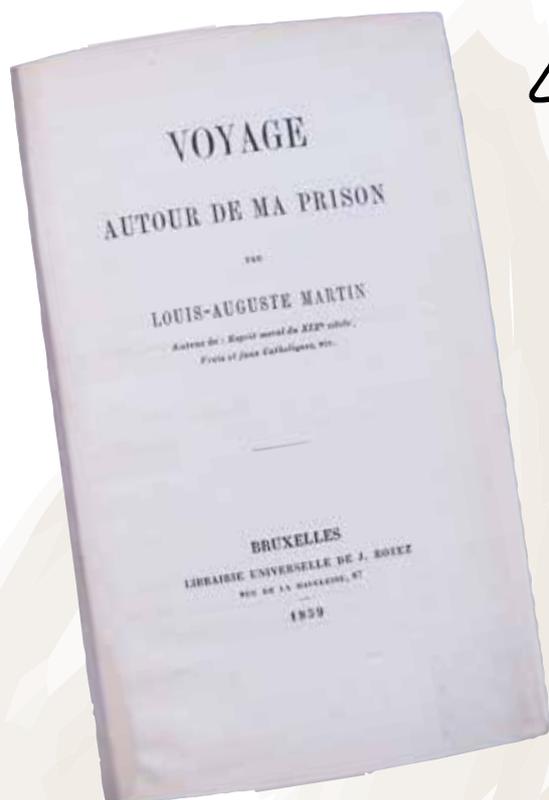
Membre du journal *La France* et opposant politique au roi Louis-Philippe, il est arrêté en 1836 pour avoir autorisé un article remettant en cause la légitimité du monarque. Après un procès houleux, il est condamné à un an d'enfermement à la prison de Sainte-Pélagie (Paris) où il publie ses mémoires évoquant ses conditions de vie en détention.



Pierre Joigneaux

(1815-1892), *Les Prisons de Paris par un ancien détenu, 1841*

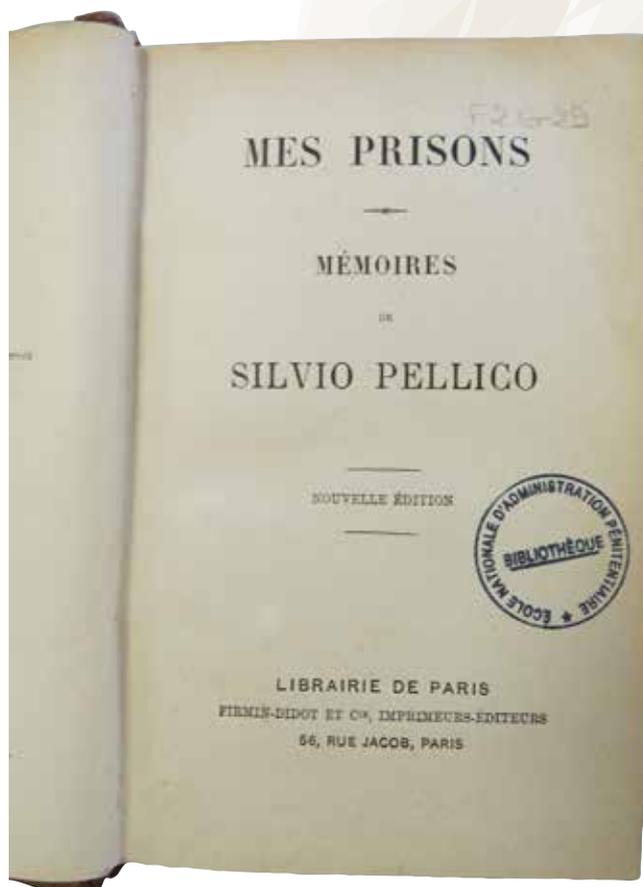
Journaliste qui publia des articles critiquant le gouvernement du roi Louis-Philippe. En 1838, il est arrêté et condamné à 4 ans de prison. Durant cette période, il écrit ce livre où il dénonce les conditions de promiscuité et d'insalubrité des prisons de la première moitié du 19^e siècle.



Louis-Auguste Martin

(1811-1875), *Voyage autour de ma prison*, 1859

Journal de bord de l'écrivain Louis-Auguste Martin qui débute en juillet 1858 avec sa condamnation à six mois d'enfermement à la prison de Sainte-Pélagie (Paris) suite à son livre *Vrais et faux catholiques* (il est poursuivi pour attaque à la liberté de culte). Dans ce livre, il nous présente la prison à travers différents lieux : atelier, infirmerie, chambre, corridor.



Silvio Pellico

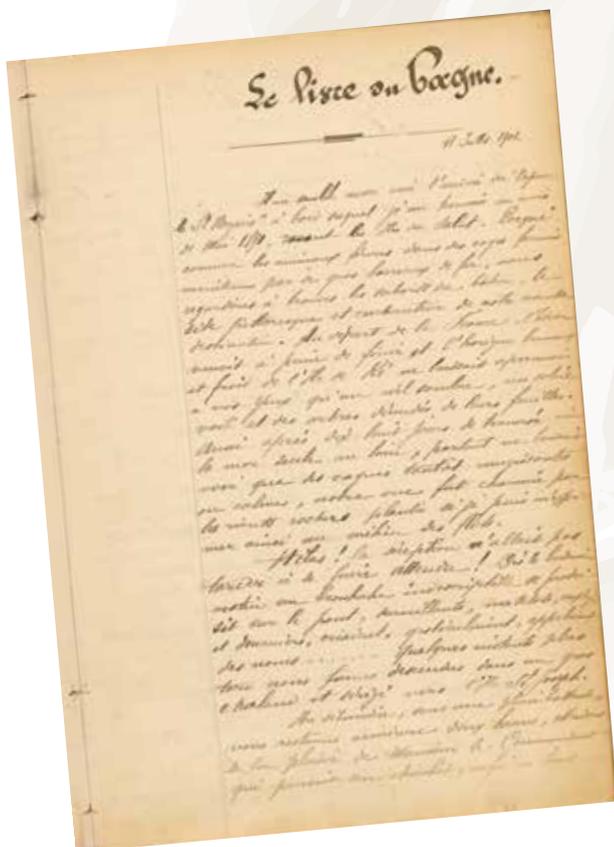
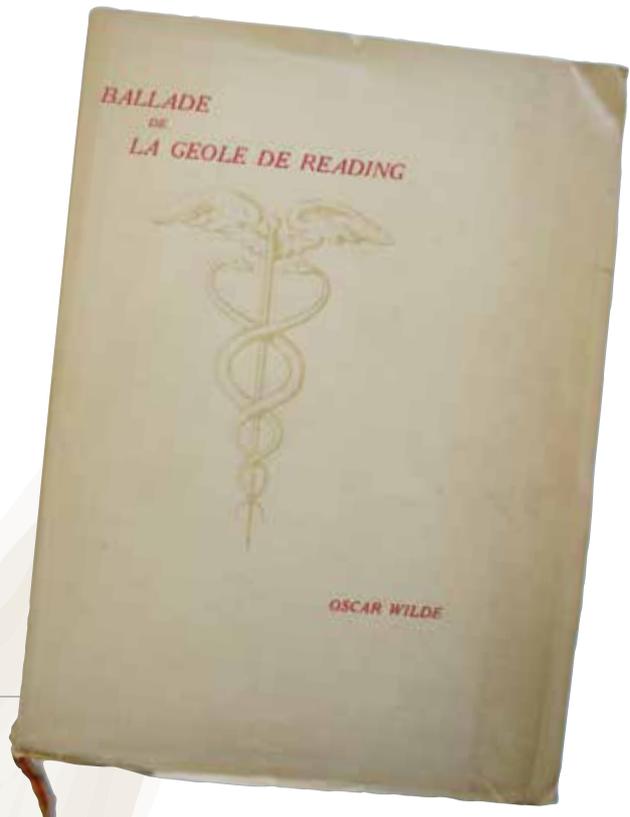
(1789-1854), *Mes prisons : mémoires de Silvio Pellico*, 1883

Écrivain italien connu pour être un des membres du mouvement d'indépendance de l'Italie dans le Piémont (nord de l'Italie) au 19^e siècle. Après la défaite des indépendantistes, il est arrêté par les Autrichiens (qui contrôlaient le Piémont à l'époque) et envoyé à la prison de Spielberg en Moravie (région de République Tchèque). Pendant sa période d'enfermement, il écrivit ses mémoires où il évoqua ses conditions de vie.

Oscar Wilde

(1854-1900), Ballade de la geôle de Reading, 1897

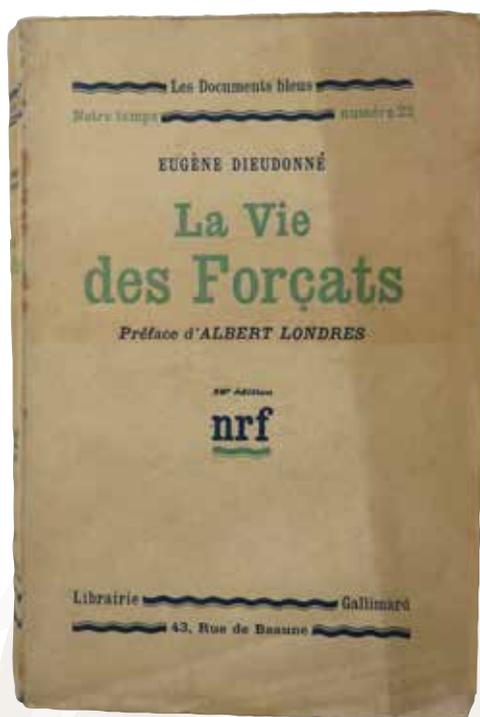
Œuvre écrite par le poète irlandais, Oscar Wilde, lors de son exil en France, après avoir été libéré de la prison de Reading, en Angleterre en mai 1897. Dans cette série de poèmes, il y raconte sa vie en détention (il avait été condamné en 1895 à deux ans de travaux forcés pour homosexualité).



Le livre du baigné

Anonyme, 1901

Journal intime manuscrit d'un ancien militaire qui a été dégradé et condamné au baigné après avoir commis un délit grave en Algérie. Il décrit sa vie quotidienne en Guyane : travaux divers, rôle de la religion et des religieux, relations conflictuelles avec les surveillants (passages à tabac, exécutions) crimes et évasions. Il relate également les différents événements qui se sont déroulés au cours de sa vie.



Eugène Dieudonné

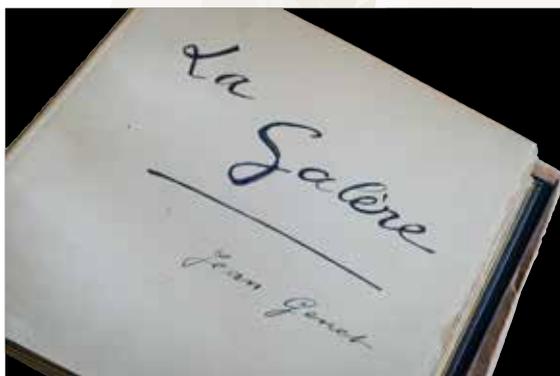
(1884-1944), *La vie des forçats*, 1930

Collaborateur du journal *l'Anarchie*, il fut accusé à tort d'être un membre de la bande à Bonnot. Il est arrêté en 1912, jugé et condamné à mort en 1913 mais le président Raymond Poincaré commue sa peine en travaux forcés à perpétuité. Il est envoyé en Guyane (Îles du Salut, Cayenne) où il parvient à s'évader en 1926. Il est finalement réhabilité grâce au journaliste et écrivain Albert Londres et peut revenir en France où il écrira cet ouvrage.

Jean Genet

(1910-1986), *La Galère*, 1944

Quand Jean Genet écrit ce poème en 1944, il venait d'être condamné pour vol de livres pour la huitième fois et incarcéré à la prison de Fresnes (il a failli être déporté dans un camp de concentration nazi). Il le montra ensuite à son ami et futur éditeur Marc Barbezat. Le poème sera édité en 1947 et provoquera quelques déboires à l'auteur qui sera de nouveau poursuivi pour attentat aux bonnes mœurs et pornographie. Cette fois-ci, il écoperà de 8 mois de prison avec sursis.





Guy Harro

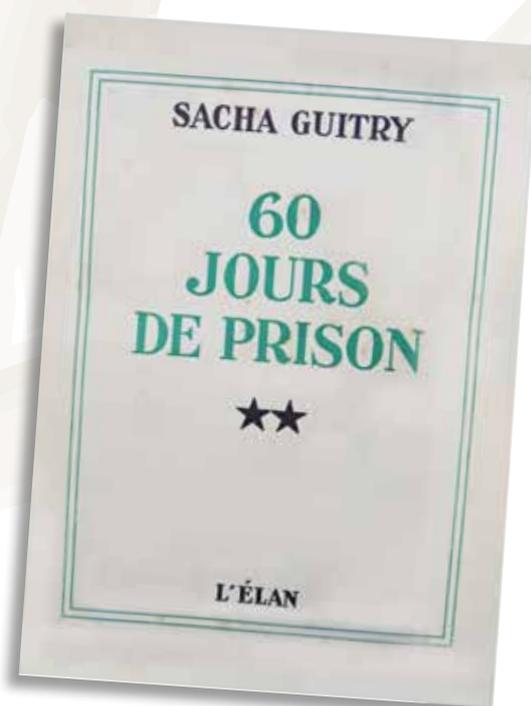
Feuillets illustrés [1945]

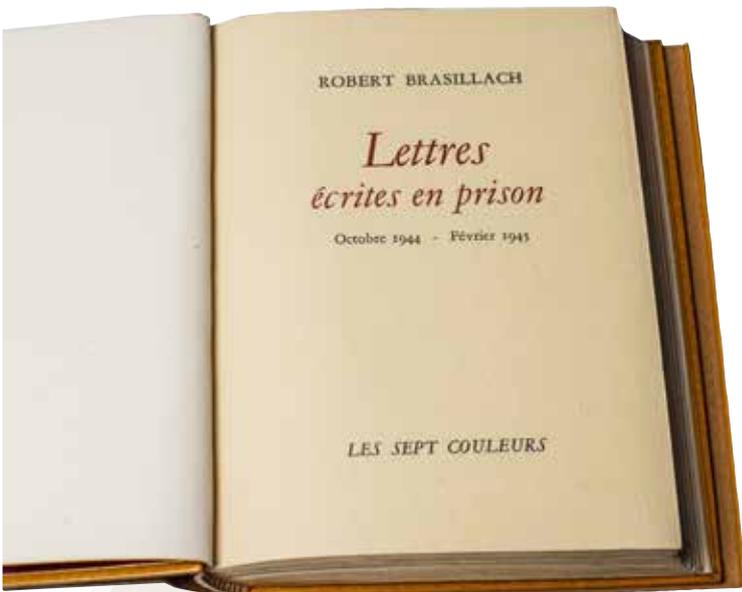
Ancien militant de l'Action Française (mouvement politique nationaliste, royaliste et antisémite d'extrême droite) devenu par la suite journaliste et illustrateur à l'hebdomadaire *Je suis partout*. À la Libération, il est arrêté pour collaboration et enfermé à la prison de Fresnes où il publie des caricatures montrant son quotidien et illustre des poèmes et des chansons de ses codétenus.

Sacha Guitry

(1885-1957), *60 jours de prison*, 1949

Acteur et réalisateur de l'Entre-deux-guerres (1919-1939), il fut accusé après la Deuxième Guerre mondiale d'être un collaborateur et envoyé en prison pendant deux mois à Drancy puis à Fresnes. Ses avocats le font libérer en 1947 et obtiennent un non-lieu au vu de l'insuffisance de preuves. Il écrit en 1949, *60 jours de prison*.

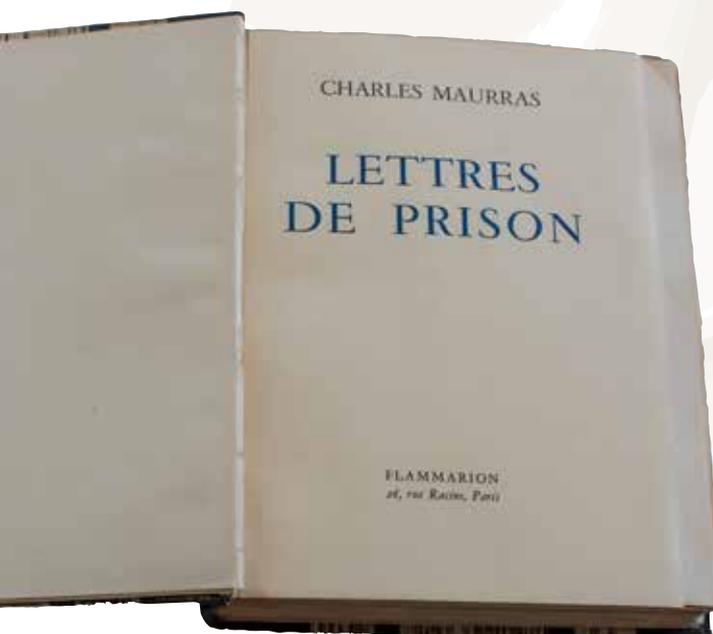




Robert Brasillach

(1909-1945), *Lettres écrites en prison* [octobre 1944-février 1945], 1952

Ce recueil contient des lettres écrites par Robert Brasillach lorsqu'il fut arrêté par les Alliés à Alger en novembre 1944 pour collaboration. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut l'un des membres de l'Action Française : mouvement politique d'extrême droite qui préconise de collaborer à tout prix avec les nazis. Il devient l'un des auteurs du journal pro nazi *Je suis partout*. Il est reconnu coupable et fusillé le 6 février 1945 au fort de Montrouge. C'est le seul écrivain qui fut condamné à mort pendant la Libération.



Charles Maurras

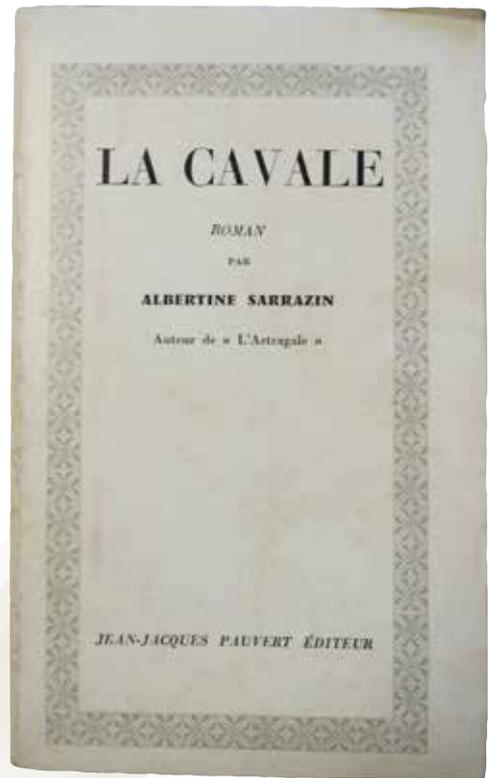
(1868-1952), *Lettres de prison* : 8 septembre 1944 – 16 novembre 1952, 1958

L'un des fondateurs du mouvement politique d'extrême droite l'Action Française. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, il a soutenu le régime de Vichy tout en dénonçant le nazisme (il a notamment écrit des ouvrages à charge contre Hitler). A la Libération, il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour intelligence avec l'ennemi. Dans ce recueil de lettres adressées à sa nièce Hélène Maurras et à ses amis Henri Rambaud et Henri Massis, il évoque sa vie en détention et présente les différentes prisons où il fut incarcéré entre 1944 et 1952 : prison Saint-Paul-Saint-Joseph à Lyon, maison centrale de Riom, maison centrale de Clairvaux.

Albertine Sarrazin

(1937-1967), *La Cavale*, 1965

Arrêtée en 1954 pour cambriolage, elle est condamnée à 7 ans de prison et enfermée à Fresnes. Elle s'évade en 1957. Elle est de nouveau arrêtée un an plus tard pour prostitution et usage de faux papiers. De retour en prison, elle écrit deux ouvrages : *La Cavale* et *l'Astragale* qui seront publiés en 1965. Dans *La Cavale* où la protagoniste, Annick Damien, est de nouveau incarcérée après un cambriolage, elle nous montre l'univers carcéral à travers différentes descriptions et projette des plans d'évasion avec son compagnon « Zizi » lui aussi emprisonné. Elle meurt en 1967 des suites d'une mauvaise opération.



Roger Knobelspiess

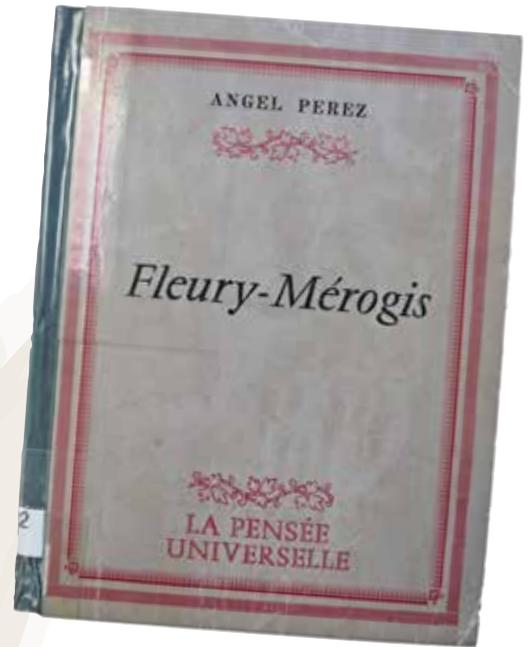
(1947-2017), *QHS, quartier de haute sécurité*, 1980

Ancien braqueur français dans les années 1970 à 1990 devenu ensuite acteur et écrivain. Il passa 26 ans derrière les barreaux pour vol à main armée où il écrira notamment un roman autobiographique intitulé *QHS, quartier de haute sécurité*. Dans cet ouvrage, il dénonce ses conditions de détention et le régime très strict qui lui est imposé sans contact avec les autres détenus (cellule d'isolement, promenade seul). Fouillé à tout moment de la journée, il n'avait pas accès à certaines pièces de la prison comme la bibliothèque ou le terrain de sport. Cet ouvrage a eu un rôle important dans la fermeture définitive des QHS en 1983 par Robert Badinter. Il est mort en 2017.

Angel Perez

Fleury-Mérogis, 1983

Roman autobiographique qui montre les conditions de vie d'un détenu dans une prison, ici la prison de Fleury-Mérogis dans les années 1970 quelques mois après les mutineries de 1974 (détenus qui se rebellent pour avoir de meilleures conditions de vie en détention). L'auteur de ce récit est un ancien braqueur qui passera 4 ans en prison. Après sa libération, il ne reviendra plus jamais en prison.



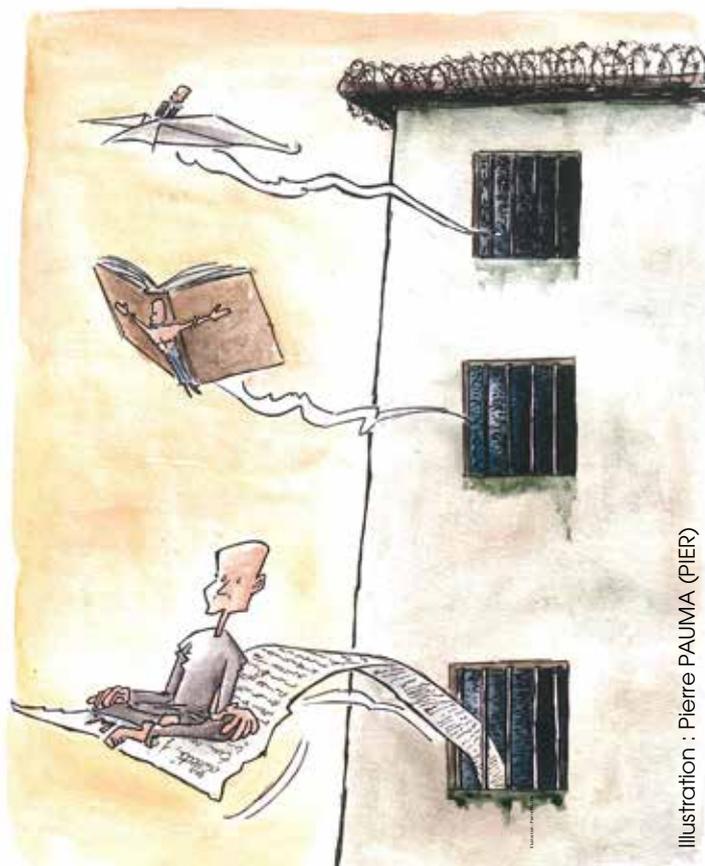


Illustration : Pierre PAUMA (PIER)

Un ciel par-dessus le toit

Littérature et univers carcéral du Moyen Âge à nos jours


**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Énap**
École nationale
d'administration
pénitentiaire

Centre Interdisciplinaire de Recherche
Appliquée au champ Pénitentiaire

Centre de recherche sur l'histoire
des crimes et des peines

Institut droit et
économie - Agen

 **université
de BORDEAUX**

 **Ordre des Avocats
BARREAU D'AGEN**

 **IS
Institut
de Sciences
Criminelles
de la Justice**